This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 437271

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

CLAUDE BADUEL

ET

LA RÉFORME DES ÉTUDES

AU XVIe SIÈCLE

PARIS. TYPOGRAPHIE DE H. DEURBERGUE

Boulevard de Vaugirard, 113.

CLAUDE BADUEL

ET

LA RÉFORME DES ÉTUDES

AU XVIe SIÈCLE

PAR

M.-J. GAUFRÈS

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DE NÎMES

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1880

LA
691.4
.G27

PRÉFACE

Si l'on est tenté d'appliquer à ce récit le titre d'une pièce connue et de n'y voir qu'*Une tempête dans un verre d'eau,* je n'aurai pas de peine à confesser la modestie du théâtre où se sont déroulés les incidents que je rapporte. J'avouerai même que cette modestie n'est pas sans charme aux yeux du chroniqueur sans prétention qui cède au plaisir de parler de sa ville natale et du collége où il a fait ses études. Ce plaisir pourra être partagé par quelques condisciples ou compatriotes indulgents. Et quant à ceux qui n'ont pas à Nîmes leurs souvenirs d'enfance, ils trouveront, j'espère, d'autres motifs de s'intéresser aux essais de rénovation scolaire qui s'y sont faits au XVIe siècle et qui se relient étroitement au grand mouvement de la Renaissance.

Oui, notre vieille ville si éloignée des grands centres de population et d'idées, notre université limitée « aux facultés de grammaire et des arts », notre collége de quatre classes, furent remués et transformés par les théories que mit en honneur ce réveil de l'esprit humain. Baduel fut un autre Ramus dont Bigot fut, à certains égards, le Charpentier. Le collége des arts s'établit, malgré les résistances, sur une base classique, en opposition avec la scolastique des vieilles écoles. Sur cette scène obscure se joua donc l'un des actes du vaste drame qui se développait à la fois à Padoue, à Paris, à Oxford, à Wittemberg, et qui préludait par le renouvellement des universités à celui des idées et de la vie sociale.

L'épisode qui s'est passé dans nos murs est un des plus instructifs. La chronique y confine à l'histoire dans un des moments les plus attrayants pour l'une et pour l'autre. La lumière qui se leva sur l'Europe à l'issue du Moyen Age n'éclaira pas une France uniforme comme celle d'aujourd'hui. Les provinces avaient une vie plus indépendante. Politiques ou scolaires, les réformes ne se décrétaient pas à Paris et ne s'imposaient pas par des circulaires ministérielles. Maîtresses chez elles, les cités municipales de notre midi ne les accueillaient qu'en proportion de leur bon vouloir et de la hardiesse de leurs chefs. Ces chefs, heureusement, étaient dévoués au progrès. Consuls, hommes de lois, bourgeois,

magistrats de tout ordre, ils étaient attentifs aux bruits du dehors, aux signes des temps, profitaient de toutes les leçons et craignaient de se laisser devancer par des émules plus résolus. Ils appelaient auprès d'eux, pour polir l'esprit de leurs concitoyens, les représentants les plus éminents de la civilisation et du savoir. L'histoire de Nîmes ressemble à cet égard, à celle de Montpellier, de Montauban, de Toulouse, de Bordeaux, et les dispositions étaient les mêmes dans les autres parties de la France. Si la Renaissance victorieuse put embellir de ses lueurs les premiers jours de l'âge moderne, il faut en rendre grâce au courage et aux efforts de généreux citoyens dont les noms sont restés dans l'oubli et méritent d'en sortir. On en trouvera ici quelques-uns et l'on regrettera de n'en pas connaître beaucoup d'autres.

D'accord pour adoucir les mœurs, émanciper la société civile et politique, restaurer les arts et les lettres, nos pères du XVIe siècle se divisèrent sur une réforme plus délicate, celle du culte, dans laquelle les uns voyaient la sanction et les autres, la ruine de la première. Mais la divergence de leur point de vue n'éclata pas d'abord. Durant les vingt premières années du règne de François Ier, leur amour du progrès se donna carrière dans tous les domaines, et la religion ne leur parut pas moins à épurer que le reste. Ils ne restreignirent leur ambition que plus tard, quand le clergé eut donné à la royauté,

et celle-ci aux parlements, le signal de la réaction religieuse. La plupart se soumirent alors, plusieurs passèrent outre, et la lutte s'engagea. Notre récit illustre par plus d'un exemple ces états successifs de l'esprit public, dont les historiens n'ont pas toujours pu suivre d'assez près l'évolution.

Il met aussi en lumière quelques faits peu connus de l'histoire de nos études secondaires, et notamment l'influence qu'ont exercée sur leur développement les universités des Pays-Bas, de l'Alsace et de la Suisse française.

J'ose donc croire que l'intérêt de cette étude n'est pas purement local et qu'elle contient quelques indications nouvelles sur l'un des moments les plus décisifs, sinon les plus connus, de notre histoire. L'occasion s'y présentera de rectifier quelques erreurs. Les récits antérieurs étaient étrangement défectueux; non que les documents fussent rares; mais il fallait les chercher de bien des côtés, avec des chances douteuses et l'espoir seulement de quelques bonheurs. Ils ont été mis à ma disposition avec une admirable facilité, grâce à l'obligeance empressée qui est de tradition parmi les hommes voués aux recherches désintéressées, à la restitution d'un passé plein de leçons. Je ne saurais assez remercier de l'aide qu'ils m'ont prêtée à divers titres : M. Jules Bonnet, mon savant ami, qui a attaché son nom à tant d'études délicates et approfondies sur l'histoire morale et religieuse

du XVIe siècle; M. Henri Bordier, dont le savoir, connu de tous, est égalé par la parfaite complaisance et qui a mis à mon service son temps si précieux et le bon vouloir de ses amis; M. le professeur Ed. Reuss, de Strasbourg, qu'honorent de si vastes travaux de critique et d'histoire; M. Ch. Schmidt, son digne émule, l'historien de Jean Sturm et de l'Alsace savante et littéraire; mon ancien et vénéré maître, M. le professeur Nicolas, de Montauban; M. Herminjard, de Lausanne, qui a fait jaillir tant de lumières imprévues de la *Correspondance des Réformateurs;* mon jeune ami, M. Ch. Pradel, de Toulouse, déjà connu par d'utiles publications. Et ce ne sont point là les seules dettes de reconnaissance que j'ai contractées au cours de ce travail. M. Eugène de Budé a bien voulu, avec le concours de ses amis, MM. Th. Claparède et Th. Dufour, suivre dans les admirables collections de la ville de Genève les dernières traces de mon héros; M. Ch. Sagnier, de Nîmes, m'a laissé abuser d'une complaisance inépuisable; M. Deloye, l'éminent administrateur du Museum Calvet, d'Avignon, a fait transcrire à mon usage et a pris la peine de collationner lui-même un manuscrit de la plus haute importance pour mon sujet; M. le Duc d'Aumale m'a gracieusement fait parvenir une communication qui ne pouvait émaner que de la riche bibliothèque de Chantilly. Je n'ai eu qu'à mettre en œuvre les matériaux que tant de précieux concours, et d'autres

que je m'excuse de ne pouvoir mentionner ici, ont amenés sous ma main, et si je ne m'exagère point l'intérêt qui a pu en rejaillir sur ces pages, leurs lecteurs ne manqueront pas de s'associer à mes sentiments de gratitude.

CHAPITRE PREMIER.

NIMES EN 1540.

La ville. — Le monde officiel. — La magistrature. — Le clergé. — Les consuls. — Les écoles.

> In civibus summa est modestia, temperantia, frugalitas ac gravitas. Nullus luxus, dissolutio et insolentia in victu cultuque corporis; nullæ voluptates quæ sunt inimicæ virtuti atque doctrinæ : quæ causa una fuit ut rex eam civitatem dignam esse existimaret in qua litterarum studia celebrarentur.
>
> (BAD., *De Coll. et Univ. Nem.*)

Nîmes était une ville consulaire que de vieilles franchises municipales ouvraient au souffle de tous les progrès. Sa physionomie, au milieu du XVIe siècle, était bien différente de celle qu'on remarque aujourd'hui. Enfermée dans ses murailles qui devaient encore l'étreindre durant près d'un siècle, elle formait, au pied de ses collines, un triangle irrégulier dont les sommets étaient marqués par les Arènes, la Bouquerie, le Château du Roï (aujourd'hui Porte d'Auguste) et elle tenait tout entière dans ce qui continue à s'appeler le *Tour de Ville*. Ses principales portes, qu'il suffit de nommer, étaient celles de Saint-Antoine, de la Madeleine, de la Bouquerie, des Prêcheurs, des Carmes, de la Couronne. Les eaux de la Fontaine, qui coulent de nos jours entre de beaux quais, faisaient

alors tourner trois méchants moulins, assez également espacés, puis formant le canal de l'*Agau,* presque partout à découvert et bordé de teintureries, pénétraient dans la ville par un grillage et en sortaient par un autre du côté opposé. Une partie de cette eau se détournait pourtant pour suivre le fossé du rempart et, vers la Madeleine, mettait d'autres moulins en mouvement. Quand la Fontaine grossissait, cet écoulement devenait assez considérable pour inonder les champs parsemés de fermes qui s'étendaient au sud de la ville.

Un fouillis de rues étroites et tortueuses, comme il en reste encore un bon nombre, mais alors sans pavé, sans éclairage et sans propreté, tenait tant bien que mal dans l'étroite enceinte et recevait de fréquentes atteintes de la peste. Cette peste était le plus souvent indigène. La ville manquait d'eau. Quelques rares puits, disséminés çà et là, suppléaient maigrement au mince volume de la source voisine. Celle-ci n'était qu'une sorte d'étang intarissable sur la profondeur duquel l'imagination se donnait volontiers carrière et faisait courir d'invraisemblables légendes. Dans les temps de sécheresse, les lavandières y plongeaient sans façon le linge sale et l'on y menait boire les chevaux sans songer qu'on pouvait troubler la boisson des habitants.

Si les belles « aigues de Nîmes » coulaient peu, les gargouilles des éviers ne coulaient que trop et se déversaient à l'improviste de tous les étages sur les passants qui circulaient avec peine entre les escaliers extérieurs des maisons et les étalages des boutiques. Les eaux sales parvenaient à des égouts qu'on ne prenait pas la peine de couvrir. Il y en avait un très-large dans la *Grande-Rue,* près du Collége, qui allait sortir par la porte de la Couronne et qui « empoisonnait » les terrains où se trouve maintenant l'Esplanade. Les jardiniers

étaient chargés de nettoyer la ville des immondices. Le temple de Diane était encore intact, sauf quelques dégradations qu'on attribuait aux Visigoths; la Maison carrée, connue sous le nom de *Capdueil* ou Capitole, appartenait à des particuliers; les Arènes, contiguës aux maisons, étaient habitées, et leur rond-point intérieur, ou Champ de Mars, contenait, avec les divers couloirs de l'amphithéâtre, une population assez considérable. Les tours ne manquaient pas à Nîmes. Il y avait celle de l'Horloge, ou beffroi; il y en avait deux en face de la cathédrale, dont l'une percée de beaucoup d'yeux ou fenêtres était le symbole de la vigilance que l'évêque devait exercer sur son troupeau; il y avait celles des remparts que dominait de loin la Tourmagne. Près du Palais du Sénéchal (Hôtel de Ville actuel) où l'on rendait la justice, la place de l'Orme était destinée au supplice des condamnés : on les y pendait sans façon à un arbre. C'était la mode en ce temps de faire les exécutions en pleine ville pour donner à réfléchir aux malfaiteurs. La cathédrale, la cour du sénéchal, la maison consulaire (près de l'Horloge) étaient les points les plus animés de cette cité de quinze mille âmes.

Il ne faudrait pas croire que, sous son rude vêtement du Moyen Age, la ville fût restée étrangère à tout mouvement intellectuel et moral. Le bien-être n'avait pas encore émoussé les esprits que tenaient en éveil les grands événements des guerres d'Italie et la lutte entre François Ier et l'Empereur. L'idée d'une plus haute civilisation germait de tous côtés, et la renaissance des lettres joignait son prestige à celui de la gloire militaire. Beaucoup de Nîmois, partis à la suite de nos rois, avaient pu voir Milan et Naples, Rome et Venise, et retrouver dans ces villes célèbres les traces encore vivantes des

lettrés venus de Constantinople. Le Rhône seul venait de les séparer de Charles-Quint pénétrant en France par le Var, et leurs femmes mêmes auraient pu être témoins des *fumeries* de Provence et de la déconvenue de l'envahisseur, si leur croyance eût été fondée qu'un chemin souterrain, s'ouvrant à la tour de l'Horloge, allait aboutir au fleuve en face d'Arles. Une grande fermentation régnait donc dans les esprits, et un élan général les portait aux grands efforts et aux sacrifices aussi bien qu'aux études, aux arts, aux aventures.

La renommée ne se chargeait point seule d'instruire des grands événements contemporains nos compatriotes retenus à leurs foyers. Le roi était venu deux fois les visiter et s'était plu au milieu d'eux. La reine de Navarre avait séjourné dans la ville avec Henri d'Albret, son époux, et s'était fait présenter les dames les plus distinguées de la magistrature et de la noblesse. Marguerite s'était éprise d'un véritable intérêt pour la cité nîmoise, pour sa vive et honnête population dont elle appuyait les vœux auprès du monarque. Les passages de ces souverains, que la petite république municipale comblait de prévenances et de marques de respect, laissaient comme des traces lumineuses dans les souvenirs de ses citoyens et rattachaient leurs pensées au centre brillant de la cour vers lequel se dirigeaient déjà tous les regards.

La cour, au reste, n'était pas seulement à Paris. Elle était représentée en province par les différents ordres d'officiers royaux, et notamment par le Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, grand personnage qui ne s'astreignait pas à la résidence, mais qui avait fréquemment l'occasion de se montrer. En son absence il était représenté par son Lieutenant pour une partie de ses attributions. Le Juge-Mage rendait la justice en son nom, tandis que le Juge Ordinaire la rendait au nom du

roi, et que le Viguier jugeait aussi en premier ressort et dans un rang plus modeste. L'avocat royal, le trésorier du roi, le grainetier du grenier à sel, d'autres fonctionnaires multipliés par la vénalité des charges qu'imposait à François Ier le déplorable état de ses finances, rendaient son autorité sensible et présente. Tout cela formait à Nîmes vers 1540 un monde officiel très-animé, très-admiré, digne d'ailleurs d'être connu de près, car à l'éclat de la fonction s'ajoutait à un haut degré la valeur des fonctionnaires. Le sénéchal était depuis 1524 Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, homme d'intelligence et d'énergie; son lieutenant, Jacques d'Albenas, vieillard aussi vertueux qu'éclairé, méritait, nous le verrons, les éloges éloquents de Baduel. Le juge-mage, Gaillard de Montcalm, d'une famille déjà illustre et destinée à une plus grande illustration, avait besoin de toute son autorité pour dominer les difficultés qui allaient signaler les premières années du collége. Tristan Brueys, l'avocat du roi, et le juge ordinaire Pierre Leblanc étaient d'intègres magistrats, aussi bien que le viguier, Pierre Robert de Domessargues. Tous ces personnages, que nous ne faisons que présenter ici au lecteur, reviendront dans la suite de ce récit et devront s'intéresser, peut-être plus qu'ils ne le voudront, aux destinées du Collége des Arts.

Leurs fonctions ne les mettaient pas seulement en rapport avec Paris, mais avec Toulouse, le siége du parlement qui jugeait en dernier ressort les affaires décidées devant le tribunal de la sénéchaussée, comme celle-ci jugeait en appel les décisions du viguier. Ces divers degrés de juridiction établissaient dans le monde judiciaire de Nîmes une hiérarchie qui fixait à chaque fonctionnaire son rang et tournait ses regards vers la cour suprême de Toulouse où tous ces magistrats con-

naissaient et visitaient à l'occasion des magistrats plus éminents. Parfois, au contraire, des délégations de la cour souveraine venaient tenir à Nîmes ou aux environs, sous le nom de *Grands Jours*, des sessions exceptionnelles où se liquidait l'arriéré des causes en souffrance et où se terminaient parfois les affaires interminables. Ces sortes d'assises se tinrent pour la première fois à Nîmes en septembre 1541.

La cour royale ordinaire et celle du sénéchal étaient fréquentées par tout un peuple d'avocats, de greffiers, de notaires, d'hommes de loi qui se partageaient inégalement les affaires et acquéraient bien vite une connaissance approfondie des choses et des hommes. On est étonné du nombre de docteurs et de licenciés en droit qui figurent dans les listes conservées par l'historien de Nîmes. On assure que vers l'an 1600 il y en avait jusqu'à deux mille! Ceux dont les noms reviennent le plus souvent sont, pour l'époque qui nous occupe, Antoine Arlier, que François Ier nomma conseiller à son parlement de Turin; Louis Andron, et son fils Jacques; Antoine Paradès; Antoine de la Baume; Guillaume de Malmont et son fils Pierre; Raymond Bosquet; Pierre Rozel et son frère Charles, futurs beaux-frères de Baduel; Guillaume Calvière; Arnaud Davin, avocat habile et chicaneur; Jean Lansard, notaire, et bien d'autres dont nous aurons occasion de faire la connaissance. La plupart de ces hommes avaient étudié le droit, soit à Montpellier, où cette science pâlissait un peu à côté de la médecine, soit à Toulouse où un *Collége de Nîmes* avait été institué au XIVe siècle, sans parvenir à durer, pour les étudiants de cette ville. Ceux que nous avons nommés avaient pu séjourner dans la métropole du Languedoc entre 1520 et 1530, au moment où les idées nouvelles de la Renaissance et de la Réforme trouvaient

un tel accès dans les écoles que les souverains espagnols en interdisaient le séjour à leurs jeunes sujets. Cette défense n'empêchait point Michel Servet d'y venir et d'y déployer vers l'âge de vingt ans un rationalisme mystique plein de promesses et de dangers. Ceux qui n'avaient étudié qu'à Montpellier avaient pu y rencontrer les mêmes idées importées par de jeunes Allemands qui avaient puisé dans leurs universités l'amour et l'habitude d'une grande indépendance d'esprit.

Le clergé de Nîmes était alors représenté par deux hommes de sagesse et de mérite qui depuis de longues années dirigeaient le diocèse avec une imposante autorité. L'évêque Michel Briçonnet et le prévôt de la cathédrale Robert de la Croix conservèrent leurs fonctions, le premier quarante ans, l'autre quelques années de moins. Le prévôt était un esprit plus libéral. L'évêque veillait avec un soin sévère à ce que le ferment des nouvelles idées ne se propageât point dans la population. Il stimulait à cet égard le zèle du *Précenteur de la cathédrale,* chanoine chargé de la direction du chant dans l'église et par conséquent de la surveillance des écoles où les enfants apprenaient à chanter. Cette surveillance faisait donner au précenteur le titre de chef des écoles ou *Capiscol* et l'investissait du droit d'en agréer ou refuser le recteur proposé par les consuls.

Ces consuls, au nombre de quatre, étaient des magistrats annuels, chargés d'exécuter les décisions du Conseil de ville et de représenter la cité dans toutes les cérémonies et toutes les transactions. Ils étaient les délégués des diverses classes ou *échelles* de citoyens. Depuis la fin du XVe siècle, le premier consul était toujours un homme de loi; le quatrième, un laboureur; les deux autres étaient bourgeois, médecins ou notaires. On les nommait à la fin de l'année pour entrer en fonctions

au commencement de l'année suivante, c'est-à-dire au mois de Mars. Le jour fixé pour leur élection était le samedi qui précédait la veille de Carême-prenant. Cette élection se faisait d'après un mode bien différent de celui qui prévaut aujourd'hui. Nos pères n'avaient pas notre foi en la vertu du nombre. Ils ne pensaient point que tout le corps de la cité dût participer au choix de ses chefs. Ils croyaient au contraire qu'un petit nombre d'électeurs bien compétents, bien au courant des affaires publiques, désignés ou par leur position, ou par leur notoriété, étaient en situation de faire les meilleurs choix. Le juge-mage, le vicaire de l'évêque, le viguier, le procureur du roi, quatre bourgeois de chacun des quartiers de la ville, faisaient donc l'élection après avoir prêté sur les évangiles le serment de n'avoir en vue que le bien de la cité. A peine élus dans la Maison consulaire, les nouveaux consuls se rendaient avec les anciens sur la place de la cathédrale où ils trouvaient le peuple assemblé, prêtaient à leur tour sur les évangiles le serment de s'acquitter loyalement de leur charge et, revêtus du chaperon rouge, insigne de leur dignité, allaient se présenter à l'évêque et aux principaux juges pour se rendre ensuite, la messe ouïe, à la Maison consulaire.

C'est là aussi que se réunissait le Conseil de ville, à des jours fixés, pour délibérer sur les diverses questions qui intéressaient les habitants : la salubrité, souvent compromise par le manque d'eau et le retour des épidémies ; la sécurité, mieux protégée en temps de paix ; les taxes, les écoles, les procès, si nombreux à cette époque ; les mesures à prendre pour honorer les hôtes illustres de la ville. Le conseil renouvelé tous les ans, se composait de vingt-quatre personnages notables, choisis par les nouveaux consuls chacun dans *l'échelle* qu'il représentait. C'était là le conseil ordinaire, et l'on

peut croire que la parole des avocats y avait une grande influence. Ils en rédigeaient admirablement les procès-verbaux. L'adjonction de vingt-quatre nouveaux membres, nommés de la même manière, changeait le Conseil *ordinaire* en Conseil *extraordinaire*. Celui-ci s'assemblait chaque fois qu'il y avait lieu, quand il surgissait des questions importantes, et notamment pour fixer au mois de février ou de mars, le budget de l'année suivante. Un personnage éminent, le juge-mage ou le juge ordinaire, le présidait toujours. Enfin quand des intérêts considérables étaient en jeu, la réunion de tous les bourgeois formait le Conseil *général*. Ses membres étaient appelés « par le trompette, à son de trompe et cri public, par tous les lieux accoutumés de la cité, sur peine de vingt sols à chaque chef de maison défaillant, et aussi appelé à son de cloche du reloge. » Quant aux conseillers ordinaires et extraordinaires, ils étaient mandés par « les serviteurs de la maison consulaire [1]. »

Nîmes n'était pas la seule ville qui prît à cœur le soin de ses écoles. Toutes les cités du midi tenaient à honneur d'en avoir de prospères. Toulouse avait une célèbre faculté de droit dont elle n'appréciait peut-être point assez la science hardie et libérale ; Montpellier brillait surtout par son école de médecine ; des écoles de grammaire se rattachaient à l'une et à l'autre de ces deux universités. Marseille, Aix, Arles, Carpentras, Draguignan, Orange, et même de moins grandes villes, Sommières, Le Vigan, avaient aussi leurs écoles. Sans lien officiel qui les reliât, ces écoles étaient pourtant en communication incessante par les professeurs qui passaient de l'une à l'autre et qui échangeaient chaque année une situation étroite contre une autre qu'ils espéraient meilleure. Ils portaient

[1] Ménard, IV, *Preuves*, p. 175.

ainsi de collége en collége les nouvelles des places de régents ou de principaux qui pouvaient vaquer et faisaient à chaque établissement sa part de réputation. Les écoles de Nîmes prenaient depuis cinq ou six ans une grande extension. Confiées en 1534 à un maître ès arts du nom d'Imbert Pacolet, elles avaient étonnamment prospéré sous sa direction et sous celle de ses collègues : Antoine Alexandre, Antoine Janin et Benoit Cosme. L'école devenait collége et rêvait de se transformer en université. On venait de fondre une cloche pour appeler les élèves à l'heure des leçons. Et ces leçons étaient graduées : il y avait la classe élémentaire, la classe moyenne, la classe supérieure. On prenait des enfants en pension; il fallait agrandir les bâtiments scolaires, dans les environs du Grand Temple actuel; on plaçait, en attendant, les plus jeunes écoliers dans un local séparé : sous le souffle puissant de la Renaissance, les études prenaient un développement inconnu.

Mais des nuages s'élevaient à l'horizon. Suspect de luthéranisme, Pacolet ne tardait point à être refusé comme recteur du collége par le précenteur de la cathédrale. Cavart, proposé à sa place par les consuls, fut repoussé par le même motif, et la nombreuse population scolaire, rassemblée par les soins de quatre maîtres habiles, se trouva menacée de rester sans enseignement. C'est au moment même où ces incidents élevaient un conflit entre le consulat et l'évêché, que François Ier prit la résolution de fonder à Nîmes une *Université et un Collége des Arts,* résolution qui mit pour quelque temps tout le monde d'accord.

CHAPITRE II.

L'UNIVERSITÉ ET LE COLLÉGE DES ARTS.

Ambition de la ville d'ériger ses écoles en université. — Bon vouloir du roi. — Lettres patentes. — Caractère du nouvel établissement. — Le gymnase de Strasbourg. — Revenus demandés aux évêques de la sénéchaussée. — L'hôpital Saint-Marc.

> Etablissons college, escole et université en toutes facultés de grammaire et des arts seulement.
> (FRANÇOIS Ier, *Lettres patentes.*)

Cette résolution avait été longuement préparée et répondait aux vœux souvent exprimés des habitants. On peut croire que le désir d'égaler l'importance de Montpellier et de surpasser celle des autres villes de la province qui avaient des écoles de grammaire, stimulait l'ambition des citoyens de Nîmes. Dès 1535, ils avaient eu recours à l'intercession du grand-maître de Montmorency et du sénéchal Charles de Crussol pour obtenir de François Ier l'octroi d'une université. Lorsque, l'année suivante, le roi et la reine de Navarre s'arrêtèrent dans la ville, les consuls ne manquèrent point de profiter d'une occasion si favorable et de solliciter aussi leur appui. Marguerite les écouta avec tant de bienveillance qu'ils se crurent autorisés à envoyer après elle un délégué pour continuer les pourparlers, quand elle se rendit au camp

d'Avignon, d'où François Ier surveillait les Impériaux en Provence. Guillaume de Malmont, chargé de cette mission, vint deux fois dans la ville des papes, et, la seconde fois, présenta à la reine de Navarre des lettres pressantes des consuls, de l'évêque, des officiers royaux, tous unanimes dans leur désir de voir leur ville ornée d'une université, à l'égal de Poitiers, de Toulouse, de Paris. Mais les démarches se prolongeaient sans aboutir, et la ville dut renouveler bien longtemps encore à Paris l'expression de ses vœux avant de les voir exaucés. En 1539, le viguier Robert de Domessargues, le contrôleur des domaines Tannegui le Vallais, et le second consul Jean Combes vinrent à la Cour pour le même objet et finirent par obtenir de François Ier l'autorisation qu'ils sollicitaient sans découragement depuis quatre ans.

Ils n'avaient jamais pu douter du bon vouloir du roi en leur faveur. François s'était montré ravi de la brillante réception qu'ils lui avaient faite en 1533, des admirables monuments romains dont ils lui avaient fait les honneurs et dont une réduction en argent, présent de la ville déposé à ses pieds par Antoine Arlier, lui rappelait le principal, l'amphithéâtre des Arènes ; du gracieux contresens par lequel ils lui avaient fait retrouver dans les anciennes armoiries de la ville la salamandre qu'il avait mise dans ses propres armes [1]. D'autre part leur demande s'adressait à son goût pour les lettres, à sa noble passion d'en être appelé le restaurateur et d'en répandre la lumière sur toute les parties de ses États. Enfin cette protection accordée aux études flattait ici une de ses rancunes de despote. Quand il avait signé, quatre ans auparavant, le Concordat avec le pape Léon X, l'Uni-

[1] Ils avaient interprété *Col. Nem.* dans le sens de *Coluber Nemausensis,* au lieu de *Colonia Nem.*

versité de Paris s'était permis de protester contre l'abolition des clauses de la Pragmatique. Et s'il avait bien su lui imposer silence, il n'en était pas moins sensible au plaisir d'affaiblir une opposition toujours importune, et de retenir dans le midi de la France un des groupes de ce peuple d'étudiants dont le nombre faisait la force.

C'est donc avec satisfaction que François Ier écrivit dans ses lettres patentes datées de Fontainebleau, mai 1539, et contre-signées d'Anne de Montmorency, connétable et grand-maître de France : « Par ces présentes nous créons, érigeons, ordonnons et établissons en la ville et cité de Nismes collége, école et université en toutes facultés de grammaire et des arts seulement; et pour la conservation et augmentation d'icelle... donnons et octroyons à cette université, collége, facultés, recteur, docteurs, maîtres gradués, étudiants et écoliers, bedeaux, messagers et autres officiers de ladite université, présents et à venir... telle et semblable juridiction et puissance, autorité, priviléges, immunités, libertés, exemptions et franchises... qu'ont accoutumé d'avoir les universités de nos bonnes villes de Paris, Poitiers, Toulouse, et autres universités de notre royaume. Et pourront les docteurs, maîtres et gradués d'icelle université, élire, instituer, et créer recteur et tous autres officiers d'icelle université, sauf et réservé le conservateur des priviléges royaux d'icelle, dont l'institution et provision nous appartiendra. Si donnons en mandement par ces mêmes présentes à nos amés et féaux conseillers tenant notre cour de parlement à Toulouse... que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer... et de l'effet d'icelles ils fassent jouir ladite ville et cité de Nîmes. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre

scel à ces dites présentes, sauf ès autres choses notre droit et celui d'autrui en toutes. »

Ce document, conservé par Ménard, montre qu'il s'agissait ici d'un double établissement dont les parties étaient désignées par les noms respectifs d'université et de collége. L'université devait se borner à l'enseignement des *arts*. Des quatre facultés constitutives d'une université de plein exercice, Nîmes n'était autorisée à avoir que la faculté inférieure. Les trois autres, dites facultés supérieures, ou de théologie, de droit et de médecine, disposaient d'assez de chaires dans le royaume, et redoutaient ou décourageaient la concurrence. La médecine faisait la gloire de Montpellier, le droit de Toulouse et de Poitiers, la théologie de Paris. C'est aux arts seuls que Nîmes allait demander la sienne.

Leur domaine n'était point d'ailleurs limité à l'enseignement de la philosophie, c'est-à-dire de la dialectique et de la physique. On y avait annexé de tout temps les mathématiques et un progrès récent y joignait l'hébreu et le grec. Ces diverses chaires constituaient donc la faculté des arts, ou, selon le pléonasme des lettres patentes « les facultés de grammaire et des arts ». Elles donnaient des leçons publiques et libres, c'est-à-dire accessibles à d'autres auditeurs que les étudiants réguliers et affranchies des règles de discipline en usage dans les classes de grammaire.

Celles-ci étaient organisées en colléges bien éloignés encore de la forme des établissements modernes de même nom. Les colléges au Moyen Age avaient été des établissements de boursiers ordinairement peu nombreux, et faisant leurs études dans l'une des quatre facultés. Ceux qui recevaient les *artiens* ou *artistes* furent bientôt les plus peuplés, car ils réunirent non-seulement les auditeurs des cours libres de la faculté, mais les élèves qui

s'y préparaient dans les classes de grammaire, depuis celle des abécédaires jusqu'à celle de rhétorique. Ils finirent par retenir seuls le nom de colléges.

Tels étaient les deux établissements dont la réunion allait composer l'institution ou école nîmoise. Cette dualité était malheureuse, comme on le vit bientôt; mais la faculté et les classes avaient un même but : elles étaient également vouées aux arts, dont l'étude complète était considérée comme le prélude indispensable des sciences supérieures. Si les classes de grammaire étaient une préparation à la philosophie, celle-ci, à son tour, ouvrait les portes de la médecine, du droit, de la théologie. L'accès de ces hautes études n'était libre qu'aux gradués ès arts, comme l'entrée des cours publics des arts ne l'était qu'aux élèves des classes régulièrement promus. Les deux degrés d'études se mêlaient donc jusqu'à se confondre et justifiaient parfaitement le titre d'*Université et Collége des Arts,* titre d'ailleurs fréquent, qu'on ne rencontre pas seulement à Nîmes, mais à Bordeaux, à Coïmbre, et ailleurs sans doute.

De nombreux colléges, en effet, à Paris et dans les provinces, avaient pu servir de modèle à celui qui nous occupe. Un de ceux que nous connaissons le mieux est le collége de Sainte-Barbe, si bien décrit par M. Jules Quicherat [1]. Il était encore au commencement du XVIe siècle, bien gothique dans son enseignement et dans son organisation. Portionnistes, caméristes, martinets, galoches, y formaient, comme ailleurs, une population écolière aussi hétérogène que peu gouvernable. Les professeurs et les régents, voués au célibat que le code universitaire imposait au sacerdoce de l'enseignement, étaient les commensaux du principal et des por-

[1] J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe.* 3 vol. in-8.

tionnistes, sur le travail et la conduite desquels ils exerçaient une demi-surveillance. Le réfectoire, la chapelle, la grande salle de déclamation avaient le privilége de réunir toute la population du collége, partout ailleurs répartie en groupes inégaux. Les chambres à coucher n'avaient que cinq ou six lits chacune. Les grands dortoirs n'étaient pas encore inventés, mais les verges n'étaient pas encore abolies, non plus que la routine scolastique des leçons.

Cette routine, heureusement pour l'école de Nîmes, allait s'affaiblissant, à mesure qu'on s'éloignait de Paris et qu'on échappait au prestige de la grande université. Le collége de Guyenne, fondé à Bordeaux en 1533, et dont M. Gaullieur vient de faire connaître l'organisation et l'histoire [1], était une colonie de Sainte-Barbe, mais une colonie plus pénétrée que sa métropole de l'esprit de la Renaissance, plus attachée aux bonnes lettres et moins au syllogisme, plus simple et plus une dans sa constitution et son gouvernement. Le collége de Guyenne s'appuyait pourtant sur une université qu'il n'embrassait pas tout entière, et qui avait, en dehors et au-dessus de de lui, des chaires, une organisation, des traditions. Un autre établissement plus indépendant de Paris, plus rapproché du foyer de la Renaissance allemande, plus étranger aux usages universitaires, semblait spécialement désigné à l'imitation nîmoise. C'était le gymnase de Strasbourg, fondé par Jean Sturm l'année précédente, 1538. Ici la transformation est complète et s'étend jusqu'aux mots. Les vieux termes d'université, de collége, se rajeunissent en passant par la langue grecque, et deviennent Académie et Gymnase. Un nouveau plan transforme les classes, enrichit les cours libres. L'uni-

[1] Gaullieur, *Histoire du collége de Guyenne.* 1 vol. in-8.

versité n'étend pas de branches hors du collége, elle y est tout entière contenue. Au lieu de la relier à un vaste et vieil organisme, son principal fonctionnaire, le recteur, ne la subordonne qu'à l'autorité des scolarques, magistrats municipaux chargés de ses intérêts. C'est là précisément l'organisation qui s'imposait aux consuls de Nîmes, et qu'ils adoptèrent, bien que le drapeau protestant flottât au faîte du gymnase alsacien. Je n'ose dire qu'ils aient avoué l'imitation, mais on verra bientôt que, si elle fut discrète, elle n'en fut pas moins évidente et que la similitude entre Nîmes et Strasbourg s'étendit tout ensemble à l'organisation du collége et au plan d'études.

On ne fonde pas une université sans la doter de ressources suffisantes. Jean Combes, qui venait d'obtenir l'expédition des lettres patentes, obtint de la reine de Navarre d'autres lettres qui lui furent un nouveau titre à la reconnaissance de ses concitoyens. Elles étaient adressées aux évêques de Nîmes, d'Uzès et de Viviers, pour les prier de conférer chacun à la nouvelle académie un bénéfice de deux cents livres de rente. Ces lettres, remises aux destinataires par Jean Combes lui-même accompagné du *clavaire,* ou huissier des consuls, n'obtinrent de l'évêque de Nîmes qu'une promesse et moins encore de ses collègues. La ville dut s'imposer et s'ingénier pour trouver de l'argent; elle transféra au collége les biens de diverses confréries d'artisans supprimées par autorité de justice. La question financière, plus tard résolue, ne devait pourtant pas être pour l'université une difficulté de premier ordre, mais seulement une arme de combat aux mains de l'un de ses fonctionnaires. Nous la retrouverons sous cette forme.

La question de local ne devait pas susciter d'aussi longues querelles. La première idée des consuls avait été

d'établir l'université dans le bâtiment des écoles, préalablement agrandi; mais on ne tarda point à en reconnaître l'irrémédiable insuffisance, et un conseil extraordinaire nomma, le 23 décembre 1539, une commission chargée de proposer, après examen, une solution plus satisfaisante. Un magistrat eut mission de la présider, selon l'usage: c'était le juge ordinaire, Pierre Leblanc; selon l'usage aussi, elle était composée des quatre consuls: Antoine Paradès, Jean Combes, Pierre Dassas, Pons Rodier, et de quelques citoyens notables : Pierre de Malmont, Pierre Andron, Jean Baudan et le notaire Jean Lansard. Cette commission se tira à son honneur des délicates négociations qu'elle eut à engager. Elle reconnut dans la salle d'audience du sénéchal et dans celle du juge ordinaire, ainsi que dans tous les appartements qui en dépendaient, la meilleure installation à choisir pour l'établissement scolaire, et proposa aux officiers royaux des deux cours de s'en dessaisir au profit de la ville. La proposition fut gracieusement accueillie, mais il fallait transporter ailleurs le siége des deux cours de justice. L'hôpital Saint-Marc pouvait être aisément mis en état de les recevoir. Situé à l'est de la ville, près des remparts et de la porte de la Couronne, au lieu même qu'occupe aujourd'hui le lycée, il appartenait à l'évêché et ne pouvait être cédé que par une décision des chanoines de la cathédrale. Ceux-ci ne se montrèrent pas moins courtois que les officiers du palais, et offrirent à la ville, à de certaines conditions, le bâtiment qu'elle demandait.

Ces conditions, longuement débattues, furent l'objet de divers rapports aux conseils ordinaire et extraordinaire de la ville. Celle-ci finit par les accepter, bien que l'une des clauses stipulées par le prévôt de l'évêché pût lui paraître vexatoire. Mais, dans cette négociation

comme dans presque toutes celles qui ont mis en présence les autorités religieuses et civiles, la constance dans les desseins, servie par le choix invariable des mêmes délégués, assura l'avantage aux premières. Les chanoines ne changeaient pas, non plus que le prévôt qui dirigeait leurs délibérations; les consuls changeaient au contraire à chaque retour du printemps et les membres adjoints de la commission municipale changeaient aussi à cette occasion. Pierre de Malmont fut, dans la commission de 1540, le seul survivant de celle de 1539. C'était sans doute le plus zélé des *Députés* ou « délégués de la ville pour le fait du collége » et la suite de ce récit montrera que son zèle n'était pas près de s'éteindre. Les autres députés étaient Jacques Bonnaud et Guillaume Calvière, que nous retrouverons aussi. Ces trois personnages, les nouveaux consuls Aymès, Finot, Chabassut, Raymond, et le juge-mage, Gaillard de Montcalm, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, se rendirent le 16 août à une assemblée solennelle du chapitre, tenue « dans les claustres de l'église cathédrale » et présidée par le prévôt Robert de la Croix. Là fut dressé l'acte de cession de l'hôpital Saint-Marc à la ville. Il fut stipulé :

Que la maison, l'église et l'hôpital Saint-Marc, avec tout le mobilier et les lits qui s'y trouvaient, seraient affectés désormais à l'usage de la cour du sénéchal et de la cour royale ordinaire;

Que néanmoins, durant une année et pas davantage, le recteur du collége et ses commensaux y seraient logés, sauf à donner les leçons dans un local voisin;

Que, moyennant cette cession, la ville se chargerait de loger et nourrir les pauvres pèlerins de Saint-Jacques, sains ou malades, ainsi que les enfants des femmes allant en pèlerinage; qu'elle bâtirait pour eux une maison contigüe à l'hôpital des Chevaliers (hôpital Saint-Antoine);

Que, pour aider les consuls, à subvenir aux dépenses de cette hospitalité, le chapitre leur donnerait chaque année deux salmées de blé *saicette,* mesure de Nîmes, le jour de la fête de Notre-Dame d'Août; deux muids de « bon vin pur rouge » le jour de la fête de Saint-Michel; une « tinade de raque pure » (cuvée de marc de raisin) à l'époque des vendanges, et en outre, tous les linceuls et le droit mortuaire de cinq sols tournois que l'évêché recevait de chaque trépassé de la ville.

En retour de ces concessions, le chapitre serait autorisé à recevoir la dîme du blé en gerbes, et non plus en grains sur l'aire, pour prévenir les fraudes dont il avait à se plaindre depuis longtemps.

Ces conventions faites et jurées de part et d'autre sur les saints Évangiles, en présence de nombreux témoins, parmi lesquels figuraient le conseiller Antoine Arlier et l'avocat Arnaud Davin, les chanoines d'une part, les consuls et députés de l'autre, prièrent le prévôt de la cathédrale et le juge-mage de déclarer si, en leur âme et conscience, cette transaction était utile ou dommageable aux intérêts de l'église ou de la ville. Un entretien immédiat de ces nobles personnages avec maître Jean Barrière, Arnaud de la Croix, Arnaud Davin, Antoine Arlier et Gaillard Bony, les confirma dans la conviction que l'arrangement était favorable aux deux parties. Ils en firent la déclaration solennelle l'un après l'autre par un nouveau serment sur les Évangiles, et donnèrent à cette transaction leur autorisation judiciaire. Elle fut dès lors considérée comme irrévocable [1].

Et elle l'a été. Mais elle devait pourtant recevoir encore un amendement et passer par un nouvel examen judiciaire avant d'être enregistrée par le parlement de

[1] Ménard, IV, p. 175 des *Preuves.*

Toulouse. L'étrange article par lequel les chanoines interdisaient à la ville de disposer librement de sa propriété et d'établir pour plus d'un an l'université dans le bâtiment de Saint-Marc, clause qui devait susciter beaucoup plus tard de nouvelles difficultés, fut révisé au mois de septembre 1541 par Jean de Mansancal, président des grands-jours de Nîmes. Le 15 janvier suivant, le prévôt de la cathédrale fit connaître aux consuls que pour obtenir l'homologation de la cour souveraine, il renonçait à la clause litigieuse. La cour du sénéchal n'eut donc pas à se déplacer et continua d'occuper le bâtiment qui est devenu depuis l'hôtel de ville. L'installation provisoire de l'université dans la maison de Saint-Marc devint définitive, et la haute école de Nîmes, qu'attendaient tant de vicissitudes, n'a plus cessé jusqu'à nos jours de trouver un domicile propice et un noble abri dans le bâtiment vénérable qui a porté successivement les noms d'Hôpital Saint-Marc, Collége des Arts, Collége des Jésuites, Collége royal et Lycée.

CHAPITRE III.

CLAUDE BADUEL.

Sa naissance. — Sa famille. — Ses voyages universitaires. — Mélanchthon le recommande à la reine de Navarre. — Il voit Vivès, Budé, peut-être Érasme. — Il séjourne à Paris et à Strasbourg. — Jean Sturm et Jean Calvin. — Baduel arrive à Nîmes. — Ses efforts pour établir le collége des Arts.

> Tenet hebræa, est græce quoque et omnibus litteris excultus, est præterea leni et placido ingenio, studio prudenti.
> (BUCERI, *Ep. ad Reg. Nav.*)

Mais à qui confier la direction du nouvel établissement? Jean Combes était l'homme des bonnes idées. Il profita de l'occasion que lui offrait son séjour à Paris en 1539 pour consulter à ce sujet la reine de Navarre. Or il se rencontra justement que Marguerite patronnait depuis quelques années un professeur nîmois que, par zèle pour la renaissance des études, elle avait enrôlé parmi ses *clients* et qu'elle destinait dans sa pensée au rectorat de l'académie naissante. Jean Combes pouvait avoir connu cet élève des écoles de Nîmes, que l'amour du beau langage avait attiré dans les universités du nord de l'Europe, et qui, revenu de ses longs voyages avec une grande réputation de savoir et d'éloquence, occupait maintenant à Paris une de ces chaires de *Pro-*

fesseurs royaux que François Ier avait instituées, sur les instances de Guillaume Budé, avant la fondation du *Collége de France*. Il enseignait la philosophie avec éclat et avec de beaux émoluments.

Claude Baduel était né à Nîmes en 1491. Son père Antoine Baduel marchand et bourgeois de cette ville, jouissait à ce dernier titre d'une sorte de demi-noblesse, qui le faisait qualifier d'*honorable homme* et de *sire* dans les actes civils de sa famille, mais qui ne lui donnait pas le savoir : il ne signait ces mêmes actes que de sa *marque*, préludant ainsi avec une excessive modestie à l'illustration littéraire de son fils Claude. Son second fils Jehan lui succéda plus tard comme bourgeois et comme marchand. Antoine Baduel possédait quelques biens : une maison sur le pont de l'*Agau* près de la Bouquerie, dans la rue actuelle du Grand Couvent; une terre avec *mas* près de Menduel, une vigne dans le territoire de Lussan. C'était sans doute un marchand prospère, peut-être un orfèvre, car il est assez question de chaînes et de bijoux à l'occasion de sa femme et de sa belle-fille et nous savons d'ailleurs que cette industrie était florissante dans la ville. S'il est possible de fonder une conjecture sur de si légers indices, Antoine Baduel, arrivé pauvre et illettré de l'un des villages que nous venons de nommer, aurait acquis quelque aisance dans les affaires, obtenu le droit de bourgeoisie, voué aux études l'aîné de ses fils, enfant intelligent et de santé chétive, et ouvert au second la carrière plus lucrative du négoce.

La mère de Claude et de Jehan Baduel dut mourir de bonne heure et leur père convoler en secondes noces et épouser Pascale Cotelier, qui dans les actes de famille n'est pas désignée comme la mère de notre lettré ni de son frère. Elle survécut à son mari et, convolant à son tour, épousa dans la suite le notaire Pierre Chabassut.

Antoine Baduel mourut en 1547, et l'on a, du 14 octobre de l'année suivante, un acte de partage de ses biens entre ses deux fils.

La tendresse d'une mère ne retenant pas au foyer le jeune Claude, il put se livrer sans trop de regret à l'ardeur qui l'entraînait vers les études lointaines. L'étincelle qui alluma son zèle pour le savoir était sans doute partie de Toulouse. Florette de Sarra, fille du premier président du parlement de cette ville, ayant épousé Jean de Montcalm, juge-mage de la sénéchaussée de Nîmes, représentait dans la petite cité les traditions universitaires et parlementaires de la grande. Elle connaissait de près les magistrats, les professeurs célèbres que les étudiants de Nîmes avaient admirés à Toulouse. Baduel rappela plus tard l'affabilité et la bienveillance dont elle l'avait honoré dès ses jeunes années. La noble dame encourageait ainsi le talent naissant du fils de l'orfèvre et facilitait peut-être son envoi à Toulouse ou à d'autres universités. Le lieutenant Jacques Albenas, passionné pour les lettres et lauréat de l'Académie des Jeux floraux, dut exercer aussi un affectueux patronage sur les études du jeune Claude. Celles-ci se divisèrent en deux périodes, correspondant à l'ancien et au nouveau système, celui du Moyen Age et celui de la Renaissance. A Nîmes, à Toulouse, à Paris sans doute, Baduel ne connut que le programme de la scolastique dont il garda le plus mauvais souvenir. A une date qui peut se placer entre 1515 et 1520, il se prit de passion pour cette rénovation des lettres qui rajeunissait l'Italie et l'Allemagne et forma le dessein d'aller la contempler de ses yeux dans un de ses plus brillants foyers.

Nous ne connaissons pas les étapes de sa route. En 1534, il était à Louvain, dont l'université était alors des plus florissantes. Il y avait rencontré Jean

Sturm, qui fut depuis son ami, et Guillaume Bigot qui lui donna des leçons de grec sans exiger la modique rétribution payée par ses condisciples. Baduel et Bigot avaient l'un plus de trente ans, l'autre plus de quarante, et ils n'étaient point les aînés de la population scolaire de Louvain. Rien n'était moins rare à cette époque que de vieux étudiants suivant les leçons de professeurs renommés et faisant eux-mêmes des cours sur les matières qu'ils croyaient posséder. Élèves dans les académies, ils étaient régents dans les gymnases. Il n'existait pas d'écoles normales où l'on pût se préparer à la carrière de l'enseignement et la pratique seule initiait à cet art difficile. C'était le cas de dire : *Dum docent, docere discunt.* Les universités du temps avaient ainsi un grand nombre d'élèves-maîtres qui préparaient leur avenir tout en s'assurant quelques ressources pour le présent. Car les pères, d'un esprit souvent fort positif, ne comprenaient pas la longueur démesurée des études de leurs fils et se lassaient de les nourrir à ne rien faire.

Il faut croire que le père de Baduel était du nombre, et que ne pouvant s'expliquer, du fond de sa boutique, l'absence interminable de Claude, il lui avait coupé les vivres. L'étudiant se trouvait donc à Louvain dans une grande détresse. Ses succès scolaires l'engageaient à étudier encore. Au grec, à l'hébreu, à la philosophie, à la théologie qu'il apprenait, il avait beaucoup à ajouter, car la carrière du savoir s'allonge à mesure qu'on y avance, et la Renaissance ouvrait à ses adeptes des perspectives indéfinies. Mais ses ressources s'épuisaient, et il se voyait arrêté en si beau chemin par des nécessités vulgaires et inexorables. Fallait-il renoncer à ses nobles desseins, donner congé aux lettres humaines et divines pour prendre un métier? Fallait-il dire adieu aux savantes compagnies et aux beaux rêves

pour venir acheter et vendre près de l'Agau et enfouir dans une obscure échoppe le savoir péniblement acquis si loin et pendant tant d'années? Il fut sauvé par une belle inspiration dont il put remercier la Providence.

Wittemberg n'est pas près de Louvain. Les voies ferrées permettraient aujourd'hui de franchir la distance en une journée, mais les étudiants du XVIe siècle avaient une autre manière de voyager. Ils allaient à pied, par bandes, s'arrêtant à toutes les auberges et séjournant dans toutes les universités. C'est assez dire qu'ils prenaient le chemin de l'école, et je ne sais si le mot ne nous vient pas d'eux. Les étudiants à barbe, sous le nom de *bacchants,* se faisaient une escorte d'artiens plus jeunes ou de *béjaunes* et les chargeaient de mendier ou de voler pour eux, sauf à leur rendre en coups ce qu'ils recevaient en provisions. On peut lire dans les Mémoires de Thomas Platter les épisodes qui égayaient ou effaraient leurs courses. Mais Baduel avait les mœurs trop douces pour se mêler à aucune esclandre. De Louvain, en se dirigeant vers l'est pour se rendre à Wittemberg, il rencontrait d'abord Liége où l'attirait la renommée du gymnase de Saint-Jérôme, le plus bel établissement dirigé par les *Frères de la Vie Commune;* puis l'université de la petite ville de Marbourg. Se détourna-t-il au sud pour visiter celle de Tubingue, à la veille d'être restaurée par Simon Grynée et Ambroise Blaurer, ou marcha-t-il droit vers l'Elbe, hâtant le pas pour se trouver enfin devant le personnage vénéré, dont le nom l'appelait de si loin, et dont le savoir, attesté par tant de livres, était la merveille de l'Allemagne? Il est sûr que, au mois de mai 1534, Baduel pouvait rassasier ses regards de la vue de Mélanchthon et s'asseoir au pied de sa chaire, parmi les deux mille étudiants qui l'entouraient à certains jours.

Mélanchthon brillait à leurs yeux d'une double gloire. Il était le représentant le plus illustre de cette Renaissance des lettres qui venait de ressusciter l'antiquité classique, et il marchait, non le premier, mais le second, à côté du grand Luther, dans la voie de cette autre Renaissance, qui, sous le nom de Réforme de l'Église, semblait être la conséquence de la première. Chaque époque a son horizon et sa manière de grouper les événements et les idées. Pour la jeunesse des universités allemandes et pour ses guides, la philosophie scolastique, avec son jargon, sa barbarie et le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, correspondait à un État de la chrétienté où l'ignorance du clergé égalait les désordres des moines et la superstition des peuples. Au réveil des lettres classiques, au grec de Platon et au latin de Cicéron, devait donc aussi correspondre un Évangile plus pur, plus efficace, plus digne d'être prêché dans les belles langues qu'on venait de retrouver. Mélanchthon était un Cicéron chrétien, et l'ambition de ses disciples était de propager sa double Réforme dans toutes les parties de l'Allemagne et dans tous les États de l'Europe.

Nous ne savons à quelle heure de sa jeunesse, à quel point de ses voyages Baduel avait aperçu les conséquences religieuses de la Renaissance des lettres : Jean Sturm fût vraisemblablement son initiateur à cet égard et eut pour collaborateurs dans cette tâche un grand nombre d'étudiants des universités du Nord, élevés comme lui par les *Frères de la Vie Commune*. Quoi qu'il en soit, Baduel, parti de Nîmes simple écolier de grammaire, devint à Paris et à Louvain étudiant en philosophie et en théologie. Placé par cette dernière science en face des problèmes que la réformation de Luther venait de poser avec hardiesse, il arriva à Wittemberg

converti aux idées que nous venons d'exposer et prêt à recevoir avec docilité l'influence littéraire et religieuse de Mélanchthon.

Si le disciple admira le maître, le maître de son côté, s'attacha au disciple, le vit de près, écouta ses confidences, l'encouragea à marcher dans la carrière qui s'ouvrait devant lui. Il pensa que ce français du midi plein d'ardeur et d'éloquence serait dans son pays l'interprète persuasif des principes qui le passionnaient lui-même. Mais il fallait d'abord le mettre en état de continuer ses études, surtout celles des saintes lettres; il fallait le placer ensuite sous une protection assez puissante pour le soustraire aux dangers que les nouveautés faisaient toujours courir en France et pour assurer plus tard à son enseignement toute l'influence dont il serait susceptible. On va voir si Mélanchthon sut atteindre ce double but.

Quand Baduel le quitta pour revenir dans son pays, après un court séjour à Wittemberg, il lui remit une lettre que l'étudiant professeur se promit de faire parvenir par les voies les plus sûres, car elle pouvait décider de sa destinée. Elle était adressée à la reine Marguerite de Navarre, la noble sœur de François Ier, la grande protectrice des lettrés et des luthériens français. Le temps nous l'a conservée; elle est écrite en un latin cicéronien que le lecteur pressentira sous la traduction :

« Il y a peut-être présomption pour un inconnu de condition infime, écrivait Mélanchthon, à recommander quelqu'un à Votre Altesse. Mais le bruit de votre extraordinaire bonté m'encourage à ne pas refuser ce service à un homme de bien et de savoir. Je ne doute pas que Votre Altesse ne prenne en bonne part cette démarche, rien ne convenant plus à la piété chrétienne, surtout dans un si haut rang, que la sympathie pour les misères des gens

d'études, obligés de compter sur l'appui libéral des classes élevées.

» Le jeune [1] Claude-Baduel, de Nîmes, dans la Gaule Narbonnaise, m'a fait connaître la série des études qu'il a déjà parcourues et la rigueur du sort qui va l'en arracher pour le jeter dans quelque autre profession, si Votre Altesse ne vient à son aide. Passionné pour l'étude de l'éloquence et des saintes lettres qu'il a commencée avec succès, il se voit arrêté en si beau chemin par la pauvreté; mais il veut tout tenter plutôt que d'abandonner son entreprise.

» Il estime que tous les amis du savoir de nom français ont en vous leur refuge et leur espérance. Il veut donc recourir à Votre Altesse et la prie de venir en aide à ses études. Telle est, en deux mots, sa demande. Je n'insiste pas; votre bonté n'a pas besoin de phrases, et il ne me convient pas d'en faire. J'ajoute seulement que voilà un talent digne d'être aidé. Au goût de l'étude s'ajoutent ici de grands progrès déjà accomplis qu'il serait déplorable de voir perdre par l'entrée dans une autre carrière. Baduel écrit le latin avec pureté, avec une élégance singulière et une abondance qui n'est pas sans grâce. Son caractère est plein de modestie.

» C'est une aumône vraiment royale que de soutenir de tels talents pour le bien de l'Église chrétienne. Le saint prophète Esaïe a dit que des reines seraient les nourrices des disciples de l'Évangile. Vous êtes une de ces reines; l'Église vous décerne ce titre qu'elle ne vous retirera jamais, non plus qu'elle n'oubliera la reconnaissance qu'elle vous doit.

» Pour finir, que Votre Altesse veuille bien prendre en bonne part ma demande et me permette de me re-

[1] Baduel avait alors plus de quarante-deux ans.

[illegible] à elle comme ami des bonnes lettres. [illegible] santé et bonheur. Idus de juin [13 juin] Wirtemberg. »

Mais de cette éloquente supplique, Baduel reprit la route de Louvain pour rentrer peu après en France. Il y revint par Bruges où il vit Louis Vivès, le grand humaniste qui formait avec Érasme et Budé le triumvirat littéraire de cette époque. Les contemporains accordaient à Budé le savoir, à Érasme l'éloquence, à Vivès le jugement. Cette opinion rendait d'autant plus précieuse à Baduel la conformité de ses vues avec celles de l'illustre professeur qu'il voulut visiter en quittant Mélanchthon. L'espagnol Vivès, né peu de mois après Baduel (1492), était libre de toute attache luthérienne, mais il avait embrassé avec éclat la cause de la Renaissance et s'était déclaré pour le mode d'études qu'elle avait inauguré en publiant son fameux traité : *De corruptis artibus*. Modeste et ferme, il s'était signalé par la droiture de son caractère en osant désapprouver le divorce de Henri VIII avec Catherine d'Aragon et avait subi à cette occasion un emprisonnement de six mois. Il enseignait alors en Flandre, après avoir professé à Louvain et à Oxford. Sa vie errante ressemblait à celle de la plupart des savants du même siècle, qui semblaient avoir pour patrie toute l'Europe lettrée, et elle pouvait inspirer quelques pressentiments à Baduel. Il avait été précepteur de la princesse Marie Tudor, future reine d'Angleterre, et avait à cette occasion réfléchi sur l'éducation des jeunes filles, sur la vocation des femmes. Il les voulait modestes, plus souvent à leur cuisine qu'à la danse, et leur imposait, autant que possible, le devoir d'allaiter elles-mêmes leurs enfants. Je ne sais s'il s'entretint de ces sujets avec son visiteur nîmois, mais celui-ci devait professer plus tard et appliquer les mêmes idées.

Le 22 août 1534 Baduel était à Paris et visitait Budé [1]. Ce parisien de noble naissance était, au dire d'Érasme, le prodige de la France. Né comme lui en 1467, il ne s'était livré qu'assez tard à l'étude, mais il y avait alors appliqué une activité et une intelligence si prodigieuses qu'il n'avait pas tardé à occuper le premier rang dans la phalange lettrée du XVIe siècle. Il fut le principal promoteur de l'étude du grec dans notre pays. Baduel devait remanier plus tard et publier à Genève (1554) un lexique grec-latin dont il avait laissé l'ébauche.

Budé et Vivès moururent en 1540. Érasme, leur émule et leur ami, n'était plus depuis quatre ans. Baduel avait-il eu la bonne fortune de le voir aussi dans ses voyages universitaires? Aucun indice ne permet de l'affirmer, mais on ne peut mettre en doute la juste curiosité du voyageur; curiosité toutefois plutôt que sympathie. A son immense savoir et à son esprit qu'on a justement comparé à celui de Voltaire, Érasme joignait un scepticisme auquel répugnait la nature candide et croyante de Baduel. Le Français méridional a toujours pris au sérieux ses convictions religieuses. Catholique, albigeois, camisard, il n'a pas le don de rire de ce qui lui paraît sacré. Si donc Baduel vit Érasme, ce ne fut que pour admirer en lui un des représentants les plus illustres du grand mouvement de la Renaissance.

Il put en trouver l'occasion à Bâle en 1535. Le grand lettré s'était retiré en 1521 dans cette ville où il ne s'occupait guère que de la publication de ses ouvrages auprès de l'imprimeur Froben, son ami. Quand la ville passa à la Réforme en 1529, il la quitta quelque temps pour ne pas paraître participer à une révolution religieuse, mais il ne tarda pas à y rentrer pour y finir sa vie en 1536.

[1] V. Herminjard, *Corresp. des Réformateurs*, III, 189, 199, 363.

Or Baduel fit l'année d'auparavant un voyage diplomatique en Suisse et en Allemagne avec Guillaume de Langey, ambassadeur de François Ier et avec Barnabas du Fossé, attaché comme lui au célèbre diplomate. Le monarque français songeait alors à mettre d'accord les théologiens français et allemands et demandait à cet effet le concours de Mélanchthon. Le réformateur plein de bon vouloir ne put prendre une part active aux négociations. Elles n'avaient d'ailleurs aucune chance d'aboutir et elles furent aussitôt suspendues par une grave maladie de Baduel.

Le professeur nîmois avait été désigné pour cette mission par la reine de Navarre, qui, dès le mois d'août 1534, avait gracieusement accueilli la requête de Mélanchthon et pris à sa charge les études de Baduel. Elle lui continua cette faveur près de huit années et le mit en état de suivre à Paris tous les cours qui avaient pour lui de l'intérêt. Il fut dans cette ville le commensal de Jean Sturm, qu'il rejoignit à Strasbourg en 1537. Là, le réformateur Bucer le reçut dans sa maison pour lui enseigner à loisir la nouvelle théologie, et la satisfaction que lui causèrent ses progrès furent sans doute la principale rétribution qu'il reçut du pensionnaire de Marguerite, puisque sept ans plus tard, il avait encore à lui réclamer dix écus. Mais du côté du zèle évangélique, le disciple put bientôt rivaliser avec le maître. Le 8 avril 1537, Bucer écrivait à la reine de Navarre pour l'exhorter à persévérer dans la profession de la foi réformée et excusait cette liberté sur les instances de Baduel, « homme dont la science, la piété, la douceur, étaient pleines de charme et dignes d'admiration. » L'année suivante Bucer le désignait à la princesse pour une chaire de théologie : « Je recommande vivement à Votre Altesse notre ami Baduel, homme très savant, religieux et de jugement

solide. On dit qu'il y a à Poitiers une chaire d'interprétation des Saintes Ecritures dont la collation appartient au Roi Très-Chrétien. Puisse Votre Altesse l'obtenir pour Baduel! Il sait l'hébreu, le grec, les lettres ; il est de plus si doux, si bon, si éclairé qu'il serait utile au règne de Dieu de la lui faire donner. Votre bonté se souviendra donc d'un client plus digne que tout autre de sa protection et me pardonnera tant de lettres où, par amour pour le Christ et pour les saints qui sont en France, j'abuse souvent de son obligeance. Mais vous pouvez ou les retenir dans la saine doctrine, ou les arracher à de funestes erreurs. Salut en Jésus-Christ, notre Seigneur, ô très-pieuse reine. Strasbourg, 5 juillet 1538 [1]. »

Ces lettres indiquent assez dans quels sentiments et sous quelles influences Baduel vivait au foyer du réformateur strasbourgeois et dans le cercle de ses amis. C'est le moment où Sturm, un des plus chers, fondait le gymnase qui a fourni une si brillante carrière, et y mettait en pratique le plan d'études qu'il avait suivi à Liége, au collége de Saint-Jérôme. Il faisait ainsi avancer vers le centre de l'Europe les idées pédagogiques que les *Frères de la Vie Commune* avaient mises en œuvre dans les Pays-Bas. Baduel qui les connaissait depuis longtemps et qui avait pu les comparer avec les méthodes en vigueur à l'Université de Paris, dut suivre avec un profond intérêt et de secrets pressentiments les merveilleux progrès de l'institution strasbourgeoise.

Un autre hôte de Bucer, qui put aussi se lier avec Jean Sturm et faire sous son influence d'utiles réflexions, était un Français récemment exilé de Genève. Baduel vit Jean Calvin, s'attacha à lui et ne cessa désormais de lui écrire. Il y avait pourtant quelque différence entre le

[1] Archives de Saint-Thomas à Strasbourg, vol. II, nos 99 et 112.

sévère réformateur de Genève, l'adversaire un moment vaincu des *libertins*, le futur fléau des *nicodémites*, et les humanistes évangéliques comme ceux que Baduel trouvait parmi les protégés de la reine de Navarre. Ceux-ci étaient avant tout des adeptes de la Renaissance, partisans à ce titre d'une réforme religieuse, mais sans hostilité pour les cérémonies de l'Église et disposés à verser, comme l'on dit, le vin nouveau dans de vieilles outres. L'autre ne voulait voir dans la messe qu'une idolâtrie, dans le pape que l'Ante-Christ, dans le respect des traditions qu'une coupable capitulation de conscience, à laquelle il ne fallait pas hésiter à préférer le martyre. Baduel pressentit sans doute ce qu'il y avait de vérité dans cette logique inflexible, dans ce christianisme radical; mais il attendit pour en adopter les allures les conseils de l'expérience. Il relégua pour le moment le calvinisme dans un lointain et douteux avenir et resta *luthérien*.

Professeur royal à son retour à Paris (1539), il reçut la visite de Jean Combes et la proposition de venir diriger à Nîmes l'Université des Arts. Le plaisir de revoir son beau ciel d'Occitanie, que les brumes du Nord lui avaient rappelé par le contraste, la satisfaction de rapporter à son père les fruits heureux de ses études, la protection d'une reine aimée des citoyens de Nîmes, l'amitié des plus grands lettrés du siècle, la gloire d'acclimater dans sa patrie les bonnes lettres ressuscitées et l'Évangile rajeuni, ces raisons et plus encore le vœu de sa généreuse bienfaitrice le décidèrent à accepter les offres du second consul. Il avait à Paris un traitement de quatre cents livres; il consentit volontiers à n'en recevoir à Nîmes que deux cents; car il fut toujours d'un désintéressement admirable, et se mit à la disposition des consuls. Ceux-ci lui envoyèrent le 8 septembre, par un

messager, l'avis qu'ils acceptaient ses services et l'ordre de partir. Il ne le fit pas sans aller prendre congé de la reine de Navarre, alors à Compiègne. Elle lui remit pour *MM. les consuls, manants et habitants de Nîmes* les lignes suivantes :

« Messieurs, j'ai entendu par maître Cl. Baduel comme vous lui avez écrit, et prié qu'il allât par delà pour vous aider à faire l'institution d'un collége en votre ville : en quoi je crois qu'il se saura bien acquitter. Il s'en va maintenant devers vous pour cet effet. Et pour ce que je l'ai entretenu aux études, je vous prie de l'avoir pour recommandé durant qu'il sera par delà; et vous me ferez en ce faisant plaisir bien agréable. A tant, Messieurs, je prie Dieu qu'il vous ait en sa très-sainte garde. Écrit à Compiègne, ce VIIIe jour d'octobre. La bien vôtre, Marguerite. »

Nous ignorons le jour de son arrivée à Nîmes, mais ce jour est une date mémorable dans l'histoire de la petite république. Elle ne connaissait encore que de loin et par ouï-dire les idées qui fermentaient dans les écoles et dans l'Église : elle les accueillit alors avec honneur dans la personne d'un de leurs représentants les plus convaincus et elle leur offrit dans son université naissante un asile et une citadelle. Le progrès allait donc s'accomplir dans son sein avec une rapidité dangereuse et provoquer peut-être à bref délai une réaction violente. Il n'y parut pourtant pas d'abord. Baduel se borna à diriger le collége régi avant lui par Pacolet et Cavart, et, les dernières semaines, par Jean Bergès. Les arrangements n'étaient pas encore faits pour installer comme il convenait le nouvel établissement. Le conseil de ville suivait à cet égard le cours des négociations que nous avons racontées. Baduel ne fut installé comme recteur que huit ou dix mois après son arrivée, c'est-à-dire le 12 juillet 1540.

Un règlement provisoire du conseil fixa ce même jour la question d'étiquette qu'impliquaient ses nouvelles fonctions. Cette question intéressant à la fois l'autorité civile et l'autorité religieuse, le prévôt de la cathédrale assista aux délibérations du corps de ville, comme nous avons vu naguère les délégués de la municipalité et le juge-mage assister à une réunion du chapitre dans les bâtiments de la cathédrale. De tous temps les deux autorités avaient marché d'accord et donné l'exemple de l'harmonie aux citoyens de Nîmes, jusqu'alors soigneux de l'imiter. Il est bon d'en faire la remarque, que la suite de ce récit confirmera, au moment où la discorde va s'introduire dans la ville, d'abord par la réforme des études que le Collége des Arts est sur le point d'inaugurer, puis par la tentative de réforme religieuse qui va se greffer sur la précédente.

Un même esprit avait régné dans la ville durant les longs siècles du Moyen Age; un esprit nouveau, celui de la Renaissance, soufflant d'abord d'Italie pour ranimer les lettres et les arts, soufflant ensuite des bords du Rhin et de l'Elbe pour féconder les germes partout répandus de rénovation religieuse, vint secouer la vieille et paisible cité, et divisa ses citoyens en deux camps, celui du passé et celui de l'avenir. Depuis lors la paix n'est jamais rentrée ni dans les conseils de la ville, ni dans les foyers des familles. Pour que la concorde se maintînt à Nîmes et ailleurs, il aurait fallu que les lumières se répandissent également dans toutes les classes de la société, que toutes les intelligences fussent en état de les accueillir, ou que la partie la plus éclairée de la population eût le prestige nécessaire pour conduire l'autre. Il n'en fut point ainsi, et il n'est pas besoin d'ajouter que le conflit qui divise le monde moderne n'a fait depuis que s'aggraver et s'étendre : que des lettres

et de la foi religieuse, il a passé ensuite aux questions politiques et qu'il ne semble pas encore approcher de son terme.

Dans le conseil de la ville de Nîmes tenu le 12 juillet 1540, le prévôt de la cathédrale, acceptant, au nom de l'évêque, Baduel comme recteur de l'université, offrit pour lui « un banc au chœur de l'église cathédrale, banc placé après celui des consuls »; il fut d'avis que, dans les autres actes publics le recteur « fût mis entre les deux premiers, fussent-ils officiers ou consuls. » Là ne se bornaient pas les offres de l'évêché : Robert de la Croix promettait à l'université, au nom de l'évêque Briçonnet, « des bénéfices jusqu'à la somme de deux cents livres ou le premier bénéfice vacant jusqu'à la dite somme [1]. »

Pour les autres détails d'étiquette qui ne regardaient que la ville, il fut décidé que, aux entrées des princes et aux autres cérémonies publiques, Baduel marcherait, portant la chape et accompagné du bedeau de l'université, entre le premier des officiers de justice et le premier des consuls; aux funérailles des suppôts et des écoliers de l'université, au premier rang.

Ces délibérations et toutes celles qui se rapportaient à la fondation de l'université étaient suivies de près et souvent inspirées par Baduel lui-même. Les fonctions dont il venait d'être investi, et surtout le crédit dont il jouissait auprès de la reine de Navarre, et par elle auprès du roi, lui donnaient un grand ascendant. On peut juger des discours qu'il tenait aux consuls et aux magistrats de Nîmes, par quelques lignes d'une lettre qu'il avait adressée de Paris, peu de jours avant son départ pour sa ville natale, à Guillaume de Malmont, (24 septembre 1539). « Je crains que vous ne montriez pas la

[1] Archives Municipales, registre L, 7, p. 16.

libéralité et l'empressement que demande une si noble entreprise. Vous avez témoigné jusqu'ici peu d'estime aux lettres et aux lettrés. Mais vous savez maintenant quelles ressources sont mises à leur disposition dans toutes les villes bien administrées.... Le roi ne pouvait vous accorder une plus haute marque de sa bienveillance qu'en vous donnant cette université. J'ai entendu souvent d'éminents personnages et même la reine de Navarre dire quelle était l'opinion de son royal frère sur la modestie, l'égalité, la gravité de vos mœurs. Faites donc les derniers efforts pour ne pas rester au-dessous de cette opinion. Si vous fondez ce collége avec la largesse et la libéralité requise, vous en recueillerez les fruits les plus beaux. Marseille jadis se fit une telle réputation par ses écoles que Rome même lui envoyait ses enfants, et que son influence civilisa la Gaule. Pour moi, je vous promets tout le concours que vous pouvez attendre d'un homme de bien, ami de son pays. Je vous renouvelle l'expression de mon bon vouloir que j'ai adressée d'abord au second consul, ensuite à Antoine Arlier, mon savant et illustre ami [1]. »

Cependant une année classique s'était écoulée depuis l'arrivée du recteur, année préparatoire où tout se disposait pour l'entrée en plein exercice du nouvel établissement. C'est sans doute à la fête de saint Michel de l'année 1540 que fut inaugurée l'ordre nouveau.

En prenant possession de la plénitude de ses fonctions, Baduel publia en latin son opuscule sur le *Collége et l'Université de Nîmes,* véritable prospectus de l'École, qu'il est à propos de traduire en totalité [2].

[1] Bad., *Epistolæ familiares.*

[2] *De Collegio et Universitate Nemausensi.* Lugd. apud Seb. Gryphium, 1540. (Bibl. Nat.)

CHAPITRE IV.

LE PROSPECTUS DU COLLÉGE DES ARTS.

L'écrit de Baduel. — Réveil de l'antiquité. — Les études classiques. — Leur organisation à Nîmes.

> Alia est doctrina primæ pueritiæ, alia ineuntis adolescentiæ, et utriusque sunt principia, progressiones ac fines.
> (BAD., *De Coll. et Univ. Nem.*)

« Le Roi Très-Chrétien a autorisé l'année dernière la fondation d'un collége et d'une université dans la ville de Nîmes, et il a octroyé à cet établissement tous les priviléges en usage dans les localités où l'on enseigne les lettres et les arts libéraux. Bien des motifs ont porté le Souverain à conférer ce bienfait à notre ville : le principal est la convenance du lieu à devenir le siége des études dans la Gaule Narbonnaise, convenance reconnue par les hommes les plus compétents. Cette création a été accueillie avec satisfaction, non-seulement par les habitants de Nîmes qui ont demandé et obtenu cette faveur, mais aussi par les autres villes de la région qui sont heureuses de ce bienfait royal et se disposent à en profiter. Et ce sentiment est naturel. Car si l'école fondée à Nîmes est organisée comme il convient, elle assurera à toute la province les plus

grands et les plus beaux avantages; elle ravivera le goût des lettres, jadis florissantes dans toutes nos cités, surtout à Marseille, et depuis bien déchues; elle éclairera et polira l'esprit de nos concitoyens, esprit doué de tant de vigueur et de souplesse, et auquel il n'a manqué jusqu'à présent que le savoir et l'élégance des lettres; elle affranchira les familles des grands sacrifices dont les charge l'éducation lointaine de leurs fils, et des anxiétés où les jettent les périls qu'ils vont courir au milieu de tant de vices et de voluptés. Aussi l'idée de tous ces bienfaits a-t-elle partout provoqué un incroyable désir de mener l'entreprise à bonne fin : les magistrats promettent l'appui de leur autorité, les évêques, une part généreuse des richesses de l'Église. On a fait venir des maîtres à qui ne manquent ni le savoir pour instruire la jeunesse, ni la vertu pour former ses mœurs, ni la bienveillance pour encourager ses progrès, et on leur a assigné une honorable rétribution.

» On n'avait eu jusqu'ici nul souci de l'ordre dans lequel il convient d'enseigner les lettres et l'on avait tout brouillé et confondu. Ces vicieuses habitudes vont être bannies de la nouvelle école où l'on suivra une méthode plus conforme aux pratiques des anciens, plus appropriée aux divers degrés de développement de l'enfant et à la nature des matières qu'il doit étudier, plus conforme, en un mot, à l'intention que l'on a de rétablir la pureté du latin et l'éloquence. L'école se divisera en classes diverses selon l'âge et le développement des élèves. Autre sera l'enseignement de la première enfance, autre celui de l'adolescence, et chacun des deux aura ses débuts, sa marche progressive et sa fin. On ne sait le latin, selon la juste remarque déjà faite dans l'antiquité, que si l'on peut le parler et l'écrire d'abord avec clarté et correction, puis avec élégance, enfin en

l'accommodant au sujet que l'on traite. Ce sont trois études différentes, répondant à différents âges, et il faut commencer par celle qui convient aux aptitudes des jeunes enfants, celle qui enseigne à parler et écrire en latin avec correction et clarté. Quand l'âge a ensuite acquis plus de forces et que ce premier enseignement est achevé, on passe aux deux autres dont le but est de parler et d'écrire avec élégance et en s'accommodant au sujet traité.

» Conformément à cette division des qualités du discours et à la diversité des âges et des aptitudes qu'ils supposent, on a établi huit classes dans lesquelles sont réparties les études de l'enfance. Arrivé à l'école vers cinq ou six ans, l'élève y est retenu jusqu'à quinze, parcourant un degré chaque année, et lorsqu'il a achevé la série des classes et reçu dans chacune d'elles la part d'enseignement qui lui est afférente, il en sort pour passer à des études plus libres et plus fortes. De quinze à vingt ans, il suit les leçons publiques et s'initie aux hautes sciences et aux arts. Soumis jusqu'alors à la discipline des maîtres, il ne pouvait ni passer à une classe supérieure sans avoir satisfait le régent de la classe précédente, ni quitter la division classique sans avoir parcouru le cercle entier des connaissances qu'elle embrasse. Maintenant il est plus libre; non que ces leçons publiques l'affranchissent de toute sujétion envers ses maîtres : il reste sous l'autorité des professeurs et a pour eux la déférence et le respect qu'il leur doit; mais ses études sont moins réglementées et cessent d'être distribuées en classes différentes. A vingt ans le jeune homme ayant reçu toute l'instruction qui se donne dans l'école est en état d'aborder les études supérieures, médecine, droit, théologie, ou de décider en connaissance de cause s'il veut se vouer à l'enseignement des lettres.

» On voit par là combien ces hautes sciences dépendent de la connaissance de la grammaire et des arts. Le théologien ne peut expliquer purement la religion, ni le jurisconsulte les lois, ni le médecin les matières de son art, sans avoir été préalablement instruits et exercés dans les lettres. Les magistrats et les évêques ont donc raison d'en accueillir l'enseignement dans leurs villes. Sans elles, nul bon gouvernement, nul ordre public; sans elles, les églises ne peuvent conserver la pure doctrine, ni se défendre contre les hérésies. Par elles, les familles n'embellissent pas seulement leur patrimoine, elles tendent à l'augmenter en formant aux bonnes mœurs le caractère de leurs enfants. Notre roi a montré l'estime qu'il fait des lettres en établissant à Paris et dans d'autres villes d'honorables traitements pour ceux qui les professent, et en désignant Nîmes pour devenir le siége d'une nouvelle université. Ce royal exemple de libéralité pour les études a trouvé des imitateurs; l'un des principaux est l'évêque de Nîmes, et son prévôt, Robert de la Croix, prêts l'un et l'autre à prodiguer leurs richesses pour les lettres, si c'est les prodiguer que de les employer au salut de l'État et de l'Église. Cette libéralité est telle que les lettres et leurs suppôts n'en perdront jamais le souvenir et que rien n'est plus agréable à Dieu. Nos généreux bienfaiteurs peuvent donc attendre de Dieu les grâces abondantes qu'il promet en retour à ceux qui font le bien, et des lettrés une affectueuse gratitude, un souvenir éternel. Il ne faut point douter que les autres évêques et les autres magistrats ne suivent un exemple qui fait encore ressortir la beauté de l'entreprise. Elle obtient déjà les vœux et la sympathie des nombreux habitants de Nîmes ou du diocèse qui croient ainsi remplir leur devoir ou donner une marque de leur piété.

» Bien des raisons, et des plus décisives, les portent à vouloir l'établissement d'un centre d'études parmi nous. D'abord les facilités que la ville présente pour cela. De toutes les cités de la Gaule Narbonnaise, il n'en est pas de plus propre à devenir le domicile des lettres. Elle n'est ni assez rapprochée de la mer pour participer à la mollesse et à la corruption des villes maritimes, ni assez éloignée pour être dépourvue des choses nécessaires à la vie. Elle a une foule d'autres avantages bien connus de ceux qui y ont séjourné. Ses habitants se font remarquer par leur modestie, leur frugalité, leur gravité. Point de luxe ni de laisser-aller; point de recherche exagérée de la table ou du vêtement; aucun de ces plaisirs funestes à la vertu ou au savoir. C'est là principalement ce qui a poussé le roi à faire de Nîmes le siége des études et des lettres, et cette libéralité du souverain pousse les citoyens dont je parle à prendre leur part d'une entreprise si honorable et si salutaire. Quelle plus notable marque d'estime un monarque peut-il donner à une ville que de lui accorder ce qui fait la gloire de son règne et le salut de son peuple, ce qu'il traite, dans toutes les cités, avec le plus grand honneur?

» Platon a eu raison d'écrire que les États seront heureux quand ils seront gouvernés par des philosophes ou par des princes qui aiment les philosophes et la philosophie. Heureuse donc la France! car son roi n'est pas seulement philosophe lui-même, mais plein d'affection et de générosité pour la philosophie et les lettres, pour les philosophes et les sages qui les enseignent. Le prophète Esaïe avait bien prédit que dans les derniers temps les rois seraient les protecteurs et les nourriciers des lettres et de la piété. C'est là l'honneur de notre prince, honneur tel qu'aucun âge, aucune génération à venir n'omettra de le célébrer. Car les lettres ne sont ni ingrates

ni oublieuses; elles gardent à jamais la mémoire des bienfaits et y répondent par de nobles louanges. Que Dieu conserve au roi son bon vouloir pour les lettres; qu'il donne à ceux qui vivent sous ses lois l'ambition de l'imiter, de lui ressembler, de lui prêter dans cette partie de ses entreprises le concours et les efforts qu'ils lui prêtent dans toutes les autres! »

Nîmes ne se souvenait pas d'avoir entendu de tels accents. Depuis l'époque gallo-romaine, où tant d'écoles florissantes initiaient nos ancêtres émerveillés aux secrets de la phrase cicéronienne, on n'avait rien ouï de pareil au bord de la *Fontaine,* au pied du vieil amphithéâtre. Les invasions successives des Visigoths, des Sarrasins, des Francs de Pepin le Bref, avaient effacé presque tous les vestiges de l'ancienne civilisation, et le Moyen Age n'y avait substitué qu'une théologie obscure, exposée en un latin aussi barbare que le jargon de la langue parlée. La guerre des Albigeois ajouta à tant de ruines, et du siècle de saint Louis à celui de François Ier, la cité nîmoise ne put que s'évertuer sans bruit et sans grand succès à dissiper les ténèbres qui l'environnaient. Elle s'éveilla, je l'ai dit, au canon des guerres d'Italie, au souffle printanier de la Renaissance, et chercha à reprendre une vie plus libre, plus pleine, plus heureuse que celle dont elle sortait. Mais l'Italie, l'Allemagne, la Rome et la Grèce antiques étaient bien loin. Voilà que tout à coup une langue digne d'elles arrive à ses oreilles, et que le recteur de sa nouvelle université vient lui prophétiser une culture, une élégance, un savoir égaux ou supérieurs à ceux de l'antiquité. Cette antiquité, dont les monuments romains qui faisaient la gloire de la ville étaient les témoins vénérables, renaissait dans son plus noble langage et provoquait chez

nos bons aïeux plus de satisfaction que de surprise.

Le programme de Baduel leur annonçait la réforme de l'Université et l'avénement des études classiques. C'est par la ville de Nîmes qu'elles allaient faire leur entrée en France. D'autres cités avaient essayé de les organiser. Bordeaux avait reçu en 1534 une colonie barbiste, conduite par Gouvéa, qui avait établi dans les anciens cadres du collége de Guyenne un enseignement analogue à celui que projetait Baduel. Mais la tentative ayant médiocrement réussi, la colonie s'était transportée à Coïmbre dès 1535, y avait perdu son chef et n'avait pas tardé à se disperser. La pénétration des idées de la Renaissance se faisait sans suite et sans résultats durables dans nos diverses universités. Celle de Paris n'avait guère le loisir de se transformer. Les règnes des derniers Valois, désolés par les guerres de religion, allaient se clore à Paris par les saturnales de la Ligue. Plus d'études, partant point de réforme dans les études. L'université de Nîmes, fondée au bon moment et dirigée par un lettré venu des libres écoles du Nord, offrait un cadre merveilleusement adapté à la mise en œuvre du nouveau système. Elle allait chercher dans les études *classiques* une gloire que Paris, malgré d'honorables et infructueuses tentatives, continuait à ne demander qu'à la *scolastique*.

Ces deux mots expliquent l'importance que nous attachons au prospectus de Baduel dans la partie qui concerne la réforme du programme scolaire. Le lettré y expose que les études vont être désormais divisées en deux cycles, l'un destiné à donner à l'enfance l'enseignement des mots, le latin grammatical et littéraire; l'autre, à donner à la jeunesse l'enseignement des choses, celui des sciences supérieures qui sont l'objet des chaires des facultés. Ce dernier, fixé par une longue tradition,

n'avait besoin que d'être renouvelé dans son esprit et son langage; mais l'autre était à organiser et à créer. Baduel s'y appliqua avec une prédilection passionnée qui ne fut pas sans contribuer aux violentes dissensions qui agitèrent les débuts du Collége des Arts. Il exposa ses vues sur la matière, non dans le bref prospectus que nous avons reproduit, mais dans un écrit adressé plus tard (1544) au cardinal Sadolet et où les mêmes idées, confirmées par la réflexion et l'expérience, sont reproduites avec une autorité magistrale. Nous empruntons à cet ouvrage [1] les lignes qui indiquent le plus clairement la méthode et l'ordre adoptés par Baduel pour l'enseignement du latin et du grec :

« L'enseignement grammatical se compose de deux parties : les règles et les exemples; les premières exigent une méthode raisonnée; les autres un choix habile des morceaux à expliquer. Les règles ne doivent être ni prolixes, ni changeantes, ni indéfiniment multipliées, mais être enchaînées et suivies, peu nombreuses, constamment répétées, d'une compréhension facile. Quant aux écrivains à lire, il y a parmi eux des orateurs, des poëtes et des historiens qui sont loin d'employer le même langage.

» Je suis d'avis de commencer par les orateurs d'un style élégant et de réserver pour un âge plus avancé les historiens et les poëtes.... Si l'usage régnait chez nous, comme chez les Romains, de parler latin dans les familles et même chez les nourrices, je ferais commencer par les poëtes, comme le conseille Horace. Mais comme il n'en est rien, et qu'on nous amène les jeunes élèves pour leur apprendre une langue étrangère, il vaut mieux

[1] *De officio et numero eorum qui erudiendam suscipiunt juventutem, ad Jac. Sadoletum Epistola.* Lugd. Gryp. in-12. (Bib. Nat.)

leur faire lire et entendre un langage formé de mots usuels et quotidiens. Tout ce que nous ont laissé les orateurs ne peut convenir à ce but, mais seulement les parties les plus simples et les plus familières. Telles sont les *Lettres de Cicéron* à ses amis et à Atticus, qu'il composa, comme il le dit lui-même, de termes tirés de l'usage commun. Même pureté et même simplicité dans ses deux *Dialogues sur l'Amitié* et sur *la Vieillesse* et dans les *Commentaires de J. César*. Ces ouvrages sont très-utiles à la discipline de l'enfance et très-propres à lui donner la pureté du langage écrit et parlé.... On nuit à cette pureté en mêlant l'explication des poëtes à celle des orateurs....

» J'en dis autant de l'étude du grec. Celui-ci ne doit être enseigné que lorsque les enfants ont acquis un style pur et clair.... Tout enseignement doit venir à son heure et à sa place. Mais aujourd'hui nos maîtres ne distinguent ni temps, ni âge, ni ordre méthodique. Ils mêlent tout, brouillent tout, enseignent tout à la fois. Grec, latin, orateurs, poëtes, historiens, dialecticiens, philosophes viennent au même temps, au même jour, à la même heure, remplir de confusion l'esprit des élèves, accablé sous cette masse indigeste de connaissances....

» Quand les enfants sont suffisamment imbus des préceptes grammaticaux, ce n'est pas encore le moment de les appliquer à la rhétorique et à la dialectique, mais plutôt de leur faire connaître les poëtes et de leur enseigner le grec, double connaissance fort nécessaire à l'acquisition des sciences que je viens de nommer. Les poëtes seront très-utiles au futur orateur, et les lettres grecques ne le seront pas moins à qui veut acquérir le savoir élégant, but de nos études, puisqu'elles ont donné aux lettres latines leur fleur et leur éclat. La rhétorique et la dialectique sont des sciences grec-

ques par leur origine, et qui veut les bien posséder doit remonter à leur source, grande raison de s'appliquer à l'étude de cette langue. Donc après la grammaire et l'acquisition d'un style précis et correct, explication attentive des poëtes et interprétation des écrivains grecs. »

Pour l'enseignement de la rhétorique et de la dialectique, Baduel conseille la lecture d'Aristote dans le texte, puis de Cicéron et d'Hermogène. Il bannit Quintilien et les modernes, sauf Jean Sturm « qui a presque égalé les anciens. » Mais il ne faut pas s'arrêter longtemps aux écrivains qui ont exposé les préceptes : il faut se hâter de passer aux exemples et à la lecture des grands modèles.

Sur ces divers points, Baduel déclare que tout est à faire dans les écoles et que la plus grande confusion règne partout. Il répète en l'aggravant cette plainte de Cicéron : qu'il y avait de son temps bien peu d'hommes éclairés, c'est-à-dire qui fussent en état d'appliquer à la philosophie l'élégance du langage et la rectitude de la méthode.

Ce jugement sévère du novateur sur l'enseignement et les professeurs de son siècle semble contredire un éclatant témoignage rendu aux progrès du savoir et des lumières à la même époque. Peu d'années avant la fondation du Collége des Arts (1535), Rabelais faisait dire à son héros : « Maintenant toutes les disciplines sont restituées, les langues instaurées (sans lesquelles c'est honte qu'une personne se dise savant) hébraïque, chaldaïque, latine.... Tout le monde est plein de gens savants, de précepteurs très-doctes, de librairies très-amples.... Et ne se faudra plus dorénavant trouver en place ni en compagnie, qui ne sera bien poli en l'officine de Minerve. Je vois les brigands, les bourreaux, les

aventuriers, les palefreniers de maintenant plus doctes que les prêcheurs et docteurs de mon temps. » Mais la contradiction n'est qu'apparente. Autre est le point de vue désintéressé du philosophe qui ne voit que les grands côtés du spectacle et la rapide succession des scènes; autre, le point de vue professionnel du recteur de collége, préoccupé du succès de son entreprise, irrité des obstacles qui la tiennent en échec. Baduel sait par expérience que la réforme des études exige autre chose que de vagues aspirations vers l'avenir et un vaste savoir; qu'elle réclame des principes nets, une méthode arrêtée, servant de frein à l'impatience des uns, d'aiguillon à la lenteur des autres, combinée à la fois pour faire concorder les efforts et pour avoir raison de la routine.

Celle-ci avait eu beau jeu contre les tentatives de rénovation qui s'étaient produites de divers côtés sans suite ni plan concerté. Nous avons signalé les efforts bientôt lassés de Gouvéa à Bordeaux et à Coïmbre pour réformer l'enseignement des lettres. Toulouse avait vu échouer au même moment l'entreprise de Jean Boyssonné pour renouveler la science du droit. La faveur des étudiants n'avait point manqué à l'éminent jurisconsulte, mais elle n'avait pu détourner de lui à Toulouse même deux procès de tendance, qu'un troisième devait suivre plus tard à Chambéry et à Dijon. Tel était le sort ordinaire des novateurs au XVIe siècle. Lefèvre d'Étaples en avait fait l'expérience à Paris. Son recours au vrai texte d'Aristote, ses commentaires sensés et hardis sur des ouvrages de philosophie jusque-là mal compris, avaient excité un vif enthousiasme. Ramus n'en eut pas moins à reprendre plus tard la réforme de cet enseignement, et s'il le fit parfois avec succès, d'éclatantes condamnations et des haines mortelles pu-

rent lui apprendre quelle est la faiblesse définitive de l'homme qui lutte seul contre les préjugés. En voyant avorter sur tous les points de la France les réformes dénuées d'organisation et de plan, Baduel s'attachait avec une anxieuse ardeur à assurer à la sienne le bienfait d'une méthode pédagogique et d'un programme sans lesquels il n'y avait point à ses yeux d'avenir.

CHAPITRE V.

ORIGINE ET HISTOIRE DES ÉTUDES CLASSIQUES EN FRANCE.

La scolastique. — La Confrérie de la Vie Commune. — Jean Sturm. — Collége de Genève et colléges protestants. — Les Jésuites. — Le statut de Henri IV.

> Viam quamdam si non patefeci, at commonstravi saltem iter.
> (J. STURM, *De litterarum ludis.*)

Telles étaient donc les vues de Baduel et tel était le programme des études classiques au moment de leur apparition sous forme méthodique et réglementée dans notre pays. On sait qu'elles eurent l'heureuse fortune de s'y implanter et qu'elles y ont formé depuis une des traditions nationales les plus distinctives et les plus bienfaisantes. Quelle que soit par moments notre pente à nous dénigrer nous-mêmes au profit de l'étranger, il y a lieu de reconnaître qu'aucun pays en Europe n'égale la France sous le rapport des études secondaires et qu'elles sont chez nous un admirable instrument de culture d'esprit et de haute éducation. On ne sait pourtant guère dans l'université ni ailleurs comment cette

tradition a pris naissance et quelles sont les personnalités et les corporations qui nous en ont légué l'héritage. Plus d'une erreur circule discrètement à l'abri de cette ignorance. L'Université fait volontiers remonter son programme aux premiers jours de la Renaissance; la Société de Jésus s'en attribue tout doucement l'invention, que revendique aussi le protestantisme. Quelques mots sur cette question obscure qui se rattache à notre sujet pourront aider à rendre à chacun la justice qui lui est due et serviront en tout cas à orienter le lecteur en rattachant à l'histoire générale de l'instruction publique les intéressants débuts du Collége des Arts.

L'enseignement secondaire n'existait point au Moyen Age qui ne connaissait pas ce degré intermédiaire entre les études élémentaires et les sciences supérieures. Il dut sa naissance, comme système organisé et plan régulier d'études, à la *Confrérie de la Vie Commune* fondée à Deventer par Gérard Groote, à la fin du XIVe siècle. Cet ordre semi-monastique, qui a laissé des souvenirs si respectables, fraya sous plusieurs rapports la voie aux grands initiateurs des siècles suivants. En philosophie et en pédagogie, il fut la réaction du bon sens contre la routine et le formalisme. Les Pays-Bas et le nord de l'Allemagne lui durent, pendant un siècle et demi, les meilleures écoles de l'Europe, des maîtres incomparables comme Hégius et Despautères, des éducateurs et des humanistes comme Wimpheling et Jean Sturm, des théologiens comme Thomas à Kempis et Jean Wessel. Quand la Confrérie disparut devant les progrès de la Réforme et la réaction provoquée par la Société de Jésus, elle avait achevé son œuvre et rallumé le double flambeau des études et de la foi évangélique. Grâce à elle, la Néerlande avait été pour l'Europe du Nord ce

que l'Italie de la Renaissance fut pour l'Europe du Midi [1].

Les études n'étaient donc, au Moyen Age, qu'un amalgame d'arts, dits libéraux, dont un seul, la dialectique, absorbait les six autres pour les soumettre avec lui à la théologie. Peu ou point de notions littéraires; nul enchaînement entre celles qu'il était possible d'acquérir jusqu'à l'âge de douze ou treize ans; les hautes études de jurisprudence, de philosophie, de médecine, de théologie, abordées dès l'enfance : bref un chaos dans les études préparatoires, ou faculté des arts, introduisant au second et plus vaste chaos des facultés supérieures. C'est tout ce que Gérard Groote put trouver à l'Université de Paris, quand il y séjourna sous le règne de Jean-le-Bon, entre 1355 et 1358, et c'est ce que la réforme du cardinal d'Estouteville, à la fin de la guerre de cent ans, ne fit guère cesser.

Or, revenu à Deventer après les déceptions qu'avaient éprouvées son amour du savoir et sa piété, Gérard Groote, trop humble pour oser assumer la responsabilité du sacerdoce, ouvrit sa maison à quelques étudiants qui lui demandaient des leçons et à d'autres jeunes gens de la ville désireux de s'instruire. Pour pourvoir à leur entretien, il leur conseilla de copier des livres religieux ou classiques qu'il se chargeait de leur procurer, vendit ou donna leurs copies, leur assura ainsi la sécurité des études et se trouva avoir réalisé sans y penser le type des maisons fraternelles (*Fraterhaüser*) qui devaient être la source et l'asile du savoir dans son pays. Soutenues par la sympathie générale et par des donations privées et publiques, ces maisons de frères devinrent des colléges de plus en plus parfaits, pourvus avec le temps de bibliothèques

[1] Delprat, *Die Brüderschaft des Gemein. Lebens.* Leipsig, 1840.

abondantes, de textes classiques bientôt exhumés par la Renaissance, de maîtres religieusement dévoués à leurs élèves, et reliés entre eux par une vivante tradition d'études et de piété.

Ces circonstances furent favorables aux études. Elles s'organisèrent sur un nouveau mode d'après les nécessités de la *Fraterhaus* et les facilités qu'elle offrait. On y entrait librement, on en sortait de même, à la différence des maisons monastiques; mais on y restait aussi longtemps qu'on le voulait. Les professeurs pouvaient donc s'y fixer, jouir de l'immense avantage de la stabilité, au lieu de courir, comme dans la vie libre, de chaire en chaire et de ville en ville; être assurés d'un auditoire que la réputation de la maison attirait toujours; enfin, bienfait plus rare encore, trouver même dans l'enseignement une certaine division du travail, assignant aux divers talents leur emploi particulier. Car tandis que les novices de l'ordre se chargeaient d'enseigner la lecture, l'écriture, le catéchisme aux jeunes enfants, le professeur célèbre, en séjour dans la maison, trouvait dans la grande salle des étudiants plus avancés et proportionnait ses explications à leur savoir. Voilà déjà les cours libres couronnant la série des classes élémentaires. Est-il besoin d'ajouter que la copie des manuscrits grecs et latins, la connaissance de l'antiquité classique qui en résultait, la facilité que donnait pour les leçons la multiplicité des copies assuraient aux professeurs une étonnante supériorité sur leurs émules de l'Université de Paris? Bien plus, elles les poussaient presque malgré eux dans la voie des perfectionnements et des réformes.

Sur deux points surtout, ces réformes étaient urgentes : la grammaire et la philosophie. La première s'enseignait dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu,

qui remontait au commencement du XIIIe siècle. Il était en vers latins, dont chaque mot devait représenter ou rappeler une règle du rudiment [1]. Pour le rendre intelligible, Alexandre et ses successeurs y avaient ajouté de nombreuses notes, vrai fouillis greffé sur le fouillis du texte. Les Frères de la Vie Commune ne tardèrent pas à reconnaître l'insuffisance d'un pareil livre classique. Malgré le respect superstitieux qui l'entourait, l'un d'entre eux, Jean Sintius, osa y proposer des améliorations et des critiques; d'autres allèrent plus loin : Jean Wimpheling, Van Pauteren (notre Despautères), Hermann Buschius publièrent de nouvelles grammaires, moins indignes de la langue de Virgile et de Cicéron. Tous ces professeurs avaient d'ailleurs la commune tendance d'enseigner les règles grammaticales par la lecture des bons auteurs.

Et la philosophie! O qu'elle faisait un digne pendant à la grammaire! Des étudiants de treize à quarante ans, menant souvent une vie de bohême et n'ayant pas même des traductions fautives d'Aristote, s'initiaient doctement aux subtilités du réalisme. Ils comprenaient sans doute à merveille, puisqu'ils en disputaient toute la journée à tue-tête, les aptitudinabilités, les infinitations, les dogmatibilités, les hominéités, les féminéités et les lapidéités. Ils se croyaient bien profonds; mais les Frères de la Vie Commune s'avisèrent de ne pas partager leur avis. Et comment auraient-ils pu s'y rallier au sortir de leur Tite-Live et de leur Térence? L'étude sérieuse des

[1] A peu près comme l'Histoire sainte du même auteur, dont voici le premier vers :

Sex, Prohibet, Peccant, Abel, Enoch et arca fit, Intrant.

Une note attachée à chacun de ces mots visait un des récits de la Genèse.

bons auteurs les guérissait de la folie commune de prendre les mots pour les choses. Ils contribuèrent donc puissamment au triomphe du nominalisme.

De leurs efforts persévérants, aidés par les circonstances, sortit, au commencement du XVIe siècle, un système d'études que nous avons la bonne fortune de connaître par un témoin aussi judicieux que bien informé. Il était mis en pratique à Liége, au gymnase de Saint-Jérôme, lorsque Jean Sturm y passa quatre années de sa vie d'études, de 1521 à 1524. Il avait alors de quinze à dix-neuf ans. Le futur éducateur fut frappé de l'organisation de l'école, de la méthode d'enseignement, de la discipline en vigueur; et lorsque dans la suite il fut chargé par la ville de Strasbourg d'organiser l'instruction publique de la manière la plus rationnelle, il ne trouva rien dans ses souvenirs des autres universités qui lui parût égaler en valeur ce qu'il avait vu à Liége. Il adressa donc aux *Scolarques* de la petite république (1538) un mémoire où ses propositions se confondaient avec ses souvenirs [1]. Il y proposait, en effet, de diviser les classes en deux séries se rapportant : six à l'enseignement secondaire et deux à l'enseignement supérieur.

Les six degrés de l'enseignement classique correspondaient, le premier à nos classes élémentaires (lecture, écriture, déclinaisons et conjugaisons); les trois suivants à nos classes de grammaire (diverses parties de la grammaire latine, explication d'auteurs, exercices de style, commencement du grec); les deux derniers enfin, aux humanités et à la rhétorique (fin de la grammaire grecque, dialectique, manière d'imiter les anciens, exercices pratiques sur ces matières).

L'enseignement supérieur, que nous négligeons ici,

[1] Ce mémoire a été traduit dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, t. XXV, p. 499 et suiv.

échelonnait en deux années des cours sur les ouvrages d'Aristote et de Platon, avec un peu de géométrie, de jurisprudence et de théologie.

Il est aisé de voir que les classes avaient dès lors trouvé leur organisation définitive. Éléments, grammaire, humanités, rhétorique, ce sont là les degrés inévitables de l'étude des langues anciennes, et ni le nombre ni l'enchaînement n'en peuvent être changés. Qu'on réduise ou qu'on augmente, selon les circonstances, les subdivisions de chacun d'eux, le système reste le même, ainsi que l'occasion s'offrira de le vérifier. Mais quelques remarques feront mieux connaître les vues propres à notre Confrérie.

Le caractère commun de toutes ces classes était de n'avoir pas leur raison d'être en elles-mêmes et de ne former qu'une simple préparation aux études supérieures. L'élève ne les traversait pas d'ordinaire pour devenir un lettré, mais pour se mettre en état d'apprendre ensuite la jurisprudence, la médecine ou la théologie. Il y prenait peu à peu possession de la langue littéraire et savante, et préludait ainsi par l'étude des mots à celle des choses. En ce point, la Confrérie restait fidèle à la tradition universitaire.

Elle innovait dans l'organisation méthodique des classes qu'elle fondait sur l'analyse du discours. Celui-ci suppose d'abord la connaissance des mots, puis celle des règles de leur enchaînement, enfin celle des finesses et des variétés du style. De là tout une série d'exercices gradués : collection de mots usuels (*copia verborum*), chaque jour accrue par les élèves et tenue à jour sur leurs cahiers de notes (*diaria*) ; plus tard, exercices de thèmes ; plus tard encore, quand la mémoire est enrichie et la langue déliée, discours écrits et prononcés, déclamations, improvisations sur un sujet donné, discussions (*disputa-*

tiones). La langue latine s'enseignant pour être parlée et non-seulement pour être lue, obligation de la parler toujours, dans les classes, pendant les récréations, durant les exercices physiques, à la maison même, s'il se pouvait. Tout cela se relie étroitement au point de vue auquel la Confrérie considérait les études.

Voici qui est peut-être plus original. Les classes étant très-nombreuses au gymnase de Saint-Jérôme (deux cents élèves dans chacune, selon Sturm), on avait eu l'idée de les subdiviser en groupes de dix élèves ou *décuries,* ayant chacun à sa tête un moniteur ou *décurion,* qui exerçait une sorte de surveillance sur sa bande et rendait au maître les petits services qui pouvaient faciliter l'enseignement ou la discipline; les places des compositions changeaient de mois en mois ces décurions.

A la fin de chaque année, les deux meilleurs élèves de chaque classe recevaient un prix en séance solennelle. Dans le cours de l'année, d'autres prix étaient parfois accordés aux élèves méritants, au moyen de cotisations faites par leurs condisciples.

On ne passait pas nécessairement, à la fin de l'année, d'une classe dans la classe supérieure. Une importante cérémonie, celle des Promotions, introduisait dans leur nouvelle classe les écoliers qui avaient prouvé par des examens publics leur aptitude à cette ascension. Entre autres épreuves, les élèves *promus* étaient tenus de répondre victorieusement aux questions de leurs condisciples moins heureux.

Nous omettons quelques autres usages ou règlements du gymnase de Saint-Jérôme, comme la représentation publique de pièces de théâtre, soit classiques, soit composées pour la circonstance, pour signaler un dernier caractère de ce système d'instruction secondaire. L'école était gouvernée par un recteur à qui tout obéissait dans

l'établissement, mais qui était soumis lui-même au supérieur des Frères de la Vie Commune de Liége : jamais l'Église ni les ordres religieux n'ont abandonné la direction spirituelle de l'école.

Tel était le système scolaire proposé par Jean Sturm à la république de Strasbourg. Il fut aussitôt adopté. Sturm y ajouta quelques développements, notamment pour les cours supérieurs, dont la durée fut portée de deux à cinq ans, et pour le nombre des classes, qui, d'abord de six, fut ensuite de neuf et enfin de dix. Les promotions devinrent bisannuelles. Par une mesure que les colléges de même ordre renouvelèrent partout où elle fut possible, on supprima, au profit du gymnase, toutes les petites écoles de Strasbourg, sauf celles des quartiers éloignés.

Le nouveau gymnase égala bientôt et ne tarda pas à surpasser la réputation de celui de Saint-Jérôme. Jean Sturm en exposa les lois et l'organisation dans son célèbre programme : *De litterarum ludis recte aperiendis.* Nous y renvoyons, ainsi qu'aux *Epistolæ classicæ,* dans lesquelles il expliqua de nouveau et remania son plan en 1565. Le souvenir de ses maîtres et sa modestie chrétienne lui inspirent cette remarque à la fin du premier de ces écrits : « Si je n'ai pas ouvert la nouvelle voie, je l'ai du moins indiquée. » Mais les contemporains, frappés de l'autorité magistrale de l'interprète, ne pensèrent guère aux inventeurs; et l'éclat du gymnase de Strasbourg, associé au lustre que la petite république recevait de la Réforme, fit considérer comme une création ce qui n'était à beaucoup d'égards qu'une suite. Car il est des jours décisifs où savoir choisir est le suprême mérite. Entre l'enseignement routinier de la vieille Université de Paris et l'enseignement rajeuni d'une modeste confrérie, Sturm, au début d'un âge nouveau, dis-

cerna celui qui avait fait son temps et celui qui pouvait présider à de nouvelles destinées. Son choix fut salué par une admiration éclatante et une inépuisable imitation. Français, Italiens, Anglais, Écossais, Danois, Hongrois, Bohêmes accoururent à son gymnase. « Interrogez tous ces étudiants étrangers, s'écriait l'un d'entre eux, le comte polonais Jean d'Ostorog, demandez-leur quel enseignement leur a fait surmonter les fatigues d'un long voyage? Celui de Sturm, vous répondront-ils l'un après l'autre. Heureux suis-je moi-même d'avoir vu son visage; plus heureux d'avoir entendu ses accents de cygne, ou plutôt puisse son chant du cygne tarder à se faire entendre! » Sont-ce là des mots? Voici des faits.

Deux ans après l'établissement du gymnase de Strasbourg, Baduel en fondait un semblable à Nîmes et communiquait aux consuls de cette ville l'écrit de Sturm : *De litterarum ludis,* dont son propre programme reproduisait presque les termes. En 1541, Thomas Platter faisait à Bâle une fondation analogue, après être venu consulter Sturm à Strasbourg. En 1546 Heidelberg, en 1548 Pforta, en 1557 Tubingen, en 1559 Genève, en 1564 Lauingen (Palatinat), en 1573 Hornbach (id.) ouvraient des écoles sur le même modèle. Encore faudrait-il ajouter Pforzheim, Augsbourg, Hambourg, Memmingen, Thorn, et l'énumération serait incomplète.

Parmi tous ces colléges dont les chefs se regardaient comme les disciples de Jean Sturm, il en est deux qui intéressent directement notre pays, ceux de Nîmes et de Genève. Nîmes eut une des premières écoles classiques de France, et cette école fut plutôt la sœur que la fille de celle de Strasbourg. Ce n'est pourtant pas elle qui propagea parmi nous le système adopté par la capitale de l'Alsace. La ville ne se trouvait ni assez centrale, ni assez importante, et son académie fut trop souvent troublée par les

dissensions civiles et politiques. Genève eut plus d'influence : elle ne cessa d'attirer les regards d'un nombreux public français. Molestés chez eux et exclus des universités nationales, les protestants de toutes nos provinces tournaient des yeux pleins de confiance vers l'église modèle, à l'abri de laquelle florissait une académie modèle. Calvin l'avait fondée sur le plan de celle de Jean Sturm, son ami, qu'il avait même accompagné dans la Forêt-Noire, quand la peste l'avait obligé à y chercher un refuge pour le gymnase naissant. Il suffit de lire les *Lois académiques* de Genève pour se convaincre qu'elles reproduisent avec fidélité le règlement strasbourgeois. Enchaînement et nombre des classes, organisation des cours libres, heures des leçons, jours fériés et semi-fériés, prix de fin d'année, promotions, décuries, lien de l'école avec l'autorité ecclésiastique, tout est commun, dans l'ensemble, entre les deux établissements et en dénote l'intime parenté.

Sous la forme française et sous l'étiquette religieuse qu'il avait prises à Genève, l'enseignement classique ne tarda pas à se propager en France et à y susciter une nouvelle lignée au gymnase de Strasbourg. Dans nos provinces d'alors ou dans celles que nous devions bientôt rallier, huit académies eurent à la fois des classes complètes et des cours libres : Saumur et Die, Montauban, Montpellier et Nîmes passées à la Réforme durant les guerres de religion; Orange, Sedan et Orthez, dans des principautés à annexer. Trente autres colléges eurent des classes plus ou moins complètes que ne couronnaient point des cours libres : Châtillon-sur-Loing, Metz, Vendôme, Montargis, La Rochelle, Tours, Orléans, Castres, Montbéliard, Niort, Loudun, Privas, Clermont en Beauvoisis, Gergeau, Alençon, La Rochefoucauld, Vitré, d'autres en Berri, en Provence, en Bourgogne. Leur

programme était presque sans modifications celui de Genève. Il va sans dire que ces établissements ne purent avoir une existence paisible et ne furent pas moins molestés que ceux qui les fréquentaient. Nés sous la protection de gentilshommes huguenots ou sous celle de l'Édit de Nantes, ils firent honneur à leur filiation historique et aux études secondaires, et élevèrent un grand nombre d'hommes éminents, entre lesquels nous ne citons que Tannegui-Lefèvre, le père et le maître de Mme Dacier; mais ils eurent à lutter contre des difficultés insurmontables. Prospères sous Henri IV, injustement traités et livrés à leurs ennemis sous Louis XIII, ils furent supprimés sous Louis XIV, qui ne pouvait comprendre leur obstination à vivre alors qu'il n'y avait plus, à ses yeux, de protestants en France.

L'ennemi qui soufflait la haine et la persécution contre les colléges protestants était un concurrent nouvellement entré dans la carrière et déjà redoutable. La *Société de Jésus* établissait de toutes parts ses écoles, leur conciliait la faveur publique et celle de l'administration, faisait le vide dans les écoles rivales. La supériorité de sa méthode d'enseignement suffisait à lui assurer la victoire sur l'Université, mais non sur les colléges protestants qui donnaient avec succès l'instruction classique. Elle eut donc recours contre eux aux moyens moins loyaux que nous avons rappelés, les dénonça à l'autorité, provoqua leur démembrement, réussit à les anéantir.

Grâce à cet appui du bras séculier, les jésuites triomphèrent sur toute la ligne de la concurrence protestante. Mais quelle était leur force contre l'Université? D'où vient que, lorsqu'ils enseignaient à Paris, les élèves affluaient à leurs colléges, et abandonnaient les autres? D'où vient que, chassés de la capitale par des édits du Parlement, ces mêmes élèves les suivaient à Toulouse,

Rhodez, Bordeaux, Agen, Tournon, Béziers, Douai, Pont-à-Mousson, en Flandre, en Lorraine, à l'étranger? Henri IV l'avait dit : « C'était pour ce qu'ils faisaient mieux que les autres; » et nous ajoutons : parce qu'ils enseignaient les classiques; parce qu'ils avaient adopté la méthode de Jean Sturm, de Baduel et de Calvin.

Le récent historien des jésuites, J. Huber, de Munich, le dit en toutes lettres. Dans un ouvrage remarquable sur *Isaac Casaubon,* M. Mark Pattison, recteur du collége de Lincoln à Oxford, explique la cause de cette adoption. L'Église s'était d'abord montrée méfiante et hostile à l'égard du *nouveau* savoir apporté par la Renaissance. La substitution des classiques à la scolastique lui avait paru pleine de périls; mais, dans la seconde moitié du XVIe siècle, elle se ravisa : « L'œil exercé des jésuites, surveillant tous les mouvements de la pensée et de la politique en Europe, vit qu'il était plus important pour Rome d'épouser les classiques que de les prohiber. L'éducation jésuitique fut donc organisée sur une base classique, en opposition avec la base scolastique de l'Université. La grammaire et la rhétorique devinrent les principaux sujets d'études dans leurs écoles, et une large part y fut faite au grec. » Les jésuites, on le sait, agissent plus qu'ils ne parlent. Ils firent leurs réformes sans bruit. Aussitôt que Sturm se vit imité dans leurs écoles, il en éprouva un vif étonnement auquel ne tarda pas à succéder une sorte de satisfaction; mais il jugea en même temps qu'il y avait là un sérieux motif d'émulation pour les écoles protestantes, qui, ayant eu l'honneur de l'initiative ne devaient pas perdre leur avantage[1]. Elles le perdirent par la cause que nous avons expliquée, et quant à l'Université, on va voir avec quel soin la So-

[1] Ch. Schmidt, *Jean Sturm.*

ciété de Jésus prépara l'engin de guerre qui devait la battre en brèche.

La fin de l'année 1584 vit arriver à Rome cinq Pères jésuites : le P. Jean Azor venait d'Espagne; le P. Gaspar Gonzalès, de Portugal; le P. Jacques Tyrius, de France; le P. Pierre Busée, d'Autriche; le P. Antoine Goyson, d'Allemagne. Le P. Étienne Tucci les attendait à Rome. Tous six avaient une grande pratique des choses scolaires, étaient versés dans toutes les études, et connaissaient à fond l'état de leurs provinces. Le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, le général de l'ordre, Claude Aquaviva, les présenta au pape Grégoire XIII. Le Saint-Père les admit à lui baiser les pieds, leur donna sa bénédiction, les exhorta à mettre tout le soin et toute la diligence possibles à l'œuvre qu'ils allaient entreprendre. Quelques cardinaux, aussi éminents par leur savoir que par leur situation, approuvèrent fort une entreprise dont il avait fallu leur confier le secret. On assigna aux six Pères, pour y tenir leurs séances, le Pénitencier de Saint-Pierre, pour les six mois d'hiver, et l'église de Saint-André sur le Quirinal, pour les trois mois d'été. Trois heures par jour furent dès lors consacrées aux séances; le reste de la journée, à la lecture des documents et des mémoires manuscrits apportés des provinces.

La tâche des six Pères comprenait deux parties, reliées entre elles comme l'enseignement supérieur l'est à l'enseignement classique, qu'il domine. L'une consistait à fixer les opinions qu'il faut admettre en théologie; l'autre, à organiser les classes de grammaire et d'humanités. Pour la première, les Pères déclarèrent obligatoires les opinions de saint Thomas, à l'exception d'un certain nombre, soigneusement énumérées et citées, sur lesquelles la liberté resta permise. Ils auraient craint

la révolte de quelques esprits, s'ils eussent poussé jusqu'aux minuties le soin de définir et de fixer.

Pour établir l'ordre des études, les six Pères lisaient ensemble les documents fournis par leurs collègues des provinces ou du Collége Romain; passaient successivement en revue les lettres, les consultations, les règlements universitaires transmis pour cet objet d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne, de Pologne. Ils n'avaient garde d'omettre la lecture des *Constitutions* de leur société, des décrets des congrégations, des règles, statuts, usages du collége type qu'ils avaient à Rome. Un doute s'élevait-il, chacun alléguait les exemples de sa province, les expériences déjà faites, les règlements des écoles privées et publiques. Sur tous les points ils parvinrent à se mettre d'accord, tant leur persuasion était vive que dans le choix des opinions théologiques et des méthodes scolaires, rien ne pouvait être plus favorable à l'Église, à leur société, à leurs écoles, que l'unité de pensée et d'action! Dans les deux domaines, le général leur avait surtout recommandé de travailler à mettre fin aux controverses.

Le travail fini, tous les articles consignés dans le procès-verbal des séances furent relus, retouchés d'un commun accord, approuvés par l'apposition des six signatures, et déposés dans les mains des théologiens du collége romain. Les réunions se prolongèrent jusqu'à la fin du mois d'août; elles avaient duré neuf mois. Les Pères Étienne, Azor, Gonzalès restèrent à Rome pour répondre aux questions qui pourraient être adressées des provinces et fournir les explications nécessaires. Les autres revinrent à leur poste. Le général cependant, aidé de quatre assistants, prit connaissance du résultat de ces longues délibérations, et, après l'avoir approuvé, en ordonna l'envoi aux provinces au com-

mencement de l'année 1586. Cet envoi constitue la première édition de la *Ratio studiorum* de la Société de Jésus [1].

Après une étude aussi minutieuse et prolongée que le comportait la gravité du sujet, les provinces envoyèrent à Rome leurs avis motivés. Ces avis, soumis aux docteurs du collége romain et aux trois Pères restés à Rome, furent, de la part du général et de ses assistants, l'objet d'une nouvelle révision et d'un nouvel envoi aux provinces. Cette deuxième édition [2] de la *Ratio* (1591) reproduit les mêmes articles, formulés en règles qui se répètent autant de fois qu'il y a dans chaque école de fonctionnaires à qui elles s'adressent. Elle contient des explications plus étendues sur les divers détails d'organisation, et des renseignements assez abondants sur les usages scolaires qu'il s'agissait d'abolir ou d'adopter.

Ce second envoi n'était pas encore définitif. De nouvelles observations étaient demandées, de nouveaux renseignements sur la manière dont la méthode fonctionnerait. Toutes ces remarques furent apportées à Rome et discutées à la cinquième congrégation générale de l'ordre. Il en résulta une rédaction plus brève et définitive, contenue dans l'édition de 1599 [3], et désormais à l'abri de toute modification importante; il n'a plus été question que de l'observer fidèlement. Les éditions suivantes n'ont presque rien changé à la *Ratio*, pas même celle de 1832 [4], bien qu'elle n'ait vu le jour que deux

[1] *Ratio atque institutio studiorum per sex patres ad id jussu R. P. generalis deputatos conscripta.* In Collegio Soc. J., 1586. (Bibliothèque Mazarine.)

[2] Bibliothèque Mazarine.

[3] Id.

[4] Bibliothèque de l'Université.

siècles et demi après la première et qu'elle ait essayé de faire une part plus grande aux sciences et à ce qu'elle appelle les *accessoires*.

Certes, si jamais loi n'a été mieux obéie, jamais loi aussi n'a été plus soigneusement préparée. S'il était possible d'entrer ici dans le détail de ses prescriptions, on verrait à quel point tout est prévu dans les colléges des jésuites, combien la journée des élèves et les exercices de leurs classes y sont minutieusement décrits, combien la tâche de chaque fonctionnaire y est définie avec soin et clarté. Qu'on songe en outre à la docilité de ces fonctionnaires, à l'esprit de discipline et d'obéissance qui distingue la Société de Jésus, et l'on aura devant l'esprit le spectacle grandiose d'une règle unique, faisant mouvoir dans le même sens et de la même manière des centaines de colléges.

Mais quel est donc ce règlement si laborieusement préparé, si exactement observé et maintenu? — Celui que nous connaissons déjà, celui de Sturm, complété et modifié. L'enseignement supérieur, théologie, philosophie, etc., y couronne, y domine celui des classes; celui-ci s'applique à donner la connaissance des mots, non des choses, et porte surtout sur le latin et sur le grec; il écarte volontiers la partie élémentaire, ce qu'on appelait autrefois la classe des *abécédaires,* pour ne recevoir les enfants que vers sept ou huit ans; mais il leur ouvre alors successivement trois classes de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique pour leur enseigner à parler et écrire le latin *pure, ornate, apte,* comme le voulait Baduel. Les classes de grammaire se subdivisent chacune en deux degrés, d'une année chacun. Une grammaire latine divisée en trois parties sert à l'enseignement théorique des trois classes grammaticales. A celle des humanités se rapportent les historiens et les

poëtes; à la rhétorique, les orateurs. Le choix des auteurs latins et grecs est celui des colléges protestants.

Mêmes exercices : récitation, thèmes, vers en plus grande abondance, discours composés et débités, déclamations, disputes, révisions hebdomadaires.

Mêmes moyens d'émulation et même organisation des colléges : décuries, compositions périodiques, prix annuels, promotions pratiquées de la même manière, subordination de toute l'école au recteur, de celui-ci au provincial, et par là au général de l'ordre.

Tous ces exercices et ces usages ont été perfectionnés par les instituteurs de la Société de Jésus, comme ils l'avaient déjà été par J. Sturm et ses émules. D'une période à l'autre, le progrès est visible. Le rôle des décurions, l'organisation des répétitions et des disputes, la distribution de l'enseignement de classe en classe et d'heure en heure s'élèvent chez les jésuites au dernier degré de précision et de perfection. En y ajoutant ce qui leur était propre, l'esprit d'ordre, le dévouement religieux, la hiérarchie solidement organisée des fonctions, la puissance du confessional et les vastes ressources d'une société qui dispose de nombreux établissements et d'un nombreux personnel, ils ont créé un type d'école des plus remarquables.

Mais rien n'est pire que la perfection quand elle vient à s'altérer et à se corrompre. Tandis que les *Frères de la Vie Commune* cherchaient dans les classiques l'émancipation des esprits, les jésuites n'y ont cherché qu'un moyen de les asservir; et tandis que le protestantisme demandait à cet enseignement de tremper les caractères, le jésuitisme ne lui a demandé que de les exténuer et de les affadir.

Qu'on se rappelle l'œuvre des six Pères à Rome, en 1585. Ils avaient commencé par fixer les limites de la

liberté de penser, et réduit celle-ci à quelques questions sans importance. Voilà donc l'esprit des élèves désintéressé de tous les grands problèmes religieux et philosophiques. Que seront pour eux les lettres, sinon un vain jeu de l'imagination et de la parole? un art de dire agréablement des choses inutiles, de tourner des vers, de faire des descriptions de boucliers, de statues, de paysages, de connaître les jolis morceaux des auteurs, de les réciter avec grâce? Si à ces exercices classiques se joignent des pratiques religieuses qui exaltent l'imagination en endormant la réflexion; si les bons élèves sont doucement entraînés à former entre eux des *académies* ou réunions littéraires dont les membres se vouent à la Vierge; si ceux qui donnent des signes de curiosité d'esprit et qui aspirent à se rendre compte des choses sont détournés des études philosophiques et de l'enseignement, — *sine dubio removendi;* — si aux spectacles donnés à l'intérieur des écoles s'ajoute parfois au dehors celui du supplice de quelque hérétique; si l'habitude est entretenue chez les écoliers, non-seulement de confesser leurs fautes, mais de dénoncer celles de leurs camarades, il est visible que les mérites du programme d'études ne pourront prévenir ni la frivolité de l'esprit, ni l'affaiblissement des caractères, ni l'influence démesurément croissante de l'ordre de Loyola.

Mais les conséquences des faits et des principes ne se déduisent que lentement. Au moment où s'achevait la rédaction de la *Ratio studiorum,* l'Université, déjà battue par les jésuites avant les derniers perfectionnements de leur méthode, entreprenait de se réformer. C'était trop souvent une nécessité pour elle, surtout après les longues guerres. On peut aisément se figurer dans quel état elle se trouvait après la Ligue, après les Barricades et le siége de Paris. Henri IV institua donc, en 1595,

une commission dans laquelle siégeaient d'éminents personnages : de Harlai, de Thou, Molé, le lieutenant civil Séguier, et lui donna charge de réorganiser l'Université de Paris. Cette commission acheva son travail en trois ans, et le règlement qu'elle prépara fut enregistré par le Parlement, le 3 septembre 1598; mais des difficultés en empêchèrent la publication et la mise en pratique jusqu'en 1600.

Ce règlement n'est autre chose que l'introduction dans l'Université des classiques, c'est-à-dire du système qui avait contribué à assurer la prépondérance des jésuites. Même enchaînement des classes; mêmes auteurs expliqués à chaque degré; place analogue donnée au grec; exercices identiques : thèmes chaque jour, disputes, compositions en grec et en latin, en vers et en prose; révisions hebdomadaires; ordre de ne parler que latin dans les colléges; examen des élèves à la rentrée pour fixer la classe où ils seront admis. Mais le texte du règlement est moins précis et est destiné à une observation moins exacte que dans les colléges des jésuites.

Il va sans dire que ceux-ci conservèrent leur supériorité. L'Université, pour se défendre, employa contre ses adversaires les moyens que ceux-ci avaient employés contre les protestants, toutefois avec moins d'esprit de suite et de succès. La lutte a duré longtemps et se poursuit sous nos yeux entre ces deux grandes puissances, dont l'une est restée ce qu'elle était d'abord, tandis que l'autre a été complétement renouvelée par la Révolution française. Il n'entre pas dans notre cadre de raconter leurs présentes batailles, ni de prédire leurs succès ou leurs revers prochains; il nous suffit de rappeler que le programme de l'ancienne université n'a passé dans la nouvelle que pour y subir une suite interminable de modifications et d'additions.

Il nous a paru utile de mettre en lumière ces faits trop oubliés pour préciser le rôle de Claude Baduel dans le développement historique de notre système d'éducation secondaire. Ce rôle est celui que s'attribuait Jean Sturm. Pas plus que son émule de Strasbourg, il n'a frayé la voie; il s'est borné à l'indiquer. Il a essayé d'acclimater dans notre pays le progrès accompli dans le nord de l'Europe après y avoir ajouté quelques perfectionnements et l'avoir imprégné de l'esprit moderne. Mais il ne lui a pas été donné de le faire sans luttes ni soubresauts. La résistance à vaincre était trop grande et demandait qu'on s'y reprît à plusieurs fois. Le nouveau système d'études, qu'attendaient en France de si belles destinées, a été d'abord tenu à l'écart et traité en ennemi, comme marqué à l'étranger du sceau d'un nouveau culte. De Strasbourg et de Genève, il n'est rentré chez nous qu'à la faveur des édits de pacification religieuse, et, sur terre française, il est resté étranger. Mais alors même sa supériorité l'a imposé à ses adversaires. La Société de Jésus l'a adopté, après la Réforme, pour faire pièce à la Réforme. L'Université s'en est emparée à son tour par opposition aux jésuites, et tous ensemble l'ont pratiqué depuis avec une foi égale.

Car sur cette question vraiment nationale des études classiques, l'accord s'est fait entre toutes les forces religieuses et libérales du pays. Toutes sont heureuses d'avoir contribué à en établir la tradition. Toutes reconnaissent la vertu salutaire des lettres dans les termes mêmes où la proclamait Baduel. Elles adoucissent l'esprit, cet esprit qui sort inculte de la barbarie du Moyen Age ou de la grossièreté des champs et de l'atelier; elles l'assouplissent aux études supérieures et assurent le succès de celles mêmes avec lesquelles elles paraissent sans rapports; elles donnent au savoir son ca-

ractère général, humain, tempéré; elles forment le cœur aux sentiments les meilleurs et les plus nobles; le modèrent dans la fortune, le trempent dans l'adversité. C'est en vain qu'elles semblent vouées au culte des mots : les mots ne vont pas sans les choses, et l'éloquence en tout genre n'a jamais été que l'éloquence des sentiments et des idées. Elles sont un lien étroit entre les esprits les plus divers et les plus séparés par les croyances. Elles sont notre commun patrimoine. On conçoit donc que, obligée d'adapter le programme des études aux besoins de la société contemporaine, la France maintienne avec scrupule sa tradition classique et se refuse à toute innovation qui tendrait à la sacrifier.

CHAPITRE VI.

BADUEL RECTEUR.

Cours public de philosophie et de littérature. — Quatre classes de grammaire. — Plus d'écoles privées à Nîmes. — Les commensaux de Baduel. — Les pédagogues. — Le luthéranisme au collége. — Prospérité de l'établissement. — Séances publiques pour l'ouverture des classes et l'élection des professeurs. — Éloge funèbre de Florette de Sarra. — Guillaume Bigot est appelé pour enseigner la philosophie.

> Me classium ordinumque constitutio et maxima puerorum adolescentiumque multitudo atque incredibilis contentio et progressiones studiorum admirabiles delectabant.
>
> (BAD., *Ep. ad Sadoletum.*)

Il est temps de revenir de l'histoire générale à la modeste chronique du collége que nous avons laissé à sa naissance. A la fin de 1540, il ne dépassait pas de beaucoup l'importance de ces maisons de Frères de la Vie Commune qui étaient pourtant réservées à de si utiles destinées, mais il pouvait se promettre un avenir plus long et plus accidenté.

En prenant possession définitive du bâtiment de Saint-Marc, il était loin de pouvoir mettre sur pied les huit classes annoncées dans son premier programme. C'est beaucoup s'il put en organiser quatre, nombre qui ne ne devait pas être dépassé de longtemps, et les couronner de deux cours libres de philosophie et de littérature.

Baduel se chargea de cet enseignement public auquel l'avaient préparé ses leçons de Paris. Le cours de philosophie ne fut naturellement ouvert à l'origine qu'à des auditeurs adultes venus de la ville ou des universités voisines, le collége n'ayant pas encore d'élèves qui eussent parcouru la série entière des classes de grammaire. C'est plutôt l'éloquence de Baduel que l'originalité de son enseignement qui remplit d'abord l'auditoire, et il n'y a rien que de vraisemblable dans l'information donnée plus tard par Bigot que le nouveau professeur fut peu à peu délaissé. On peut voir encore aujourd'hui dans nos villes universitaires ce qui se presse d'auditeurs bénévoles au pied des chaires de facultés quand il leur manque le prestige de la nouveauté ou de l'éloquence. Le cours de lettres latines eut plus de succès.

A côté des avocats, des magistrats, des citoyens notables et des gens de loisir qui venaient à leurs jours entendre les idées de Cicéron et d'Aristote également exposées en style cicéronien, Baduel pouvait compter parmi ses auditeurs quelques *pédagogues*. On donnait ce titre à des jeunes gens, ou, pour mieux dire, à de vieux étudiants dénués de ressources et qui s'en procuraient en donnant leurs soins à des écoliers de grammaire ou à de jeunes *artiens*. Ils exerçaient cet emploi soit dans les familles riches qui envoyaient leurs enfants au Collége, soit dans les quelques familles bourgeoises autorisées à recevoir en pension des écoliers des localités voisines, soit enfin chez le recteur ou les professeurs qui avaient des pensionnaires particuliers. Ils étaient placés sous la surveillance directe du recteur et obligés de suivre les leçons publiques pendant que leurs pupilles étaient dans les auditoires ou dans les classes. Ils formaient une catégorie intermédiaire entre l'élève soumis à toutes les règles du collége et le libre auditeur de la ville. On sen-

tait à l'université de Nîmes comme aux autres le danger de laisser à l'enfant, toujours enclin à la paresse et à l'inexactitude, la liberté de se rendre seul aux leçons ou d'y manquer, de faire à son gré l'école buissonnière, d'aller nager à la Fontaine ou au Vistre, de faire de plus grosses sottises. Mais les pédagogues chargés de leur tutelle étaient, à leur tour, bien jeunes pour l'exercer, et se faisaient plus d'une fois les complices des fautes qu'ils avaient charge de prévenir. Ils prenaient souvent une part prépondérante aux tumultes qui pouvaient se faire aux leçons ou dans la ville, et leur conduite donnait matière, plus que celle des jeunes écoliers, à des mesures disciplinaires et à des articles de règlement. Les pédagogues étaient à la fois la nécessité et la plaie de l'académie naissante.

Au-dessous des cours libres étaient les quatre classes, probablement fort peuplées. Chacune d'elles était assurément divisée en deux sections et contenait en réalité deux classes, comme cela se voit encore dans maints colléges communaux, comme cela s'est vu souvent dans les écoles des jésuites. Baduel fait plusieurs fois allusion dans ses écrits à l'affluence des élèves dans les premières années de son administration, mais ne donne aucun renseignement précis sur leur effectif. Il y avait au collége de Guyenne, au gymnase de Strasbourg, il y avait eu à Liége au gymnase de Saint-Jérôme, des classes de plus de cent ou même de deux cents élèves. Le Collége des Arts ne pouvait approcher de cette importance. Mais il n'y aurait rien d'exagéré à supposer cinquante ou soixante élèves par classe. D'abord, depuis Imbert Pacolet, l'école de Nîmes s'était considérablement développée. Ensuite la réputation de Baduel, le titre d'université donné à l'établissement placé sous sa direction, le haut patronage de la reine de Navarre, le zèle patrio-

tique des Nîmois durent augmenter encore de beaucoup le nombre des élèves, et, si la ville et sa banlieue ne pouvaient en fournir qu'une quantité limitée, l'accroissement se fit aux dépens des écoles voisines, celles de Montpellier, Arles, Aix, Sommières, etc. Tous les élèves de l'ancien collége entrèrent donc, avec beaucoup de nouveaux, dans le personnel du Collége des Arts, et pour assurer la prospérité de l'établissement municipal, le corps de ville interdit toute concurrence.

Sturm avait écrit : « Il serait insensé, si l'on a dix brebis, d'assigner à chacune d'elles un berger et un pâturage. Il ne l'est pas moins de donner en plusieurs lieux et au moyen de plusieurs maîtres, les leçons dont un seul peut se charger. » Selon cette règle, il avait, en 1538, réuni au Gymnase tous les établissements particuliers qui existaient à Strasbourg, sauf un ou deux réservés aux petits enfants dans les quartiers éloignés. Les écoles de Sapidus et de Suebelus avaient formé les huitième, septième et sixième; celle de Dasypodius, la quatrième et la troisième. Il n'en dut pas être autrement à Nîmes, les règlements ultérieurs du Collége des Arts l'indiquent clairement : là aussi l'unité d'école fut la première loi, et tout établissement privé dut entrer comme partie intégrante dans l'établissement municipal, quels que fussent les Sapidus et les Dasypodius de la cité nîmoise. Il n'y eut même pas d'exception en faveur des quartiers éloignés et des jeunes enfants, que le collége acceptait dès l'âge de cinq ans.

En dehors des familles et des modestes pédagogies qui lui fournissaient des externes, appelés *martinets* dans l'ancienne langue des écoles, le collége avait des pensionnaires ou *portionistes*, désignés dans nos documents comme les *commensaux* de Baduel. Cet internat était sans doute plus simple que celui des colléges de Paris.

Ici il y avait trois catégories de pensionnaires, ou, comme l'on disait, trois *portions :* la grande, la moyenne, la petite. Ces portions étaient inégalement bien servies selon le prix que payaient les élèves. Le principal prenait ses repas avec les écoliers de la grande portion; les professeurs, avec ceux de la moyenne; les écoliers de la petite mangeaient seuls. Il est probable qu'il n'y avait dans la Maison de Saint-Marc qu'une table unique, à laquelle s'asseyaient recteur, professeurs et écoliers, les maisons bourgeoises de la ville représentant les régimes moins favorisés. Nous ignorons comment cet internat peu nombreux était organisé. Il y a apparence que des chambrées de cinq ou six élèves étaient sommairement surveillées par les régents, qui répétaient les leçons des enfants et recevaient à ce titre une très-modeste rémunération annuelle, désignée sous le nom de *minerval.* Au collége et ailleurs, les écoliers étaient assez libres : les grandes études, les grands dortoirs, la discipline sévère (religieuse ou militaire) n'étaient pas encore inventés. On se dédommageait, quand il se produisait quelque acte d'insubordination, par l'emploi des verges, qui se donnaient d'ordinaire après les repas, dans la grande salle du réfectoire, sous les yeux de tous les commensaux.

Baduel était encore célibataire, ainsi que ses collègues. Le sacerdoce de l'enseignement avait été, au Moyen Age, assimilé à l'autre sous ce rapport. Le recteur ne devait pourtant pas tarder à s'affranchir de cette loi et à justifier sa détermination dans un écrit instructif sur la matière. Mais son exemple pouvait difficilement être suivi par ses collègues. Un seul ménage pouvait tenir dans les bâtiments de Saint-Marc, et les régents étaient trop pauvres et changeaient trop souvent d'école pour se donner le luxe d'une famille. Force était donc de les

nourrir dans l'établissement central et de leur laisser les petits bénéfices que rapportaient leurs répétitions aux portionistes.

Composé de deux cours publics de philosophie et de lettres et de quatre classes de grammaire dont les plus basses étaient les plus nombreuses, l'établissement désigné sous le nom pompeux d'*Université et Collége des Arts* répondait à l'attente de son recteur et de la population nîmoise. Les jeunes étrangers qu'attirait l'école contribuaient par leurs dépenses à achalander les boutiques des divers corps de métiers de la ville. Les études prospéraient : on était à cet heureux moment où une institution nouvelle, n'ayant pas encore causé de déceptions, semble destinée à tenir toutes ses promesses et à réaliser sans difficultés et sans luttes l'idée qui lui a donné naissance. Pour l'Université des Arts, cette idée était la gloire de la ville associée au développement du savoir et au progrès de la culture classique, à la renaissance de la vieille civilisation et de l'Évangile. Baduel n'était pas seulement disciple de Cicéron et de Platon, mais de Mélanchthon, de Bucer, de Calvin, et sa noble protectrice, la reine de Navarre, lui recommandait encore par son exemple un mysticisme chrétien pareil à celui des Lefèvre d'Étaples, des Gérard Roussel, des Briçonnet, c'est-à-dire mariant l'Évangile et les lettres et prenant pour devise le mot de Sturm : *Pietas litterata.*

Le luthéranisme coulait à pleins bords, mais par des canaux secrets, dans la population scolaire. On sait que, à l'issue des repas, Baduel, très versé dans les lettres sacrées, lisait des fragments de l'Évangile et des psaumes qu'il choisissait ou commentait dans le sens luthérien. On peut juger de l'abondance des semailles par celle de la moisson qui vint à maturité vingt ans plus

tard, quand la ville presque entière passa à la Réforme. Il est vrai que la moisson fut calviniste et que la semence avait été luthérienne; mais il s'était produit dans l'intervalle de graves changements qui avaient modifié l'esprit de la nation, envenimé les querelles et préparé les luttes religieuses.

Baduel a souvent répété que les premières années du collége lui avaient donné tout ce qu'il pouvait attendre de satisfaction. La partie intelligente de la population partageait sa joie et ses espérances. Elle se rendait avec empressement aux solennités scolaires auxquelles il la conviait. La plus importante de ces cérémonies était l'ouverture de l'année classique qui était fixée au jour de la Saint-Michel (29 septembre). Cette journée était à la fois la fête des Promotions et la date du choix des nouveaux professeurs. On y lisait le matin des travaux d'élèves, on y assistait l'après-midi aux *disputes* soutenues par les maîtres. Les écoliers qui débitaient leurs compositions, soigneusement retouchées, étaient les premiers de chaque classe. Ils avaient conquis ce rang aux épreuves du mois d'août précédent et leurs condisciples y avaient aussi été classés dans la section et la décurie qui leur convenaient. Car, outre sa division en deux sections de force inégale, chaque classe se subdivisait en un certain nombre de groupes d'environ dix élèves. Grâce à cette précaution intelligente, l'émulation avait prise sur tous les écoliers dans les devoirs de chaque jour et les compositions mensuelles.

Quant aux professeurs et régents, ils n'étaient admis à diriger une classe qu'à la suite de disputes publiques. Le vainqueur était celui qui avait réduit son adversaire au silence. Le lendemain ou le surlendemain de la Saint-Michel, selon que les exercices en question avaient duré un ou deux jours, la nouvelle année commençait.

D'autres cérémonies réunissaient, à l'occasion, la population scolaire et l'élite de la cité : c'étaient les panégyriques publics des personnages éminents qui venaient de cesser de vivre. L'un de ces discours se rapporte à l'année 1542. C'est l'éloge funèbre de Florette de Sarra, dame de Saint-Véran et épouse de Jean de Montcalm, juge-mage avant Gaillard de Montcalm, son cousin [1]. Cette noble dame, fille d'un premier président du parlement de Toulouse, avait été distinguée par la reine de Navarre dans ses passages à Nîmes, et elle méritait cette haute bienveillance par la délicatesse de son esprit, l'élévation de son caractère, sa piété, son attachement à tous ses devoirs. Baduel loua ces vertus devant un auditoire sympathique, et ne tarda point à faire imprimer son oraison funèbre (1er octobre), qui eut un grand succès et servit plus tard de modèle à Duchatel pour l'oraison funèbre de François Ier. Celle de Baduel fut dédiée à la reine de Navarre : « J'ai cru, lui écrivait son ancien client, devoir rendre aussi mon hommage à cette excellente dame qui m'avait honoré de la plus grande bienveillance. Je l'ai donc louée en public, à la manière des anciens, et je lui ai rendu après sa mort le témoignage qu'elle avait mérité pendant sa vie. Et je ne me suis pas borné à lui témoigner mon admiration devant mes concitoyens qui l'avaient connue comme moi; j'ai voulu la porter à la connaissance des autres hommes. J'ai donc publié mon discours et j'ai osé vous le dédier pour vous rappeler les vertus que vous aviez aimées chez Florette de Sarra et vous montrer que je conserve le goût des études et de la piété dans lesquelles vous m'avez fait instruire. » Baduel, au dé-

[1] *Oratio funebris in funere Floretæ Sarrasiæ habita.* Lugduni, apud Steph. Doletum, 1542. Réimpression à Montpellier, 1829. (Bibliothèque Nationale.)

but de son discours, tenait à ses concitoyens un langage analogue : « Deux raisons m'ont porté à entreprendre ce panégyrique : l'estime et le respect singuliers que j'ai toujours eus pour Florette de Sarra depuis mes jeunes années, et auxquels elle a répondu par une bienveillance égale et par une inaltérable affection ; et d'autre part la nature de mes fonctions qui ne sont pas tellement limitées à l'enseignement des lettres qu'il ne puisse en résulter quelque bien pour la chose publique. Il n'en peut résulter de meilleur qu'une bonne éducation de vos fils dans les arts, et un zèle ardent pour la piété, dont les vies de vos concitoyens éminents leur offrent l'exemple. J'ajoute que votre incomparable bonté a toujours écouté ma parole avec une attention bienveillante.... Je ferai en sorte que mon discours ne soit point sans charme pour vos oreilles. » Dans un autre éloge funèbre prononcé l'année suivante, Baduel ajoutait : « Je crois que les louanges de Florette ne seront plus oubliées et qu'elles vivront dans la mémoire de tous les siècles. »

Ainsi notre recteur renouvelait les succès de Pline le Jeune et des anciens orateurs et frayait la voie à ceux qui devaient illustrer notre langue au siècle suivant. On voit par là que le chef d'une université de ce temps ne ressemblait qu'à certains égards aux doyens de nos facultés et surtout aux proviseurs de nos lycées. Il était moins l'administrateur et le gérant responsable de l'établissement commis à sa charge que le modèle du savoir que cet établissement devait propager, le type offert à l'imitation des élèves. On vient de voir que c'est bien ainsi que l'entendait Baduel ; il se croyait un Cicéron plus encore qu'un cicéronien, et en parlant la belle langue de l'orateur romain, il croyait s'exprimer dans le seul idiome digne des oreilles de la postérité.

Son illusion, ou sa foi, était partagée autour de lui

et nul de ses auditeurs ne doutait que la renaissance des lettres ne fût simplement celle des lettres anciennes. Ç'a été l'erreur des promoteurs des études classiques de ne pas prévoir la fortune prochaine des langues modernes. Ils enseignaient Cicéron pour qu'on parlât comme lui. Leurs successeurs ont modifié leur manière de voir : ils ont enseigné Cicéron pour qu'on parlât comme Bossuet et Racine; théorie étrange, à ce qu'il semble, mais que l'expérience a pris soin de confirmer dans une remarquable mesure.

Cependant, vers 1540, nul pressentiment de l'avenir ne troublait encore la confiance des Mélanchthon, des Sturm et des Baduel. Tout souriait aux ambitions de ce dernier, quand le désir du mieux, si souvent fécond en bienfaits et non moins souvent funeste, porta un coup terrible à ses espérances et fit courir les derniers dangers à l'œuvre laborieuse qu'il venait d'ébaucher.

L'enseignement de la philosophie ne convenait ni à ses goûts ni à son talent tout littéraire. Il eut la pensée d'appeler à Nîmes un philosophe de profession et de se réserver pour la rhétorique et l'éloquence. Il pensa que l'école de Nîmes se composant d'une université et d'un collége, il pourrait diriger le collége, auquel l'attachaient toutes ses prédilections, et mettre un homme spécial à la tête de l'université. Cet homme, à ses yeux, était *Guillaume Bigot*. Il l'avait connu à Louvain et en Allemagne. Il avait eu l'occasion d'apprécier son savoir, de connaître sa réputation et la faveur dont il jouissait auprès de quelques puissants personnages. Baduel fit part de ses vues aux députés et aux consuls, écrivit à Bigot et parvint à rendre possible l'appel à Nîmes du célèbre philosophe.

Ces pourparlers, commencés dès l'arrivéè de Baduel, durèrent près de deux ans. L'initiative de la démarche

décisive qui les fit aboutir est toute à l'honneur de notre lettré. Le 23 mai 1541 il se rendit à la maison consulaire avec le juge ordinaire Pierre Le Blanc et les quatre députés, Malmont, Bonnaud, Calverie, que nous connaissons déjà, et Pierre Rozel qui venait de leur être adjoint. Là, en présence des magistrats municipaux et de plusieurs témoins, ces généreux citoyens « prient, somment et requièrent les consuls de Nîmes d'écrire, au nom d'eux et de la ville, à M. Bigotius, savant en philosophie et fort renommé, que s'il veut venir régenter à l'université et lire en icelle la philosophie, la ville lui constituera gages de trois cents livres.... Et afin que lesdits sieurs consuls soient plus amplement assurés que ce ne sera pas la ville qui paiera ladite somme, mais que ce seront eux, ils ont promis et assuré lesdits consuls, présents et acceptants, en la façon que s'ensuit. Maître Claude Baduel veut et consent que la somme de deux cents livres que la ville lui donne pour la régence de ladite université demeure entre les mains des consuls jusqu'à ce que ledit Bigotius soit content et payé de ses gages; Le Blanc, Malmont, Bonnaud, Calverie, Rozel, payer à Bigot ou aux consuls la somme de cent livres, si toutefois ledit Bigotius vient demeurer et lire dans la cité l'espace d'un an et non autrement. Et pour ce faire et non contrevenir, en ont obligé tous et chacun leurs biens... et ainsi l'ont promis et juré [1]. »

Cet engagement, qui devait être effectif, permit à la ville d'écrire officiellement à Bigot et à son protecteur Du Bellay-Langey, sans l'aveu duquel le philosophe ne pouvait s'éloigner de lui. Langey, donna l'autorisation nécessaire, et Bigot accepta les offres de la ville. Il arriva à Nîmes vers la fin du mois d'octobre.

[1] Ménard, IV, *Preuves*, p. 146.

CHAPITRE VII.

LA JEUNESSE DE BIGOT.

Naissance et éducation. — Les armes et les plaisirs. — Séjour à Louvain, en Allemagne, à Bâle. — Caractère de Bigot.

> Adolescentia nostra præceptoribus est commissa infaustissimis. Juventutem consortia nequam ad voluptates et ad arma transtulerunt.
> (Big., *Ep. ad Langœum.*)
>
> Martia Palladiis immutavi arma.
> (Big., *Catoptron.*)

Quel était ce Guillaume Bigot en faveur duquel le recteur de l'université abandonnait la totalité de ses gages et hypothéquait ses biens ; à qui le juge ordinaire et les quatre députés faisaient un supplément de traitement ; envers qui la ville allait se lier par des conditions d'une libéralité inusitée ?

Il venait d'entrer dans sa quarantième année et ne s'était encore fixé nulle part d'une façon durable. Sa longue odyssée avait peut-être ajouté au bruit de son nom et de ses aventures, mais sans lui laisser l'occasion de montrer ce qu'il pouvait être dans la vie commune et dans des relations suivies.

Comme son séjour à Nîmes va donner lieu à de tumultueux incidents, il convient pourtant de rechercher

quel a été au juste son passé et quel caractère, quelles mœurs il apporte dans le milieu jusque-là paisible de la nouvelle université.

Il nous renseignera lui-même sur son compte. Un petit volume, publié à Paris, en 1537, sous le titre de *Somnium,* contient, à côté de ce poëme et d'un autre plus court, *Catoptron* (le Miroir), des préfaces, des dédicaces, de petites poésies remplies d'allusions autobiographiques. En recueillant ces détails et en les classant, autant que possible, dans leur ordre chronologique, nous nous ferons une idée assez nette de l'histoire et du caractère de notre philosophe. A vrai dire, c'est bien une biographie apologique qu'il a prétendu écrire, et il est lui-même le héros de ses poëmes [1].

Il a dû naître au mois de juin ou de juillet 1502 à Laval, ou, plus précisément, à Avenières, village aujourd'hui compris dans cette ville. Il prend soin de nous renseigner sur la situation de sa famille : « Ma mère, écrit-il, est du sang de ces rois que la renommée donne pour aïeux à Agathocle; mon père et ses ancêtres prétendent remonter à Minerve, la déesse des tissus : voilà ma noblesse. » En d'autres termes, sa mère était la fille d'un briquetier et son père, le fils d'un tisserand. C'étaient des gens probes et simples.

La bonté de Jean Bigot, le père de Guillaume, paraît avoir été proverbiale dans le pays, témoin de son dévouement pour son enfant, de son indulgente libéralité pour son fils devenu grand. Il avait pourtant un défaut qui n'en était pas un pour notre héros : il s'était ruiné en procès et il mourut des ennuis que lui suscita la justice. Il fraya donc sous ce rapport la voie à son fils.

[1] *Gul. Bigotii Somnium,* etc. Parisiis, sub signo Falcarii, in vico novo Nostræ Dominæ. 1537. In-12. (Bibliothèque Mazarine.)

Une particularité que ce dernier raconte trois fois en vers et une fois en prose, c'est qu'il était né avec deux dents. De là grand émoi dans sa famille, plus grand encore parmi les nourrices auxquelles on le proposait; aucune ne voulait donner son lait à un nourrisson aussi extraordinaire, marqué du signe de quelque élection diabolique. Enfin une pauvre femme, qui vivait dans une ferme éloignée de sept milles, avec son mari et dix enfants, se chargea de lui par pitié. Mal lui en prit. Au bout d'un an une peste éclate; le mari meurt, les dix enfants le suivent; la mère, atteinte à son tour, prend son funeste élève, va le déposer sur la route royale qui passait par là, à l'abri d'une haie, crie à des bergers, qui restaient seuls dans le pays, le nom du pauvre enfant et rentre chez elle pour mourir. Les bergers n'ont garde de s'approcher, et l'enfant reste là sans nourriture, portant instinctivement la main vers des mûres qui se trouvaient à sa portée, quand un passant se présente: c'était Jean Bigot, qui depuis un an n'avait pas pris ce chemin. Averti par les bergers, il recueille son fils, le rapporte dans sa demeure, lui donnant, pour ainsi dire, une seconde fois la vie. S'occupa-t-il de lui dans la suite avec plus de sollicitude qu'il n'avait fait dans son année de nourrice? Rien ne nous l'apprend, et ni les vers, ni la prose de Bigot ne mentionnent la tendresse de sa mère.

Il grandit donc comme il put et comme il voulut jusqu'à son adolescence. Il fut alors confié à des maîtres malencontreux (*infaustissimis*) qui lui enseignèrent un latin fort inégal, s'il faut en juger par ses écrits, et se soucièrent peu de ses mœurs, que de mauvaises compagnies eurent bientôt perverties. Occupé de ses procès et naïvement fier des talents de son héritier, Jean Bigot envoya son fils à l'université d'Angers, pour s'y

préparer à l'étude du droit. Il était en situation d'apprécier l'utilité de cette science. Mais Guillaume ne s'en souciait guère. Les universités du temps contenaient des étudiants de tout âge, et les jeunes s'y montraient plus dociles aux exemples de leurs aînés qu'aux leçons de leurs professeurs. Bigot apprit d'eux à boire dans les cabarets, à jouer des tours plaisants aux bourgeois, à se battre à tout venant, à fréquenter les mauvais lieux. Au bout de quelques années de cette vie, il se fit soldat, s'exposa avec une témérité sans égale à tous les hasards, prit part à toutes sortes de querelles et de batailles, et abusa tellement de sa jeunesse qu'à vingt-huit ans il avait la figure d'un vieillard. Le *Miroir* qu'il a chanté lui révéla un jour subitement les ravages qu'avait faits dans son tempérament cette vie désordonnée.

Il en a rappelé quelques épisodes. En raison d'un conflit auquel il avait pris part à Angers, soit comme étudiant, soit comme soldat, et dans lequel il lui était arrivé de porter un coup mortel, il fut obligé de se cacher en attendant l'occasion de fuir. Il se cache donc à Laval ou à Avenières chez ses parents. Là, que faire, surtout s'il était au village? Il se met à l'étude du grec avec la fureur qu'il avait apportée à de moins nobles exercices, et apprend sans maître cette langue dont ses écrits attestent une connaissance assez étendue. Il s'est vanté, depuis lors, d'être *autodidacte,* non-seulement pour le grec, mais pour la médecine, l'astronomie et la philosophie. Cette circonstance ne dut pas rester sans influence sur son développement ultérieur. L'outrecuidance est le défaut de ceux qui se sont instruits eux-mêmes; notre siècle a vu plus d'un de ces exemples, qui rappellent par certains traits celui de Bigot. Qu'il me suffise de citer Raspail, pour la chimie et la méde-

cine; Proudhon, pour la philosophie spéculative et sociale. D'autre part, le savoir a quelque chose de plus personnel et de plus vigoureux chez ceux qui l'ont acquis par leurs seuls efforts.

Bigot garda toute sa vie la trace de cet esclandre d'Angers, dans lequel il avait eu pour adversaire le seigneur de Latour-Landri, gentilhomme du pays. A quelle occasion? il ne nous le dit pas; il se borne à indiquer qu'il ne faisait que se défendre. Mais comment s'était-il mis dans le cas d'en avoir besoin? Il garde à ce sujet un silence prudent et d'ailleurs plein d'humilité : « Si tu exiges, Grynæus, que je rouvre la source de mes tristesses, en rappelant qu'une blessure sans honneur m'enleva le pouce de la main gauche, quand cette main essayait de protéger ma tête dans une lutte contre de nombreux ennemis près de la porte dite des Chapeaux-Suspendus, — du moins dispense-moi de produire à la lumière et de dévoiler moi-même dans mes vers les blessures que Latour-Landri me fit à la tête, les menaces de mort dont il me poursuivit sur terre et sur mer. » Puis, adressant à son ennemi lui-même les supplications de son repentir : « Si tu ne veux te laisser fléchir, ajoute Bigot, ni par les douleurs de mon exil volontaire, ni par les muses pacifiques que j'honore depuis longtemps, ni par une absence de cinq ans loin de ma patrie et de mes chers parents, dans un pays dont j'ignorais la langue, évite au moins d'abaisser la noblesse de ton épée au trépas d'un vil briquetier qu'honore seule la simple probité de sa famille.... Imite le généreux lion dédaignant de déchirer de sa griffe l'animal craintif qui cède devant sa force. » S'il est difficile d'avouer plus ouvertement ses torts, on doit convenir qu'il était aisé de mettre moins de bassesse dans cette prière de roturier à gentilhomme.

C'est aux mêmes aventures mystérieuses que s'appliquent quelques vers d'une épître élégiaque *A son livre,* que Bigot charge de saluer en passant ses amis de Mayence et de se rendre ensuite par le Rhin, la mer et la Loire jusqu'à Angers : « Là, que de spectateurs accourront vers toi et que tu les rempliras d'étonnement! Lequel d'entre eux aurait dit de moi il y a six ans : « Il sera plus tard peut-être capable de quelque bien? » Recommande-moi humblement à mes juges, et ne t'éloigne pas sans avoir obtenu grâce pour mes péchés de jeunesse. Jean Dolabella de Pise insistera dans le même sens. Il plaide comme Cicéron, c'est mon Mécène; c'est, après mon père, mon ancre la plus sûre, celle qui retient mes voiles au milieu des Syrtes. » Ainsi les gens de justice s'en étaient bien mêlés, et déjà Bigot flattait ses avocats.

Mais tout est bien qui finit bien. L'auteur a composé le *Miroir* pour exhorter la jeunesse à une vie plus rangée que la sienne : il lui offre l'exemple de sa propre conversion : « J'ai changé les labeurs de Mars contre ceux de Pallas; j'ai suivi la déesse presque aussi longtemps que j'avais suivi le dieu et avec un zèle égal, et quoique mes études aient encore peu produit, je suis heureux de mes premiers essais. Que les rides labourent mon visage, qu'une précoce vieillesse glace mon ardeur, que mon aspect inculte et sauvage donne l'idée d'un second Charon, je ne m'y refuse point, pourvu que, par ce chemin, je parvienne à la sagesse, à la vertu, à la noblesse d'âme. »

Il reste donc à voir si Bigot s'est réellement assagi et converti. Le *volontaire* exil qu'il s'était imposé pour échapper à ses juges l'amena d'abord à Louvain, où l'attirait une des plus célèbres universités de son temps. Il avait hésité entre les études faites dans un centre académique, au milieu des gradués et des docteurs, et

les études faites dans l'isolement et la retraite. Ayant obtenu de son père les fonds nécessaires à son entretien, il arrive au milieu de la jeunesse studieuse de Louvain.

Il avait alors vingt-huit ans et venait d'en passer cinq dans le métier des armes. Il s'adonna aussitôt à l'étude avec la fougue qu'il apportait à toutes choses, suivit tous les cours où il pouvait s'instruire, en donna de son côté; car, à cette époque, l'état-major des étudiants formait, dans chaque université, comme une société d'enseignement mutuel. Bigot apprenait la philosophie et enseignait le grec; il avait Baduel parmi ses auditeurs. Combien de temps resta-t-il à Louvain? nous ne saurions le dire; peu de temps sans doute. Il n'y eut de querelle avec personne, car il n'en raconte aucune qui se rapporte à cette partie de son séjour à l'étranger; sa conversion, d'ailleurs, était trop nouvelle, mais il nous assure qu'il entreprit et ébaucha trop d'études et se mit quelque confusion dans l'esprit. « Plein d'intérêt pour toutes les branches du savoir, j'appliquai à en acquérir l'encyclopédie toutes les forces de mon esprit et de mon corps. Si cette insatiable envie de tout apprendre m'eût permis de m'attacher à un seul sujet, je ne nie pas que je n'eusse pu le pousser loin.... Mais tout chez moi est à l'état d'ébauche, rien n'est mené à son point de maturité [1]. » Prenons note de ce qu'il y a eu d'abord d'indigeste dans les connaissances de Bigot; son style ne cessera pas d'attester que ce mal ne s'est jamais bien guéri.

De 1530 à 1536, notre étudiant-professeur, entré en Allemagne à la suite de Guillaume du Bellay, séjourne successivement à Marbourg, Mayence, Tubingue et Bâle. Marbourg ne lui laisse qu'un souvenir : des jeunes gens

[1] Quum inchoata in me, imperfectaque sint omnia (*Ep. ad Langœum*, 1536).

étrangers, le Français Bouchard entre autres, le traitent sans égards (*indignissime*). Il se venge en écrivant contre Bouchard des épigrammes d'une extrême violence. Il est vrai qu'il ne tarda pas à brûler ces poésies d'étudiant; mais il a pourtant ou laissé subsister ou composé à nouveau deux ou trois pièces qu'il eût mieux fait de ne pas nous communiquer. Il en est une si grossière, si sale, qu'il est vraiment impossible d'en rendre compte même en latin et en note. Elle passe la mesure, et sous ce rapport aussi n'est pas sans jeter quelque jour sur le caractère de Bigot. Il faut en dire autant d'un *Épithalame* dont la fin trahit une véritable absence de délicatesse.

Il professa ensuite à Mayence et eut des amis dans les facultés de droit et de médecine. Il nous apprend qu'il ne fut point astreint à résider dans le bâtiment académique, qu'il fut le mieux payé des professeurs ordinaires, qu'il fit souvent écouter son avis dans le conseil de l'université, mais qu'un *théologastre sans savoir* lui suscita des querelles et lui rendit la vie assez dure pour l'obliger à lui laisser le champ libre en donnant sa démission. Était-ce ce certain Gérard ou cet Adam Elseigner qu'il appelle des *chiens* et qu'il accuse en grec de *haïr les muses?* Quoi qu'il en soit, Simon Grynæus le tira à propos d'embarras en l'appelant à Tubingue (1535) dont il réformait avec Blaurer l'université dans le sens évangélique.

Bigot prit dans cette ville le grade de docteur en médecine et professa la philosophie. Il s'appliqua désormais à cette science avec une prédilection passionnée et résolut de *l'illustrer*. Qu'on ne me soupçonne point d'exagérer. Il a écrit plus tard : « Tous les astrologues qui ont étudié la nativité de Bigot ont prédit qu'il *illustrerait* une science, car les trois planètes les plus lumineuses ont signalé sa naissance. » Et si l'on trouve cette opinion

bien superstitieuse pour un philosophe, j'aurai pis à citer : « L'expérience, la raison, l'Écriture, dit-il encore, démontrent que des esprits familiers, connus sous le nom d'esprits supérieurs et de lémures, ont du goût pour les esprits et les âmes des philosophes et les visitent de temps en temps par des songes. » Bigot avait eu de ces songes lumineux et prophétiques, qui n'étaient d'ailleurs point rares de son temps. Guichardin, Marsile Ficin, Machiavel et bien d'autres se croyaient en rapports avec les esprits ou avec les astres, et l'on connaît les démêlés de Luther avec le diable. Quant à Bigot, il n'aspirait pas seulement à être professeur de philosophie, mais à être philosophe et à prendre rang à côté d'Aristote et de Platon. Et quand il signale les particularités de sa naissance et de sa famille, quand il loue ses amis ou accuse ses adversaires, il croit écrire pour la postérité.

Il lui fait donc le récit des retentissantes querelles qui signalèrent son séjour à Tubingue, et qui lui firent prendre successivement à partie la nation allemande en général, les disciples de Mélanchthon, Camerarius. Contre ce dernier, il s'agissait de l'*Entéléchie* d'Aristote et du sens qu'en donne Cicéron, sens que Budé, selon l'auteur allemand, aurait mal compris et mal expliqué. Une longue dissertation, bourrée de mots grecs et de noms anciens, est destinée à prouver que Budé n'a pas été le *fouet* et le *fléau* de Cicéron. Croyons-en Bigot sur ce point, et ne nous attardons pas à cette première discussion.

La seconde, contre les disciples de Mélanchthon, a un rapport plus direct avec celles qui troubleront l'académie de Nîmes. Il s'agit encore de l'*Entéléchie,* non plus interprétée par Cicéron et Budé, mais par Philippe Mélanchthon. Or, parmi les partisans du grand lettré allemand,

Bigot avait commencé par se faire la réputation d'un homme sans urbanité. Un jour, après les foires de Francfort (1536), Mélichius, professeur à Wittemberg, arriva à Tubingue et descendit à l'hôtel de *la Couronne*, où devait le rejoindre son ami Mélanchthon. Pendant qu'il l'attendait, des collègues de Bigot lui demandèrent s'il ne voulait pas faire visite au Français et s'entretenir avec lui en raison de son *humanité*. — « Son *immanité*, voulez-vous dire, » répliqua Mélichius, faisant en latin un calembour allemand, et le mot ne resta pas moins sur le cœur de Bigot que dans la mémoire de ses adversaires. Ils y ajoutaient des synonymes. Ils appelaient le professeur français non-seulement un rustre (*immanem*), mais un maniaque (*furiosum*), un chicaneur (*malignum*). On se croirait déjà à Nîmes. Bigot s'indigne et n'omet pas de se louer : « Quoi! s'écrie-t-il, ils avouent que j'ai quelque savoir; Camerarius, dans un banquet solennel, m'a mis au-dessus de Pic de la Mirandole; Mélanchthon présent l'a entendu et approuvé; je suis leur collègue à l'Université, et ils me privent de tous les honneurs et profits! » Ils l'excluaient, en effet, des actes publics, des banquets, du conseil de l'Université, et après son élévation au grade de docteur en médecine, ils n'ajoutèrent rien à ses honoraires. « Je leur pardonnerais, ajoute Bigot, et je regarderais comme au-dessous de moi de les mentionner dans mes écrits, s'il ne s'agissait de l'intérêt des lettres, si je n'avais à défendre la philosophie, qu'ils attaquent indignement, si la profonde ignorance de ces sophistes ne mettait le gymnase à deux doigts de sa perte. » C'est aussi la philosophie qu'il prétendra défendre dans la suite contre Baduel, c'est l'Académie nîmoise qu'il voudra préserver de la ruine. Bigot ne fera que se répéter.

Ce qui acheva de le brouiller avec les disciples de

Mélanchthon, ce sont deux thèses qu'il soutint contre les idées de leur maître. A l'issue d'une de ses leçons, on lui apporta une feuille, imprimée à Wittemberg, et contenant une théorie de Mélanchthon sur l'âme. Le texte de ce résumé donnait tort à Bigot sur quelques-uns des points qu'il venait de traiter. Il se crut donc obligé de prouver que l'erreur n'était pas de son côté, et annonça que, dans la leçon suivante, il prouverait son dire sur *l'Entéléchie,* dont on voit que nous ne pouvons sortir. Il ne faut point s'en étonner : Bigot avait fait sur ce sujet une découverte qui l'enchantait : *Meum de natura intellectuali inventum!* Consolons-nous de l'impatience qu'elle nous peut causer en nous souvenant que Rabelais l'a éprouvée à la même occasion : « En votre monde, fait-il dire aux citoyens du royaume de Quinte Essence, avez vous si grande superfluité de temps que ne savez en quoi l'employer, fors ainsi de notre dame Reine (Enteléchée) parler, disputer et impudentement écrire? Il était bien besoin que Cicéron s'en empêchât, et Diogène Laertius.... et Budé et Lascaris, et tous les diables de Sages, le nombre desquels n'était assez grand s'il n'eût été récemment accrû par Scaliger, Bigot, Chambrier (Camerarius).... et ne sais quels autres tels jeunes hères émouchetés. » Le péripatéticien Bigot réfuta Mélanchthon passé au platonisme comme Érasme et bien d'autres, et le fit, à son avis, avec un plein succès. Il fut d'ailleurs, prétend-il, des plus modérés dans la réfutation de Mélanchthon. Il n'était pas surprenant que, si savant, si occupé, l'illustre professeur eût un instant dormi comme Homère, et l'on trouvait de plus grandes bévues chez Vivès lui-même et chez Rodolphe Agricola. Mais on ne touchait pas impunément à l'idole au milieu de ses disciples. Un d'entre eux, pédagogue chargé de quelques élèves, quitta brus-

quement la salle avec sa jeune bande; d'autres l'imitèrent, et les autres auraient sans doute dévoré le profane, si la prochaine arrivée du maître lui-même n'eût engagé ces chiens puants (*putidi canes*) à réserver Bigot à la mâchoire d'un chien plus généreux. Mélanchthon ne se fâcha point, discuta amicalement avec Bigot dont il appréciait le savoir, et sa douceur aurait dû servir d'exemple, mais il n'en fut rien. Au lieu de s'apaiser, les disciples se montrèrent de plus en plus hargneux. L'un d'eux, Fuchsius, dans une thèse de médecine affichée huit jours à l'avance, inscrivit cette proposition : qu'un corps ne consiste que dans la somme de ses qualités. C'était encore, paraît-il, attaquer Bigot et mettre en question la réalité de sa découverte. Pour ne pas rester sous le coup de cette agression, il réfuta la thèse, même avant sa soutenance. On ne sera pas étonné, après un tel récit, que notre auteur prodigue à ses adversaires les appellations de sophistes que j'ai déjà relevées, de madrés (*veteratores*), de sycophantes, d'ennemis de toute vérité. C'est à celles-là qu'il se borne en prose, mais son *Gradus* lui fournit en vers des synonymes plus variés.

Dans *le Songe,* Bigot voit une déesse, la Vérité, traînée sur son char brillant par des animaux de diverses espèces, un lion, un taureau, un cheval à la blanche crinière. Ce dernier désigne vraisemblablement Bigot lui-même, dont la chevelure a pu blanchir de bonne heure, pour les raisons qu'il a exposées dans le *Miroir;* mais voici ses ennemis : *asinique suesque,* des ânes et des porcs. S'ils hésitent à se reconnaître à la ressemblance, il leur dira plus clairement le mal qu'ils font à leur université. « Les bonnes études y sont sans honneur; nous devenons la fable du vulgaire, le jouet des enfants; on nous met au-dessous du magister de village. Voilà ce

que ne peut supporter un généreux courage conscient de sa valeur. Mais que peut une seule barque contre une telle montagne d'eau? O crime! ô mœurs! la reine des sciences est opprimée, la sagesse est soumise à d'indignes lois; elle gémit sous le pied du grammairien, et son chef, Aristote, que l'univers admire, sert ici de butin à de grossiers triomphateurs.... Mais qui persécute la sagesse avec plus de dureté que ceux qui n'ont pas compris ses leçons? Trahie par le renard du Norique, attaquée par la fourbe et l'orgueil, elle est exposée au poignard (*sica*) perfide de Sicard, et Claude est le tribun de cette milice [1]. Quand vous sauriez tout ce qu'ont su Platon et Salomon, quand un travail d'Hercule vous aurait appris tout ce qu'on peut savoir avec l'aide du génie et du temps, si vous ne payez un vénal diplôme, si vous ne savez flatter, ramper, vous insinuer auprès de ceux qui régissent les études pour les perdre, vous ne pourriez séjourner à Tubingue. Ni Volmar, ni Scheckius, ni Blaurer, mes savants amis, n'y peuvent rien.... Grynæus, unissant ses efforts aux leurs, ne pourrait prévenir la ruine de l'Université, minée dans ses fondements. Cette troupe insensée s'applique à arracher la racine et la solide base de tous les arts, celle sur laquelle reposent toutes les autres facultés.... Pendant que, dans mon sommeil, je croyais faire entendre ces plaintes, je me trouvai tout à coup inondé de sueur. Comme un chien fidèle et courageux défend le troupeau contre les loups, les menace de ses aboiements et de ses morsures, les

[1] Le renard du Norique est Fuchsius, et le poignard de Sicard est un jeu de mots dont nous retrouverons les analogues à Nîmes. Ces deux professeurs étaient d'ailleurs aussi savants qu'honorables. Ils contribuèrent puissamment à la réputation de l'université de Tubingue. Les allusions aux autres collègues de Bigot sont trop obscures pour que nous puissions les saisir.

écarte de la bergerie qu'ils envahissent, et ne cesse de les repousser que lorsque les forces et la voix lui manquent : ainsi je défendais la sagesse de mes efforts et de mes cris. »

Cette ardeur batailleuse contre les ennemis de sa science, Bigot n'était pas loin de la tourner contre ceux de son pays. En attaquant Budé, Camerarius avait remarqué qu'il était Français. Quand Bigot osa critiquer Mélanchthon, on lui fit observer que le procédé était désobligeant de la part d'un Français. Et, dans ce temps de rivalité où les deux nations prenaient vivement parti pour François Ier ou pour Charles-Quint, on peut croire que les coups de langue étaient encore moins rares que les coups d'épée. Bigot ne s'en prive pas plus dans l'*Épître à Langey* que dans *le Songe,* et il est intéressant, pour comparer un instant le présent au passé, de relever quelques-uns des traits qu'il décoche. N'insistons ni sur ses objurgations aux princes allemands pour faire interdire la calomnie contre nos compatriotes, ni sur l'accusation vaguement imputée à tout le peuple d'avoir poussé à l'empoisonnement du dauphin François, fils aîné du roi de France; bornons-nous à ce qui rappelle le mieux les mœurs du temps et les fureurs de Bigot :

« Ce peuple est nourri dans les armes et d'une valeur bouillante dans les combats; il habite un sol plus âpre, respire les froids du Nord, s'accoutume au fer dès l'enfance et vit davantage à sa guise. Peut-être l'abus des boissons corrompt-il ses mœurs. Il s'admire lui-même, capable de mépriser Achille, de dédaigner Hector, s'il avait à les combattre. Tu n'as pas de savoir, ô Budé; tu n'as pas d'éloquence, Bembo; car vous n'avez pas eu le bonheur de naître en Allemagne. Telle est la sottise du populaire, la présomption des classes instruites.... La nation aime peu ses maîtres et porte le joug avec

impatience; éprise de la liberté, elle a pourtant sous ce règne adouci sa passion; mais elle est avide de nouveautés et se précipite avec ardeur vers les nouvelles doctrines (allusion à Luther, à Zwingle, aux anabaptistes). » A l'occasion des guerres déloyales de Charles-Quint, Bigot s'écrie plus loin : « Dieux, vengez-nous! que Mars détruise par le fer, que la famine dévore nos ennemis, que Junon remplisse de poisons leur atmosphère et leur fasse expier leurs crimes! Mais si vous voulez, ô dieux, pour notre châtiment, prolonger l'existence de ces couleuvres, inspirez à nos princes l'esprit de résistance, la vengeance obstinée, des haines égales à leurs forces, pour que nous étouffions enfin le souffle empesté de ces hydres impunément funestes. » Bigot put croire ses vœux exaucés au récit de la retraite de Charles-Quint « allant ensevelir en Espagne son honneur mort en Provence », selon la forte expression de Marguerite de Navarre, et il célébra ce succès par d'éclatantes hyperboles.

Ces disputes cependant finirent par soulever contre Bigot des animosités violentes et par l'éloigner de Tubingue. Le sénat académique, dont il ne faisait pas partie, saisit adroitement l'occasion. Réformée en 1535 dans son règlement et son personnel, mais mal assise encore sur ses nouveaux fondements, l'université avait besoin à la fin de l'année suivante d'une seconde *réformation*. Il ne s'agissait guère, cette fois, que de changer les professeurs. Pour amener le départ de Bigot, le conseil de l'université modifia les conditions qui lui avaient été faites à son arrivée, le dépouilla du privilége de loger librement en ville, comme les autres professeurs des facultés supérieures, et voulut l'astreindre à habiter avec les maîtres de la faculté des arts dans le bâtiment académique ou *Bourse*. Bigot protesta vivement contre

cette prétention, et adressa à Blaurer une *Apologie pour sa liberté*[1], qui nous a été conservée : « Pourquoi, s'écrie-t-il, me dépouiller d'un avantage dont je n'ai pas abusé? N'ai-je pas répondu à l'attente que Grynæus avait fait naître de mes talents? Grynæus lui-même a déclaré le contraire et a promis de faire augmenter mes gages. Ma conduite a-t-elle donné lieu à quelque reproche? Je me suis tenu loin des débauches, des festins, de toute habitude d'ivrognerie. Ai-je négligé mes devoirs? Jamais, même malade, je n'ai omis une leçon. Je sais déférer à l'avis des autres, sauf quand la défense de la vérité exige de la vigueur, et j'en ai montré.... Eh bien! que l'on m'éloigne, qu'on attire à Tubingue des maîtres de grammaire, puisqu'on traite si mal ceux des hautes sciences! Dieu ne m'a pas protégé depuis si longtemps pour me laisser manquer d'une condition.

» S'ils persistent dans leur dessein, si leur perfidie triomphe, car c'en est une de violer les conventions, mon indignation faira connaître au public leur duplicité et apprendra aux autres à ne plus se fier à eux. Ils avaient un meilleur moyen de m'écarter, c'était d'alléguer la pénurie du trésor. J'aurais seulement pu dire : j'ai été le premier professeur appelé à Tubingue et je m'en vais le premier. Être des êtres, aie pitié de moi! » Bigot avait sans doute raison de se plaindre du procédé de ses collègues, mais il oubliait trop aisément qu'il avait poussé à bout leur patience et rendu toute paix impossible dans l'académie.

De son côté, Grynæus, lassé de l'inutilité de ses efforts pour mettre l'université sur un bon pied, était retourné à Bâle. Il y appela le professeur mécontent qui ne se fit pas attendre. Cette ville offrit à Bigot, à la fin de 1536,

[1] *Apologia Bigotii pro libertate sua* ad Dom. Blaurerum. (Bibl. de Saint-Gall. Ep. Manuscr. XII, 317.)

l'amitié du libraire Oporinus et de quelques autres savants. Elle lui montra peut-être Érasme expirant et lui laissa donner en paix les fructueuses leçons que Guillaume du Bellay lui avait demandées pour un jeune Français, Barnabas Voréus du Fossé. L'illustre diplomate avait employé du Fossé à ces négociations qui, dans la pensée de François Ier, devaient amener l'accord entre les théologiens français et allemands et qui naturellement ne purent aboutir. Du Bellay payait largement Bigot dont il devint ainsi le Mécène, et Volmar émerveillé de l'efficacité de ces leçons avouait qu'il avait moins appris de grec en cinq ans que Voréus en six mois. La bienveillance du seigneur de Langey ajouta à ce service un avantage plus grand encore pour Bigot : l'espoir de rentrer dans sa patrie.

C'est cet espoir et le désir d'en faire promptement une réalité qui inspirèrent au professeur exilé l'*Épître à Guillaume du Bellay* et le *Songe*. En médisant de l'Allemagne et en célébrant avec une pompe exagérée les succès de Péronne et de Provence, Bigot voulait donner à son protecteur les moyens de lui rendre le roi favorable. Mais il ne suffisait pas d'un peu d'encens pour désarmer la justice française et arrêter le procès intenté à Bigot sur les plaintes de Latour-Landri. Bigot avait un meilleur moyen de s'assurer la clémence royale : c'était de se séparer du protestant Grynæus, de donner des gages d'orthodoxie, d'imiter Caroli, jadis exilé pour cause de luthéranisme et rentré depuis en France à la condition d'une abjuration formelle. Bigot se fit donc recommander par deux cardinaux, l'un, il est vrai, très-libéral, Jean du Bellay, frère de Langey, l'autre destiné à passer à la Réforme, mais dont la pourpre était alors immaculée, Odet de Châtillon. Leur intervention fut efficace. Oswald Myconius, un des pasteurs de Bâle, écrivait à Bullinger,

le 26 juillet 1537 : « On a fait rentrer en France Bigot, philosophe de grand savoir, poëte, linguiste et en outre soldat et homicide, ce qui l'avait privé jusqu'ici de la faveur royale. Il a dû sa rentrée à la faveur de quelques cardinaux. A Bâle, il avait commencé, sous l'influence de Grynæus, à goûter assez bien l'évangile. Mais le bienfait qu'il a reçu m'inspire des doutes sur sa persévérance. Je crains qu'il n'imite Caroli et que, renonçant à la connaissance de la vérité, il ne s'oppose à sa propagation dans son pays. Puissé-je ne pas bien deviner [1] ! » La suite montrera si la conjecture de Myconius était fondée.

Revenu à Paris en 1537, Bigot y fit aussitôt publier *le Songe* imprimé à Bâle. Mais ses efforts pour être agréable ne se trouvèrent pas heureux. L'entrevue d'Aigues-Mortes ayant donné des espérances de paix, le petit volume fut jugé trop hostile à l'empereur et aussitôt supprimé. Bigot continua pourtant à jouir de la bienveillance que Langey et ses amis lui avaient fait rendre, et Budé, qu'il avait défendu en Allemagne, le recommanda pour une chaire de professeur royal. Il donna en attendant des leçons de philosophie. Des cardinaux et d'autres grands personnages entouraient sa chaire. Fort de leur approbation et trop sûr de lui-même, il attaqua avec véhémence ceux qui pensaient autrement que lui, les philosophes platoniciens sans doute; ses *Escholiers* applaudissaient :

> Ils esperoyent que sophistes lourdiers
> Seroyent par moy exterminés de France,

écrit-il à un ami; mais il se trompa du tout au tout. Il se fit des ennemis qui lui rétorquèrent les noms de sophiste et de Gorgias. L'aumônier du roi, Duchâtel, fit

[1] Herminjard, *Corresp. des Réform.*, IV, 266.

échouer les démarches qui devaient procurer à Bigot la chaire convoitée. Il était peut-être jaloux. Mélanchthon avait dit : « Il y a deux Français d'un merveilleux savoir, Duchâtel et Bigot. » Duchâtel craignit-il la concurrence de son émule? pensa-t-il que la Cour et son voisinage avaient assez d'un soleil? Il représenta Bigot comme un de ces péripatéticiens qui estimaient la royauté inférieure au gouvernement aristocratique. François Ier ne pouvait goûter un tel avis. Mécontent, il ne voulut plus rien faire pour le philosophe. En vain la reine de Navarre, toujours secourable aux savants, rappela-t-elle au monarque le talent hors ligne et la brillante renommée de Bigot. Il fallut le laisser partir, au grand dommage des étudiants, si on l'en croit.

Il se rendit auprès de Langey, gouverneur du Piémont, vit en passant son ami Dolet à Lyon, séjourna quelques mois à Chambéry où le retinrent d'autres amis : le président Pellisson, le conseiller Boyssonné, récemment arrivé de Toulouse, le jurisconsulte Scève, l'abbé Alardet, admirateur et défenseur d'Érasme, le procureur du roi Taboët qu'une rancune acharnée devait animer plus tard contre ses collègues du parlement. Bigot ayant guéri Boyssonné de la fièvre tierce eut l'idée de se livrer à la pratique de la médecine. Il le fit avec succès et aux applaudissements de tout le groupe. Mais bientôt il passa les Alpes pour rejoindre Langey à Turin. Il voulut voir Venise où le recteur de l'université de Padoue et l'évêque de Montpellier, Guillaume Pellicier, lui offrirent chacun une chaire avec de beaux émoluments. Il refusa ces offres avantageuses, ne songeant pour lors qu'à étendre son savoir, sous la protection de son Mécène. Turin ne lui offrant point le tranquille loisir que réclamaient ses études, il se retira à Rivoli, dont le château lui offrait, avec la solitude désirée, une

vue superbe sur la vallée de la Doire-Ripaire et sur l'immense plaine du Pô.

C'est à l'étude de la médecine qu'il s'appliquait et Boyssonné l'engageait à s'y livrer tout entier, lui promettant dans cette voie l'or et la gloire qu'il cherchait lui-même dans celle de la jurisprudence. Pour mettre leur savoir en valeur, ils comptaient l'un et l'autre sur la bienveillance des Du Bellay et de leurs amis. Ils ne manquaient pas une occasion de se les rendre réciproquement favorables. Mais ils finirent par comprendre que le mieux était encore de compter sur eux-mêmes. Boyssonné, passant à Nîmes, fit sonner haut les mérites de Bigot et insinua aux consuls en correspondance avec lui qu'ils ne pouvaient payer assez cher ses services. On sait le reste. Bigot finit par se décider à venir prendre à Nîmes la direction de l'Université des Arts où il allait jouer le rôle du taureau dans la boutique de porcelaine.

Nous savons désormais pourquoi. A côté de ce candide Baduel qui ne rêvait que le culte des Muses par des cœurs purs; à côté de ces honnêtes Nîmois qui se saignaient aux quatre veines pour payer leur initiation au nouveau savoir, nous voyons prendre place un brutal que les difficultés et les brouilles suivent comme son ombre et qui a l'orgueil pour génie familier. Persuadé, comme il se plaît à le redire,

> Que d'esprit grand doibt sortir grand effect,

il s'élance d'abord et sans réflexion à la poursuite du vaste, de l'extraordinaire. Dès ses premiers pas dans la médecine, il guérit tout Chambéry; dès ses débuts dans la philosophie, il extermine les sophistes, il fait une découverte qui éclipse toutes celles d'Aristote. Il brûle comme Platon ses poésies de jeunesse pour s'adonner à la plus haute des sciences. S'avise-t-on de le contre-

dire, c'est à la sagesse même qu'on s'attaque, c'est à Dieu qu'on s'en prend, Dieu qui ne l'a pas retiré sans un profond dessein de tant de périls et de folies, car telle est la conclusion la plus claire de son volume. L'indignation dont il poursuit ses adversaires ne connaît pas de bornes et lui-même ignore jusqu'où peuvent le pousser la colère et la haine. Il avait eu la main malheureuse à Angers; il n'avait pas eu la langue plus discrète à Tubingue et à Paris. Peu délicat d'ailleurs, médiocrement scrupuleux, enclin à modifier selon son intérêt ses idées religieuses, il sera aisément suspect de ne pas avoir le beau rôle dans les querelles qui vont surgir. Il eût mieux fait de ne pas se fixer à Nîmes, de n'y pas contracter de long engagement. Puisqu'il avait le don de plaire au premier abord et de faire accueillir un moment ses prétentions désordonnées, il aurait sagement fait d'errer d'université en université, de *marché* en *marché,* comme il disait, de ne passer qu'un semestre dans chacune, et de ne pas compromettre auprès de connaissances trop initiées à ses défauts et à ses vices l'éclatante renommée qu'il s'était acquise sur toutes les routes.

CHAPITRE VIII.

BIGOT RECTEUR.

Ses premières leçons. — Ses contrats avec la ville. — Tendances opposées de Baduel et de Bigot. — Les lettres sacrifiées à la philosophie dans le collége. — La piété négligée.

Sapientia Philosophia....
Sub pede grammatico misere calcatur et....
A doctore rudi servatur præda triumpho!
(BIG., *Somnium.*)

A son entrée dans la ville, Bigot, dont on vient de voir la modestie, entendit le son des trompes et se crut salué par l'allégresse publique. Il ne s'agissait pourtant pas de lui souhaiter si bruyamment la bienvenue, mais d'appeler, selon le mode accoutumé pour les conseils généraux, les citoyens à la maison de ville. On allait y délibérer sur le détail des conditions stipulées avec le nouveau professeur. Celui-ci ne tint pas à ce qu'elles fussent si vite arrêtées. Il trouvait modestes les offres des consuls, même avec l'addition d'une maison meublée, et il comptait sur l'éclat de ses leçons durant un premier trimestre pour les rendre plus avantageuses. La négociation fut donc remise à plus tard.

Les leçons s'ouvrirent et attirèrent d'abord un grand concours d'auditeurs. Il était plus facile, si l'on en croit

Bigot lui-même, de dire qui n'y était pas que qui y était. Et l'enthousiasme de ces auditeurs ne connaissait pas de bornes : « Quelle souplesse de talent ! s'écriaient-ils ; quelle passion, quelle vigueur ! quel style soutenu, et au besoin varié ! C'est ici, comme à Athènes, le monstre faisant éclater ses paroles. Voilà bien ce qu'il nous faut pour assurer le succès de notre université. Celui que Mélanchhton et Grynæus en Allemagne, en Italie de hauts et puissants magistrats, en France des évêques et des cardinaux se sont honorés d'écouter et de louer, nous convient d'autant mieux qu'il a plus de célébrité ; mais le difficile sera de traiter avec lui ! » Et là-dessus les magistrats, les personnages influents qui voulaient préparer le peuple à de grands sacrifices, rappelaient que l'évêque de Montpellier, Guillaume Pellicier, avait failli l'attirer dans la ville voisine par des générosités qui menaçaient presque d'épuiser ses ressources ; que le recteur de l'université de Padoue lui avait offert cinq cents livres pour enseigner cinq mois sur douze ; que, médecin à Chambéry, il avait beaucoup plus guéri et plus gagné que tous ses collègues ensemble ; qu'il ne pouvait s'être séparé pour des gages vulgaires d'un protecteur tel que Langey ; qu'enfin, philosophant à l'italienne, il devait être rémunéré à l'italienne, c'est-à-dire avec munificence. Ces propos, encouragés sans doute sous main par Bigot qui a soin de nous les rapporter, préparaient la voie à de prochains arrangements.

Le 18 décembre, il y eut, en effet, à l'hôtel de ville un conseil extraordinaire présidé, comme toujours, par un des juges de la sénéchaussée. On y fit appeler Bigot, à qui l'on proposa de l'engager pour deux ans, à raison de quatre cents livres par an, les cent livres données en sus de ce qui avait été projeté représentant ses frais de logement et de mobilier. Il aurait à faire chaque

jour une leçon publique de philosophie ; il y ajouterait telles autres leçons qu'il croirait nécessaires et n'exigerait rien des écoliers en raison de leurs études.

Bigot n'accepta la proposition ainsi formulée que pour une année et demanda pour la seconde cent livres de plus ; encore ne s'engagea-t-il à rester à Nîmes cette seconde année que s'il en obtenait le congé de son Mécène.

Langey, consulté par Bigot sur cet engagement projeté pour une nouvelle année, répondit « vouloir le tout garder et entretenir » ; mais sur de nouvelles lettres de la ville, il se départit de ce désir et laissa Bigot libre.

Bigot profita de cette liberté pour faire en particulier ses conditions aux quatre députés, et notamment à Rozel, spécialement chargé de suivre les négociations. Il lui déclara donc « que son intention n'était point de demeurer, que la ville ne lui assurât ses gages de cinq cents livres, autant qu'il lui plairait de demeurer en la présente ville ». Là dessus les députés, pleins d'un zèle qu'ils ne devaient pas tarder à regretter, fixèrent avec Bigot le plan d'un arrangement pour quinze années, y compris celle qui courait. Pour cette dernière, il serait alloué au philosophe quatre cents livres ; pour les quatre suivantes cinq cents livres chacune, garanties sur bonnes hypothèques ; enfin pour les dix années qui termineraient ce long bail, cinq cents livres encore pour chacune, payées de la manière suivante : deux cents livres seraient prises sur la totalité des gages de Baduel, qui n'en donnerait pas moins ses leçons sans rien réclamer à la ville, et les trois cents autres seraient « payées sur les émoluments, revenu et collecte des écoliers et autres recettes appartenant au collége, les deniers duquel les consuls, ville et université [des habitants] consenti-

raient être affectés et les charges être employées avant toute autre chose au paiement du surplus des gages du seigneur Bigotius, année par année, jusqu'à la mortanne des cinq cents livres pour chacune d'icelles. »

A ces clauses pécuniaires, Bigot et les députés en ajoutèrent deux autres fixant les congés dont le philosophe jouirait et « les priviléges et prééminences » qui lui seraient reconnus « comme aux lecteurs publics en philosophie de Paris et autres universités fameuses. » Puis, d'un commun accord, les parties rédigèrent les « pactes » convenus entre elles.

Au conseil extraordinaire du 15 janvier suivant, Pierre Rozel fit son rapport sur l'affaire et lut « à haute voix » les stipulations sur lesquelles Bigot et les députés s'étaient mis d'accord; elles portaient les signatures de Balna et Bouffard, consuls, G. Bigotius, Claude Baduel, Bonnaud, de Malmont, Rozel, de Calvière, députés. La lecture achevée, le juge-mage, président de la séance, demanda l'avis des assistants, qui le donnèrent dans l'ordre suivant :

Robert de la Croix, prévôt de l'église cathédrale, opina que l'on ne devait point passer d'autre contrat avec Bigot, mais s'en tenir à celui qui avait été rapporté le 18 décembre précédent;

Les quatre consuls, par l'organe d'Antoine de Balna, le premier d'entre eux, parlèrent dans le même sens et jugèrent qu'il ne fallait passer un second contrat que lorsque le premier aurait « sorti son plein et entier effet. »

L'avenir allait montrer que cette opinion était la plus sage; mais la majorité du conseil fut loin de s'y rallier. Jean Robert, juge des crimes, appuya la motion d'un contrat pour quinze années sur les bases arrêtées par les députés avec autorisation à ceux-ci de « passer in-

strument avec Bigotius et d'obliger les biens de la communauté de Nîmes. » Pierre Le Blanc, juge ordinaire, adopta cette manière de voir, qui fut naturellement celle des quatre députés, et aussi d'Antoine Paradès, de Pierre Andron, Jacques Lageret, Pierre Chabassut, Charles Cassagnes, et vingt autres conseillers. Les deux derniers, Jean Raymond et Durand Robert, firent cette restriction que « les gages de Bigotius devaient être payés aux dépens de ceux qui y avaient profit. »

Sur quoi le juge-mage, « en ensuivant la plus grande opinion desdits opinants, conclut que la ville contracterait avec ledit Bigotius, jouxte la forme et ensuivant les pactes dessus insérés et lus par Rozel. » C'était l'engouement irréfléchi pour un nouveau venu qui fermait les yeux aux plus claires indications de la sagesse et préparait à la ville d'amers déboires. Elle ne tarda pas à regretter de ne pas s'en être rapportée à la prudence consommée du vieux prévôt de la cathédrale. Le 20 janvier, un acte public consacra devant notaire les stipulations qui venaient d'être approuvées. C'était comme le contrat de mariage entre Bigot et la ville. Il suivait de près l'acte des fiançailles passé le 18 décembre précédent et dénotait, d'un côté du moins, une vive inclination qui ne rendit pas le ménage plus heureux.

Deux mois plus tard, un second contrat confiait à Bigot la direction supérieure de l'université et l'investissait des fonctions de recteur. Encore ce délai ne fut-il accepté que sur sa demande, tant le sentiment public était pressé de remettre en ses mains les destinées de l'établissement scolaire. Mais il affecta une seconde fois la modération et fit entendre aux gens de Nîmes que si trois mois suffisaient à l'épreuve du savoir, celle du caractère et des capacités administratives en exigeait deux de plus. Il établit dès lors son domicile

dans les bâtiments du collége et confia à un régent du nom d'Alexandre la surveillance des classes de grammaire. Baduel devint simple professeur d'éloquence et de littérature.

Il est difficile de supposer que tant d'empressements et d'honneurs rendus à Bigot n'eussent point un côté pénible pour son collègue. En inspirant à la ville par ses conseils et sa générosité le désir d'appeler le célèbre philosophe, Baduel n'avait sans doute pas eu l'intention de se faire mettre à l'arrière-plan, ni surtout de compromettre l'œuvre qu'il avait entreprise avec tant de zèle et de dévouement. Or c'est ce qui allait arriver. Baduel ne cédait pas seulement la place à Bigot; les lettres la cédaient à la philosophie et la Renaissance au Moyen Age.

Rappelons, en effet, que le premier recteur du collége des arts, ami du beau langage et des langues classiques, émule des Sturm et des Ramus, avait pris comme eux en pitié la scolastique et tout l'enseignement suranné des écoles. Cet enseignement avait eu pour devise le mot célèbre : bon grammairien, mauvais logicien. C'était selon Baduel le tour de la grammaire de détrôner la logique. Un Allemand venait d'en donner le moyen. Rodolphe Agricola avait composé une logique nouvelle qu'on opposait avec succès à celle d'Aristote et qui bornait l'étude du raisonnement à celle des procédés oratoires des écrivains classiques. Sturm n'en voulait pas d'autre; c'est celle que Baduel pratiquait dans ses leçons et que nous retrouverons dans ses *Annotations sur les discours de Cicéron pour Milon et pour Marcellus*. Quant à l'ancienne manière d'étudier, aux syllogismes, aux lieux communs, aux définitions, Baduel les considérait comme une honteuse barbarie dont le temps avait enfin fait justice. « Il y a trente ou quarante ans, écrivait-il, qu'un grand changement s'est accompli dans les écoles. Quelle

était alors la condition des lettres? Misérable au plus haut point. Toute la discipline de l'enseignement était étrangement altérée et corrompue; on parlait encore latin, mais quel latin! et combien éloigné de l'élégance et de la pureté antiques!... Au milieu de cette barbarie, le Dieu de miséricorde nous a regardés et il nous a envoyé sa lumière; comme un soleil levant, elle a chassé les ténèbres. Aussitôt on a vu revivre le grec et l'hébreu; on a retrouvé la pure latinité; l'éloquence est ressuscitée dans les écoles, au barreau, dans la chaire; l'ordre antique et véritable des études a été restauré. » Ainsi aimées et honorées d'un culte presque religieux, les lettres dépossédaient la philosophie du sceptre qu'elle avait longtemps tenu dans les universités, et la réduisaient à ce rôle nouveau de *servante de la grammaire* qu'elle ajoutait en frémissant à son vieux rôle de servante de la théologie. Malheur à elle si elle tentait un retour offensif pour reconquérir son prestige, surtout si elle se présentait sous une forme rude et barbare, comme on l'entrevoyait déjà dans l'enseignement de Bigot! La lutte contre elle ne serait pas seulement, aux yeux de Baduel, une guerre *pro domo suâ*, mais une guerre sans trêve ni terme, *pro aris et focis*. Et c'est ce qui arriva.

Il faut pourtant reconnaître que Bigot n'entendait pas restaurer la scolastique sous sa vieille forme, ni ressusciter le culte du syllogisme. Disciple d'Aristote, mais d'Aristote étudié dans son texte, il suivait la route ouverte par Lefèvre d'Étaples. Ses voyages avaient pu même élargir ses idées. Il avait vu le platonisme en honneur dans les universités allemandes et pressenti, non sans regret, sa prochaine fortune dans les nôtres. Ses doctrines étaient donc d'un homme de la Renaissance, dont l'esprit est libre, dont le savoir est vaste, qui a connu Rabelais et vécu dans la familiarité des Dolet et

des Langey. Mais il tenait au passé par son amour exclusif pour la philosophie, « la reine des sciences », et pour son promoteur Aristote; il y tenait par son dédain pour la grammaire, dont il voulait écourter l'étude pour la faire aboutir plus tôt aux sciences supérieures; par son alliance peu sincère peut-être avec la théologie officielle. Sa passion pour le savoir auquel il s'était voué était d'ailleurs intéressée et d'autant plus dangereuse. Il y mêlait du parti-pris, de la vanité. Partisan d'Aristote, il était surtout partisan de Bigot, et c'est lui-même qu'il défendait et glorifiait quand il prétendait maintenir la saine tradition. Il apportait dans cette revendication un acharnement dont il était impossible de méconnaître la source égoïste et personnelle.

Le rapprochement à Nîmes de Baduel et de Bigot fut donc celui de deux nuages électriques chargés de fluides de nom contraire : il ne pouvait manquer de faire éclater un orage. L'ancien recteur se contint tant qu'il n'eut à faire que le sacrifice de ses émoluments et de ses prérogatives; mais il ne put consentir à celui de ses convictions les plus chères.

Voilà donc le nouveau venu chargé à la fois de l'enseignement philosophique et du gouvernement de toute l'école. Comment s'acquitta-t-il de ces doubles fonctions? Excellemment à son avis, mais il ne nous a pas laissé le moyen d'en juger par nous-mêmes. Il entreprit en 1545 d'écrire sa philosophie en français, et, bien que ce fût dans l'intention malicieuse de prouver l'ignorance de son collègue, nous lui en aurions su gré, si le livre nous était parvenu. Peut-être aurions-nous pu en affronter la lecture, si l'auteur avait réussi à le rendre plus intelligible que le *Præludium philosophiæ christianæ,* qu'il publia plus tard à Toulouse, dans des circonstances trop pénibles, il est vrai, pour lui laisser toute sa liberté

d'esprit. Ce *Prélude* est un *in-quarto* de près de six cents pages, divisé en quatre livres qui traitent successivement du corps, de l'âme végétale, de l'âme animale, de l'âme humaine. Bigot y disserte sur le sang, les esprits animaux, la respiration et subsidiairement sur la liberté, la présence réelle et une foule d'autres sujets. La théologie s'y superpose à la philosophie sans l'éclaircir. A l'obscurité du texte et à l'incohérence de l'exposition s'ajoutent des myriades de fautes typographiques qui faisaient reculer les plus intrépides. Si Bigot a parlé en 1542 comme il devait écrire sept ans plus tard, il est difficile de comprendre l'engouement de son auditoire. Pourtant un ancien disciple de Lefèvre d'Étaples, François Connan, maître des requêtes sous François Ier, paraît avoir goûté singulièrement les leçons de Bigot qu'il entendit en passant à Nîmes vers 1545. Mais son témoignage nous arrive par le canal de Bigot lui-même qui n'a pas dû en atténuer le côté favorable.

Il faut voir quelle admiration il accorde lui-même au mérite transcendant de ses leçons. Il est vrai qu'il l'exprime en vers et la poésie admet des hyperboles qui choqueraient en prose; mais l'hyperbole est la figure la plus familière à Bigot, en prose comme en vers. Il écrit donc dans le *Carmen supplex:* « Je suis une marche plus libre que celle de la logique ordinaire; je m'avance sur des chemins que nul n'a encore frayés. Sinuosités, aspérités, rochers, je franchis tout pour conduire mes auditeurs aux plus hauts sommets de la sagesse. Mais comme alors surtout je m'élève avec une ardeur passionnée, quand Aristote touche aux sujets sacrés avec une raison profane et païenne. Que de fois, le serrant de près, je le terrasse avec ses propres armes? que de fois, alors même que le texte sacré garde le silence et que les prophètes de vérité n'ont point abordé le sujet,

je produis des affirmations incontestables et je les justifie d'une manière éclatante! »

Principal, il ne déploie pas de moindres talents : il s'applique à stimuler les *députés*, trop endormis, à son gré, à appeler des professeurs plus nombreux, plus savants, à agrandir le collége, à revendiquer les priviléges de l'université. L'un de ces priviléges faisait ressortir au parlement seul, et non aux tribunaux de Nîmes, les causes qui la concernaient. L'argent étant le nerf des études comme de la guerre, Bigot demande au roi lui-même, par l'entremise du cardinal Du Bellay, d'inviter les évêques de la sénéchaussée à accorder enfin au collége les revenus promis. Pour faire parvenir cette demande, il se rend au camp de Perpignan où le roi se trouvait en 1542, et est si heureux d'obtenir de nouvelles lettres royales aux prélats, qu'il prend avec bonne humeur la perte de son argent, volé avec sa bourse. Il se prête comme avait fait Baduel aux services publics qui lui sont demandés. Vers la fin de juillet 1542, le dauphin Henri passant à Nîmes pour conduire des troupes du côté des Pyrénées, la cour royale ordinaire enjoignit aux habitants de faire nettoyer le devant de leurs maisons et de veiller à la propreté des rues. Elle ordonna aussi aux bourgeois de se réunir en ordre et en armes. Cette manifestation militaire avait pour but de convaincre le dauphin que la ville, suffisamment protégée par ses propres citoyens, n'avait pas besoin d'un corps de troupes supplémentaires qu'il aurait fallu payer. Bigot, ancien soldat, fut donc prié de réunir tout ce qu'il pouvait d'étudiants, de les armer et de les faire marcher, drapeau en tête, au devant du prince. Il s'acquitta de cette mission avec la fougue impétueuse qu'il mettait à tout et dépassa sans doute son but, car il inspira aux citoyens la crainte que, sous les ordres d'un recteur

si martial, cette jeune milice ne devînt un danger pour la ville.

Cette appréhension montre que l'engouement dont Bigot avait été l'objet commençait à se refroidir et que d'autres sentiments pour lui se faisaient jour dans la ville et parmi les magistrats. Jamais en effet feu de paille ne s'était si vite éteint. A l'enthousiasme des premiers jours succéda, presque sans transition, un dégoût profond et plein de mépris. Les causes de ce brusque changement sont expliquées d'une façon différente par Bigot et par Baduel.

Aux yeux de Bigot, c'est l'intérêt personnel qui détacha de lui les Nîmois et l'ancien recteur. Des pacages communaux nourrissaient sans rémunération les troupeaux de quelques citoyens influents qu'on n'osait rappeler à l'ordre. Bigot proposa au conseil d'aliéner une partie de ces biens de la ville et d'en affecter le produit à l'entretien de l'Université. De là, selon lui, l'animadversion des propriétaires de ces troupeaux. Les juges de la sénéchaussée, de la cour royale, du tribunal du viguier avaient une autre cause de mécontentement contre le recteur, qui réservait à la compétence directe du Parlement les causes universitaires, et limitait ainsi la juridiction des magistrats de Nîmes. Les quatre députés chargés de l'administration du collége étaient secoués par Bigot plus qu'il ne convenait à leur torpeur et faisaient cause commune avec les mécontents. Enfin l'ancien recteur nourrissait pour celui qui l'avait remplacé un sentiment naturel de jalousie. Il n'aspirait qu'à recouvrer ses fonctions, à reprendre dans le collége l'influence qu'il avait déjà exercée en faveur des lettres, au grand détriment de la philosophie, à remettre la plus noble des sciences sous le joug de la grammaire. Tout cela expliquait, au point de vue de Bigot, le revirement qui s'opérait en

faveur de Baduel et le vœu de moins en moins dissimulé de voir ce dernier reprendre l'autorité rectorale.

Baduel explique autrement le refroidissement du public et des magistrats pour son collègue. Il ne fait aucune allusion aux motifs allégués par Bigot, qui n'étaient sans doute à ses yeux que des arguties ou des chimères. La vraie raison du mécontentement général est que, à peine installé dans ses fonctions, Bigot avait porté le désordre dans le collége. Sa passion pour la philosophie, son dédain pour les études grammaticales, son désir de se faire un nombreux auditoire avaient précipité vers les cours libres des flots d'écoliers incapables de les comprendre. De là un dérangement d'équilibre dans l'établissement; de là la ruine des études classiques et le retour de l'ancienne barbarie. Comment Baduel, voué par état et par conviction à la cause des lettres, aurait-il supporté sans douleur et sans plaintes le renversement de toutes ses espérances? Son chagrin avait un autre motif non moins grave : la piété, depuis Bigot, n'était pas moins négligée que les lettres dans le collége. Plus de lectures pieuses aux élèves; plus d'exhortations chrétiennes; plus même de bons exemples. Car le principal avait une tenue sans dignité, un langage sans distinction ni décence, des mœurs vulgaires ou dissolues. Son influence était donc doublement détestable et parce qu'elle flattait chez les écoliers le désir de s'élever promptement et sans travail aux études supérieures, et parce qu'elle ne leur faisait pas sentir le frein de la religion et d'une pure morale.

Encore, si ces leçons de philosophie, qu'on avait d'abord tant louées, avaient tenu leurs promesses et contribué par l'élégance du style et l'ordre sévère des idées à compléter l'éducation classique des auditeurs! Mais il n'en était rien. Point de méthode dans l'exposi-

tion ; des digressions perpétuelles et inutiles ; des opinions hasardées et paradoxales ; un style chaotique, sans lumière et sans correction, où tous les genres s'entrechoquent, la poésie, le droit, l'éloquence, l'histoire. Comment, encore une fois, Baduel n'aurait-il pas fait éclater ses plaintes et profité de ses relations de famille pour les faire parvenir à l'oreille des députés et des consuls ?

CHAPITRE IX.

LES DEUX GUERRES COLLÉGIALES.

Mariage de Baduel. — Traité sur le Mariage des gens de lettres. — Premier procès entre Bigot et la ville. —Guerre et peste. — Éloge funèbre du lieutenant Jacques d'Albenas. — Partage du principalat entre Bigot et Baduel. — Baduel à Carpentras : sa Lettre au cardinal Sadolet. — Persécutions contre les luthériens. — Seconde guerre collégiale. — Effraction du collége. — Baduel à Montpellier. — Fuite de Bigot.

> Non genus aliud belli nostro *collegiali* apte comparari potest, neque comparatum antecellere.
>
> (Big., *Epist. antilogica.*)

Au moment où il cédait à Bigot la dignité de recteur et l'habitation du collége, Baduel se préparait à installer dans un logis plus modeste son prochain ménage. Il avait demandé et obtenu la main d'Isabelle Rozel, sœur de Pierre Rozel, avocat en renom et l'un des quatre députés. Cette alliance lui assurait l'appui d'une famille distinguée et puissante. Rostang Rozel, en son vivant gentilhomme et gouverneur d'Aigues-Mortes, avait laissé six enfants : Rostang, que nous ne connaissons que de nom et qui dut mourir de bonne heure; Pierre, qui devint le chef de la famille; Charles, que nous aurons l'occasion de retrouver; Isabelle, la fiancée

de Baduel; et deux autres filles plus jeunes, Madeleine et Marguerite. Pierre Rozel avait épousé Françoise de Sarra, parente de cette Florette de Sarra dont l'éloquence de Baduel avait célébré les vertus.

Le contrat de mariage fut signé le 17 avril 1542 dans la maison de Pierre Pavée, seigneur de Servas, en présence de ce gentilhomme, de Jean de Sauzet, conseiller à la cour du sénéchal, et de Jean Barrière, licencié en droit. Les familles des fiancés étaient représentées : d'un côté, par Antoine Baduel, père de Claude; de l'autre, par Pierre Rozel. Claude Baduel s'y trouvait, mais non point Isabelle. Les conventions suivantes furent stipulées :

« Venerable et egrege personne, monsieur maistre Claude Baduel, maistre aux arts, recteur du collége de la présente ville de Nîmes, d'une part, et honneste filhe Ysabel Rozelle, natifve de la ville d'Aigues-Mortes, filhe à feu Rostang Rozel, » s'engageaient d'abord mutuellement à « solempniser mariaige en face de sainte mère esglize toutes et quantes fois l'une partie en serait requise par l'autre. »

Pierre Rozel constituait en dot à sa sœur une somme de cinq cents livres et quatre robes, savoir « deux robes aupelandes et cottes », dont l'une serait donnée durant les fiançailles et les autres le jour des noces, « toutes les quatre robes bonnes et honorables selon la qualité de sa personne et garnies honnestement. » A quoi le fiancé, d'accord avec son père, ajoutait des habillements, des chaînes et des bijoux.

Antoine Baduel, « en contemplation de ce mariage, » donnait à son fils la moitié de tous ses biens, parmi lesquels se trouvaient une maison sur le pont de l'Agau, rue de la Bouquerie (aujourd'hui du Grand Couvent), une vigne à Lussan, une terre semée de blé avec *mas*

à Menduel. Mais il ne donnait cette moitié de son avoir qu'en s'en réservant l'usufruit durant sa vie, et en le réservant après lui en partie à Pascale Cotelier, sa seconde femme. Ne cédant que la nue-propriété, Antoine Baduel s'engageait à supporter les charges du mariage. Celui-ci dut s'accomplir au commencement de mai, puisque la quittance de la dot d'Isabelle Rozel fut signée par son mari le 14 de ce mois.

Le mariage fut heureux et donna naissance à plusieurs enfants. Madame Baduel entra dans tous les sentiments et les goûts de son mari. Elle s'attacha à ses idées religieuses. D'abord luthérienne avec lui, c'est-à-dire alliant des idées larges et libérales à la pratique des cérémonies de l'Église, elle passa peu à peu au calvinisme qui repoussait ces compromissions.

Baduel, qui est la réserve et la discrétion même, n'a fait que peu d'allusions à sa vie de famille. Nous ne connaissons par lui ni son père, ni son frère, ni les incidents de sa jeunesse. Mais son double zèle de luthérien et de lettré a laissé échapper sur son bonheur conjugal quelques confidences indirectes. En comparant la douceur de son ménage à la vie errante et désordonnée des régents de son temps, il s'est pris de pitié pour leur misère et de haine pour le préjugé qui leur impose le célibat. Ces malheureux professeurs, qui gagnaient à Nîmes de 25 à 50 livres par an, ne pouvaient vivre qu'à la table commune du collége et n'étaient point en état de supporter les charges d'une famille. De là des désordres qu'il est facile d'imaginer et que Baduel considérait comme aussi honteux pour les lettres que pour la morale. En les combattant, il avait en outre le plaisir de servir la cause de la réforme religieuse et il traitait la question du *Mariage des gens de lettres* au point de vue des Mélanchthon et des Bucer. La Bible est la grande

source des arguments qu'il invoque. Établi de Dieu avant la chute de l'homme, destiné ensuite à prévenir les abus dont cette chute a été la cause, mis en honneur par l'exemple des saints hommes et même de quelques apôtres, le mariage est un don éminent de la bonté divine, le célibat n'étant réservé qu'à quelques vocations exceptionnelles. Un petit nombre de prêtres sont en état de le pratiquer; à plus forte raison, un petit nombre de lettrés.

Ceux-ci sont particulièrement préparés par la nature de leurs études aux affections domestiques et à la tâche d'élever des enfants. L'expérience de la vie, que développent la société conjugale et le gouvernement d'une maison, leur ouvre l'esprit, bien mieux que le célibat, à mille beautés littéraires des écrivains qu'ils expliquent, et la pureté des mœurs, qui est l'un des fruits du mariage, est en harmonie avec le caractère virginal des Muses, qui ne veulent que de chastes hommages. Baduel exhorte donc ses confrères à ne rester dans le célibat qu'en vertu d'une vocation spéciale et à préférer, comme lui-même, le bonheur de la vie de famille. Il leur offrit les conseils de son expérience. Le lettré doit choisir une épouse qu'il aime : *deligat quam diligat,* après avoir soigneusement consulté sur son choix, par la prière, le Dieu qui a institué le mariage et y a attaché le bonheur et la vertu; il doit la préférer jeune, pour la former plus aisément à la piété, à l'obéissance, au gouvernement de sa maison; de bonne famille, « car l'alliance des gens de bien est honorable et utile dans tout le cours de la vie, » et il est à propos que la jeune épouse ait eu sous les yeux des exemples d'honnêteté et de chasteté; plutôt vertueuse que riche, la profession des lettres ayant en vue non la fortune, mais les bonnes mœurs et le bien de la société; toutefois, « jointe à la piété et à la pudeur,

la richesse n'est pas à dédaigner, car elle assure l'indépendance. »

Ainsi choisie, l'épouse du lettré sera modeste et silencieuse; diligente dans l'accomplissement de ses devoirs domestiques; attachée à son époux, en qui elle verra à la fois un supérieur et un égal; simple en sa toilette; modérée dans le manger et le boire; pieuse et adonnée à la prière. Elle priera chaque jour avec son mari. « Je ne puis dire, ajoute ici Baduel, combien cette habitude est douce, agréable à Dieu, propre à développer la piété. Les prières réunies d'un mari et d'une femme ont un grand prix devant Dieu : elles affermissent la foi, ajoutent à l'affection mutuelle et sont la source d'une grande joie. » L'épouse, en outre, se sachant l'aide de son mari, *socia et adjutrix,* lui ménage la tranquillité et le repos, le soulage des soins qu'elle peut prendre pour lui, l'encourage au travail par le silence, la propreté élégante, l'affection dont elle l'entoure; le console dans ses ennuis; élève dans la foi ses enfants qu'elle a commencé par nourrir de son lait; bref, lui assure paix au dedans, dignité au dehors, et le met ainsi en état de faire porter tous leurs fruits à ses travaux de professeur et d'homme de lettres.

Composé par Baduel dans les premières années de son mariage et écrit, pour ainsi dire, sous la dictée de son bonheur domestique, ce traité fut imprimé à Lyon[1] pendant une des courtes trêves qui allaient interrompre les hostilités de notre lettré avec Bigot.

Le philosophe ne devait pas tarder à suivre l'exemple de son collègue. Séparé de lui par tant d'idées contraires, il admettait aussi la convenance du mariage pour les hommes d'étude, mais peut-être par des raisons d'un ordre moins religieux et moins élevé. Il épousa une de-

[1] *De ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ et degendæ.* Lugd. apud Gryphium. 1544.

moiselle Brison, d'une famille modeste des environs; mais il préluda à cette union en suscitant à la ville un procès et une lutte étranges dont les incidents ont formé ce qu'il appelle, à défaut d'autre nom, *la première guerre collégiale.* Il est malaisé d'en suivre et d'en enchaîner les incidents. On voit pourtant que le procès suscita la guerre. Pour les raisons que nous avons indiquées et pour quelques autres, — Bigot n'avait point d'écoliers commensaux, il expliquait trop lentement le texte d'Aristote, il proférait des blasphèmes, médisait des magistrats, excitait les écoliers contre les citoyens, etc.; — la ville voulut lui retirer son emploi. Il résista, en appela au tribunal du viguier et fit valoir les termes de son contrat qui étaient formels. La lutte se prolongea néanmoins et, comme toujours, s'envenima avec le temps. Avant qu'elle fût terminée, la municipalité rendit le rectorat à Baduel. On vit alors deux recteurs dans l'Université comme on avait vu précédemment deux papes dans l'Église. Ces schismes sont féconds en calamités. L'inconvénient de celui-ci fut de donner des partisans à chacun des deux rivaux, notamment parmi ces écoliers des cours libres qui, jouissant d'une grande liberté, s'attroupaient, s'exaltaient, se portaient à des extrémités.

Un jour, Baduel animé par son zèle pour la ville et pour les bonnes lettres, sûr d'être soutenu par les députés parmi lesquels il avait son beau-frère, réunit son groupe d'étudiants et, en lieu et place de leçon, lui adresse une harangue belliqueuse, dans laquelle il soutient que la philosophie, telle qu'elle est enseignée à Nîmes, est pernicieuse aux mœurs, à la piété, et qu'il compte bien, avec l'appui des magistrats, faire reculer et la philosophie et le philosophe et les philosophastres! Ce dernier mot désignait les jeunes acolytes de Bigot. Là ne se borne pas l'esclandre : par les soins des étudiants, des affiches

apposées dans les divers quartiers de la ville propagent ces propos contre Bigot et y ajoutent les autres accusations dirigées contre lui : son mauvais latin, son mauvais goût, son mépris de l'autorité. Ces incitations provoquent une sorte d'émeute. Bigot poursuivi se voit sur le point de tomber aux mains de ses ennemis. Il conserva toujours le vif souvenir des dangers qu'on lui fit courir et il se représentait plus tard son épouse Brisone évanouie et néanmoins obligée de fuir à l'approche des agresseurs. Il chercha un refuge au château de Saint-Privat, dont le seigneur, Jacques Faret, passé au luthéranisme avec sa famille, accueillait avec une égale faveur les lettrés et les réformés et se montrait aussi bienveillant à Baduel qu'à Bigot [1]. Il passa ensuite à Calvisson où le baron de Murat le reçut dans sa citadelle sur la colline aujourd'hui couverte de moulins ruinés. Baduel pendant ce temps régnait seul sur le collége.

Ces graves incidents se rapportent à l'année 1543 qui marque pour l'université de Nîmes une date funeste. Pendant que la discorde mugissait au forum et dans l'école, la persécution se déchaînait dans le ressort de la sénéchaussée contre les doctrines luthériennes, allumait les bûchers à Toulouse et à Beaucaire, inquiétait les professeurs et les recteurs des écoles. La ville en même temps était désolée par la peste. Ce fléau dont il est sans cesse question dans les histoires du temps avait fait une légère apparition en 1542 pour se réveiller avec une violence inusitée au printemps de 1543. Il dispersa les écoliers et les professeurs. Bigot ne voulut point fuir, car on ne peut lui contester le courage, de même que la maladie et la fièvre ne l'empêchaient pas de donner ses leçons. Baduel se retira d'abord à la campagne, proba-

[1] V. Jules Bonnet, *la Réforme au château de Saint-Privat.*

blement à Menduel, ensuite dans les Cévennes. Là, pour occuper ses loisirs, il traduisit deux discours d'Isocrate, qu'il dédia au roi Henri de Navarre, pour servir à l'éducation d'un fils qui allait lui naître. Ce fils, ou cette fille, ne vécut pas. Mais Baduel n'avait pas voulu manquer l'occasion de se rappeler au souvenir de sa bienfaitrice, la reine Marguerite. La dédicace de son livre est datée du 23 mai. Il composa dans les mêmes circonstances un discours pieux sur la *Méditation de la mort du Christ* [1].

Un mois et demi auparavant, c'est-à-dire avant l'explosion de la peste, le 10 avril, Baduel avait reçu de ses amis de Nîmes une sommation, qui paraît être une invitation à faire acte d'autorité rectorale. Quelques citoyens non dénommés avaient requis les consuls d'intimer à Baduel l'ordre de combler les lacunes qui se trouvaient dans le corps enseignant, notamment par la suspension des leçons de Bigot, et de nommer d'autres professeurs. Baduel s'y montra disposé si la ville se chargeait de la dépense. Il avait engagé son traitement pour Bigot et ne se souciait point de l'engager pour d'autres. La peste d'abord, puis la fin du procès de Bigot, ne lui laissèrent pas le temps d'exécuter cet ordre. Dans l'intention de ceux qui le donnaient, c'était un acte d'hostilité contre le fugitif.

Je ne puis voir autre chose dans la harangue prononcée la même année par Baduel dans le couvent des Franciscains, l'*Éloge funèbre du lieutenant Jacques d'Albenas.* Albenas était mort en 1541, peu après les Grands Jours de Nîmes, et c'est deux ans plus tard, en pleine guerre collégiale, que Baduel entreprit de le louer. En rendant un juste hommage au talent littéraire, à l'activité, à la piété du lieutenant, Baduel ne put s'empêcher de donner

[1] *De morte Christi meditanda oratio.* Lugd. Gryph. 1543.

cours à la préocupation qui le dominait: le désir d'assurer à tout prix, contre les tendances de son rival, la prospérité des études grammaticales. Albenas les avait longuement cultivées dans son enfance, avant de passer à l'étude du droit civil, tandis que beaucoup de jeunes gens, sous l'influence de Bigot, se hâtaient depuis de les délaisser pour s'appliquer prématurément aux sciences supérieures. Lauréat de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, il avait été honoré pour ses vers du prix de la violette et des compliments rimés de Jean Boyssonné. Le seigneur de Saint-Véran, époux de Florette de Sarra, rendait hommage aux connaissances littéraires du lieutenant son ami. C'est par ce savoir, ajoutait Baduel, c'est par la supériorité incontestée qui en a été le fruit, qu'Albenas a pu s'élever à une si haute magistrature. Que n'a-t-il pas fait pour le collége dans les dernières années de sa vie? Combien il s'est attaché à en favoriser la naissance et les progrès! Comme il recommandait avec éloquence au recteur lui-même d'y faire fleurir les bonnes lettres! Vieux et malade, il appelait chez lui les consuls pour leur adresser ses avis à cet égard, ou, nouvel Appius Claudius, il se faisait porter au conseil de ville pour les exposer devant tous. Combien les citoyens, et surtout les jeunes gens, doivent prendre à tâche de les suivre aujourd'hui [1]!

Les guerres les plus violentes ne sont pas les plus longues. Celle-ci dura moins que le procès qui lui avait donné naissance et qui finit au mois de novembre 1543. Bigot eut gain de cause : les termes de son contrat ne permettaient pas à la justice de lui donner tort. La ville paya tous les gages qu'elle lui devait; elle paya des dommages-intérêts et les frais du procès. Pour réunir la

[1] *Oratio funebris in morte Jac. Albenatii locumtenentis* a Cl. Baduello habita Nem. in cœnobio Franciscanorum. Lugd. Gryph. 1543.

somme nécessaire, elle vendit l'ancien local des écoles et fit appel aux ressources de l'évêché. La quittance du philosophe, datée du 26 novembre 1543, paraît mentionner les cent livres promises par le juge ordinaire et les quatre députés, quand ils s'efforçaient, en mai 1541, d'attirer Bigot à Nîmes.

On finit par où l'on aurait dû commencer : on transigea. Trois mois après la fin de la lutte, le 28 février 1544, les deux ennemis réconciliés se rendirent chez le notaire royal Grimaldi pour signer leur traité de paix. C'était un partage du principalat. Les deux professeurs commencent par rappeler, dans l'acte passé à cette occasion, qu'ils ont eu « des différents pour raison de ladite principauté ou autrement, » et ils déclarent que, « de leur bon gré, pure et franche volonté, » ils stipulent : 1° que Bigot associe à son autorité Claude Baduel, comme il y a associé précédemment Antoine Alexandre; 2° qu'il garde l'habitation du collége, les priviléges que lui a reconnus la ville, le sceau, la gestion financière et la direction exclusive de la faculté des arts ; 3° que Baduel administrera de son côté la faculté des lettres grecques et latines jusqu'à la logique exclusivement, et choisira à son gré les livres, les régents et les méthodes d'enseignement. Toutefois, et ici reparaît l'un des points significatifs de l'interminable querelle, Baduel sera obligé de faire lire dans les classes « plusieurs et divers auteurs, mêmement poëtes et historiens, pour tenir forme et manière de collége bon et famé, comme à Paris. » Il est entendu que les deux établissements n'en feront pourtant qu'un seul, comme les colléges de la capitale qui ont deux principaux également honorés. Bigot et Baduel s'engageaient à choisir d'un commun accord les élèves qui, à la fin de leurs classes, seraient jugés dignes d'être promus à la faculté des arts, à n'ou-

vrir l'oreille à aucun rapport fait contre l'un ou l'autre, sans s'être d'abord franchement expliqués ensemble « à peine de cent écus d'or pris sur leurs gages et autres biens », et ils juraient le tout, devant témoins, « sur les saints évangiles de Dieu [1]. »

Ce traité solennel ne fut qu'une courte trêve. Les querelles ne tardèrent pas à renaître à l'occasion des auteurs à lire dans les classes. Nous avons vu que Baduel avait une prédilection marquée pour Cicéron : *Lettres familières* pour les petites classes; *Dialogues sur la Vieillesse et l'Amitié* pour les classes moyennes; *Grands Discours* pour les plus élevées. C'est à peine s'il y joignait les *Commentaires* de César, et il n'admettait pas Térence. Il a expliqué son intention à cet égard : il voulait d'abord donner aux écoliers la connaissance du latin simple et ordinaire et un style clair et correct, avant de les faire passer aux écrivains dont le genre s'éloignait de la conversation familière. Leur lecture était donc plutôt différée que bannie; mais les élèves faisant sans doute des progrès fort lents dans la correction et la clarté, il prolongeait pour eux l'explication des écrits destinés à les leur donner. De là de vives plaintes de Bigot qui trouvait l'exclusivisme de Baduel funeste à l'érudition des élèves et à l'intérêt des études. Il se plaignait aussi que le directeur des classes de grammaire bannît l'usage du rudiment. C'est une idée que Baduel avait empruntée à ses modèles, les Frères de la Vie Commune et Jean Sturm. Il pensait avec eux que les idiomes anciens s'apprennent par la lecture des auteurs et non par le texte d'une grammaire. Il y avait dans cette manière de voir plus de vérité que n'en supposait Bigot. Celui-ci voulait au moins imposer aux

[1] Ménard, IV, *Preuves*, p. 152.

classes l'*Abrégé de Pellisson,* que le bon Mathurin Cordier regardait comme un excellent résumé de Despautères, mais dont Baduel ne se résignait guère à faire usage. L'accord entre les deux tendances rivales ne parvint pas à s'établir.

Fatigué de ces déplorables querelles, Baduel qui, vrai tempérament de lettré, était aussi doux à l'ordinaire que vif et exalté quand on l'avait poussé à bout, résolut de se retirer du théâtre de la lutte. Dans l'été de l'année 1544, il écrivit au cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, pour lui faire connaître sa situation à Nîmes et son désir de chercher ailleurs un champ d'activité plus paisible. La réponse ne se fit pas attendre : le cardinal et les consuls de Carpentras étaient justement à la recherche d'un principal, et, trop heureux de s'assurer Baduel, ils lui offrirent la direction de leur collége avec un traitement de trois cents livres. Baduel envoie aussitôt son acceptation, et soit pour préparer ses nouveaux amis aux réformes qu'il médite d'introduire parmi eux, soit pour répondre aux questions du cardinal, il rédige sous forme de *Lettre à Sadolet* son *Traité sur les devoirs de ceux qui s'appliquent à l'éducation de la jeunesse.*

Nous avons résumé plus haut les idées que Baduel expose dans cet écrit sur la marche à suivre dans l'enseignement de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique. Il reste à dire que, à côté de cette partie théorique et positive, la *Lettre à Sadolet* contient une critique assez vive de la manière dont les études étaient pratiquées à Nîmes, dans toute la Gaule Narbonnaise et dans la Provence. Le portrait des professeurs qui y couraient d'école en école n'est pas flatté et donne une triste idée de leur valeur pédagogique : témoin cet alchimiste, qui, ayant offert ses services à Baduel pour le Collége

des Arts et n'ayant pas été agréé, trouva bon accueil au collége de Marseille. Le style de ceux d'entre eux qui écrivent est représenté comme plein de confusion, d'impropriétés, d'incorrections, et tel est bien le cas de celui de Bigot. Tout autre est le style de Baduel dans cet ouvrage et dans tous ceux qu'il a composés. Une forme ample et cicéronienne, un peu diffuse, développe avec éclat des idées qui semblent empruntées aux dialogues de Platon. Voici le début et la fin de la *Lettre à Sadolet :*

« La veille des calendes du mois d'août, par une chaleur accablante, je me rendis après dîner, comme midi venait de sonner, chez Antoine Arlier, conseiller au Parlement de Turin et mon ami particulier. Ma maison, trop exposée au soleil, me défendant mal de ses brûlants rayons, je voulais passer quelques moments dans la sienne qui est vaste, belle et entourée d'ombrages, pour jouir à la fois de la fraîcheur du lieu et de l'entretien d'un homme éclairé, plein d'expérience et de cette suavité qui naît du commerce des lettres. Il y a chez Arlier une intelligence supérieure et une grande affection pour moi : je n'ai pas dans notre ville d'ami plus dévoué ni de relation plus agréable. L'entretien roula, comme de coutume, sur nos études, et, à cette occasion, Arlier me parla de vous, non sans satisfaction de ma part : il fit votre éloge, se montra pour vous plein d'amitié, vanta votre savoir, votre urbanité, votre vertu singulière. Tout cela ne m'était point nouveau, mais je n'en étais pas moins charmé, tant à cause de la gravité et des lumières de celui qui parlait que de l'affection et du zèle que dénotaient pour vous ses paroles.

« La conversation fut longue et chacun des deux prenait plaisir à écouter et à parler tour à tour, oubliant l'extrême chaleur, quand tout à coup on m'apporte de

votre part une lettre datée de Carpentras. Elle n'était point de votre écriture, votre santé vous ayant empêché de l'écrire vous-même, mais de celle de Florebello, savant homme attaché à votre maison, à qui vous aviez expliqué vos intentions. Cette lettre, mon cher Sadolet, répondait à celle que je vous avais adressée peu de jours auparavant sur mon dessein de transporter mon enseignement à Carpentras; elle me fit le plus grand plaisir, et par la manière élégante dont Florebello l'avait écrite, et par le témoignage qu'elle m'apportait de votre bienveillante estime, et par le bon vouloir des citoyens de Carpentras qu'elle me faisait connaître. »

Mais pourquoi quitter Nîmes? dit en finissant Baduel, et on va le voir dans sa réponse fidèle à ses habitudes de discrétion. Pourquoi s'éloigner d'une académie où ses compatriotes l'ont appelé, où une reine l'a recommandé? Aurait-il eu à se plaindre de ses concitoyens? Tant s'en faut! Leur affection et leur estime ont éclaté par des témoignages nombreux auxquels il a toujours répondu par un actif dévouement. Serait-il ambitieux d'un traitement plus élevé et se laisserait-il décider par les cent livres que Carpentras ajoute aux deux cents qu'il avait à Nîmes? Cette ambition, indigne d'un noble cœur, n'a jamais effleuré le sien, et il a donné plus d'une preuve de désintéressement. « Voici donc, ajoute Baduel, ce qui m'éloigne de ma patrie. Tant que le collége, fondé à Nîmes par le Roi, a été fidèle à la méthode d'enseignement que j'y avais apportée, et que l'on y a cultivé cette élégance des lettres que j'avais assez heureusement inaugurée, je n'ai pas songé un instant à quitter la ville où je voyais à la fois ma demeure, mes biens, et le domicile des lettres et des arts. Le bel ordre et la gradation des classes, la multitude des enfants et des jeunes gens qui les remplissaient, leur incroyable

émulation, leurs progrès étaient pour moi un spectacle plein de charme, me retenaient parmi mes concitoyens et mes parents et m'y faisaient une vie si douce, au sein des plus belles études, que je ne pouvais songer à un autre séjour. Mais quand cette discipline que j'avais établie a été ruinée par je ne sais quelle fatalité, quand il n'est resté ni trace de savoir élégant, ni place à mon activité, j'ai cru qu'il était temps de me chercher un autre champ de travail et de me transporter dans une cité où je pusse être utile à ma ville et à ma province.... Tout a été bientôt réglé à mon entière satisfaction. »

On peut se demander si Baduel n'avait pas une autre raison de s'éloigner de Nîmes. Le Parlement de Toulouse faisait poursuivre vivement les luthériens dans tout son ressort et les envoyait au bûcher. Il avait surtout l'œil sur les professeurs et les régents des colléges. Un arrêt du 13 avril 1543 avait interdit « à tous consuls... de commettre ni souffrir aucun précepteur pour régir les écoles publiques, qu'ils ne fussent bien informés de ses qualités et conditions, ainsi que de ses vie et mœurs, et des lectures qu'il pouvait faire dans les écoles, afin qu'on n'y lût aucun livre réprouvé et qu'on évitât par cette précaution les pernicieuses suites qu'avait produites la négligence sur cet article [1]. » Le sénéchal, dont la cour siégeait à Nîmes même, avait charge de faire exécuter les sentences prononcées contre les accusés. Dans ces circonstances, la tolérance personnelle de Sadolet et la pourpre dont il était revêtu pouvaient être pour Baduel une protection plus efficace que celle de ses Nîmois. Notre lettré savait sans doute combien cette protection avait été salutaire à l'un de ses émules d'Italie. Deux

[1] Ménard, IV, *Preuves*, p. 179.

ans auparavant, Aonio Paleario, professeur de belles-lettres à Sienne, avait été accusé d'hérésie dans cette ville et à Rome. Sadolet et son ami Bembo parvinrent à le retirer des mains du fanatisme et lui donnèrent l'avis de se montrer désormais plus réservé dans les matières de théologie. Avis difficile à suivre pour les natures généreuses comme Baduel et Paleario; car les deux professeurs, emportés par leur zèle, devaient être déférés plus tard, l'un au Parlement de Toulouse, l'autre au tribunal de l'inquisition, et payer, l'un de l'exil, l'autre de la vie, la profession sincère de leurs convictions. On ne peut signaler d'autre différence entre les destinées de deux hommes également dévoués à la réforme des études et de l'Église, également éloquents dans leurs discours scolaires et leurs écrits religieux [1].

Le nouveau recteur de Carpentras ne tarda donc pas à se rendre suspect de luthéranisme et il trouva chez un certain Norman, dont Bigot dit du bien, une résistance acharnée à sa méthode classique. Il se consola quelque temps en propageant discrètement ses vues religieuses. Il écrivait à Calvin le 6 janvier 1545 : « Si dans ma lettre au cardinal, je l'ai traité autrement que vous n'avez fait vous-même dans un récent écrit, je vous prie de me pardonner et de croire que j'ai cédé aux circonstances. Avec lui toutefois et dans mon enseignement je n'ai garde d'oublier ma vocation chrétienne, et le devoir de confesser le Christ. Les jours de fête, j'explique les proverbes de Salomon et je tâche de former mes nombreux élèves à la crainte de Dieu et à la vraie piété. A ces leçons assistent beaucoup d'habitants de la ville, et dans le reste de mon enseignement, je m'applique à ne traiter aucun sujet qui ne renferme quelque

[1] V. J. Bonnet, *Aonio Paleario.*

grave et sainte leçon. Aussi vois-je des progrès dans le savoir élégant et dans la foi évangélique.... Priez Dieu de me mettre en état de suffire à ma tâche. »

Il n'y suffit que quinze mois. En décembre 1545, il était de retour à Nîmes, où Bigot prétend qu'il n'était ni attendu ni désiré. Il rentra au collége comme professeur, du gré de son rival, qui ne lui avait pas gardé rancune. Un contrat passé avec la ville lui assigna 170 livres de gages; les leçons recommencèrent : les rivalités et les différends ne tardèrent pas à recommencer aussi.

La seconde guerre collégiale, qui eut lieu en 1546, eut la même cause que la première et fut signalée par des incidents analogues. Un autre procès de Bigot contre la ville, procès dont nous essaierons plus loin de débrouiller les complications et les incidents, mit pour la seconde fois le feu aux poudres. Mécontente de Bigot, de son enseignement fantaisiste, de son accoutrement débraillé comme son langage, de ses médisances publiques, la ville voulut suspendre son cours, que ses partisans prétendirent faire maintenir. De là des rixes entre les bigotiens et les baduellistes; de là une seconde agression contre le collége, non cette fois pour molester Bigot, mais pour poursuivre des étudiants de son parti; de là un procès contre les *effracteurs* du collége, et la nécessité pour le philosophe de se protéger par une sauvegarde suspendue à la porte du gymnase.

Le procès relatif aux gages de Bigot et aux dommages-intérêts qu'il réclamait fut jugé à Nîmes en sa faveur; mais la ville condamnée en appela. Bigot lui répondit par un contre-appel, et les deux parties furent réduites à attendre longtemps la fin du litige. Baduel qui, pendant ces troubles et l'interruption de ses leçons, avait encore

traduit en latin deux discours d'Isocrate [1] céda une seconde fois au découragement et se retira à Montpellier avec un certain nombre d'étudiants. Il leur donna des leçons toute la première partie de l'année 1547, non sans tourner les yeux vers Nîmes où il aspirait à rentrer.

Ainsi chaque procès de Bigot avec la ville amenait une guerre dans le collége et chaque guerre entraînait un exil pour Baduel. Ces procès et ces guerres durèrent des années et donnèrent lieu à un nombre infini d'incidents dont un petit nombre nous sont connus. Mais la querelle fut retentissante et excita vivement l'attention. Bigot la décrit en ces termes : « Nulle guerre ne peut se comparer à notre guerre collégiale, ni en égaler l'intérêt. L'intérêt d'une lutte se mesure-t-il à l'importance du but poursuivi? On se bat ailleurs pour des biens futiles; ici pour notre université, pour la philosophie et les arts, ces éternels ornements de l'esprit. Se mesure-t-il à la durée? Voilà plus de sept ans que nous bataillons de toutes nos forces et nous ne sommes pas au bout de nos combats. Se mesure-t-il enfin à la multiplicité des incidents? Où a-t-on vu, je vous prie, plus de trêves et plus perfides? plus d'assauts et plus cruels? plus d'embûches, de proscriptions, de captivités, de coups, fort souvent mortels? Et sur le dos de qui? de gens aussi méritants par le savoir que par la vertu, dont la fortune périt, dont la réputation succombe à la malignité des coups de langue. Et pourquoi? parce que la cause des bonnes études ne peut, ni ne doit, à leurs yeux, être laissée sans défense. Cette guerre s'illustre encore de l'antiquité et des monuments de la ville où elle s'est

[1] Isocratis, *De dignitate regni et officio principis in rep. conjungendo* Oratio. Ejusdem *Oratio funebris in qua laudatur rex Evagoras,* Cl. Baduello interprete. Lugd. Gryph. 1546. Dédié au Dauphin Henri.

engagée, de la part qu'y a prise le reste de la Gaule Narbonnaise, ou plutôt le royaume tout entier et le roi lui-même, tant les passions s'y sont concentrées! Et la peste soit des Anglais dont les embarras présents détournent le souverain de s'y mêler; car nous l'aurions, je crois, pour général, et je conseillerais à tout événement d'appeler à l'aide Barberousse et sa flotte, car dans le péril de l'État, qu'importe si l'on s'adresse aux démons eux-mêmes [1]? »

Baduel, plus grave, confirme à sa façon, le témoignage humoristique de son rival. « Depuis son arrivée à Nîmes, écrit-il au président Mansancal (juillet 1547), Bigot n'a pas laissé passer un jour sans le signaler par quelque folie. Je n'ai garde de rappeler tous les actes de la pièce que le grand philosophe a jouée dans cette ville, mais le dernier montre quel personnage il cachait sous le manteau de la philosophie. A cette pièce de son professorat et de sa vie entière, il vient d'ajouter un dénouement qui change la farce en tragédie; ou plutôt, ce qui a précédé le dernier acte n'était ni comique, ni risible, mais funeste et misérable. Qu'a-t-il jamais dit ou fait qui n'ait été un malheur pour toute la province? Il a commencé par détruire cet enseignement des lettres, ce savoir élégant que j'avais établi à Nîmes et dont il ne reste plus de traces. Puis il a introduit une manière d'enseigner et de philosopher que le moindre discernement suffit à faire juger prodigieusement grossière et confuse. Enfin, il a étalé une intempérance de vie, une corruption de mœurs qui devrait être bannie de toute ville bien policée.

» Aussi est-il incroyable et ne puis-je assez dire combien son enseignement et sa vie ont été funestes non-

[1] Big., *Épître antilogique.*

seulement à Nîmes, ma patrie, mais à toutes les villes du voisinage dont il a corrompu la jeunesse, sous le double rapport des mœurs et du savoir. C'est donc bien une tragédie et non une comédie qu'il vient de terminer par cet acte d'audace et de démence. Je ne dis rien de moi-même, que son caractère fâcheux exile de ma ville natale. Car je ne pourrais la voir en proie à un tel enseignement et à une telle barbarie. Quelle place pourrais-je occuper dans une ville où il ne reste plus ni urbanité, ni piété? Bigot y reviendra-t-il? Je l'ignore; mais il a laissé derrière lui de tels amis et des doctrines si monstreuses qu'il faudrait un Hercule pour en purger la province. De son école, comme du cheval de Troie sont descendues des légions d'ennemis, formés par lui à l'art unique de bouleverser les villes et les écoles par l'audace et l'impudence. Ces jeunes gens brouillons et ignares ont d'abord été le fléau de la ville de Nîmes; mais Montpellier en a pâti ensuite. La secte bigotienne a dirigé son vol de ce côté pour s'adonner à l'étude de la médecine, et, au bout d'un court séjour, elle avait corrompu la jeunesse, mis le désordre dans une école de médecine admirablement organisée, et déclaré la guerre à nos plus savants docteurs. J'ai voulu vous dire mon sentiment sur cette querelle pour conserver l'habitude de vous recommander les causes dignes de votre bienveillance[1]. »

L'acte « d'audace et de démence », qui venait de mettre fin au professorat de Bigot et à son séjour à Nîmes, était une aventure tragique qui s'était passée le 9 juin 1547. Sur la dénonciation d'un ancien domestique nommé Verdan, Bigot avait cru sa femme infidèle et fait tirer du prétendu séducteur une atroce vengeance.

[1] Bad., *Epistolæ familiares.*

Pierre Fontayne, parent de Bigot, fut assailli de nuit par Verdan et quelques affidés qui lui coupèrent le nez, les oreilles, les jarrets et le laissèrent pour mort. Toute la ville crut à l'innocence de Fontayne, à la culpabilité de Bigot, et un troisième soulèvement, cette fois de la ville entière, se forma contre le philosophe qu'on voulait saisir et peut-être tuer sur place. On fit à son de trompe défense de le cacher. Il s'échappa cependant à l'aide de quelques amis et se dirigea vers Paris pour y chercher asile et protection. La justice fit des perquisitions dans sa demeure et saisit tout ce qui pouvait servir de pièce de conviction, et notamment un gros volume manuscrit où il exposait en français sa philosophie.

Bigot put reconnaître dans sa fuite qu'on est toujours traité comme on a traité les autres. Jamais médisant n'avait été plus en butte aux médisances. On répétait depuis longtemps que son enseignement ne valait rien et qu'il s'était lourdement trompé sur un passage de saint Thomas. On ajoutait que son caractère privé ne valait pas davantage : ses yeux verts n'étaient-ils pas un indice de méchanceté? n'avait-il pas essayé d'étouffer sa femme en couche sous une armure d'airain? n'avait-il pas tenté de l'empoisonner au moment même du guet-apens de Fontayne? Qu'attendre d'ailleurs d'un homme intempérant dont le teint était toujours échauffé? d'un maniaque souvent ivre et toujours fou : *sæpe ebrius, semper insanus?* Quel soulagement de sentir enfin la ville délivrée de sa présence?

Il ne faut pas demander ce qu'avaient été les études à Nîmes durant les cinq ans du rectorat de Bigot. L'université et le collége avaient également souffert; la grammaire et les sciences avaient été également délaissées. Le nombre des écoliers avait étrangement diminué. Nous ne connaissons que de nom quelques-uns des régents de

cette période: Constantin, pour la quatrième classe, la plus avancée; Fournier et Ribot pour la troisième; Gaspard Bois pour la deuxième; Nicolas Caïx pour la première. Encore ces régents étaient-ils presque tous à remplacer et le collége lui-même était, non à restaurer, mais à fonder une seconde fois.

CHAPITRE X.

RÉORGANISATION DU COLLÉGE.

Retour de Baduel. — Départ des Bigotiens. — Plan de restauration du gymnase. — Règlement soumis à l'approbation du Parlement.

> Si diligentiam providentiamque adhibueritis, promitto spondeoque vobis ante provinciæ decessionem eos progressus liberos vestros facturos, qui vobis maximam laudem et reipublicæ summam utilitatem ac dignitatem afferant.
> (BAD., *Malomontio consuli Epist.*)

Ébranlée, dévastée, presque anéantie, l'université de Nîmes avait besoin pour se relever d'un chef capable, patient, dévoué jusqu'à l'abnégation. La municipalité savait qu'elle pouvait à ces divers titres compter sur Baduel et elle se hâta de l'appeler de Montpellier. Il ne se fit point prier. Il avait à Nîmes un frère, une belle-sœur, une nièce, les frères de sa femme, de nombreux amis ; son père venait d'y mourir dans un âge avancé. Sa foi dans la vertu des études classiques avait été plutôt confirmée qu'affaiblie par l'éclatant insuccès de Bigot. L'impiété, la grossièreté de son rival lui faisaient encore plus apprécier les vertus délicates que prêche l'Évangile. Il vint donc reprendre à nouveau sa tâche interrompue, mais sans doute avec plus de courage que de

joie; car il avait perdu plus d'une illusion dans ces rudes épreuves, et il héritait d'une situation qui n'était ni aussi limpide, ni aussi favorable qu'elle l'avait été en 1540.

Les procès de Bigot avec la ville et avec Fontayne restaient en suspens. Si, à l'aide de ses puissants protecteurs, le philosophe venait à triompher dans les deux affaires, ce qu'il était permis d'appréhender, il ne pouvait manquer de reprendre le sceptre de l'université et d'infliger aux lettres et au lettré une troisième et dernière défaite.

En attendant, ses disciples s'offraient à le remplacer en son absence. Cinq d'entre eux se présentaient à la fois pour donner chacun une leçon à la place de chacune de celles que le fugitif venait de laisser, et, dans le dessein de prouver que la qualité serait à la hauteur du nombre, ils défiaient tous Baduel dans des disputes publiques et poussaient la générosité jusqu'à lui laisser le choix de l'attaque ou de la défense. Ces forfanteries, vraiment bigotiennes, furent peu goûtées. On écarta vivement les postulants; on leur répondit par des menaces; on leur signifia de quitter la ville. C'est à ce moment sans doute que la bande tumultueuse alla porter à Montpellier et à Toulouse l'esprit d'indiscipline et de désordre dont elle avait donné tant de preuves, et qu'elle laissa enfin Baduel libre de se consacrer au relèvement du collége. C'était le moment des congés de septembre 1547.

Le lettré avait deux rôles à remplir: prêter sa plume au conseil de ville pour formuler ses plaintes contre Bigot devant le Parlement de Toulouse, et reconstituer le collége. Il s'acquitta de cette double tâche avec un zèle dont ses écrits nous permettent de juger. Une longue missive exposa au premier président, au nom de la ville, l'indignité du professeur de philosophie. « Voilà six ans, y lisons-nous, que nous avons appelé Guillaume Bigot

pour instituer notre collége. Nous l'avons fait à très-grands frais, et nous ne savons par quelle fatalité; en tout cas, il en résulte un si grand mal pour la sécurité et la bonne renommée de notre ville, que nous ne pouvons le tolérer davantage.... S'il y a eu faute de notre part, ç'a été péché d'ignorance. Car si nous eussions soupçonné le genre d'esprit et de mœurs que nous ont plus tard révélé sa vie et son enseignement, nous n'eussions traité à aucune condition avec un tel homme, et nous ne lui aurions jamais confié l'éducation de notre jeunesse. C'est bien malgré nous, sage président, que nous rappelons ces souvenirs, et nous ne pouvons pas tout dire. Telle est la grandeur et la multitude de ses manquements, qu'il n'y a pas une seule heure, depuis son arrivée jusqu'à son départ, ou plutôt à sa fuite, qu'il n'ait signalée par quelque acte de folie ou d'injustice. Ce qui n'était qu'aberration ou sottise, bien qu'indigne d'un homme grave et d'un maître de la jeunesse, nous l'avons supporté aussi patiemment que nous avons pu; mais sa passion de bouleverser la ville et l'exemple déplorable qu'il a donné à nos écoliers ne pouvaient être tolérés plus longtemps.

« Nous osons vous le dire à vous qui, en tenant ici les Grands Jours, avez pu vous convaincre que c'est l'exacte vérité: il n'y a pas, dans la Gaule Narbonnaise, de ville ou l'honnêteté, la modestie, la concorde soient plus en honneur que dans la nôtre. Nulle part n'ont fleuri plus que chez nous dans le passé les sages conseils et les institutions utiles. Il n'est donc pas à nos yeux de mal plus grand que la ruine de ces mœurs douces et pacifiques, surtout quand celui qui y travaille est un instituteur de la jeunesse, appelé pour l'élever dans la modestie et l'honnêteté. Et que n'avons-nous pas à craindre dans ce temps de corruption et de vices où la

jeunesse, assez dissolue et portée au mal par elle-même, peut à peine être contenue dans le devoir par des maîtres graves et sages?...

» Le mal apporté par Bigot n'a pas seulement corrompu la ville de Nîmes : il s'est répandu dans beaucoup d'autres cités de la province, et il continue à se propager au loin et au large. Si vous apprenez qu'il y a eu à Montpellier des tumultes parmi les étudiants; s'il y a eu des rixes et des meurtres à Toulouse, au pied même de votre tribunal; s'il y a eu ailleurs encore des actes de turbulence et d'immodestie, vous êtes assez renseigné pour savoir que les auteurs de tous ces désordres, formés d'abord à une déplorable école, exercés à la pratique d'une audace et d'une impudence qui égale celle des gladiateurs, ont été ensuite porter le désordre dans les autres villes et les autres colléges. Et le fléau ne cessera ses ravages que si vous, président et juges, vous prenez les moyens de tarir cette source infecte, qui de Nîmes coule vers tant d'autres villes, ou de la ramener à une pureté bienfaisante. Prenez pitié de nos enfants qu'il nous faudra éloigner de nous, plutôt que de les laisser élever, à notre grande douleur, dans une discipline si perverse et si déplorable.... Pensez à la dignité des bonnes lettres et des arts libéraux; ne laissez pas violer et souiller leur inviolable beauté. Soyez le défenseur d'un bienfait dont vous fûtes l'auteur. Apportez-nous le secours dont vous nous avez donné l'espérance. Nous osons vous promettre de notre part et vous garantir de la part de nos enfants (s'il nous est possible de les élever comme nous voulons) une affection, un respect, une reconnaissance qui attesteront à jamais de quel insigne et divin bienfait nous vous sommes redevables [1]. »

[1] Bad., *Epistolæ familiares.*

Cette pièce n'est pas la seule que Baduel ait écrite au nom des députés ou sur leur demande. Sa qualité de fine plume le désignait pour toutes les rédactions importantes ou délicates, de même que sa réputation d'éloquence l'amenait à prendre la parole dans les occasions solennelles. Il se tirait à son honneur de ces missions honorables. C'est ainsi que, au moment où Bigot à Paris s'efforçait de se concilier l'indulgence royale et d'assurer au collége les revenus vainement promis par les évêques, le conseil de ville chargea Baduel d'écrire de son côté pour obtenir ces mêmes revenus. Il lui aurait été dur de les devoir aux démarches de son ennemi. Bigot en poursuivait la revendication avec d'autant plus de zèle qu'il se considérait encore comme chef de l'université de Nîmes. Les démarches des deux adversaires se rencontrèrent en ce point qu'ils sollicitèrent l'un et l'autre l'intervention du cardinal de Châtillon, membre du conseil privé du nouveau roi Henri II. Bigot lui avait été adressé par le cardinal du Bellay, alors sur son départ pour l'Italie, et Baduel avait eu l'honneur de le complimenter précédemment à Nîmes où il passait avec son oncle, le connétable de Montmorency. Le cardinal ignora-t-il la querelle qui divisait ses solliciteurs? Il se prêta du moins de la meilleure grâce à les satisfaire, et après avoir obtenu en conseil la promesse du roi qu'il ferait contraindre les évêques au payement des revenus promis, il fit dresser lui-même le diplôme royal nécessaire à l'exécution de cette menace par le seigneur de Nulli, maître des requêtes. Il va sans dire que le diplôme resta lettre morte, aussi bien que les lettres couvertes de François Ier, et que, en tout temps, la résistance patiente des évêques a triomphé des velléités autoritaires des rois de France.

Ces soins n'occupaient que les loisirs de Baduel : le

relèvement du collége était sa principale affaire. Il est difficile de dire à quel point le désordre régnait dans l'établissement. Pour s'en faire une idée, il faut se représenter le personnel enseignant d'alors comme divisé en deux groupes hostiles, suivant des plans d'études opposés : l'un dédaignait les lettres, le style, les classiques, tout le mouvement de la Renaissance, et, n'aimant que la médecine, la philosophie, les sciences, négligeait ce que nous appelons les études secondaires, et précipitait les élèves de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur : c'était le groupe des *bigotiens;* l'autre marchait sous la conduite et selon les vues de Baduel. Le triomphe de l'un de ces partis était la proscription de l'autre. Il en était du collége de Nîmes et de ceux des environs comme des républiques grecques vers le temps de la guerre du Péloponèse, et la rivalité de Baduel et de Bigot rappelait celle d'Athènes et de Sparte. En septembre 1547, Baduel ne trouvait donc à Nîmes ni un professeur ami, ni peut-être un écolier sympathique : tout était à changer et à rétablir.

Un usage de l'ancienne université avait contribué à affermir sur le collége l'hégémonie jalouse de Bigot : les places des professeurs et des régents se donnaient au concours, mais ce concours n'était qu'une dispute ou argumentation philosophique. Les philosophes donc, frais émoulus de la scolastique, excellaient dans ces sortes de tournois et y cueillaient souvent la palme. Les magistrats, les scolarques, le public oisif ou savant, accouraient à ces luttes oratoires où les amis de Bigot faisaient merveille. Que pouvaient la douceur, le savoir élégant préconisés par Baduel contre des disputeurs infatigables, des scolastiques hérissés de dilemmes qui rompaient les oreilles de leurs admirateurs et de leurs juges? Ceux-ci se prononçaient d'ordinaire pour le corbeau contre le

bouvreuil. Tous les baduellistes étaient ainsi restés sur le carreau.

Il s'agissait pour leur chef d'arracher le collége à la bande victorieuse et de disperser les soldats après avoir vu fuir le général. La solennité du renouvellement de l'année lui en offrit l'occasion. Les classes fermaient à la fin du mois d'août et restaient closes jusqu'à la Saint-Michel, date bien connue de tous les Nîmois. Le public ordinaire de magistrats, d'avocats, de parents, vint écouter les discours des écoliers avec un redoublement d'intérêt. Un jeune élève débita une harangue composée par son maître de l'année précédente et traitant de matières trop relevées en un style qui ne l'était point assez. Tout à coup Baduel se lève, et, s'adressant tour à tour à l'écolier et aux députés, laisse échapper les mots suivants, conservés sous le titre d'*Invective contre les Bigotiens.*

« Ce que tu viens de nous dire sur la manière d'enseigner les lettres et la vertu, tu ne l'as pas observé toi-même, mon pauvre enfant. Mais ton âge te rend plus excusable que le professeur, dont je ne sais pas le nom, qui a composé ce discours pour te le faire débiter comme un perroquet. D'abord il n'y a pas trace d'ordre, mais complète confusion de pensées et de mots dans tout ce que tu nous as dit. Ensuite, ton incapable professeur (*magistellus*) est tellement destitué de talent, de savoir et même de style, qu'il est plus capable d'aller braire parmi les ânes que de te faire parler ici d'une manière digne de cette assemblée et de ces hommes d'élite. Enfin, quel goût pourrais-tu avoir pour des sujets qui dépassent de si loin ta portée et ton âge?

» Vous voyez, Messieurs, comment les maîtres et les professeurs abusent ici de la simplicité de ces enfants pour couvrir leur incapacité et leurs erreurs. Je vous

supplie donc d'employer votre autorité à réprimer leur intempérance. J'ai dit. »

Cet esclandre et ces épithètes en pleine séance publique donnent l'idée du degré de violence auquel la lutte était parvenue. On comprend que Bigot s'en soit plaint plus tard, ait trouvé que Baduel se comportait en maître et en ennemi, ait résumé en ces termes ce moment de la querelle : « Malheur aux vaincus! malheur aux bigotiens ! mes disciples sont bousculés, chassés de leurs places, bannis de la cité : en un mot, contre eux on se croit tout permis : *quidquid libet, licet.* » Mais Bigot, qui excelle à se poser en victime, passait sous silence tous les graves motifs qui avaient exaspéré Baduel et les magistrats. Il se plaint de même que, après son départ, sa maison ait été envahie, fouillée, pillée ; qu'on ait fait disparaître alors le premier volume de sa *Philosophie chrétienne* écrit en français. Mais ce n'était là qu'une perquisition judiciaire, brutale peut-être, dont un peu plus de calme et de philosophie pratique aurait pu lui épargner le désagrément.

Pour reconstituer le collége, Baduel procéda comme il avait fait en 1540 à l'époque de sa fondation. Il commença par ramener les élèves, les discipliner, leur donner de bons maîtres. Il eut l'heureuse fortune de voir Jean Combes et Pierre de Malmont nommés consuls au mois de mars 1548. Il se concerta avec eux, avec les députés, avec le lieutenant Albenas et le jugemage. Il élabora pour le collége un règlement qu'il fit soumettre à l'approbation du Parlement. Il prépara avec ses élèves une bonne séance d'inauguration pour l'année suivante. Une lettre à Malmont porte la trace de ces diverses préoccupations et de ces travaux. Elle doit être de la première moitié de 1548. Nous la reproduisons malgré son étendue, car elle nous fait assister

au second enfantement de ce collége de Nîmes qui ne justifiait que trop le distique grotesque de Bigot :

> Quantæ molis erat romanam condere gentem,
> Tantæ est in veteri litteras stabilire Nemauso.

« J'ai à m'expliquer en détail devant vous et vos collègues sur la question du collége et de l'enseignement qui doit s'y donner : il ne me paraît pas néanmoins hors de propos d'en écrire quelques mots à un magistrat qui est mon ami et qui aime passionnément cette cité. La Cour suprême de Toulouse ayant confié cette affaire à votre diligence, il faut à tout prix que, avec le concours des autres consuls, vous parveniez à constituer ce collége d'une façon conforme à l'attente publique et à l'intérêt durable de la province. Vous avez personnellement assez de lumières pour comprendre pourquoi il ne pouvait se faire ni progrès dans les études, ni développement dans les esprits durant les dernières années, alors même que j'étais professeur et principal. Nous avions sur les bras bien des difficultés et de très-graves, dont le Seigneur nous a en grande partie délivrés. Les autres, s'il en reste, pourront être levées et par votre autorité pleine de sagesse et par notre dévouement. Il faut avant tout veiller à ce que l'enfance et la jeunesse reçoivent une instruction libérale et soignée. C'est un point que nous avons négligé, et c'est ce qui a empêché dans notre gymnase le succès des études et la culture des esprits. Ce sage enseignement de l'enfance est le fondement le plus solide des hautes études : sans lui, nul progrès ultérieur. Quelle est la meilleure manière de le donner, je crois que le temps et l'expérience me l'ont assez appris. J'ai traité la question dans ma *Lettre à Sadolet* et dans de fréquents discours au gymnase. Quand il vous plaira, j'y reviendrai devant vous avec étendue.

» Il existe un opuscule de Jean Sturm, intitulé *De litterarum ludis recte aperiendis.* Vous pourrez le lire et voir à quel point son jugement est d'accord avec mes plans. L'idée de cette éducation est empruntée à la doctrine des anciens, Grecs ou Romains, hommes fort savants : c'est donc celle qu'il faut proposer à la jeunesse et mettre en pratique, et l'on ne doit choisir pour professeurs et pour maîtres que des hommes capables de la suivre avec soin et en connaissance de cause.

» Tels sont ceux que je vous ai déjà présentés, l'un pour la quatrième, l'autre pour la troisième. J'en attends tous les jours un troisième du Vigan. Choisissons en quatrième lieu Jean Lemoine, en l'avertissant bien d'étudier et de se montrer soigneux et diligent.

» Mais tous nos efforts pour instruire la jeunesse seront infructueux si l'on n'observe exactement les statuts que j'ai dressés pour fixer la discipline de notre gymnase. Il faut surtout réprimer l'audace et la licence des pédagogues. Il faut interdire les écoles privées et appeler tous les écoliers à l'établissement public où ils seront placés dans les classes qui leur conviennent. Qu'un strict examen soit fait à l'entrée de chacun d'eux et qu'enfin on observe toutes les règles des statuts. Je vous les enverrai pour que vous puissiez les communiquer à vos collègues et aux autres magistrats. Toute notre peine sera inutile si les pédagogues, en dehors ou au dedans du collége, gâtent l'effet de nos bonnes leçons. C'est de là, je l'ai dit souvent, qu'est venue principalement la faiblesse de nos études.

» Si donc vous voulez faire quelque chose qui soit digne de notre cité, digne des lettres, digne de votre consulat, il faut porter remède à ce mal qui a tout affaibli et corrompu. Si vous y appliquez la diligence et les soins nécessaires, je réponds que, avant la fin de

votre magistrature, vos enfants et tous vos écoliers auront fait les progrès les plus honorables pour vous, les plus avantageux pour la cité. Vous pouvez compter que, de mon côté, j'apporterai à cette entreprise le zèle, l'activité, la diligence que vous pouvez attendre d'un homme de bien, d'un bon citoyen, qui se dit votre ami, et qui n'est pas sans quelque pratique de l'enseignement [1]. »

Le règlement du collége restauré a été publié par Baduel parmi les mélanges qui accompagnent ses *Annotations* sur Cicéron et porte le titre de *Instituta litteraria*. Il est dédié au premier président du Parlement de Toulouse. L'opuscule, très-analogue à celui de Jean Sturm, contient une introduction étendue où de vives allusions à Bigot émaillent les idées ordinaires de Baduel sur l'ancienne barbarie des études, sur la double lumière qui l'avait dissipée dans les écoles et dans l'Église, sur l'ingratitude des hommes qui, ayant oublié la loi du Christ, se sont vu priver de ses dons, et sont retombés au-dessous de l'ancien abaissement. Il est là question de ces philosophes qui, ne s'étant pas souciés de connaître Dieu, ont été abandonnés à leur propre sens et se sont ravalés au-dessous de la nature humaine. Il y est dit que la principale cause de la ruine du collége, c'est qu'il a été dirigé en dehors de toute préoccupation de religion et de morale, et que nul avertissement n'y a rappelé les élèves au respect du devoir et de la loi divine. Baduel insiste sur ce point capital : « Ne disons pas, s'écrie-t-il, que les magistrats n'ont pas apporté à l'éducation de la jeunesse tous les soins nécessaires; ni les parents, le dévouement que réclamaient leurs enfants; ni les maîtres et professeurs,

[1] Bad., *Epistolæ familiares*.

l'intégrité et la fidélité exigées par leurs fonctions; ni les élèves, la subordination et la déférence commandées par la loi divine.... Tous nos maux ont eu la même source : le mépris de la loi de Dieu et du Christ.... Il fallait tirer de la loi divine des avertissements, des exhortations pour ramener la jeunesse à la pudeur, à la vertu, au devoir, afin que cette loi sainte fût la lumière et la règle des études. On pouvait le faire avec mesure, avec discrétion, sans disputes dangereuses, sans discussions sur les matières débattues aujourd'hui. Je n'ai jamais souhaité l'introduction de ces querelles dans les écoles; l'esprit encore tendre des enfants et des jeunes gens ne doit pas être détourné de ce qui fait l'objet de leurs travaux. Mais dans les Psaumes de David, dans les Proverbes de Salomon, dans les écrits des apôtres, on pouvait choisir et grouper les préceptes les plus propres à dresser les enfants à l'honnêteté et à la crainte de Dieu. » Et Baduel se propose d'écrire dans cet esprit un *Traité sur les devoirs de ceux qui enseignent et qui étudient,* aussitôt que ses occupations lui en laisseront le loisir.

Voici, en attendant, le règlement qu'il a soumis, par l'entremise du juge-mage, à l'approbation du Parlement de Toulouse, afin que la sanction de la haute cour en assurât le respect. Cet appel à l'autorité supérieure donne l'idée du mépris où étaient tombées, durant les luttes bigotiennes, les décisions des pouvoirs scolaires et locaux. Baduel se plaçant sous l'égide du juge-mage et celui-ci sous celle de Jean de Mansancal, c'est comme un doyen de faculté appelant aujourd'hui à son aide contre d'incorrigibles mutins le recteur de son académie, et celui-ci, le ministre de l'instruction publique. Ami de l'ordre et des études, le premier président ne pouvait qu'accueillir avec faveur le vœu de Baduel et de

Gaillard de Montcalm. Il savait d'ailleurs qu'un nouveau conseil du collége venait d'être institué, et ce conseil, dont le prestige allait être soumis à de si rudes épreuves, avait besoin de s'appuyer sur l'autorité judiciaire la plus respectée de la province [1].

[1] Nous croyons devoir, dans l'intérêt de la clarté, marquer de numéros d'ordre les principaux articles de ce règlement et y supprimer quelques longueurs.

CHAPITRE XI.

LE RÈGLEMENT DU GYMNASE (1548).

> Unus est fons malorum omnium nostrorum, summus contemptus Dei ac Christi.
> (BAD., *Instituta litteraria*.)

I. Il est défendu de tenir dans cette ville des écoles particulières. Tout pédagogue doit suivre lui-même les leçons du gymnase et y conduire ses élèves.

II. Nul n'est admis à ces leçons qu'après avoir subi un examen préalable.

III. Il n'est donc permis à personne de s'adonner aux études de son choix, mais seulement à celles qui lui sont prescrites. Cette désignation est faite par les professeurs et les maîtres sans qu'il soit tenu compte du vœu des écoliers.

IV. Il y a deux sortes de leçons : les unes libres, les autres nécessaires. J'appelle nécessaires celles que les élèves sont astreints à ne pas quitter avant de savoir tout ce qui s'enseigne dans leur classe. Les autres

sont moins soumises à la stricte règle de l'assiduité et des tâches.

Toutefois, comme il règne en ce moment dans les écoles une grande licence et que l'audace des étudiants méconnaît l'autorité des maîtres et le bon ordre, je suis d'avis de grouper aussi en classes les grands élèves, et de les astreindre au plus grand respect pour les professeurs, à la plus grande docilité dans tout ce qui touche à leurs études. Qu'ils ne s'absentent donc point des cours; qu'ils ne laissent point le maître seul, comme il arrive trop souvent; qu'on ait la liste de leurs noms et qu'on fasse l'appel à l'ouverture des leçons. Quant à ceux qui ne sont pas en état de suivre ce genre de cours, qu'on les fasse descendre malgré leur âge aux degrés inférieurs et qu'ils s'y comportent avec modestie.

V. Le gymnase sera parfaitement ordonné quand chaque classe donnera aux élèves l'enseignement qui convient à leur aptitude et à leur âge. Rien n'est plus nécessaire pour cela que des maîtres instruits et compétents, car on voit chaque jour les tristes fruits de leçons mal données. Nous avons ici des pédagogues qui instruisent des enfants dans des conditions privées. Comme ils sont dénués de tout savoir élégant et libéral, ils gâtent souvent, au grand dommage des élèves, le bon effet des leçons du collége; car le jeune âge est comme un vase neuf qui s'imbibe aisément des premières liqueurs qu'il reçoit. Rien de plus malaisé que de corriger les vices d'accent ou de langage contractés dans un premier enseignement. Il faudrait donc à tous nos élèves des maîtres compétents. Mais il n'est point aisé de les trouver, et les pédagogues tels quels rendent d'ailleurs chez nous de vrais services. Il faut donc au

moins les obliger à connaître tout ce qui concerne les études de l'enfance, à fréquenter les leçons où ils peuvent l'apprendre. C'est leur rendre service en même temps qu'à leurs élèves, car ils ont les mêmes intérêts. Qu'on réprime donc leur manie de suivre les leçons qui ne leur conviennent pas, qu'on les borne à celles qui leur sont nécessaires et qu'on les groupe aussi en classes.

VI. Nul ne doit entrer au gymnase qu'en vêtements convenables, ainsi que le requiert le respect des autres, la pudeur de la jeunesse, la dignité des lettres. Nous voyons aujourd'hui, à notre grande douleur et au déshonneur des études, combien la population écolière étale dans sa tenue de bizarrerie et d'impudence. Il n'y a presque pas de différence à cet égard entre ceux qui suivent la carrière des armes et les disciples du savoir élégant. Afin donc d'écarter tout accoutrement malséant, que personne ne se présente avec l'habit sur une épaule, ou les manches pendantes, ni surtout avec un poignard caché sous les vêtements. On peut porter à volonté la robe longue ou un vêtement plus court; mais en se conformant toujours aux exigences de la pudeur, de la discipline et de la pureté chrétienne.

Aux enfants et aux adolescents portant des habits à ceinture, nous demandons de plus que cette ceinture soit attachée. Cette précaution sera le signe de leur respect pour le collége et pour leurs maîtres. Elle est en outre celui de la pudeur, de si grande importance à cet âge qu'elle doit apparaître dans toute la personne. Cette vertu perdue, que reste-t-il à une femme? dit Tite-Live en parlant de Lucrèce, et j'ajoute: que reste-t-il à un enfant? La ceinture relâchée du jeune Julius César fut aux yeux de Sylla d'un fâcheux augure. Qu'aurait-il

dit de nos enfants et de nos jeunes gens dont l'impudence et l'oubli de toute modestie dépassent tout ce qu'on voit chez les soldats, les glorieux, les Thrasons? Ce soin de la tenue doit être moins négligé que jamais dans ce temps de corruption où la vertu des jeunes gens court tant de hasards.

VII. La principale étude est celle du latin. Cette langue n'étant pas pour nous l'idiome maternel, il est impossible de se l'approprier sans s'exercer à la parler et à l'écrire. L'élève a un double but à se proposer : le style écrit, la conversation ordinaire. L'élégance de celle-ci se remarque aisément et donne de nous une bonne idée. Que nul donc ne néglige l'habitude de parler latin ou ne se permette l'usage d'une autre langue, sauf le grec et l'hébreu aux heures fixées par les professeurs. Mais il ne suffit pas de parler latin : il faut le faire correctement. Pour en établir et en maintenir l'habitude, on aura recours à des châtiments pécuniaires et physiques, à d'autres encore. Enfin on exigera des enfants un langage modeste, chaste, digne des études. Qu'ils s'abstiennent donc de tout propos mal sonnant, déplacé, blessant pour qui que ce soit, ou qu'on sévisse contre ceux qui violeront cette défense..

VIII. Même sévérité, mêmes châtiments contre ceux qui auront commis ou incité à commettre d'autres fautes. Dans une profession qui touche de si près aux intérêts de la chose publique et de l'Église, tout manquement est grave et blesse la dignité des études.

IX. Il faut que les maîtres des classes et des cours libres joignent au pouvoir d'instruire leurs élèves celui de les châtier selon leurs fautes. Les élèves ont donc à se montrer envers eux, obéissants, respectueux, affec-

tueux comme des enfants envers leurs parents, et telle est bien la portée du commandement du Décalogue.

X. Les maîtres ont de leur côté à s'appliquer le même précepte, à considérer leurs élèves comme des fils, à nourrir pour eux des sentiments paternels. Qu'ils le sachent bien : le Dieu véritable et bon, le père de tous les hommes, les a mis en quelque sorte à sa place, et leur a confié cette charge de l'enseignement pour élever ces jeunes gens avec sagesse et pour travailler tout ensemble à leur propre salut et à la dignité de la République. Dans ces fonctions, ils ne doivent pas se montrer seulement doctes et éclairés, mais probes, pieux, modérés, instituteurs de la vie encore plus que de la science, des mœurs encore plus que des lettres. Ces graves dispositions donnent aux maîtres une autorité incomparable pour enseigner et pour avertir; sans elles, le savoir et la discipline sont sans valeur ni effet. L'homme éclairé ne veut recevoir que des leçons vraies, des préceptes utiles, des ordres légitimes. Que les maîtres s'appliquent donc à donner à leurs élèves une bonne opinion de leur savoir, de leur vertu, de leur bienveillance. Qu'ils soient habiles à choisir les matières de leur enseignement, zélés à les expliquer, plus portés à les faire servir au culte divin qu'à un gain sordide, plus soucieux de la gloire de Dieu que de leur intérêt personnel. Loin d'eux également l'indulgence qui corrompt et la dureté qui effraie; qu'ils obtiennent des enfants une crainte mêlée d'affection, une affection mêlée de crainte. Qu'aux yeux de l'élève, le professeur, le maître de ses études et de ses mœurs, soit comme un second père, le père de son intelligence et de son âme, honoré et respecté à l'égal de celui qui lui a donné la vie. Cette parenté morale du maître et du disciple, non moins

sainte que l'autre, développe une merveilleuse ardeur dans les écoles.

XI. C'est, d'autre part, le devoir des magistrats de retenir dans cette carrière par des traitements honorables les maîtres ainsi doués et disposés, sans les laisser recourir à des arts ou à des métiers réputés plus avantageux. De nos jours, hélas! les magistrats ne s'inquiètent ni de choisir de tels maîtres, ni de les honorer selon leur mérite. Les gages qu'on leur assigne sont si peu en rapport avec leur dignité, qu'ils ne leur assurent même pas le nécessaire. Un traitement si peu libéral les oblige à changer de collége tous les ans, et les assimile à ces magistrats annuels qui cèdent régulièrement la place à des successeurs. Ces fréquentes mutations de professeurs, et partant d'accent et de langage, amènent la confusion dans l'esprit des enfants qui est si tendre, si flexible, si prompt à se plier à toutes les habitudes. Combien ils profiteraient mieux sous des maîtres bien choisis, toujours les mêmes, en état de se perpétuer dans leurs fonctions et d'y rendre au public des services durables!

XII. De tous ceux dont l'activité au gymnase est ainsi utile à l'État, celui qui rend le plus de services est le chef de cette maison, qui est comme le siége et le domicile des lettres. Il la gouverne en père de famille. S'il a le savoir, le zèle, l'intégrité que requiert le gouvernement d'une maison si importante, il soulagera le magistrat d'un grand soin et d'une grande sollicitude. Que ces fonctions soient donc confiées à un homme de beaucoup d'expérience, ayant plutôt l'entente des affaires civiles et domestiques que la connaissance des lettres. Car, avec du bon sens, du jugement et de sages conseillers, il pourra facilement établir la discipline du

gymnase et la maintenir avec l'autorité nécessaire. Que les autres maîtres et les élèves lui obéissent et règlent d'après sa volonté leurs leçons et leurs études [1].

XIII. Il est de toute importance que le choix des auteurs à lire dans les classes ou les cours libres et tout le programme des études soient soumis à une appréciation compétente. Il faut donc que les décisions des professeurs à cet égard, avant d'être mises à exécution, soient communiquées à quatre citoyens lettrés et distingués portant le nom de gymnasiarques ou curateurs du collége [2]. Le chef de l'établissement, appelé principal, se joindra à eux. On leur donnera comme assesseurs plusieurs citoyens d'un esprit sage et éclairé, choisis parmi ceux qui composent le conseil de ville ou qui suivent la carrière du barreau. Bon nombre d'entre eux ont eu plus d'une occasion de montrer leur zèle pour la chose publique, notamment quand il s'est agi d'instituer le gymnase. Ils ne refuseront pas de dérober à leurs affaires privées ou à leurs devoirs du palais les moments nécessaires pour donner leur avis sur un sujet de cette importance. Enfin on leur adjoindra deux docteurs médecins, Jacques Ferrand et Antoine Durand, d'une rare compétence dans leur art et dans celui de l'enseignement, d'un dévouement non moins rare à la chose publique. Tous ensemble formeront un conseil, qui se réunira à jour fixe au gymnase et y règlera tout ce qui touche aux travaux et à la discipline de la jeunesse. A leurs séances seront appelés les maîtres des classes et les professeurs dont on demandera l'avis. Ce conseil décidera, selon le temps, le lieu, l'occasion, tout ce qui

[1] La portée de cet article ne tardera pas à être comprise.

[2] Ce sont les quatre députés.

concerne la discipline du collége, bien mieux que je ne pourrais le prescrire ici.

XIV. Telles sont les dispositions que je supplie vous d'abord, juste et intègre Président, ensuite vos éminents collègues au Parlement, de sanctionner de votre autorité souveraine pour les mettre désormais à l'abri de l'audace et de la mauvaise foi. Votre sagesse distingue assez le but de ce règlement et des principes qu'il rappelle. C'est à dessein que, sûr de vos lumières et soucieux de la brièveté, j'ai passé sous silence plusieurs des causes qui ont troublé le gymnase et la ville. Le souvenir douloureux en est encore présent à toutes les mémoires.

Vous avez appris par l'étude des lettres et par l'expérience de la vie combien est vrai ce mot de Platon que l'institution de la jeunesse est l'éducation première de la cité; celle-ci y puise l'aliment de sa vie et de ses idées. Pareille à la première nourriture donnée au corps, l'éducation libérale des enfants donne seule aux familles et à l'État une bonne constitution et un heureux tempérament. Vous donc, sages magistrats, qui êtes les pères de cette jeunesse, et nous, ses instituteurs, qui sommes en même temps ses nourriciers, nous avons à travailler ensemble à ce que le premier âge soit élevé de façon à accroître plus tard la vigueur de l'État. Cette éducation première, où le savoir se mêle à la piété et à la vertu, apporte au corps entier de la cité et de l'Église la force que vous lui apportez vous-même, sage Président, après l'avoir puisée dans une institution pareille.

Pour nous, en levant les yeux vers votre juridiction et votre autorité suprême, nous voyons en vous non-seulement les juges et les arbitres de la province, mais les pères de nos études et de nos enfants que nous re-

commandons à votre foi, à votre bienveillance, à votre piété. Respectueux pour vos personnes et reconnaissants de vos bienfaits, nous resterons fidèles au devoir de nous montrer dans nos écrits et dans nos leçons tels que vous voulez nous voir : de quelque utilité pour l'État et pas trop indignes de votre haute approbation.

CHAPITRE XII.

SECONDE INAUGURATION DU GYMNASE.

Baduel destitué de ses fonctions de principal. — Discours prononcés pour l'inauguration du gymnase. — Disputes publiques pour le choix des professeurs. — Situation tragique de l'établissement et de son chef.

> Conquestio aliqua nobis ac calamitatis nostræ deploratio adhibenda magis videretur, quam præsens conditio litterarum studiorumque nostrorum celebranda.
> (BAD., *Sec. oratio ad instituendum Gymnasium.*)

Si Baduel avait prévu des obstacles au succès de sa laborieuse entreprise, il put bientôt se convaincre qu'il en existait de plus graves encore que tout ce qu'il avait pu supposer. Avant d'être amené à une rédaction définitive, son règlement fut lacéré dans le principal de ses articles, celui qui devait commettre à un homme de capacité exceptionnelle la direction de l'établissement. Le directeur indiqué par le passé même du collége, par les sympathies de la ville et de ses magistrats, par les efforts persévérants et sans nombre qu'il avait voués au succès de l'école, ce directeur, Baduel lui-même, était devenu impossible. Il fallait avoir recours à un principal de troisième ordre, à un simple administrateur, qui tien-

drait les écritures, paierait et surveillerait les régents et ferait exécuter les décisions d'un conseil de direction.

Pourtant l'année scolaire 1547-1548 avait bien débuté. Après la déroute et la fuite des bigotiens, Baduel ne s'était plus trouvé qu'en présence d'élèves, de régents, de magistrats sympathiques. Le juge-mage Gaillard de Montcalm, le lieutenant du sénéchal Albenas, les quatre députés, les quatre consuls, surtout Jean Combes et Pierre de Malmont, secondaient énergiquement les efforts de Baduel. Et d'abord le Parlement de Toulouse, animé de sentiments bienveillants pour la ville, avait traité Bigot avec une sévérité qui semblait présager sa défaite définitive. Aux mois de décembre 1547 et de juin 1548, il avait rendu des arrêts en faveur de la ville. Tout faisait croire que les Grands Jours, convoqués au Puy pour le mois de septembre suivant, mettraient pour toujours Bigot dans l'impossibilité de nuire.

Cet espoir soutenait le courage du recteur de l'université et le laissait jouir des premiers fruits de ses travaux. Le gymnase renaissait; les classes étaient remplies; nul ne contestait les principes de l'enseignement qui s'y donnait; les étudiants des cours libres étaient laborieux et dociles. Baduel semblait avoir triomphé de toutes les résistances. A la fin de l'année scolaire, il fit faire les compositions destinées à établir le classement des élèves pour les promotions de la rentrée. Les travaux des premiers de chaque classe devaient être lus à la séance publique de la Saint-Michel devant les familles et les magistrats. Ces compositions d'élèves furent naturellement retouchées par Baduel, qui voulait faire du discours de la première classe une sorte de prospectus du nouvel établissement, un équivalent de celui qu'il avait publié en 1540 et que nous avons reproduit en son

lieu. La harangue de l'élève Jean Fontayne portait en effet ce titre : *Discours pour l'inauguration du Gymnase*[1]. Peut-être que Baduel se proposait de prendre à son tour la parole et d'exposer ses vues en exprimant la satisfaction de voir enfin le collége restauré, les études florissantes, la paix et les vrais principes désormais assurés.

Mais voilà que, le 5 septembre, au moment où l'ouverture des congés venait de disperser professeurs et élèves, les Grands Jours du Puy rendent coup sur coup deux sentences favorables à Bigot : d'une part, ils libèrent le philosophe d'une accusation d'impiété qui pesait sur lui, ordonnent le paiement de ses gages arriérés et lui laissent l'espoir de reprendre sa place à la tête du collége ; d'autre part, ils déclarent Baduel convaincu d'hérésie et incapable de remplir les fonctions de principal. Ses collègues actuels non moins suspects doivent renoncer à leur régence. Les consuls ont ordre de choisir à la fois un autre recteur et d'autres professeurs « bien sentants sur la foi. »

Il est aisé d'imaginer l'indescriptible désarroi que ces décisions jetèrent dans l'esprit et dans l'entreprise de Baduel. Son rocher de Sisyphe, amené presque jusqu'au haut de la montagne, roula soudain sur la pente laborieusement gravie. Toutes ses espérances semblaient anéanties ; sa sécurité même était compromise. Une accusation d'hérésie, admise par le Parlement de Toulouse, ne pouvait qu'être fatale.

Si, à ce moment, Baduel eût quitté Nîmes pour chercher un refuge à Genève auprès de Calvin, il aurait pris sans doute le parti le plus sage. Il est certain qu'il en eut l'idée. Cette idée ne devait plus le quitter ; mais

[1] *Oratio ad instituendum Gymnasium Nem.*

il n'était pas seul engagé dans l'entreprise de la réorganisation du gymnase. La ville presque entière et tous ses magistrats lui faisaient cortége, le soutenaient de leurs encouragements. On le supplia de ne pas abandonner une œuvre à laquelle s'attachaient tant d'espérances, d'attendre au moins les événements, de laisser passer l'orage. Il céda et continua avec l'appui de ses amis à préparer la séance inaugurale de l'année suivante, séance dont le caractère allait être si différent de ce qu'on avait prévu.

Il refit donc en partie le discours que devait prononcer Jean Fontayne, et en accommoda le sens aux circontances extraordinaires du moment. Il y célébra l'étude des lettres, objet de ses constantes prédilections, le collége destiné à les faire fleurir, le dévouement de tous ceux qui avaient contribué à l'établir ou à le relever : les magistrats, les jurisconsultes, l'évêque, dont la protection était en ce moment si nécessaire et si douteuse, les chanoines, tous les citoyens qui s'intéressaient à sa restauration. Il vanta la concorde qui avait si longtemps régné dans la ville et dont les troubles récents faisaient ressortir l'importance et la douceur; il supplia les auditeurs de ne point se diviser en partis religieux, mais de rester unis sur le terrain des sentiments communs, de la foi générale, de l'amour du bien public. Bigot ne fut point nommé dans ce discours, mais la présence invisible de l'ennemi se fit sentir dans l'assemblée plus que celle d'Agrippine dans le sénat romain, et le fantôme des terreurs qu'elle faisait peser sur l'auditoire le laissait à peine respirer.

Il serait impossible de comprendre ce discours plein d'allusions et de réticences, de confiance apparente et d'épouvante réelle, si l'on n'avait ces renseignements présents à l'esprit et si l'on ne distinguait à leur lumière

les parties composées avant les Grands Jours de celles qu'il fallut y ajouter ensuite. Nous donnons en entier, à part d'inutiles longueurs, ce document caractéristique qui met en pleine lumière la situation du collége au moment où il renaît à la fois plein d'espérances et se sent tout à coup frappé au cœur pour ne plus se relever peut-être. Nous ne reproduirons des autres harangues que les parties d'un intérêt spécial pour notre histoire. Le jeune Fontayne élève de la première classe, parla donc ainsi :

« Je voudrais, Messieurs et chers concitoyens, avoir assez d'éloquence pour exprimer devant vous toute la joie que j'éprouve en ce moment. Si je n'y parviens pas, votre indulgence excusera ma jeunesse et saura bien discerner la cause du plaisir qui me transporte, pour ainsi dire, à cette place et s'explique devant vous dans les premiers termes qui se présentent. Quelle est donc cette cause de joie et de satisfaction extraordinaire? C'est d'abord la vue de cette maison de Saint-Marc, où nous faisons nos études et qui est comme la demeure et le domicile des arts, vue qui éveille toujours en moi un vif sentiment de gratitude pour ceux qui ont orné notre cité d'une institution si utile. Vous êtes du nombre, vous qui voulez bien m'écouter, et comment pourrais-je ou voir chaque jour le bienfait sans me souvenir des bienfaiteurs, ou voir aujourd'hui les bienfaiteurs sans penser au bienfait, sans me dire que ce bienfait n'est pas le fruit d'une résolution passagère, mais d'un soin persévérant, qui achève aujourd'hui ce qu'il a depuis longtemps ébauché?

» J'ai aussi sous les yeux le spectacle attrayant du zèle que déploient dans leurs études mes condisciples de tout âge, de leur passion ardente pour un noble succès. Aussi félicité-je et moi-même, et mes jeunes amis, et notre cité tout entière de ce qu'il y a dans ses murs

une demeure des bonnes lettres où l'on cultive le savoir et la vertu, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus digne d'inspirer le dévouement.

« Que peut-on en effet préférer aux lettres sous le triple rapport de la dignité, de l'utilité et des nobles jouissances? Quel genre de vie, quelle profession libérale peut se passer de leur aide? Si le propre de l'homme est la raison et la parole, il faut s'adonner aux études qui cultivent l'une et l'autre et assurent un meilleur usage du langage et de l'esprit. Ces études sont justement celles des lettres. Je pourrais le prouver en énumérant les sciences supérieures qui en dépendent et ne peuvent sans elles être traitées d'une façon convenable : la théologie, la médecine, la jurisprudence, le droit civil. Mais il suffit de jeter les yeux sur ce que nous voyons tous les jours, et de comparer les professeurs qui n'ont pas poli leur intelligence dans l'étude des lettres avec ceux qui ont acquis leur savoir par une meilleure éducation. La distinction des uns, la rudesse des autres, montrent combien il importe que le premier âge soit façonné aux lettres et longtemps tenu sous leur discipline.

» Et l'autre partie de l'âme, qui consiste dans le désir, la volonté, la règle des mœurs, peut-elle se passer de la connaissance et de la pratique des lettres? Le naturel a sans doute une grande influence pour disposer à la vertu, mais les mieux doués ont encore à s'améliorer par l'étude. Que serait donc la vie, privée du flambeau de cette sagesse pratique qui n'est pas moins aimable que salutaire? La violence, le désordre, les ténèbres ne tarderaient pas à l'envahir. Et que dire des plaisirs délicats que les lettres procurent? Rien ne peut donner à l'homme une satisfaction plus saine, plus durable, plus appropriée à toutes les situations d'âge, de temps et de fortune. L'étude est la consolation de l'adversité;

l'apaisement de la douleur; elle est, au besoin, la route du salut, surtout quand, unie à la piété, on la rapporte au culte de Dieu et du Christ, à la mise en valeur de ses dons. Quel ignorant, quel homme irréfléchi et oublieux de l'intérêt public, pourrait donc ne pas nous estimer heureux en voyant dans nos murs le domicile des lettres si fertile en avantages de toute nature?

» Et quand j'envisage notre ville, sa situation, ses mœurs, je me dis que nulle autre dans la province n'est plus digne d'être la patrie du savoir et de l'humanité. Nîmes est au milieu des terres, mais à peu de distance de la mer et des facilités qu'elle donne, à l'abri toutefois des voluptés et des corruptions que la navigation amène, des tentations qu'elle suscite de quitter l'étude pour des carrières moins libérales. Des montagnes adjacentes, et pour ce motif appelées *Cévennes* [Κείμενοι (!)] nous envoient en abondance ce qui est nécessaire à la vie. La cour du sénéchal nous offre un grand nombre d'affaires importantes, de magistrats distingués, d'avocats éloquents. Si bien que, à part Toulouse, siége du Parlement, nulle autre ville dans la Narbonnaise n'a une juridiction plus illustre. Que dirai-je des mœurs et des usages de ce pays qui attirent à ses citoyens un juste renom de modestie et de bonté? Tous ces avantages ont incité le roi François à accorder à notre ville un bienfait si éclatant; ils ont porté son illustre sœur, la reine de Navarre, à demander et à obtenir, par sa gracieuse insistance, l'établissement du collége des arts; ils ont poussé Henri, notre roi actuel, à confirmer le bienfait que nous tenions de son père et à pourvoir l'établissement des revenus nécessaires. Et vous qui mettez tant de soins à achever cette entreprise, quel motif avez-vous eu de demander d'abord, et maintenant de conserver, d'embellir ce gymnase, sinon de vous

assurer l'inestimable avantage d'un enseignement lit téraire placé dans des conditions favorables?

» Passerai-je sous silence cette heureuse abondance de professeurs habiles qui nous instruisent en ce moment? Ce serait de l'ingratitude. A leur tête marche Claude Baduel, dont la belle parole me serait maintenant nécessaire, si je voulais dire comme il convient le bien que je pense de lui, la dignité de sa charge, sa piété, son éloquence. Mais ma réserve et sa modestie m'empêchent d'en dire plus long devant lui. Je garderai donc pour un autre temps un éloge si juste, mais peu opportun aujourd'hui. Oui, Baduel, je donnerai plus tard satisfaction non à votre désir, mais au mien. Je rappellerai votre enseignement si diligent, si distingué, si bienveillant; je dirai notre pieuse gratitude envers vous, quand mon langage pourra être moins réservé et aura acquis plus d'autorité.

» Parlerai-je de M. Antoine, le professeur de ma classe? Quelle juste louange pourrais-je accorder à son talent; quels remercîments donner à sa diligence et à sa bonté? Après le dîner, il vous montrera lui-même, en soutenant une proposition, à quel point il est versé dans la philosophie et les arts supérieurs; mais sa valeur dans l'enseignement des lettres et des humanités, nous la connaissons, nous ses disciples, et nous sommes prêts à en soutenir l'honneur dans tout ce qui touche au programme que nous avons suivi. Nous défions donc ceux qui voudront rivaliser avec nous sur la composition écrite et la dispute, et nous prouverons par le savoir et les progrès des élèves la compétence, l'activité, la probité du maître. Les autres professeurs et régents sont prêts à justifier de leur talent, de leur science, du zèle et de la douceur que réclament la profession des lettres et l'heureux naturel des élèves. Ils se recommanderont

eux-mêmes quand vous le voudrez, et vous verrez, sans qu'il soit besoin de mes éloges, qu'ils sont dignes de votre estime, de votre approbation, de la mission d'instruire vos enfants.

» Je vous exhorte donc, mes chers et très estimés condisciples, à ne pas dédaigner le grand et divin bienfait de nos princes, de nos concitoyens, de nos parents; à ne pas repousser ce présent des lettres, qui est l'espérance glorieuse de nos intelligences; à ne pas négliger les conseils de tant de maîtres d'un mérite supérieur. Et vous, chers concitoyens, hommes d'élite qui m'écoutez, je vous en prie, attachez-vous à cette cause des lettres, qui est celle de l'intérêt et du salut commun; plus de dissensions entre vous! Unissez-vous pour soutenir par votre concorde des études qui succomberaient à vos divisions. Vous savez combien les rivalités et les dissentiments ont retardé nos progrès et compromis vos intérêts. Au nom du Dieu immortel et du Christ, auteur de la paix, mettez fin à ces contentions pernicieuses, qui partout aujourd'hui fomentent la haine, et que la charité soit le lien de vos volontés non moins que de nos études.

» Ce n'est pas seulement la beauté et la justice de cette cause qui doivent vous la recommander, c'est aussi la dignité et le prestige des magistrats qui la défendent. Vous voyez dans leurs rangs les évêques de ce diocèse qui lui ont déjà donné des gages et qui consentent aux libéralités demandées par le roi, et à leur tête l'éminent évêque de cette ville, d'une bienveillance toute paternelle pour l'établissement où s'enseignent la sagesse et la vertu. Tout le collége des chanoines se montre pour nous généreux et affectueux. Que dirai-je des consuls, nos sages et courageux défenseurs, à l'autorité et au bon vouloir desquels vous devez vous asso-

cier? Puissent leurs successeurs de l'année prochaine imiter leur sagesse et leur dévouement à nos études! Tout ce qu'ont fait pour nous le conseiller Malmont et Combes, son collègue, tout ce que feront encore ces magistrats éminents ne sortira pas du souvenir de la jeunesse studieuse. L'accord de tous les autres magistrats dans la défense d'une si belle cause et le mérite personnel de chacun d'eux doit vous décider à immoler vos divisions au salut commun.

» Le juge-mage, que je nomme pour lui rendre l'honneur qui lui est dû, a porté au maintien de cette discipline des lettres l'intérêt le plus vif, et vous savez tout ce qu'il y a dans ce magistrat de capacité et de vertu. Son activité incomparable, ses lumières, son autorité dans les grandes choses qu'il manie ne sont pas seulement l'admiration de ses concitoyens de Nîmes, mais des personnages les plus éminents de Toulouse et de la Cour. Qui oserait ne pas approuver la cause qu'il a embrassée, ou se séparer du parti à la tête duquel il le voit? Et pourrais-je oublier le lieutenant Albenas [1], le plus modeste, le plus éclairé de nos patrons? le troisième juge de cette sénéchaussée, Robert de la Roche [2], aussi distingué que courageux? l'avocat royal et son noble père [3], également lettrés et amis de nos études? Je ne vous oublierai pas non plus dans cette énumération, vous, Robert [4], viguier de cette ville, ni vous, juge ordinaire [5], dont la constance à nous protéger et l'infati-

[1] Poldo d'Albenas, fils et successeur de celui dont Baduel avait prononcé l'éloge funèbre en 1543.

[2] Jean Robert, juge des crimes, occupant en effet le troisième rang parmi les officiers de la sénéchaussée.

[3] Tristan Brueys, successeur de son père dans ces fonctions.

[4] Pierre Robert, seigneur de Domessargues.

[5] Robert le Blanc, désigné sous le titre de juge royal ordinaire et des conventions royaux.

gable bienveillance ont soutenu notre courage dans le plus grand désarroi et nous ont rendu l'espérance de meilleurs jours. Mais mon discours se prolongerait trop si je voulais rappeler tous les autres magistrats et citoyens qui nous ont prêté leur appui. Je vous prie donc, juge-mage, magistrats, citoyens, que nous aimons et honorons comme des pères, de nous considérer de votre côté comme des fils et de défendre de toute votre autorité nos études qui sont votre bienfait.

» S'il est un sentiment pieux qui oblige à la reconnaissance et au respect envers des pères et des maîtres, s'il est un devoir de gratitude pour les services rendus et de soumission à l'autorité, nous déclarons que, à tous ces titres, nous vous devons plus qu'aux parents mêmes qui nous ont donné l'existence. Au nom de cette conscience que nous avons de votre autorité et de vos bienfaits, conservez votre bon vouloir à notre jeunesse, et placez nos études sous la sauvegarde de votre honneur, de votre justice, de votre humanité. De notre côté, nous aurons toujours sous les yeux votre dignité et votre sagesse, nous y rapporterons nos projets, nos travaux, et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour louer, dans cette vie et dans l'autre, les bienfaits dont vous nous comblez. »

Après ce discours, Franc Rozel, élève de la seconde classe, fils sans doute du député Pierre Rozel, et neveu de Baduel, se leva à son tour et parla en ces termes :

« Jean Fontayne, mon cousin et mon ami, vous a adressé d'éloquentes félicitations sur la fondation de ce gymnase et il a témoigné aux magistrats qui nous ont protégés une gratitude digne de son bon cœur. Je n'aurais pas aujourd'hui une autre pensée et je ne parlerais pas dans un sens différent, s'il nous était permis de jouir en paix de vos bienfaits, et si les études pouvaient se consti-

tuer chez nous selon le vœu de nos maîtres, la coutume des anciens et l'heureuse aptitude des élèves. Nous recueillerions alors les fruits du jugement que vous portez sur nous à l'occasion de ces épreuves publiques, et de votre bonne volonté pour nos études; ces fruits seraient dignes du gymnase et de l'enseignement que nous y recevons. Et c'est quand l'institution serait définitivement assise, quand elle pourrait montrer des progrès dans le savoir, la vertu, la piété, que les félicitations seraient à leur place et qu'on pourrait exhorter à la joie non-seulement nos concitoyens, mais tous les habitants de la province et du pays. Mais nous vivons, hélas! dans des temps troublés où les meilleures institutions, loin de prendre leur accroissement naturel, se corrompent aisément et périssent même après d'heureux débuts. Il y a donc plutôt lieu de se plaindre, de s'attrister de nos maux, de vous demander d'y porter remède, que de se livrer à la joie ou de s'adresser des félicitations.

» A ces maux, à ces calamités, il y a bien des causes dont les unes se retrouvent partout et dont les autres nous sont propres. Votre sagesse les sait bien discerner. La principale est le défaut d'accord entre les gens de bien, l'attachement de chacun à ses idées et à ses intérêts, tandis que les méchants savent bien s'entendre. C'est un désordre qui tend à passer chez nous à l'état d'habitude et à prévaloir contre les conseils de la sagesse. Rien ne peut plus le réprimer; vous en jugerez par un seul exemple. Il y a dans ces régions un usage très-répandu, que ne suivent pas seulement les grands gymnases, mais les écoles triviales et villageoises: les maîtres et les professeurs qui viennent offrir leurs services ne sont soumis qu'à la seule épreuve de la dispute, épreuve qui consiste à défendre une thèse de tous ses efforts et par tous les arguments. Cette façon d'éprouver

les maîtres ne m'a jamais paru opportune et ne peut être goûtée des gens réfléchis. Non qu'elle ne soit susceptible de quelque utilité si l'on en use avec discrétion: elle a été en usage chez les anciens et parmi des hommes de grand savoir et de mérite. Mais, employée aujourd'hui sans discernement ni bon sens, elle mérite si peu l'admiration dont elle est l'objet qu'il est urgent de la supprimer. On ne voit pas bien pourquoi des hommes chargés d'instruire l'enfance seraient tenus de disputer dans ces joutes oratoires. Il y a un bien meilleur moyen d'éprouver leur savoir, c'est de leur faire lire et expliquer un morceau de quelque auteur, de leur donner à écrire une composition en vers ou en prose. Si les magistrats employaient ce moyen et proposaient aux professeurs des sujets qui ne demandent pas de préparation spéciale, ils feraient plus pour la bonne éducation de la jeunesse qu'en écoutant je ne sais quels arguments cornus, lentement fabriqués ou compilés, défendus avec acharnement et étrangers à l'enseignement des classes.

« Ces disputes ont d'ailleurs l'inconvénient d'interrompre nos études, de nous détourner de nos leçons et de retarder nos progrès. Ceux qui s'y livrent avec tant d'orgueil ne font rien qui soit digne de l'honneur et de l'élégance des lettres. Leur art bien pratiqué demanderait des connaissances littéraires, l'habitude de chercher où il faut les bons arguments, de les exposer à propos, d'en tirer les conclusions, bref la science vantée par Platon dans les dialogues socratiques et enseignée par Aristote. Il demanderait au moins l'expérience de la conversation et du style en latin. Mais ces illustres professeurs, ces disputeurs intrépides, que savent-ils, grand Dieu! de tout cela? Qu'y a-t-il dans tout ce qu'ils disent d'utile ou d'agréable? Quelle adresse montrent-ils à trouver, à placer leurs arguments? Quelle finesse,

quelle élégance y a-t-il dans leurs questions et leurs réponses? Ils n'ont qu'un art, qu'un succès : c'est de pousser des cris, des vociférations, et c'est là ce qu'ils appellent bien disputer. L'ignorance, dans ces luttes dialectiques, se reconnaît à l'audace, à l'intrépidité; le vrai savoir, à la modestie, à la réserve, à l'urbanité. Crassus, dans Cicéron, dit des mauvais orateurs de son temps qu'à force de parler ils parviennent à parler mal. Nos disputeurs, à force d'argumenter, en viennent à ne plus savoir argumenter du tout. On pourrait encore les supporter s'ils ne voulaient que nous pour témoins de leur sottise et s'ils se contentaient de la gloire que nous pourrions leur décerner. Mais nous ne pouvons voir sans douleur la perturbation qu'ils apportent dans l'enseignement du premier âge, le plus important de tous par ses conséquences.

« Socrate, dans Platon, veut qu'on n'enseigne la dialectique aux jeunes gens qu'à l'âge de trente ans : ce sage redoutait sans doute la vivacité et la promptitude d'esprit de la jeunesse athénienne. Il ne voulait pas que son ardeur pût abuser, au détriment de la République, d'un art qui fournit des armes pour les causes les plus contraires. Je ne crains rien de pareil de nos jeunes dialecticiens : ils ont moins de finesse et de subtilité. Je crois cependant qu'il ne faut pas leur enseigner la dialectique avant qu'ils n'aient bien appris les éléments des lettres et les humanités. Il est d'un sage magistrat de veiller attentivement à l'observation de cette règle et d'appeler dans ses conseils des hommes capables de l'appliquer. Si cela souffre difficulté, si quelques-uns sont trop indociles pour se résigner à recevoir l'enseignement littéraire dont ils ont tant besoin, eh bien! qu'on les contente, qu'on leur apprenne la dialectique, mais qu'une ferme discipline réprime leurs écarts dans

le gymnase, les astreigne à former une classe où ils soient tenus comme des chevaux fougueux dans leur écurie; qu'ainsi du moins ils cessent de nuire aux autres classes. Celles-ci, bien conduites et désormais à l'abri des troubles, donneront toute satisfaction.

» Ce grand nombre de jeunes élèves si bien disposés est comme un champ fertile où vous cultivez le savoir et la vertu. Si vous y laissez jeter de pernicieuses semences, je veux dire les épines de la sophistique et de la barbarie, il est à craindre que, avant de mûrir, le bon grain n'y soit étouffé par les mauvaises herbes et ne dégénère lui-même en plantes stériles et nuisibles. Je vous supplie donc, juge-mage, et vous, chers concitoyens, de ne point laisser ce beau champ de notre jeunesse et de vos espérances, en proie aux atteintes de l'incapacité et de l'audace, et de défendre de tout votre pouvoir la bonne discipline des études, afin qu'il ne s'y introduise rien qui soit indigne de votre sagesse, de notre modestie ou de l'élégance des lettres. »

Ce second discours et l'allusion du premier à une thèse philosophique soutenue par le professeur Antoine, montrent que les anciens maîtres du gymnase, obligés par le décret des Grands Jours à quitter leurs classes, s'apprêtaient à conquérir par des épreuves publiques le droit d'en diriger d'autres. Ils avaient devant eux des bigotiens, accourus pour leur disputer ces emplois et pour rétablir sur le collége l'influence de leur faction. On voit combien la victoire de ces adversaires était redoutée et il était à craindre que leur défaite même, dans ces disputes, ne fût point le signal de leur départ. Redevenus étudiants des cours libres, ils ne pouvaient manquer d'attendre le retour triomphal de Bigot et de s'y préparer en suscitant de nouveaux troubles. Les traits dont Franc Rozel se sert pour les qualifier ne permettent

pas de les méconnaître. Son jeune condisciple de la troisième classe va parler dans le même sens :

« Bien que le mode adopté pour l'épreuve publique des professeurs soit vicieux, je ne veux pas manquer au devoir d'employer à soutenir la cause du mien le peu d'éloquence que je lui dois. M. Jacques Legrand, dans la classe duquel j'ai reçu un enseignement distingué, va soutenir une dispute où il s'agit d'apprécier son érudition; vous pouvez aisément comprendre mon désir de contribuer à son succès; non que je le croie hors d'état de défendre ses conclusions; je ne doute ni de son savoir, ni de son talent; mais je crains que, dans le désarroi où se trouve la discipline du gymnase, il ne perde le fruit de ses efforts en faveur de ses élèves. Or quel fruit plus doux un maître peut-il recevoir de ses peines que d'entendre louer par ses disciples l'enseignement irréprochable qu'il leur a donné? J'aurai l'air de me louer moi-même, je le sais; mais ce danger, qu'atténuera votre indulgence, ne m'empêchera pas de dire ma pensée sur mon excellent et très-cher professeur....

» Je déclare donc que je suis l'un de ses élèves, et, à ce titre, prêt à être examiné sur toutes les matières de la classe, sur la lecture des auteurs, l'explication, la composition écrite, la dispute. Je montrerai que ni le professeur n'a été négligent ou inhabile, ni l'élève inappliqué ou obtus; et que cette matière que nos esprits et nos volontés offraient à son talent, il l'a maniée avec art et il y a imprimé une élégance dont nos progrès vous feront juger. Si les autres artistes tirent leur gloire des œuvres qu'ils ont élaborées et produites, quel artiste n'est point dans les lettres maître Jacques Legrand, qui nous a instruits et rendus tels que vous nous voyez aujourd'hui et que vous pourrez nous voir encore quand

il vous plaira? C'est donc nous qu'il faut regarder quand il s'agit de juger du savoir et du talent de notre maître; il faut nous demander de parler latin, de composer en vers ou en prose, plutôt que d'écouter ses subtils arguments et ses fines répliques. Les élèves qu'il a formés sont le plus parfait de ses ouvrages.

» Si donc le peintre se complaît dans la toile où il a réuni d'harmonieuses couleurs; le poëte, dans ses beaux chants; les parents dans leurs enfants, quand ils ont réussi à leur donner une bonne éducation; si enfin chaque artiste reconnaît dans son œuvre la marque de son talent, vous devez, mon cher maître, reconnaître en nous votre image, comme si elle était tracée par le plus élégant pinceau, et la montrer à la lumière de cette savante assemblée avec le même plaisir qu'Apelle aurait eu à exposer aux regards le meilleur de ses tableaux. Vos collègues ne doivent pas vous envier cet honneur, mais plutôt vous en louer et vous engager à faire encore aussi bien sur les nouveaux élèves qui vous seront confiés. Et vous, illustres concitoyens, employez votre sagesse et votre autorité à empêcher que les œuvres de ce maître ne soient gâtées par la maladresse et la sotte confiance de ceux qui prétendraient lui succéder. »

Un quatrième discours, prononcé par un élève de la plus basse classe, la quatrième, fut employé à remercier l'assemblée de sa bienveillante attention. Le lecteur est en état de juger si ces remercîments étaient mérités, et si la patience de l'auditoire avait été soumise à une assez longue épreuve. Encore faut-il rappeler que ces quatre discours n'avaient occupé que la matinée des deux jours assignés à ces solennités, le 29 et le 30 septembre, et que les après-midi avaient été remplies par les thèses des professeurs Antoine et Legrand. Tout cela faisait une dose plus qu'ordinaire d'éloquence. Notre excuse d'en

avoir reproduit de si longs fragments est la situation tragique où se trouvaient en ce moment le collége et son chef, l'attitude embarrassée des magistrats, surtout de Gaillard de Montcalm, obligé de faire exécuter les arrêts du Parlement et non moins obligé de les éluder. Ces harangues jettent d'ailleurs sur les usages scolaires de ce temps un jour qu'il est impossible de faire jaillir avec la même abondance d'aucun autre document.

CHAPITRE XIII.

LE GYMNASE EN 1549 ET 1550.

Le principal. — Les professeurs de philosophie. — Les régents. — *Annotations sur Cicéron.* — La rhétorique et la dialectique. — Les discours de Noël. — Faibles progrès des élèves. — Harangues consulaires. — La question des revenus.

> Quoties et quam vehementer vos sum ego adhortatus ad illam duplicem exercitationem, quarum una in stylo ac scriptione, altera in consuetudine sermonis quotidiani familiarisque versatur?
>
> (Bad., *Ad auditores Oratio.*)

La justice marche d'un pied boîteux. Ses arrêts, longtemps attendus, ne produisent que lentement leurs effets. On put s'en convaincre à l'occasion des sentences rendues au Puy : Baduel ne fut pas de sitôt remplacé comme principal. Son successeur dans cette charge, Junius Mauranssargues, ne figure qu'au mois de mars 1550 dans le budget de la ville pour un modeste traitement de 40 livres. Un professeur de philosophie, chargé provisoirement de suppléer Bigot n'arriva qu'au mois d'avril 1549. Il resta un trimestre à Nîmes, enseigna avec talent et quitta le collége en juillet, après avoir été l'occasion de désordres qui exigèrent l'intervention de Gaillard de Montcalm. C'était un Écossais du nom de Patricius.

Il fut remplacé l'année suivante par Charles Rozel, beau-frère de Baduel, aux gages de 160 livres. Charles donna un enseignement distingué, vécut en paix avec ses collègues, se maria en 1550 avec une demoiselle Jeanne de Puget; mais vers le mois de juillet de la même année, il fut la cause d'un incident pénible qui l'obligea à donner sa démission de professeur. Avait-il parlé trop librement dans le sens de ses idées luthériennes? S'était-il montré incommode ou intransigeant dans quelque circonstance importante? Les lettres de Baduel sont muettes sur ce point. Il eut à son tour pour successeur Gérard Gilibert, qui donna satisfaction à la ville et resta plusieurs années à son service aux gages annuels de 200 livres.

Quant aux régents, on n'en voit que trois de nommés en 1548 et 1549, bien que plus d'un indice annonce l'existence d'une quatrième classe. Sébastien Coguilhar, Pierre Burget, Louis Pepin, en fonctions au printemps de 1548, transmirent leurs classes à Adam Fontayne, destiné à un assez long séjour à Nîmes, Jacques Legrand, si chaudement défendu par un de ses élèves, et Marc Millot. En 1550, l'établissement était au complet : Baduel, Ch. Rozel, Mauranssargues en formaient l'état-major. Quatre régents donnaient au-dessous d'eux l'enseignement classique : Fontayne, Legrand, Pin du Brueil, Jean Mourgue.

De tout ce personnel enseignant, il n'est qu'un professeur dont les leçons aient laissé des traces. C'est, par bonheur, le plus important. Baduel se faisait volontiers imprimer. Nous le voyons en 1549 commencer à s'entendre avec Sébastien Gryphius, de Lyon, pour la publication de ses *Annotations* sur la Milonienne et la harangue pour Marcellus. A ce travail qui mit trois ans à voir le jour, il eut le temps d'ajouter ses propres

discours pour l'inauguration du gymnase, les *Instituta litteraria,* d'autres compositions lues ou récitées par ses élèves. Ces documents imprimés et d'autres pièces manuscrites qui nous sont parvenues, nous permettent de nous faire une idée précise des leçons de notre lettré dans les deux dernières années de son séjour à Nîmes.

Les *Annotations* sont un commentaire minutieux et savant sur la belle harangue de l'orateur romain. Cette oraison est analysée au point de vue des arguments, ou du fond, et des moyens oratoires, ou de la forme. Elle sert donc à la fois de texte à une étude de dialectique et de rhétorique. Baduel, on l'a vu, marchant sur les traces de Rodolphe Agricola et de Jean Sturm, considérait ces deux sciences, non comme indépendantes l'une de l'autre, mais comme étroitement liées et comme ne formant que les deux parties d'un même tout. Il s'en était expliqué dans sa *Lettre à Sadolet;* mais il ne manqua pas de revenir fréquemment sur la même pensée, et c'est vraisemblablement à l'ouverture des cours sur les harangues cicéroniennes qu'il adressa à son auditoire l'allocution suivante pour développer une fois de plus son point de vue :

« Vous savez, mes chers auditeurs, quelle est la dignité et l'utilité des lettres dont mes leçons et mes écrits vous ont suffisamment entretenus. Je ne vous rappellerai donc pas leurs avantages et leurs titres à votre étude. Si vous n'éprouvez pas encore le zèle que réclame leur noblesse et que comportent vos facultés, revenez à ce que j'ai écrit sur ce sujet pour exciter votre ardeur. Je me borne à dire aujourd'hui que de tous les arts auxquels s'appliquent nos travaux, les plus utiles, les plus féconds en applications de toutes sortes sont la dialectique et la rhétorique, sans lesquelles les autres sciences ne méritent pas leur nom. L'une indique la voie à suivre, l'ordre, le

plan d'une étude; l'autre donne l'abondance, la beauté, l'élégance du discours. Or peut-il y avoir art ou science là où ne se trouve ni plan méthodique, ni style pur et harmonieux? Il n'y a qu'obscurité, confusion et désordre partout où manquent ces deux flambeaux.

» Mais plus ces arts ont de noblesse, plus il est fâcheux de les voir traiter dans les écoles avec négligence et maladresse. La plupart des maîtres les considèrent comme des sciences distinctes, ayant chacune leur contenu; ils vieillissent à les exposer, s'embarrassant dans certains mots étranges comme dans des liens, et dans certaines questions obscures qui n'apportent ni connaissances, ni facilités de langage. Grande erreur, subtilité pernicieuse dont nous avons à nous garder dans ce cours!

» La dialectique et la rhétorique doivent être mieux comprises. Aucune d'elles ne traite un ordre particulier de connaissances, mais toutes deux s'unissent, comme le veut Aristote, pour mettre à notre disposition l'instrument du discours que l'une rend subtil, l'autre élégant, et dont notre esprit se sert pour acquérir et pour transmettre les connaissances. N'allons donc pas nous imaginer qu'elles ont été créées pour occuper notre temps en vaines questions; elles sont destinées d'abord à former notre jugement par leurs préceptes, puis à nous donner le moyen de discuter et d'exposer les plus importants sujets. La connaissance des préceptes est facile, selon Platon, et leur pratique difficile. Il faut donc commencer par apprendre ces deux arts, ce qui ne coûte pas grand'peine, puis exercer son esprit à tous les genres de discussions et de discours pour se faire une pensée rigoureuse, une parole aisée. Vous qui arrivez à l'étude de la philosophie et de l'éloquence, vous aurez l'occasion d'éprouver la valeur et la vertu de ces

deux arts. Mais je trouve que vous hâtez trop cette étude et que vous n'en retirez pas tout le fruit qu'elle doit produire. Si vous continuez à travailler ici avec aussi peu de soin, que faudra-t-il attendre de vous dans les études supérieures? Telle est donc la méthode que nous avons à suivre, vous dans vos efforts, moi dans mes leçons. J'ai dit. »

On pense bien que les auteurs anciens ne s'expliquaient pas dans les écoles du XVIe siècle comme dans celles d'aujourd'hui. Nous traduisons Cicéron en français et nous nous évertuons à rendre dans notre langue les idées et les sentiments du modèle latin. Cet effort pour reproduire son éloquence n'existait pas autrefois. L'explication était moins littéraire dans le sens où nous entendons ce mot; elle était plus scientifique au point de vue du temps. Il n'y était question que de lieux ou arguments, dont chacun portait son nom latin ou grec, et de figures de pensées ou de mots. Tout cela faisait de cette interprétation quelque chose de technique, de hérissé, dont s'accommoderait mal l'enseignement moderne, mais qui ne répugnait pas à la patience de nos devanciers. La renaissance du goût avait diminué ce défaut sans le faire disparaître. Quelques citations de Baduel, que nous continuons de traduire en l'abrégeant, suffiront à donner une idée de ce qu'était cet enseignement à Nîmes en 1550. Nous les tirons du commencement et de la fin des *Annotations* sur le *pro Milone :*

1. Début du discours : *Etsi vereor, judices,* etc.; onze lignes de texte.

« L'exorde de ce discours est accommodé à la cause et vise à un double but : rassurer les juges contre la crainte qu'inspire un déploiement de forces militaires, obtenir leur bienveillance dans l'intérêt de Milon et de sa cause. Il y a trois points dans ce début : une plainte sur l'occupation du forum par une garnison, circon-

stance nuisible au défenseur et à l'accusé; une recommandation de la personne de l'orateur et de celle de son client, sur lequel il appelle la pitié; l'indication du cas qui va être jugé. La plainte sur l'appareil militaire est présentée dans une période qui met ce déploiement de soldats en antithèse avec le devoir de l'orateur.

2. Dans le cours de l'oraison, à l'occasion de ces mots : *Negant intueri lucem fas esse ei, qui a se hominem esse occisum fateatur,* Baduel fait toute une dissertation dont voici le début : « Pour comprendre cette question et la réfutation habile que fait ici l'orateur, il est à propos d'exposer et de préciser les principes du droit. » On voit que cela peut mener loin et Baduel ne résiste pas à la tentation. Il donne de même de longs développements, d'un caractère grave et religieux, à l'idée que les Dieux ont voulu la mort de Clodius.

3. *Sed finis sit,* etc. « Le discours s'arrête subitement comme interrompu par la douleur et par les larmes. C'est comme si le souffle et la voix manquaient à Cicéron par l'excès de l'émotion. On ne doit pas en effet trop prolonger la pitié, car la douleur, moindre pour les maux d'autrui que pour les nôtres, ne tarderait pas à s'apaiser et les larmes à tarir. »

Tel était l'enseignement de Baduel dans les cours publics ou libres. Il surveillait de près aussi les écoliers des classes, tenait la main à ce qu'on leur donnât avec soin les leçons appropriées à leur âge. Il mettait à profit les occasions qui pouvaient se présenter de les accoutumer à parler en public et à prononcer des harangues composées par eux ou pour eux. Les fêtes de Noël 1549 furent l'une de ces occasions. Cinq discours écrits ou retouchés par Baduel, et imprimés à la suite des *Annotations sur Cicéron,* célébrèrent, en termes appropriés à l'âge des jeunes orateurs, la belle fête de la naissance du Christ. Ces discours se succédèrent dans l'ordre suivant : un jeune élève débutait; un plus grand exposait avec étendue le sens de la fête. Il en fut ainsi deux jours de suite, et un élève de chacune des quatre classes eut ainsi son tour de parole. Après eux, un étudiant des cours

libres disserta savamment sur la nature et la dignité de l'Église, dignité invisible aux yeux vulgaires, éclatante aux yeux de Dieu et destinée à se manifester sous peu d'une façon victorieuse. Ces harangues répondaient aux sentiments pieux de Baduel et à son désir de les faire partager à ses élèves. Il en envoyait des copies à ses amis, et en particulier au premier président, pour appeler l'attention sur le gymnase et pour opposer une réfutation indirecte aux bruits qui l'accusaient d'impiété.

D'autres écrits de Baduel nous font aussi assister aux travaux de ses élèves. Ce sont des discours qui se répondent deux à deux et traitent une même question à deux points de vue différents, comme cela se pratique dans les conférences des avocats. Ces discussions ou disputes avaient lieu régulièrement au collége de quinze en quinze jours. *Faut-il préférer une vie studieuse ou une carrière pratique? Faut-il dans l'éloquence s'attacher à l'imitation des anciens ou suivre sa propre inspiration?* Nous avons sur ces sujets quatre discours, fort bien faits, puisqu'ils sont de Baduel, mais qui, par là même, ne nous renseignent guère sur l'habileté oratoire de ses disciples. Une autre dissertation a été écrite dans un but analogue : l'*Éloge de la médecine* était une harangue scolaire destinée sans doute à faire plaisir au Dr Ferrand, le plus zélé des membres du conseil du Gymnase.

Quelques-uns des jeunes orateurs méritaient à coup sûr et ne manquaient pas de recevoir à l'occasion les encouragements de leurs maîtres. Mais un bon nombre étaient loin d'avancer comme ils auraient dû le faire. Nous avons déjà entendu des plaintes à ce sujet. Une harangue entière de notre lettré est destinée à accentuer ces reproches :

« J'aimerais mieux, dit-il à ses élèves, louer ce qui mérite des éloges dans vos travaux que de blâmer le reste. Mais le devoir de ma charge et mon affection pour vous me mettent aujourd'hui sur les lèvres des paroles sévères, moins agréables sans doute, mais non moins utiles.... Car, au nom du Dieu immortel et digne de nos perpétuelles louanges! quelle serait la nature de mon office, la condition de vos études, ou le résultat de nos communs efforts, si j'avais à dissimuler par mon silence ou à encourager par mon approbation les vices et les lacunes de votre travail? Une si pernicieuse manière de vous élever ne saurait s'accorder avec la dignité des lettres, ni avec l'autorité du Christ qui m'a fait entrer dans cette profession et m'a donné à vous pour maître et pour docteur, ni avec la droiture d'âme qui a toujours présidé à l'exercice de mes fonctions, ni enfin avec l'opinion que j'ai conçue de vos aptitudes et de vos intelligences.

» Quelle est donc la plainte que j'élève contre vous, et quel est le vice que j'ai si fort à blâmer dans vos études? C'est que, dans ce gymnase où vous venez vous instruire sous les soins de tant de savants professeurs, sous les yeux de tant d'éminents citoyens, vous ne faites pas les progrès que vous devriez. Car, pour laisser de côté les autres études qui se font ici, quel est celui de vous qui, dans celle de l'éloquence où je vous enseigne et vous exerce moi-même, ait atteint un résultat sérieux, ait montré une lueur de cet admirable talent? Et pourtant les soins infatigables que je vous donne et ma vocation spéciale pour cet enseignement me donnent le droit d'attendre des résultats, au moins en ce qui concerne la pureté du langage et du style. C'est la première partie de notre enseignement, et bien qu'en comparaison des autres, elle puisse paraître la plus humble

et la plus facile, elle est pourtant la plus utile et la plus nécessaire. Or, je ne vous ai jamais caché les moyens d'apprendre à parler purement le latin; vous avez eu les préceptes et les exemples des grands écrivains, mes propres conseils et mes écrits, si bien que l'ignorance ne pourrait être chez vous que le signe d'une négligence coupable. Que de fois et avec quelle véhémence je vous ai encouragés à pratiquer le double exercice du style écrit et du langage quotidien! Mais je n'ai encore rien obtenu qui vaille la peine d'être loué.

» La cause de cet insuccès, c'est que vous n'apportez pas à écouter, comprendre, répéter le même soin que vos maîtres à enseigner et à expliquer.... Deux raisons aujourd'hui arrêtent les progrès des études : le désir d'apprendre trop vite et l'amour des plaisirs; l'un fait que, par ambition et par avarice, on précipite le cours de ses études et l'on ne veut pas se laisser instruire assez longtemps; l'autre détourne les esprits de la vraie discipline, les assujettit à la recherche des voluptés, les énerve entièrement.... Une troisième cause est l'infirmité humaine et la vieillesse du monde, qui incline à sa fin. Nous pourrions corriger cette infirmité en disciplinant nos esprits et notre travail. La discipline ne peut être que dans la piété, la connaissance de Dieu et du Christ, hors de qui il n'y a ni vie, ni études.... Quelle autre cause peut-il y avoir à l'immense corruption qui règne aujourd'hui dans les études, que cette passion effrénée avec laquelle on repousse le Christ, lumière du monde et source de la vie, pour suivre éperdûment les voluptés du siècle et de la chair? Il n'y a donc qu'un moyen d'amendement : la piété, le retour à Dieu de tout notre cœur, l'humble aveu de nos fautes, l'amélioration de notre vie. Supplions le Seigneur de nous pardonner, plaçons tout notre espoir dans sa miséricorde, hono-

rons-le, aimons-le dans nos études et dans le culte des lettres. J'ai dit. »

Ces conseils n'étaient pas seulement d'une morale excellente et toujours vraie, mais d'une excellente littérature. Il en est de même des discours publics que Baduel continuait à prononcer dans les occasions solennelles au grand honneur de la ville, au grand profit des élèves. Il n'avait pas composé depuis 1543 de nouvelle oraison funèbre : de bien autres soucis l'avaient occupé! Mais, dès son retour à Nîmes en 1547, il avait écrit et fait prononcer par des élèves de petits discours pour complimenter le nouveau sénéchal, Jean de Saint-Nectaire, deux fois de passage dans la ville. Plus tard, au mois de mars 1549, il eut à haranguer, pour le compte des consuls, l'évêque, le juge-mage et le juge ordinaire. C'était un ancien usage que les nouveaux consuls, nommés à l'entrée du Carême, fussent présentés à ces personnages éminents par les consuls dont les fonctions expiraient. Le premier d'entre eux portait la parole. Pierre de Malmont, malade au moment de s'acquitter de ce devoir, en confia la charge à Baduel. Le lettré parla avec la gravité cicéronienne qui convenait à la circonstance. Il n'y a qu'un trait à relever dans ces discours : c'est celui qui se rapporte aux revenus vainement demandés aux évêques depuis l'origine du collége. Baduel s'explique à ce sujet avec une élégance qui n'exclut pas la franchise : « Dieu, dit-il à l'évêque, ne vous a pas dispensé les richesses pour les conserver avec avarice dans vos coffres, ni pour les prodiguer dans l'oisiveté et le luxe, mais pour les employer à soutenir les instituteurs de la jeunesse, les pauvres, les ministres du culte. Il y a libéralité, ou plutôt fidélité, à les affecter à ces usages.... Les ressources du collége sont si petites que cette belle institution n'a pas ce qu'il faut pour

soutenir sa dignité ni même pour suffire à ses besoins. Vous devez, au nom de votre foi, lui venir en aide, et, grâce à vos richesses, vous le pouvez. » Baduel parlait ici en connaissance de cause. Dans une lettre de l'année suivante à Guillaume Tuffan, son futur successeur, il lui avouait que la ville lui devait tous ses gages depuis un an et lui en faisait espérer l'entier paiement sur la promesse royale de contraindre les évêques à s'acquitter. Cette contrainte fut au moment d'être employée; mais, sur les réclamations des évêques, le roi Henri II leur donna mainlevée, et le collége continua à attendre une subvention toujours annoncée et toujours différée. Ce n'est qu'après l'établissement d'un présidial à Nîmes, en 1552, que la question put être résolue dans un sens favorable aux études.

CHAPITRE XIV.

LES COMMENSAUX ET LA FAMILLE DE BADUEL.

Le professeur et l'éducateur. — Soins donnés aux élèves. — Les neveux de l'évêque d'Uzès. — Robert d'Alen. — Paul Isnard ou la fuite d'un élève. — Maître François. — Vie de famille de Baduel.

> Convictores meos, quasi pastor bonus oves suas, sæpe inspicio.
> (BAD., *Episcopo uticensi Ep.*)

« J'ai chaque jour deux leçons à faire; j'ai à exercer la jeunesse à la déclamation et au style; j'ai des soins infinis à prendre au collége pour m'acquitter de mes devoirs publics et à la maison pour expédier mes affaires privées. » C'est en ces termes que Baduel s'excuse auprès de Jean de Mansancal et des seigneurs de Berne de ne pas écrire davantage pour le public. Nous avons vu quelles étaient ses occupations au gymnase, occupations incessantes et souvent pénibles. Baduel trouvait pourtant le moyen de recevoir chez lui des écoliers appartenant à des familles distinguées qui n'habitaient point la ville. Il était donc en même temps le principal professeur, le chef véritable du collége des arts et le directeur d'un pensionnat. Cherchait-il dans cette dernière

entreprise une occasion de plus de propager ses vues, d'exercer une légitime influence en faveur de ce savoir élégant et religieux auquel il s'était voué? Ou se bornait-il à suivre les avis de la municipalité en ouvrant aux écoliers venus des villes voisines l'internat de famille qui était l'un des priviléges du principal? La situation du collége était irrégulière; son vrai principal était interdit et menacé de pis; son principal en titre n'était qu'un prête-nom, peut-être insuffisant pour diriger le travail de jeunes pensionnaires.

A titre privé ou semi-public, Baduel avait donc un certain nombre de *commensaux,* comme il en avait eu dans les premières années de son séjour à Nîmes. Il était fait pour exercer sur eux une véritable influence. Sa douceur, attestée par les hommes éminents qui l'avaient autrefois recommandé à la reine de Navarre, n'excluait pas la fermeté. Il avait, quand il lui convenait, le parler bref et le ton d'autorité qui n'admet pas de réplique. On a pu s'en apercevoir à l'occasion de son invective contre les bigotiens. Le régent Legrand, qu'il aimait pourtant, en fit à son tour l'expérience. Il s'était avisé de donner à l'un des commensaux de Baduel une leçon hors de chez lui. « Je n'entends point, lui écrivit-il, que mes élèves reçoivent des leçons hors de ma maison, ni que le public s'imagine que je manque ici de maîtres pour les instruire. Je ne veux pas non plus donner à ces enfants la permission de se promener et de perdre leur temps avec les autres. C'est dans ma maison seule que vous pourrez donner vos leçons. » Quand Charles Rozel, son beau-frère, se fut rendu impossible au collége vers le mois de juillet 1550, il lui adressa avec une précision sévère les ordres des consuls et les indications nécessaires pour tout régler avec eux. Mais il était, en général, doux, bon, obligeant, d'une grande

patience. On a vu plus haut l'affection que lui portait Jean Fontayne, cet écolier de la première classe qui prononça le premier discours à l'inauguration du gymnase. Cette affection ne fit que s'affermir avec le temps, et plus tard Fontayne, devenu professeur, composa un recueil de lettres et de harangues de son maître pour l'employer comme livre de classe. Tous les jeunes gens qui passaient par l'auditoire et surtout par la maison du lettré devaient lui garder un souvenir reconnaissant. Il leur rendait au besoin des services signalés.

Il les plaçait dans des familles honorables quand il ne pouvait les recevoir chez lui et veillait sur leur santé aussi bien que sur leurs études. Témoin ce jeune enfant qu'il recommandait au Dr Ferrand, son ami : « Voici un pédagogue dont le pupille a été placé par moi comme pensionnaire chez Paradès. J'apprends que cet enfant est très-malade et on me demande de le recommander à un médecin. Je n'en connais pas qui me soit plus attaché que vous ; je vous prie donc de lui donner les soins nécessaires. Son précepteur acquittera les honoraires qui vous seront dus. » Témoin encore cet autre étudiant qui souffrait du froid et dont Baduel signalait la misère, d'abord à son beau-frère, Pierre Rozel, député et consul, ensuite à tous les gens charitables, dont il sollicitait par une affiche les bons offices : « Il y a chez Nicot un malheureux étudiant dont le corps presque nu souffre cruellement des rigueurs de l'hiver. C'est un spectacle à faire pitié. Je vous prie de lui accorder un secours pour qu'il puisse se vêtir et se défendre contre les injures de la saison. » Cette sympathie pour la population scolaire devait assurer à Baduel une grande influence sur elle, surtout sur la partie privilégiée qui partageait sa vie de famille.

Quelques-unes de ses lettres donnent d'intéressants

détails sur ses rapports avec ses élèves particuliers. En voici une qui montre au vif la manière dont il les traitait. Elle est adressée au conseiller Séguier, probablement de Toulouse, et doit porter la date de 1549 :

« Votre cousin a fait auprès de moi la commission dont vous l'aviez chargé au sujet de votre fils. Vous m'aviez déjà précédemment, en passant à Nîmes pour vous rendre à la cour, entretenu de votre intention de me l'envoyer et de le faire élever sous mes soins. J'étais fort désireux depuis cette époque de vous être agréable, surtout en chose de si grande importance à vos yeux, et je me demandais comment il se faisait que votre fils fût encore auprès de vous, et non en un lieu où, par un séjour de quelques années, il pût acquérir et l'éducation et la force physique dont il a besoin.

» Nous avons à Nîmes un système d'enseignement et une salubrité de climat plus appropriés que partout ailleurs au développement du savoir et de la santé. Je ne peux dire en quelques mots combien est distinguée la culture qui se donne chez nous à des esprits naturellement intelligents, ni quels progrès et quelle émulation se manifestent parmi eux. Voilà pour ce qui concerne le gymnase. J'ai en outre dans ma maison, qui est fort belle et très-saine, des soins particuliers pour une jeunesse nombreuse qui appartient à de très-honorables familles. Si donc vous m'envoyez votre fils, je l'élèverai de façon que vous en ayez bientôt une grande satisfaction. Je ne sais quels compagnons ou serviteurs vous pensez lui adjoindre. Il suffit d'un petit garçon pour tout ce qui touche à son service personnel; le reste, c'est-à-dire son éducation et sa santé, nous regardera. Vous ne tarderez pas à reconnaître que vous avez substitué à votre autorité celle d'un père éclairé et dévoué.

Agissez selon votre sagesse. Je vous salue, homme éminent et distingué. »

L'évêque d'Uzès — ce Jean de Saint-Gelais qui adopta un moment les idées luthériennes, se maria sans vouloir cesser d'être évêque, fut en lutte constante avec son chapitre et finit par mourir dans un couvent réconcilié avec l'Église — avait alors grande confiance en Baduel. Un jour, il arrive chez lui sans s'annoncer, dépose dans sa maison un de ses neveux, et, trop pressé pour attendre, se retire sans voir Baduel. Celui-ci s'excuse aussitôt par lettre d'avoir paru manquer d'empressement pour un visiteur de cette importance. Peu de temps après, Ranchin, official de Saint-Gelais, vient payer à Baduel la pension du jeune homme et de quelques autres protégés, et notre lettré saisit cette occasion d'instruire le prélat des soins qu'il donne à son neveu, tête dure, volonté molle, peu faite pour les hautes études. C'était plus que jamais le cas de vanter l'excellence des leçons, l'efficacité de la discipline. « Pas de temps perdu chez moi, même à table, écrit Baduel : toujours quelque avertissement, quelque leçon accompagne le repas. François, mon pédagogue, entoure de ses soins votre neveu et mes autres élèves. Parlerai-je du régent de sa classe qui, au gymnase, lui donne quatre heures de leçons par jour? Cet enseignement public et particulier, mon assiduité et mes conseils me donnent l'espoir que, avec l'aide de Dieu, présent à nos études, nous verrons chez votre neveu les progrès que nous souhaitons l'un et l'autre. Votre autorité nous aidera considérablement, si par vos lettres et par l'organe des visiteurs que vous lui envoyez, vous l'engagez à n'avoir d'espoir pour son avenir que dans les talents et la piété qu'il doit acquérir auprès de nous. Rien ne détend chez les jeunes gens les ressorts de l'étude comme la con-

fiance aux richesses acquises par leurs familles. Ce vain espoir amollit leur courage et fait languir leurs efforts. »

Soit que ces raisons parussent convaincantes au prélat ou qu'il consultât d'autres convenances, il envoya à Baduel un second neveu, cousin du précédent et sensiblement mieux doué. Baduel s'empressa de remercier, de faire la comparaison entre ses deux élèves, et, comme le premier avait un jeune frère, d'insinuer qu'il était dommage de laisser à la maison ce dernier, de l'exposer à contracter des goûts vulgaires qui le détourneraient plus tard de l'étude et lui feraient prendre la voie de négligence et de paresse où était entré son aîné. Cette insinuation réussit. Le troisième neveu arriva peu après, encore plus vif, plus alerte, plus ouvert que son cousin, et de beaucoup supérieur à son grand frère. Celui-ci n'obtenait vraiment pas des témoignages bien flatteurs, et, sous la forme mitigée qui convenait avec un prince de l'Église, Baduel faisait entendre qu'il y perdait sa peine. Il insistait d'autant plus sur le mérite de celle-ci : « Comme un bon pasteur, j'inspecte sans cesse mes pensionnaires.... J'ai à la maison une discipline si bien réglée, je multiplie et j'inculque avec tant de soin les conseils et les préceptes que tous ceux qui vivent chez moi sont obligés de bien faire. Car le Seigneur, qui m'a amené à cette carrière littéraire, m'assiste et anime de son esprit toutes mes exhortations et mes travaux. J'ai donc l'espoir que ceux qui sont élevés chez moi recueilleront un jour les fruits de cette sainte et grave discipline. » (19 mars 1550.)

Rien n'y fit pourtant pour le premier arrivé de ces neveux d'évêque, chanoine dès le berceau, et qui comptait décidément sur la protection de son oncle. L'oncle un jour le fit venir, l'examina, le menaça de le mettre

dans un de ses moulins, le renvoya sermonné, non converti, chez Baduel, où il ne travailla pas mieux. Il finit par avoir à la tête une humeur qui ne lui laissait peut-être guère la liberté de ses idées et par retourner aux champs où il se plaisait mieux qu'au collége.

Tout autre était le fils d'un des meilleurs amis de Baduel. Jacques de Renaud, seigneur d'Alen, était un gentilhomme d'Arles, qui avait d'abord envoyé son fils Robert à Lausanne pour le faire élever dans les principes évangéliques. L'heureux jeune homme y avait eu pour maître l'excellent Mathurin Cordier, et il avait pu reconnaître par lui-même l'exactitude du dicton scolaire : « Partout où Cordier enseigne, les bonnes lettres fleurissent. » Des leçons grammaticales auxquelles se vouait par choix le Rollin protestant, Robert passa en 1548 aux cours libres de Baduel. Sur la littérature et l'Évangile, il n'entendit pas à Nîmes un autre langage qu'à Lausanne. Cordier écrivait dans le même esprit que Baduel : « Veux-tu savoir pourquoi les lettres languissent ? C'est que le nom du Christ est à peine prononcé dans les écoles. Veux-tu instruire la jeunesse avec succès ? Place-toi sous les auspices de Dieu et des choses célestes. Donne aux enfants des leçons puisées plus haut que la terre. » Baduel n'eut que de bonnes nouvelles à donner au seigneur d'Alen d'un élève si bien préparé.

La satisfaction qui en résultait ne fit qu'ajouter à la sympathie mutuelle du lettré et du gentilhomme. Quand il survenait un congé de quelques jours dans les classes, le maître et l'élève se rendaient à Arles par la route de Bellegarde et, pour faciliter le voyage, Jacques de Renaud envoyait au besoin un mulet. La bête portait la valise du jeune homme et l'un des deux voyageurs. D'autres fois Robert partait seul. « Je vous envoie votre fils, ou plutôt le mien, comme vous voulez que je l'appelle,

écrivait Baduel à son ami; mais je vous prie de le faire bientôt revenir pour qu'il ne se laisse pas devancer par ses condisciples, dont le travail continue en son absence. »

Le seigneur d'Alen mourut aux fêtes de Noël 1549, et Baduel accourut auprès de sa veuve pour l'aider par sa sympathie chrétienne à supporter une si rude épreuve. Il se trouva qu'Alen avait par son testament spécialement recommandé son fils à Baduel. Celui-ci écrivit peu après à un ami : « Le fils d'Alen qui m'a été recommandé par les dernières volontés de son père, et par votre récente lettre, me sera si cher qu'un fils ne pourrait l'être davantage. Je mettrai tous mes soins à ce que ce jeune homme si modeste soit élevé comme le demandent le pieux souvenir du père et l'heureux naturel du fils. Samedi, au gymnase, il a si bien déclamé que son discours a donné la meilleure idée de son caractère et de son talent. J'ai établi ici l'habitude que, tous les quinze jours, les jeunes gens qui s'exercent à l'éloquence aient à déclamer et à parler en public. » Un des discours sur la fête de Noël, dont il a été question, fut en effet prononcé par Robert d'Alen, et nous en avons un autre non imprimé, où le noble jeune homme s'élève avec énergie contre une imitation trop servile des anciens dans l'éloquence.

Enfin le souvenir nous a été conservé d'un autre pensionnaire de Baduel, le jeune Paul Isnard, fils du lieutenant de ce nom à Carpentras. Baduel avait dû se lier avec cette famille, qui partageait ses tendances luthériennes, durant son séjour auprès de Sadolet. Les lettres du professeur s'adressent non au père de son élève, mais à un frère aîné qui exerçait sur lui une sorte d'autorité paternelle et tâchait d'empêcher leur mère de trop gâter son Benjamin. Il était du côté de la discipline et défen-

dait l'autorité des maîtres. Baduel lui demandait son concours : « Priez le Seigneur de donner à votre frère l'amour des lettres, et à moi la sagesse nécessaire à un éducateur. Que pouvons-nous à cet égard, et même que sommes-nous, sinon des ministres de Dieu dans une affaire qui touche de près aux intérêts de la république et de l'Église? Il faut le remercier de nous avoir choisis, quoique indignes, et de nous avoir donné l'aptitude nécessaire à ce service. Quand je m'abandonne à ce sentiment de reconnaissance, je sens se développer en moi les dons de Dieu et je vois s'accomplir de plus grands progrès chez mes élèves. »

Malheureusement la mère rappelait celui-ci, ne pouvait se passer de lui. Baduel protesta, conseilla la fermeté, en obtint la promesse, garantit les progrès. Mais au moment où il se croyait sûr de la victoire et où tout le monde semblait d'accord, voilà que la mère écrit au jeune homme qu'il peut revenir, non sans doute pour toujours, mais pour quelque temps, à l'approche de l'hiver, pour se munir de vêtements chauds. On entend d'ici les plaintes de Baduel : « Paul a été tenu jusqu'ici assez sévèrement au travail, mais il saisit avec avidité cette occasion de le quitter. Si vous voulez que ses progrès continuent, il ne faut pas permettre cette interruption. L'étude se quitte aisément, mais se reprend avec beaucoup de peine. Quant aux habits d'hiver, il n'en manque pas : l'excès en ce point n'est pas à désirer. Venez plutôt vous-même comme vous l'aviez annoncé, et rendez-vous compte du travail de votre frère. »

Le conseil fut peut-être suivi, mais Baduel n'eut point à se féliciter d'avoir gardé le jeune homme malgré lui. Ceci se passait vers l'automne de 1549. L'été suivant, au mois de juin, le jeune Paul, qui avait la tête prompte et peu de goût pour l'éloquence cicéronienne, trouva un

jour la clef des champs et partit à toutes jambes. Grand émoi dans la maison et au collége; recherches vaines, échange de lettres désolées avec la famille; on fut quelque temps à découvrir le fugitif. On sut enfin qu'il était dans le voisinage de Clermont-l'Hérault. Comment il avait pu s'imaginer que ce chemin ramenait à Carpentras, c'est ce que l'histoire ne dit pas. Le sous-maître de Baduel, *Magister Franciscus,* courut après lui et parvint à le rejoindre. Il portait un billet du bon lettré, qui essayait bien de faire la grosse voix et de trouver le crime abominable, mais qui était, après tout, charmé de recouvrer son élève en vie et d'échapper à une grande responsabilité.

« Votre fuite, Paul, n'est point l'acte d'un jeune homme soumis et bien élevé; elle est indigne de la famille où vous êtes né, de la maison où elle vous fait instruire. Quelle douleur cette fuite a causée à moi et à vos parents, vous pouvez le comprendre, s'il vous reste un peu d'honneur, par les lettres que vous et moi avons reçues de Carpentras. Mon opinion sur vous étant que tout n'est peut-être pas désespéré et que vous avez encore quelque crainte de Dieu, je vous ai envoyé maître François avec ces lignes, où, par déférence pour les vôtres, je vous prie de revenir à Nîmes, d'y reprendre vos études qui n'étaient pas mal commencées, et de vous préparer à des études plus hautes qui feront plaisir à votre père et pourront être utiles à la société. Votre faute est bien grave, elle mérite le dernier châtiment; mais telle est la douceur de mon naturel et ma bonté que je vous la pardonne, et je vous promets de vous aimer encore si vous voulez rester désormais dans le devoir et l'obéissance. Maître François vous en dira plus long. »

Cet incident rappelle que la vie est toujours rude au-

près d'une jeunesse impressionnable, impétueuse, inconsidérée. Mais que de charmes devaient compenser pour Baduel ces moments pénibles! Quelle joie pour lui d'initier ses élèves aux mystères des lettres et de l'Évangile et de déposer dans leurs âmes des germes que l'avenir ferait lever au profit de sa double foi d'humaniste et de chrétien! A ce bonheur s'ajoutait celui qu'il goûtait sans mélange dans sa vie de famille et dans la société d'amis sympathiques.

Isabelle Rozel était une épouse selon son cœur, d'autant plus chère qu'elle s'associait à tous ses sentiments évangéliques et qu'elle élevait sous leur pieuse influence une famille déjà nombreuse et toujours croissante. L'aîné de ses fils, Paul, touchait à peine à sa septième année et annonçait déjà d'heureuses dispositions. Son père, lui trouvant du goût pour l'étude, le vouait dès lors à l'enseignement ou à l'Église. En 1550, cet enfant était malade et son père inquiet avait recours au savoir de son ami, le docteur Ferrand. « Dans les maladies des miens, lui écrivait-il, c'est vous, mon cher ami, qui êtes ma ressource. Votre bonté m'y autorise, mais je voudrais bien trouver de mon côté l'occasion de vous être agréable.... Mon Paul a été souffrant depuis quelques jours. Vous jugerez par ce que je vous envoie la nature du mal et le traitement qu'il réclame [1]. C'est un gracieux enfant qui pourra vous rendre, s'il vit, de bons offices. Je l'élèverai avec l'aide du Christ, dans des sentiments qui le porteront à le vouloir. »

Un peu plus tard, son second fils Pierre, était aussi incommodé, et cette fois, après Ferrand, c'était Rondellet, le célèbre professeur de Montpellier, qui était con-

[1] Ex cujus urina judicabis quo morbo laboret et quemadmodum curari possit. (*Ep. fam.*)

sulté : « Quand vous étiez à la maison, lui écrivait Baduel, vous avez bien voulu regarder l'œil gauche de mon petit Pierre. A votre départ, j'ai oublié de vous demander une prescription pour le lui guérir. Il en sort une humeur assez épaisse que notre ami Ferrand a tenté d'arrêter au moyen d'un emplâtre et d'une pommade. Mais j'ai recours à votre amitié et à votre haute compétence pour prévenir l'affaiblissement de cet œil. » Le hasard nous a conservé un mot sur chacun des fils de Baduel. Le troisième naquit au printemps de 1549. Il avait été précédé d'une fille et ne devait pas tarder à être suivi d'une autre. Le pieux lettré remerciait le ciel de cet accroissement de famille. Il en annonçait ainsi la nouvelle à Charles Rozel : « Le Seigneur vient de m'enrichir d'un charmant petit garçon dont la mère, votre sœur, est aussi bien que possible. C'est ainsi que Dieu me bénit dans ce monde. Notre devoir est de nous montrer reconnaissants envers lui et de déployer, dans les soins à donner à notre famille, la piété attentive qu'il nous demande. Rendez-lui grâces pour moi des bienfaits dont il comble et embellit mon existence. »

Pour ces trois fils, Baduel ne rêvait qu'une carrière, la sienne, ou plutôt celle du ministère sacré, qui n'était à ses yeux qu'une forme plus élevée de l'enseignement. En vain cette carrière était-elle peu rémunérée, peu recherchée des familles, même les plus nombreuses, il la regardait pour sa part comme la plus noble, la plus utile, la plus heureuse. « Que les autres aspirent pour leurs enfants aux situations lucratives ou honorées, écrivait-il à son fils Paul, je préfère pour toi, puisque tu montres de l'intelligence et de l'ardeur, une vie où tu puisses servir fidèlement le Seigneur, c'est-à-dire ou bien l'éducation de la jeunesse, ou le ministère encore plus noble de la parole divine. Non, à cet emploi si utile

à l'Église, si nécessaire à la pureté du culte divin, je ne conseillerai jamais à toi et à tes frères de préférer les professions ambitieuses, et je prie Dieu d'affermir les dispositions qui commencent à luire en vos âmes par la connaissance et l'invocation de son saint nom. Ainsi la gloire de Dieu se conciliera avec votre propre honneur et notre joie [1]. »

Ces détails domestiques font pénétrer dans l'intimité des pensées de Baduel et donnent la note dominante de son caractère. La religion était sa préoccupation principale. C'est au bien de l'Église, aux progrès du pur Évangile qu'il avait voué son enseignement et sa vie de famille. Désintéressé, bon avec tous, il n'avait en vue que l'accomplissement de son devoir sous le regard du Dieu « qui l'avait appelé à cette vie des lettres. »

Donc, nulle querelle, nulle difficulté dans ses rapports avec les divers membres de sa famille. Il était attaché à ses deux beaux-frères, Pierre et Charles Rozel, et quand la mort de son père, en 1547, lui mit sur les bras une succession modeste, mais compliquée à liquider avec son frère Jehan Baduel et sa belle-mère Pascale Cotelier, le lettré laissa carte blanche au marchand, sauf peut-être à demander quelques avis à Pierre Rozel, et tout se régla à l'amiable. Pascale Cotelier recouvra sa dot, Baduel acquit une maison laissée à son frère, maison qu'il ne devait pas longtemps conserver [2].

A côté de cette famille que la nature lui avait donnée, Baduel en avait une autre dont il était redevable à sa foi religieuse. Elle se composait de ces frères en Christ qu'il n'osait nommer dans ses lettres de peur de les livrer aux fureurs de leurs ennemis et qu'il aimait d'une

[1] *Epistola ad Paulum filium, de Vero Patrimonio,* etc.
[2] Archives Municipales de Nîmes.

affection dévouée jusqu'à l'héroïsme. Il est bon de connaître avec quelques détails ces amis de notre lettré, car chacun d'eux nous révèle une particularité touchante de son caractère ou un côté intéressant de l'époque où il a vécu.

CHAPITRE XV.

LES AMIS DE BADUEL.

Jean de Mansancal. — Jean de Téronde. — Morlet. — René Gasne. — Rondellet. — Gabriel Isnard. — Valériole. — Renaud d'Alen. — Calvin. — Mélanchthon. — *Lettres familières* de Baduel. — Ses occupations.

> Nulla amicitia unquam fuit, quæ causam conjunctionis magis aut honestam aut necessariam habuerit quam nostra, quæ a Christo auctore primum orta confectaque, deinde optimis utriusque moribus maximisque mutuis officiis ac moribus culta et confirmata semper fuit.
>
> (BAD., *Epistolæ familiares.*)

Le premier que nous citerons de ces amis religieux est un humble cordonnier nommé Morlet, auquel notre lettré avait voué une véritable affection. La modestie de sa condition et sa pauvreté ne faisaient point obstacle aux sentiments de bienveillance dont il était honoré. Membre du petit troupeau luthérien, alors timide et craintif, que Baduel édifiait de sa parole et de son exemple, et auquel il communiquait des lettres reçues de Calvin à son intention, Morlet avait encouru la haine d'une dévote méchante qui avait aisément trouvé le moyen de le faire mettre en prison à Toulouse. Il y resta deux ans au moins (1548-1550). Le pieux cénacle se

sentit atteint tout entier dans la personne de cet humble frère qui souffrait pour la cause commune, et Baduel eut recours à toutes les protections et à toutes les influences pour obtenir sa libération.

Il avait à Toulouse, sur le plus haut siége du Parlement, un ami qui ouvrait l'oreille à ses recommandations, et autour de ce premier président des magistrats, conseillers, juges, avocats, ecclésiastiques, qui ne lui refusaient pas leur aide. Il s'adressa à toutes ces connaissances, et le nombre est considérable des lettres où il plaida la cause du prisonnier : « Tout ce que vous pourrez donner d'appui à ce malheureux, écrivait-il à un docteur en droit, Bernard Trainier, qui partageait ses sentiments évangéliques, je le regarderai comme accordé à moi-même, et le Seigneur Jésus-Christ, dont cet infortuné est le véritable membre, l'aura pour agréable, le reconnaîtra quelque jour et vous en récompensera abondamment. Je le prie de tout mon cœur de vous donner à vous, à votre excellente et pieuse épouse, à toute votre famille, sa grâce et sa paix. Qu'il vous garde jusqu'à son retour, jusqu'à l'heure de notre rédemption et de notre gloire ! »

Il écrivait en même temps à un archidiacre de Toulouse dont les sentiments luthériens devaient lui être assez garantis pour qu'il pût sans danger implorer son concours : « Un second accusé, parfaitement probe et doux, a été déféré à la justice par la même femme qui poursuit de sa haine violente, pour un motif semblable, le cordonnier Morlet. La méchanceté, la cruauté inouie de la mégère doit émouvoir votre justice et votre indignation. Il est temps que l'audace de cette femme soit enfin réprimée, que l'innocence et la modestie soient mises à l'abri des périls qu'elle leur suscite. »

Il est à propos de remarquer la réserve significative

avec laquelle s'exprime Baduel : c'est à peine s'il indique à son correspondant la nature de l'accusation intentée à Morlet. Il n'était pas sûr pour Baduel lui-même de parler avec bienveillance d'un hérétique. Les écrits restent; ils tombent même quelquefois en des mains ennemies. Baduel était d'autant plus exposé aux sévérités des tribunaux que son titre de professeur le soumettait à une stricte et minutieuse surveillance. On était, ne l'oublions pas, sous le déplorable règne de Henri II et dans la juridiction d'un Parlement qui s'était toujours montré impitoyable pour les nouveautés. Ces graves circonstances devaient imposer à tous les luthériens une extrême prudence, alors surtout qu'ils écrivaient. Nous sommes donc obligés de les lire avec attention pour distinguer dans leurs écrits les traces de leurs idées religieuses. L'*innocence* et la *modestie* de Morlet désignent assurément ses sentiments évangéliques, et il en est de même de la *probité parfaite* et de la *douceur* de son confrère en captivité. Ces autres mots d'un usage plus fréquent : *craindre Dieu, servir purement le Christ, aimer d'une affection fraternelle,* et d'autres qui reviennent sans cesse dans les lettres de Baduel, étaient les mots de passe de cette sorte de franc-maçonnerie luthérienne et se trouvaient à la fois assez clairs pour les initiés, assez vagues pour les autres.

Ces précautions étaient moins nécessaires avec les amis dont le courage et la foi étaient suffisamment éprouvés. Tel était le cas de Jean de Téronde ou de Terondo, avocat distingué de Toulouse, qui avait défendu Baduel lui-même dans cette ville et aux Grands Jours du Puy. Dans cette dernière occasion son éloquence n'avait pas été persuasive et Baduel, déclaré hérétique, s'était cru perdu. Mais peu de jours après, l'avocat retournant à Toulouse vint visiter à Nîmes son

client découragé. Il le vit à loisir, s'entretint avec lui à demi-voix, lui fit connaître ses sentiments chrétiens, qu'il avait gardés secrets jusqu'alors, et ceux de ses amis du Parlement, qui, obligés de rendre leurs arrêts selon les lois, se réservaient d'en poursuivre l'exécution avec indulgence. Il y avait là en bon nombre, disait-il, des amis, des frères, de vrais disciples du Christ, attendant discrètement le jour prochain où leurs sentiments pourraient se manifester.

Ces confidences allèrent assez loin pour que peu de temps après Baduel pût exprimer librement à de Téronde ses sentiments d'affection chrétienne. « Oui, mon cher Téronde, ajoutait-il, ces sentiments sont dans mon cœur et y resteront toute ma vie. Je vous aime dans l'esprit du Christ, c'est-à-dire de l'amour le plus pur, le plus vrai, le plus sincère, et je suis persuadé que vous avez réciproquement pour moi la même affection. Je vous demande donc, je vous supplie, que cet amour vraiment chrétien offre à Dieu pour nous des prières ferventes, et aussi que votre crédit auprès de la Cour Suprême soit employé au triomphe de notre cause. »

Il s'agissait toujours de faire profiter Morlet de ces bonnes dispositions et d'obtenir en sa faveur l'intervention de l'archidiacre et de Téronde. Ils le recommandaient avec zèle et avec insistance au premier président. Mais Baduel ne pouvait s'empêcher de le recommander aussi et d'ajouter ses instances à celles de ses amis. Il ne dissimulait point à Jean de Mansancal la nature des sentiments qu'il éprouvait pour le malheureux prisonnier et il cédait au besoin de lui adresser en quelque sorte sa profession de foi : « De Téronde, mon avocat, homme excellent et qui m'est très-dévoué, s'est arrêté longtemps à Nîmes et s'est entretenu avec moi de bien des choses excellentes qui m'ont fait le plus grand plai-

sir. (*Nobiscum de multis et bonis rebus suavissime collocutus est.*) Je n'ai pas voulu le laisser partir sans une lettre pour vous, qui vous apprenne quel lien étroit m'unit à ceux qui, dans cette vie, n'adorent que Dieu seul et le servent dans la piété et l'intégrité. De ce nombre est de Téronde, dont la pureté et le caractère m'ont gagné le cœur. Les amitiés de cette nature, ayant en Christ leur origine, sont les vraies, les premières de toutes, les seules stables.

« Je recommande instamment à votre foi et à votre justice le cordonnier Morlet, et j'ai recours au mode de recommandation qui peut et doit avoir sur vous le plus d'influence : cet homme est un de ceux qui, craignant Dieu et vivant saintement, sont pourtant en butte dans cette vie aux calomnies et aux injustices. C'est là la commune condition de tous ceux qui vivent selon la piété ; c'est la croix, portée d'abord par le Christ et imposée ensuite aux hommes qui ont été transformés à son image et appelés à sa ressemblance. *Heureux donc celui qui se comporte avec intelligence à l'égard du nécessiteux et du pauvre : le Seigneur le délivrera au jour du malheur.* Vous connaissez ce passage des psaumes. Pour moi, je recommande Morlet d'autant plus volontiers et d'autant plus fréquemment que, en le faisant, je crois participer, non à l'appui que vous pouvez accorder à sa détresse, mais au témoignage que vous rendrez à la vérité, à l'innocence, à l'équité contre le mensonge, l'injustice, la méchanceté de femmes détestables. Je vous supplie donc de tout mon cœur de faire éclater la force de ma recommandation et de votre appui par la libération de cet infortuné, si longtemps accablé de maux, en sorte que nos prières à Dieu pour sa délivrance se changent en actions de grâces pour son salut obtenu par votre secours. »

Il serait intéressant de savoir si toutes ces sollici-

tations aboutirent, si Morlet, enfin arraché aux griffes de ses persécuteurs, fut rendu à son métier, à sa famille, à son frère, toujours sur le chemin de Nîmes à Toulouse, à sa femme et à ses enfants sans pain. Mais l'histoire se tait d'ordinaire sur les pauvres et les petits et n'a pas fait exception pour l'humble Nîmois que tant d'amis essayaient de sauver. Elle nous fait connaître les destinées ultérieures de Jean de Téronde. Le noble avocat ne craignit pas de professer publiquement sa foi, soit en s'abstenant de participer aux cérémonies de l'Église, soit en assistant aux prêches réformés. Car, comme Valenciennes, comme tant d'autres villes, Toulouse eut ses grands prêches. Ils eurent lieu avant toute autorisation, ce qui n'a rien de surprenant pour une ville qui comptait tant d'étudiants dévoués aux idées nouvelles.

L'auteur officiel des Annales de Toulouse [1] raconte à l'année 1549 que le célèbre professeur de droit Jean de Coras, protestant avoué, avait jusqu'à quatre mille auditeurs à ses leçons, et que plusieurs de ses collègues étaient aussi attachés aux nouvelles doctrines. C'est par l'Université que le luthéranisme s'était répandu dans la ville et il semble qu'il y eût gardé quelque chose de la pétulance scolaire. Quand, au mois de février 1562, le Parlement eût enregistré l'édit de janvier qui permettait le culte réformé hors des villes, plus de vingt mille personnes s'assemblèrent aux portes de Toulouse pour le célébrer. Mais ce triomphe de la Réforme fut de courte durée. Au mois de mai de la même année, les huguenots, ayant tenté un coup de main pour s'emparer de la ville, furent battus et cruellement réprimés. Aux victimes des jours de combat il fallut joindre celles d'une justice vio-

[1] *Annales de la ville de Toulouse,* par G. de la Faille. 2 vol. in-fol. 1701.

lente et affolée. Jean de Téronde eut la tête tranchée, non qu'il eût pris les armes; la maladie l'avait renfermé dans sa maison pendant la lutte, mais parce que ses sentiments protestants ne faisait pas doute. Il souffrit la mort avec calme et avec courage.

Un autre ami de Baduel, aussi malheureux que Morlet, fut aussi tendrement aimé que Téronde. Une harmonie particulière de goûts, d'idées, de sentiments donna même à cet attachement un caractère exceptionnel d'intimité. Durant son séjour à Montpellier, Baduel avait fait la connaissance de René Gasne. C'était un homme instruit, partageant le double goût de Baduel pour les études et pour la foi nouvelle. Il avait épousé la nièce du célèbre évêque Guillaume Pellicier, et avait été chargé de l'administration des biens de son oncle. Un différent s'éleva entre l'évêque et son intendant, et, sans raison sérieuse, du moins à nous connue, s'envenima étrangement. Sur la demande de René, Baduel écrivit d'abord à Pellicier une lettre éloquente qui nous a été conservée, pour le ramener à de bons sentiments envers Gasne et sa jeune famille; mais l'évêque resta inexorable et, selon un usage trop fréquent de cette triste époque, déféra René aux tribunaux en mêlant des accusations d'hérésie à celles que soulevait l'affaire en litige.

De là de nombreuses lettres de Baduel au premier président et à ses amis de Toulouse pour leur recommander la cause de René Gasne. Nous reproduisons celle de ces lettres qui réunit le plus de détails sur l'affaire elle-même et sur le caractère d'un prélat plus illustre qu'exactement connu. Cette lettre est de 1549 ou de 1550.

« Je vous ai recommandé ces dernières années mon ami René impliqué dans un grand procès que lui intente l'évêque Pellicier. Ce procès s'est déroulé quelque

temps dans notre ville et un arrêt du sénéchal a donné gain de cause à René. Il s'agit de comptes à rendre sur l'administration de la maison de l'évêque. René, très-honnête et habile en ce genre d'affaires, se prête à tout et rend ses comptes, mais l'autre ne veut rien entendre et préfère tenir René dans les plus grandes difficultés.

» Pellicier a un tel caractère, il se montre si passionné et acharné qu'il semble vouloir faire la guerre à Dieu et aux hommes. Je ne parle pas de tous ceux qui lui sont étrangers et à l'égard desquels il se comporte avec inimitié ou injustice; mais a-t-il un parent, un proche qu'il ne poursuive de ses vexations? Les plaintes et les procès des gens de sa maison et de son service, qui ont toujours eu pour lui les meilleurs sentiments, montrent assez sa dureté et son inhumanité. Mon ami René a épousé sa nièce qui lui a donné plusieurs enfants gracieux et bien élevés. Mais, au lieu de se laisser toucher et attendrir, l'évêque s'obstine tellement dans sa haine et sa fureur qu'il viole tous les droits de l'humanité et les devoirs les plus sacrés. Il n'y a pas à espérer qu'il change dans la suite.

» N'ayant dans ce procès ni droit de son côté ni motif plausible de tourmenter René à l'occasion de ses comptes, la crainte d'être battu sur ce point le fait recourir aux menaces contre son neveu et sa nièce. Il leur déclare qu'il va les dénoncer et les perdre comme hérétiques. C'est dans cette citadelle de la religion que se réfugient aujourd'hui les méchants, quand les autres moyens leur font défaut, et, à l'aide de ces accusations d'hérésie, ils se font passer pour les défenseurs et les appuis de l'Église catholique. Mais votre clairvoyance sait pénétrer ces manœuvres insidieuses, ces accusations mensongères, et votre juste sévérité saura bien en réprimer l'audace et l'impudence. La violence et la dureté

de Pellicier sont d'autant plus détestables que la douceur et l'équité de René sont connues de tous. Il n'a négligé aucun moyen d'adoucir son persécuteur. Ses amis, ses proches, d'autres évêques investis de la même autorité que Pellicier, de hauts personnages, Dieu même qu'il invoque purement, et ses larmes et les supplications de sa femme, tout a échoué à ramener le prélat à des sentiments de concorde et d'affection. Je me suis offert comme pacificateur dans cette querelle, comme de moitié dans la faute de René, qui pourtant n'en a point commis. Mais l'évêque est si endurci dans sa colère et sa cruauté, si enraciné dans son esprit de chicane, qu'il dédaigne et foule aux pieds les droits et les devoirs, la piété, l'humanité et toutes nos prières.

» Ainsi donc, sage président, bien que je vous sache touché de la douceur, de l'honnêteté, de la délicatesse de René et disposé à faire ce qui sera possible pour le sauver, je ne puis m'empêcher de vous le recommander encore, selon ma constante habitude quand il s'agit de causes justes et de personnes amies. Or il n'est pas de relations plus étroites que celles que le Christ lui-même a nouées; établies sous les plus saints auspices et nourries dans la piété, ces affections requièrent de nous tout le dévouement que votre sagesse et votre religion vous font aisément comprendre. Le zèle chrétien, les mœurs, la vie entière de René semblent marqués du sceau de l'esprit de sainteté, de justice, de probité. Formée sous ces influences, notre amitié s'est fortifiée par de mutuels services et est devenue pour nous une source de joies et de bonheur. Sachez donc que si j'étais moi-même impliqué dans ce procès et qu'il y eût risque de mes intérêts et de mon honneur, je ne mettrais pas plus de zèle à vous écrire, à me recommander moi-même ou mes enfants. Vous savez, bienveillant président, quelle har-

monie de sentiments règne dans la véritable amitié, surtout l'amitié chrétienne, qui ne laissant rien à chacun qui lui soit propre, met en commun les peines et les joies. Puis-je donc être sans sollicitude, sans crainte et sans douleur, quand je vois un tel ami, un autre moi-même, en proie à de telles difficultés, et ses belles et saintes affections troublées par celui qui devrait les protéger et les embellir? Apportez donc, je vous en supplie, apportez quelque soulagement à l'inquiétude qui me dévore, ou plutôt assurez mon propre salut et mon honneur. Faites que René, bientôt délivré de ses misères, soit rendu à la possession de lui-même et à ses nobles goûts. Vous pouvez compter sur notre soin empressé de vous servir en toutes choses, de faire tout ce qui pourra contribuer à votre dignité et à votre gloire. »

Les autres lettres de Baduel contiennent de touchants détails sur l'intimité chrétienne des deux amis. Leurs familles s'associaient à leur affection mutuelle, à leur piété commune. Tout leur était prétexte à se visiter, à séjourner l'un chez l'autre. Mais Baduel étant moins libre de s'éloigner de sa maison, c'est René qui faisait surtout les visites. Tardait-il à arriver, on ne lui écrivait que de courts billets pour lui rappeler qu'on avait hâte de le voir. Se décidait-il enfin à donner une journée à son ami, il lui apportait des raisins secs qui lui avaient paru convenir à l'état de santé de Baduel, et, la première joie du revoir passée, il allait s'installer dans son cabinet, s'asseoir sur son lit, laisser couler les heures en ne parlant que de la douceur d'une foi vivante, pleine d'espérances et de consolations; et si Baduel, fidèle à ses habitudes d'écrire, envoyait à un ami commun quelques mots de souvenir, René qui ne pouvait se taire chantait à demi-voix les psaumes de David, dont les airs et les vers également nouveaux faisaient alors les délices de

la France. Il n'y a qu'un réveil de la vie chrétienne, un rajeunissement de la foi qui puisse produire de tels exemples de sainte et joyeuse amitié.

Quel fut le sort de cet ami si cher, de ce frère en Christ, de cet *alter ego,* dont le nom revient si souvent dans la correspondance de Baduel? Nous ne sommes pas plus renseignés sur son sort ultérieur que sur celui de Morlet. Il y a lieu pourtant de conjecturer qu'il parvint à échapper aux poursuites de son adversaire et qu'il dut à son ami l'appui décisif que pouvait prêter Mansancal. L'austère magistrat ne devait pas être tendre pour l'évêque Pellicier. Ce prélat savant et lettré n'avait pas même l'excuse du fanatisme. Laborieux et ambitieux, négociateur habile, chargé par François Ier de recueillir en Italie des manuscrits grecs, dont il s'appropriait la meilleure part, il fut, en récompense de ses services, appelé à l'évêché de Maguelonne, bientôt transféré à Montpellier. Il y apporta un esprit et des mœurs également libres. Accusateur de son neveu qu'il stigmatisait des noms luthérien, hérétique, schismatique, il fut, peu d'années après, en 1552, emprisonné lui-même à Beaucaire, sous la même accusation et menacé de pis. Que s'était-il passé dans l'intervalle? On l'ignore; mais voici ce que l'on sait.

Le premier président du Parlement de Toulouse était très-frappé du tort que faisaient à l'Église les désordres du clergé sans cesse allégués par les luthériens. Il avait essayé de réprimer ces écarts et n'avait pas manqué de rencontrer dans le clergé et même parmi ses membres les plus respectables, une opposition systématique fondée sur l'incompétence des tribunaux séculiers pour juger les causes ecclésiastiques. Les prêtres et les évêques prétendaient ne relever que des tribunaux religieux, de leurs supérieurs et du pape, et déclinaient la justice du

roi. Cet argument paraissait peu sincère à Jean de Mansancal qui voyait les vices s'abriter sous une prétention mal fondée. Sa sévérité se donna un jour et très-justement carrière contre un ecclésiastique nommé Bec, dont les mœurs étaient détestables. Il en résulta un *Arrêt* du Parlement, daté du 26 octobre 1549, *contre les gens d'église* coupables des mêmes désordres, fort nombreux, paraît-il, dans le ressort du Parlement. Cet arrêt produisit chez ceux qu'il voulait atteindre et chez leurs confrères une irritation violente, et bientôt après, un libelle inspiré par eux tourna en ridicule l'*Arrêt du Parlement de Toulouse, très-profitable,* etc., et se répandit en injures contre la haute cour. L'évêque de Montauban, Jean de Lettes, défenseur des désordres qu'il partageait, obtint du Conseil du roi la cassation de cet arrêt.

Mansancal n'y tint pas. Il publia en 1551 un écrit sous ce titre : *De la vérité et autorité de la justice du roi très-chrétien en la punition et correction des maléfices,* écrit reproduit en totalité dans les *Preuves des Annales de la ville de Toulouse* que nous avons mentionnées. Dans ce remarquable exposé, le bon sens et l'indignation éclatent contre les sophismes du libelle qui prétend soustraire à la justice royale les fautes des ecclésiastiques. La Bible, les Pères, le Droit canon, les lois de l'État y sont invoqués en faveur du droit royal de réprimer les abus, et l'éloquence du premier président s'appuie si souvent sur l'Écriture sainte que son livre en contracte une forte saveur de luthéranisme. Mansancal jouait là peut-être sans y penser le jeu de ses adversaires. Toujours est-il qu'ils déférèrent son écrit à la Sorbonne et que la célèbre faculté s'empressa de le condamner sans donner d'ailleurs ses raisons.

C'était l'usage au XVIe siècle d'appeler de tous les ju-

gements. Mansancal, qui le savait mieux que personne, voulut faire rétracter la condamnation dont il venait d'être frappé. Il envoya à Paris pour cet objet Dubourg, un de ses gendres; mais Dubourg y perdit ses peines et la Sorbonne maintint son décret par cette seule raison que les auteurs des autres livres condamnés demanderaient aussi des rétractations. Payé de cette belle réponse le 15 décembre 1552, le gendre de Mansancal reprit le chemin de Toulouse.

Mais pendant ces allées et venues, et au cours de ces interminables négociations, le premier président poursuivait avec une droiture inflexible la *punition des maléfices*. Il y a lieu de croire qu'il prêta l'oreille aux accusations soulevées par les mœurs déplorables de Pellicier : lui seul avait l'autorité de le faire saisir et emprisonner; il aurait fait justice jusqu'au bout si la victoire de la Sorbonne n'eût rendu la liberté à Pellicier, de même que l'accusation portée contre l'évêque et un moment accueillie avait pu la rendre à René Gasne.

L'évêque d'ailleurs avait compris le profit qu'il pouvait tirer pour la liberté de ses mœurs d'une plus solide réputation d'orthodoxie. L'année suivante (1553) il sévit à Montpellier contre un prêtre luthérien, Guillaume Dalençon, et présida à sa dégradation sacerdotale et aux préliminaires de son supplice. Plus tard, à l'époque des guerres religieuses, il revint à ses hésitations et oscilla de nouveau entre la Réforme et l'ancienne Église. Il finit sa vie à Montferrand, en 1568, laissant, disent ses biographes, *une réputation fort équivoque de catholicité*. Il fut inhumé à Maguelonne *sans aucune pompe,* mais non sans laisser un mémorable exemple de l'insuffisance du talent et de l'esprit pour suppléer à l'absence des convictions. Pellicier fut, au point de vue moral, un prélat digne du siècle des Valois

sous le règne desquels il vécut : François Ier, Henri II, et Catherine de Médicis.

Mansancal plus grave ne fut pas plus heureux. Il vit aussi les guerres civiles et n'y survécut pas. Sa famille était partagée entre les deux cultes et son âme ne l'était pas moins; il répugnait surtout au schisme qui lui semblait être une rébellion contre le roi plus encore que contre le pape. Tant que la foi nouvelle lui était apparue dans sa forme idéale, comme une épuration de l'ancienne Église, comme une réforme des mœurs entée sur la réforme des idées et du langage, il avait pu l'aimer, l'accueillir dans son for intérieur et à son foyer, la concilier avec ce grand sentiment de gallicanisme qui, depuis les légistes de Philippe-le-Bel jusqu'aux derniers jours de la monarchie, a distingué la magistrature française. Mais si Mansancal avait voulu la subordination du clergé à la puissance royale, il n'avait pas prévu la nécessité d'une Église nouvelle, ni la lutte violente entre celle-ci et l'ancienne, ni la prise d'armes, la guerre civile, le ravage du sol français, le sang versé à flots dans les rues de Toulouse, et quand ces horribles spectacles vinrent épouvanter ses yeux, le grave magistrat baissa la tête, s'abîma dans sa douleur, s'écria comme l'Hôpital : *Excidat illa dies ævo!* et expira de chagrin plutôt que de vieillesse.

Un autre ami de Baduel prit moins à cœur la question religieuse qui déchirait son siècle. Le savant Rondellet, de Montpellier, était luthérien sans renoncer à la protection du cardinal de Tournon qu'il accompagnait dans ses voyages. Libre en 1550 de reprendre son enseignement à la faculté de médecine, à côté de Schyron ou Esquiron, chancelier de cette faculté, il vit à Nîmes Baduel, reçut son affectueuse hospitalité et échangea coup sur coup plusieurs lettres avec lui. « Vous voilà

donc rentré dans votre famille, lui écrit le lettré, et je suis sûr que vous appréciez la douceur de vivre auprès d'une épouse chérie, de charmants enfants et d'autres personnes pleines d'affection pour vous. Maison unie, maison heureuse! Puis donc que le Seigneur vous a ramené sain et sauf dans votre demeure et vous a rendu à vos affections, que votre sagesse et votre piété vous attachent désormais à cette vie domestique, à cette société conjugale, pour y goûter le repos le reste de vos jours et y adorer le Seigneur Jésus-Christ, l'auteur et maître de ces liens de famille. Saluez pour moi votre épouse, sa sœur, M. Esquiron et notre ami René. »

On voit que pendant le séjour de Baduel à Montpellier des relations avaient dû s'établir entre les deux familles. Ces relations étaient assez intimes pour que le savant pût demander à l'humaniste le secours de son art pour améliorer la forme de ses écrits. Le fondateur de l'*ichthyologie,* qui recevait de l'évêque Pellicier des renseignements sur les points nouveaux de sa science, écrivait sans précision et sans grâce. Il croyait donc bien faire d'emprunter la plume de Baduel. Celui-ci ne lui refusait pas ce service : « Je tiendrai ma promesse, lui disait-il, si vous m'envoyez votre manuscrit soigneusement copié. » Mais les circonstances devaient bientôt interrompre cette collaboration ou même la laisser à l'état de projet. L'idée était-elle heureuse et le style cicéronien appliqué à l'histoire naturelle des poissons était-il tout à fait à sa place? Il nous semble que la manière de Pline, si elle eût alors été de mise, aurait été préférable.

Tandis que Rondellet tendait une main au luthérien Baduel et l'autre au cardinal de Tournon qui l'aurait fait volontiers brûler, Gabriel Isnard, de Carpentras, le frère aîné de ce Paul Isnard que nous avons vu battre les buissons, avait dans ses sentiments évangéliques

quelque chose de plus tranché et de plus exalté. Il se déclarait édifié ou, comme on disait alors, *consolé* par les lignes suivantes de Baduel : « Le secours de la parole sainte nous est bien nécessaire dans l'état de corruption où se trouve le monde et dans le désordre général qui annonce l'approche du dernier jour, de ce jour de rédemption et de gloire dont le signe avant-coureur sera l'abandon universel de la foi. Quand le Fils de l'Homme viendra, dit l'Évangile, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre? Or, quel n'est pas de nos jours le dédain de cette parole divine par laquelle nous avons été créés et rachetés? quelle n'est pas la funeste prédominance des choses vaines et caduques dans lesquelles nous mettons notre confiance et qui font ressembler le temps de Noé à celui d'aujourd'hui, qui précède immédiatement le jugement universel et la fin du monde? Combien peu savent attendre le Christ Rédempteur et se préparer au siècle à venir! Pour nous donc qui avons entendu l'Évangile éternel et en avons goûté l'admirable douceur, levons nos têtes vers le ciel du milieu des misères de cette vie et dans l'attente du Seigneur Jésus-Christ. »

L'exaltation de Baduel et d'Isnard avait sans doute sa source dans les circonstances périlleuses où les réformés se trouvaient dans le Languedoc et les provinces limitrophes; mais elle avait pu être préparée par le spectacle de l'horrible tragédie qui s'était passée en 1545 dans les environs de Carpentras. Pendant le séjour de Baduel dans cette ville, les malheureux Vaudois de Mérindol et des environs avaient été odieusement massacrés, et l'effet de cette épouvantable hécatombe avait été d'autant plus grand sur lui et sur ses amis que les victimes du baron d'Oppède n'étaient pas seulement, à leurs yeux, une population innocente, mais une tribu sainte, fidèle

à la loi de Dieu, et à ce titre particulièrement chère à ses yeux. Leur disparition équivalait presque à la suppression de la vraie foi dans le pays et ne pouvait que donner le signal des jugements divins les plus sévères.

Plusieurs lettres de Baduel sont adressées à *Valeriola,* et ce nom a d'abord éveillé chez nous l'idée d'une sœur cadette de la *Tulliola* de Cicéron; mais le cicéronien n'était pas cette fois en veine d'imitation. Valériole était un célèbre médecin d'Arles, nommé dans les Annales de sa ville natale pour avoir orné d'emblèmes, de guirlandes et de devises les arcs de triomphe sous lesquels Catherine de Médicis et Charles IX devaient passer en 1564, à leur entrée dans la ville provençale. Un fils de ce médecin, comme lui nommé François de Valériole, fut encore plus célèbre que son père, et s'acquit un juste renom de dévouement et de savoir dans une peste qui éclata en 1577 en Piémont et en Italie. Il n'hésita pas à se rendre dans ce pays pour étudier et combattre le fléau, et, dans une autre peste en 1629, il rendit en Provence les mêmes services. Il consigna ses observations dans un traité, *De Peste,* qui a été longtemps consulté, et mourut plus qu'octogénaire en 1631. On aime à penser que les germes de cet admirable dévouement avaient été puisés au foyer paternel qu'animait une véritable foi chrétienne.

Le premier Valériole était l'ami de Baduel, de René Gasne, de Renaud d'Alen. Renfermant ses sentiments religieux dans le mystère de sa conscience, il ne devait ni accompagner Baduel à Genève, ni suivre l'exemple de ceux dont la chute fut pour lui un si grand sujet de tristesse. Il annonça au lettré Nîmois la mort de leur ami commun et reçut aussitôt cette réponse :

« Peu de jours avant l'arrivée de votre lettre, j'avais appris avec la plus grande douleur la mort de notre

excellent Renaud. Les détails que vous me donnez ont renouvelé cette douleur et l'ont portée au plus haut degré du chagrin. Certes, c'est un bonheur pour lui que la bonté divine l'ait arraché au désordre et à la corruption de ce siècle; mais c'est un malheur pour nous d'être privés de la société d'un ami dont l'affection nous consolait et dont la sainte vie était un exemple pour tous. Dieu l'a voulu: supportons ce malheur avec constance et travaillons à nous préparer une fin pareille, à quitter la vie sans regret, en laissant un doux souvenir à nos amis pieux et à tous ceux qui craignent le Seigneur. Nous y parviendrons, si nous règlons notre vie de manière à faire de la mort le vestibule d'une existence immortelle. L'avantage d'une pieuse méditation de la mort, c'est que la mort elle-même, que vous nous souhaitez, ne paraisse nullement redoutable. Heureux ceux qui vivent et meurent dans le Seigneur; malheureux ceux qui limitent leurs pensées aux horizons de la vie présente! Mais j'espère bientôt vous voir et m'entretenir avec vous à loisir sur ce sujet. »

Ce Jacques de Renaud, seigneur d'Alen, dont nous avons déjà signalé les affectueux rapports avec Baduel, appartenait à l'une des plus anciennes familles du pays. Elle a disparu, croyons-nous, sans laisser de traces, ainsi que celle de Valériole. On ne sait comment Jacques de Renaud avait été amené avec sa femme aux idées de la Réforme. Ce qui est certain, c'est qu'il y resta fidèle jusqu'à son dernier jour sans se croire cependant obligé de rompre avec l'Église. Nous avons dit que son fils Robert avait eu pour premier maître, à Lausanne, le célèbre Mathurin Cordier. Aux mois d'août et de septembre 1548, Alen se trouvait auprès de Calvin, avec le seigneur de Saint-Privat, et se chargeait des messages confidentiels du réformateur pour ses amis de Lausanne.

Il comptait au nombre de leurs adhérents les plus sûrs. Calvin disait de lui et de Saint-Privat à Viret : « Ils nous offrent généreusement leurs personnes, leur maison, leur concours. (*Ambo se, domum, operam liberaliter offerunt.*) » Ces sympathies pour la Réforme n'aliénaient point au seigneur d'Alen la confiance de la population arlésienne.

Il fut en effet nommé premier consul de cette ville en 1549 et il couronna par cette dignité une série de magistratures municipales inaugurée vingt ans auparavant par la charge de viguier. Il tomba malade peu après en même temps que son fils aîné de Maillane : « Mon affection pour vous, lui écrivit aussitôt Baduel, et celle que vous portent tous nos frères en la foi, nous mettent en grande perplexité au sujet de votre maladie. Dans ce commun chagrin, j'invoque pour vous et pour votre fils le Père de Jésus-Christ et le nôtre ; je lui demande de faire éclater dans votre infirmité corporelle les consolations de son Esprit.... Je le prie de vous aider dans votre lit de douleur et de vous soulager, comme il l'a promis dans ce psaume : *Heureux qui se comporte avec intelligence à l'égard du nécessiteux; le Seigneur le délivrera au mauvais jour.* Je vous ai vus l'un et l'autre au nombre de ceux que n'offense pas l'humilité et la pauvreté du Christ dans cette vie, qui ont toujours affectueusement accueilli le Crucifié et ses membres affligés. J'espère donc que le Seigneur vous sera miséricordieux, qu'il l'est déjà et que la santé vous revient. Nous sommes à lui dans la maladie et la santé, dans la vie et dans la mort. Sa charité et son amour sont si fortement imprimés dans nos cœurs que rien ne les pourra jamais effacer. Je ne doute pas que cette pensée ne vous console et que la grâce divine n'inonde de plus en plus vos âmes. »

Nous avons vu que les prières de Baduel ne furent qu'à demi exaucées. Les consolations spirituelles ne manquèrent pas au seigneur d'Alen, mais l'heure de son délogement pour une meilleure vie sonna en même temps que les cloches de Noël. Valériole pleura son ami et rendit de sa mort chrétienne un témoignage que Baduel renouvela dans le voisinage de Calvin. Le réformateur sut que le gentilhomme décédé avait soupiré jusqu'à la fin après les tabernacles aimables du Seigneur et de l'Église sainte qui lui était dressée à Genève : « Toutes les douceurs, ajoutait Baduel, que l'amitié d'un homme pieux peut procurer à un autre, animé des mêmes sentiments et des mêmes goûts, je les ai goûtées dans mes rapports chrétiens avec Renaud. Mais Dieu a voulu le rappeler à lui et me laisser dans cette vie. »

Chose étrange et qui jette sur l'époque de transition qui nous occupe une vive lumière! la mort de ce luthérien, que les disciples des réformateurs s'annonçaient avec tant de tristesse, n'apparut point sous son vrai jour aux yeux de la population arlésienne. L'annaliste de la ville d'Arles, le sieur de la Lauzière, écrit à l'année 1549 : « Jacques de Renaud, seigneur d'Alen, premier consul, mourut et fut enterré avec beaucoup de pompe, en l'église de Saint-Honorat, hors la ville. » L'église déploya donc ses magnificences pour honorer la mort d'un hérétique; elle couvrit de ses bénédictions la tombe d'un homme qu'elle aurait excommunié si elle eût connu ses vrais sentiments. Ainsi le voulaient les temps troublés et extraordinaires qui précédèrent l'établissement de la Réforme en France. Il n'y avait point alors de culte évangélique à côté du culte officiel; les mystérieux conventicules où les luthériens entretenaient leur foi et leurs espérances pouvaient bien leur offrir des *consolations* pendant leur vie; ils ne pouvaient consa-

crer ni leur naissance ni leur mort. Ces nouveaux chrétiens eux-mêmes ne reconnurent pas d'abord la nécessité de se séparer de l'ancien culte et conservèrent l'espoir d'en opérer la réforme sans schisme. Un concile national ne pouvait-il pas donner raison aux réclamations de la conscience chrétienne contre les abus, et mettre à la disposition des luthériens, restés dans la communion de leurs frères, tout le matériel du culte, les églises, les cimetières, les revenus des paroisses, le riche et précieux héritage des traditions? Tel fut longtemps le vœu des Mansancal, des Briçonnet de Meaux, des Lefèvre d'Étaples, des Gérard Roussel, des Marguerite de Navarre. Mais les circonstances ne tardèrent pas à changer; les persécutions exercées à l'instigation du clergé et des parlements découragèrent ces espérances; l'impérieux besoin de sincérité qui animait les huguenots hâta l'institution d'un nouveau culte; Calvin tonna contre les condescendances hypocrites, et la Réforme s'opéra, sincère, correcte, logique, mais pour un petit nombre d'adeptes.

Il faut donc se représenter le seigneur d'Alen comme un fidèle de l'ancien culte, qu'il interprète au fond de sa conscience dans un sens libéral. Dans sa chapelle de l'église de Saint-Honorat-des-Champs, il prie Dieu à la manière des nouveaux chrétiens. Il y amène avec lui son épouse, son frère, sa sœur, son fils aîné de Maillane, et Valériole, et Baduel, les jours où celui-ci peut quitter Nîmes, et peut-être quelque prêtre imbu des nouvelles doctrines qui, au lieu de dire la messe, lit la Bible à la petite réunion d'amis et soupire avec elle après le jour où l'église entière de Saint-Honorat et toutes les autres églises, retentiront de la prédication du pur Évangile, selon le vœu de tout ce qu'il y a de grave et d'éclairé dans le pays.

Nous n'avons plus besoin d'insérer le nom de Calvin

dans la liste des amis de Baduel. Calvin, on l'a vu et on le verra encore, était à ses yeux un envoyé de Dieu, un prophète rempli de son esprit et pourvu des dons nécessaires à la restauration de l'Église. Il suffit d'ajouter ici qu'une correspondance très suivie tenait le réformateur de Genève au courant de ce qui se passait d'important à son point de vue dans la ville de Nîmes et dans la maison de Baduel. L'affection n'existait pas seulement d'homme à homme, mais de famille à famille. La femme du lettré se recommandait souvent au souvenir de celle du réformateur, et quand l'heure du départ pour Genève approcha, sa sollicitude de mère de famille réclama de l'obligeance de Calvin l'indication d'un emploi que Baduel pût remplir pour assurer le pain de ses enfants.

Il est bon d'ajouter en terminant que le temps n'avait pas affaibli dans le cœur de Baduel la vive gratitude qu'il avait autrefois exprimée à Mélanchthon. Une longue lettre, du mois de juin 1550, rappela au célèbre professeur de Wittemberg qu'il n'avait pas obligé un ingrat. Cette lettre, qui confirme par un témoignage direct et authentique plusieurs des renseignements qu'on a lus au cours de ce récit, est le pendant obligé de celle que Mélanchthon avait écrite en faveur de Baduel à la reine de Navarre : l'une ouvrait en l'assurant la carrière du lettré; l'autre la résume et semble la clore. Elle prouvera que si Baduel a marché, c'est en suivant toujours le même chemin. Elle montrera aussi de quel œil attentif les réformés français suivaient les événements qui intéressaient leur cause à l'étranger. Le découragement qui s'était emparé des luthériens d'Allemagne après la ruine de la Ligue de Smalkade, l'espoir qui leur revint lorsque Charles-Quint, abusant de ses victoires, souleva contre lui les princes allemands et surtout Mau-

rice de Saxe, étaient partagés dans notre pays, surtout par ceux qui avaient, comme Baduel, séjourné aux bords du Rhin et de l'Elbe.

« Je commencerai, très-savant Philippe, par vous rappeler un souvenir déjà lointain, qui vous fera connaître celui qui vous écrit. Voilà bientôt dix-huit ans que j'arrivai de Louvain à Wittemberg pour vous connaître de visage et jouir de votre entretien après avoir lu vos écrits. Reçu par vous avec la plus parfaite urbanité, je passai quelques jours à Wittemberg pour étudier de près la discipline de votre église et de votre académie; puis je retournai à Louvain, et quelques jours après en France, avec la lettre si bienveillante que vous m'aviez remise pour la reine de Navarre, protectrice des savants et des études, quand celles-ci s'unissent à la piété.

» Un aussi grave témoignage et l'opinion exprimée sur mon talent et mon savoir eurent tant de poids aux yeux de la princesse, qu'elle m'admit aussitôt au nombre des étudiants patronnés par elle, et elle m'entretint ensuite aux études durant sept ou huit ans. Je vécus ainsi longtemps à Paris avec Jean Sturm, savant que vous connaissez bien, m'adonnant à l'étude des arts libéraux et des sciences, et ensuite deux ans à Strasbourg pour étudier les saintes lettres, avec le même Jean Sturm pour compagnon de travail. Puis ma protectrice m'envoya à Nîmes, dans la Gaule Narbonnaise, où le roi François, son frère, venait d'établir une académie et un Collége des Arts. Elle voulut que je fusse le premier à professer, dans cette ville antique et lettrée, le savoir élégant que j'avais puisé, sans qu'il y eût à cela beaucoup de mérite, dans la société des hommes les meilleurs et les plus savants. Elle m'y envoya d'autant plus volontiers qu'elle désirait à la fois satisfaire ses bons amis

les Nîmois et me rendre à mes concitoyens dont j'étais depuis longtemps séparé, dans un moment où ma présence leur était nécessaire. Elle me remit pour eux un témoignage honorable de sa bienveillance et de sa bonne opinion, et, dès les débuts de mon œuvre, c'est-à-dire aussi longtemps que la doctrine de l'Évangile fut en honneur parmi nous, durant deux ou trois ans, les savants de notre province purent admirer les plus étonnants progrès chez nos élèves.

» Mais sitôt que la doctrine de la piété a été négligée ou répudiée par ceux qui l'avaient accueillie, qu'elle a été en butte à toutes les injustices et à toutes les violences, Dieu, qui de Sion (je veux dire de vos chaires et de vos églises) avait répandu sur les arts et sur tout le reste une si belle lumière et dissipé de si honteuses ténèbres, Dieu n'a pas laissé cette ingratitude impunie.

» Dans le malheur commun et la corruption de toutes choses, nous avons vu les études et les mœurs grandement troublées, et cela a été, en bonne partie, l'œuvre de Guillaume Bigot. Appelé à Nîmes pour professer la philosophie dans ce gymnase, il y a introduit le désordre et la corruption. Vous l'avez connu jadis à Tubingue, et c'est ce qui me donne l'occasion de vous signaler, parmi tant de calamités communes, celle qui est particulière à la ville de Nîmes. En deux mots, à peine arrivé, il s'est empressé de faire disparaître de notre gymnase tout savoir et toute piété.

» Ajoutez à cela que la bienveillance de la reine, sans nous être précisément aliénée, a été altérée par l'influence de quelques hommes impies que je n'ai pas besoin de vous nommer, et n'a plus été pour nous ce qu'elle était auparavant. Elle-même nous a été récemment enlevée et a été rappelée par le Seigneur (21 décembre 1549). Nous vivons maintenant dans la plus

grande confusion, surtout sous le rapport religieux, et nous n'avons d'autre consolation que celle qui nous vient ou de la parole de Dieu ou de l'église de Genève, assez voisine de nous.

» La piété insigne de cette église, la sainteté qui reluit dans cette ville, perce les ténèbres qui nous entourent de toutes parts, nous éclaire et nous illumine. Jean Chambard (lisez Calvin), que j'ai connu à Strasbourg chez Bucer et dont vous connaissez vous-même la piété, le savoir, l'énergie spirituelle, nous console dans nos détresses par ses lettres graves et fréquentes. Et quand je dis *nous,* je parle aussi de personnes bonnes et pieuses, hommes ou femmes, pour la plupart de condition modeste; car les pauvres ont toujours montré plus de fidélité à l'Évangile. Cette communion des saints, cette sympathie fraternelle au milieu d'une si grande dispersion de l'Église, nous fortifie et nous permet de rester debout par la grâce du Seigneur et par la consolation intérieure. Voilà ce que j'ai tenu à vous dire, en aussi peu de mots que possible, de nos études et de l'état de notre Église.

» Quant à vous, parmi tant de révolutions et de périls, je n'ai pu vous suivre par la pensée sans beaucoup d'appréhension et de sollicitude. Les changements apportés par l'Empereur à l'état de l'Allemagne dans les dernières années m'ont inspiré des craintes mortelles. Il courait sur vous des bruits divers plus tristes les uns que les autres. Enfin quelques Allemands qui étudient la médecine à Montpellier, et notamment l'illustre mathématicien Gervasius, m'ont pleinement rassuré. Ils m'ont appris que vous vous êtes fixé à Wittemberg, que vous avez repris le cours de vos leçons dans cet ancien domicile des lettres divines et humaines. Je n'ai pas appris avec moins de satisfaction par ces

Allemands et quelques autres que la religion du Christ était maintenue chez vous au milieu de tous ces troubles, et que la foi et la constance de votre prince, le duc de Saxe, ont survécu à tant de catastrophes. Nous espérons donc que le Seigneur n'abandonnera pas une église à laquelle il conserve un duc de Saxe, destiné à quelque glorieuse et salutaire entreprise, et un Mélanchthon capable par ses écrits et ses leçons de consoler, de ranimer les hommes de piété. C'est de tout cœur que je prie le Dieu et le père de Notre Seigneur Jésus-Christ de vous diriger, de vous conserver au milieu de ces périls et de vous mettre en état de le servir dans la paix et la sécurité.

» Pour finir, voici deux choses que je vous demande avec instance : n'oubliez pas dans les prières privées et publiques que vous offrez saintement à Dieu, des frères dont les dangers et l'affection méritent votre sympathie, et écrivez-leur, si vous le pouvez sans dérangement, pour les affermir dans la foi chrétienne et la vraie piété, surtout pour les détourner des idolâtries auxquelles la plupart se livrent sans crainte de Dieu. Je sais que vos lettres n'auront pas une médiocre autorité. Vous pouvez les adresser à Chambard à Genève ou à vos amis allemands à Montpellier. Je vous supplie instamment de le faire. Adieu. »

Mais il est temps de mettre fin à cette énumération des personnages, éminents ou humbles, pour lesquels notre lettré nourrissait des sentiments affectueux, et d'arrêter ces longs extraits de sa correspondance familière. En nous révélant ces amitiés, les documents intimes que nous interrogeons se révèlent eux-mêmes comme les témoins émus d'une des époques les plus critiques de l'histoire morale de l'esprit français. La première partie du règne de François Ier fut pour notre

peuple un moment de vives aspirations, d'ardent et généreux libéralisme, d'amour passionné du progrès. Pendant une vingtaine d'années, la France glissa sans secousses et sans crainte sur une pente qui la menait à un art nouveau, à un nouveau savoir et à un nouveau culte. La lumière se répandait par les écoles. Toute l'Europe occidentale marchait dans le même sens, et il semblait que la génération vivante fût destinée à voir dans tous les domaines la fin du Moyen Age. Un souverain plus résolu, plus conséquent, plus heureux que François Ier aurait inauguré pour son peuple de nouvelles destinées, et prévenu par une sage évolution la révolution terrible qui approchait. Mais l'esprit du roi manquait de fermeté et de vues générales. Il avait plutôt la vanité que l'amour du progrès. Il lui manqua l'instinct de l'avenir. Prompt à s'effrayer, il donna le signal d'une réaction qui, déjà violente sous son règne, prit sous son successeur une allure effrénée.

Cette réaction devint sous Henri II la tentative systématique de rétablir l'*ordre moral et religieux*. Les ambitions généreuses du commencement du siècle furent désavouées, et l'unique programme fut d'étouffer tous les germes de progrès et de liberté. C'est le clergé qui prit et donna l'alarme; le monarque la transmit aux parlements; partout on sévit, on réprima; on ne voulut ni réforme religieuse ni libre pensée. Les tribunaux condamnèrent sans merci; les bûchers s'allumèrent; le silence se fit. Ce qui avait cessé d'être vrai le redevint pour longtemps. La France depuis lors a presque toujours marché dans la nuit et n'a plus guère connu que la lumière des éclairs.

C'est à cette œuvre de destruction et de ténèbres que nous font assister les *Lettres familières* de Baduel et ceux de ses écrits qui ont un caractère personnel et

intime. Des prélats sans convictions et d'autant plus cruels; des magistrats sans décision et sans paix intérieure; des hommes sincères sous les verroux; des morts jugés plus heureux que les vivants; des exilés et des furieux; des convictions arrêtées qui affectent l'indifférence : ce spectacle ne pouvait se compléter que par le déchaînement des guerres civiles.

Les lettres familières de Baduel, recueillies par lui-même et par ses amis, peut-être imprimées par Gryphius à Lyon, ne nous sont parvenues au nombre de cent vingt-quatre, que dans une belle copie du XVIIe siècle qui se trouve à la bibliothèque de la ville d'Avignon. Par quel chemin y sont-elles venues, c'est ce que nous n'avons pu découvrir; mais nous avons pu nous convaincre que l'exemplaire unique qui les contient a dû servir de livre de classe. Sur plusieurs feuilles du manuscrit une main d'élève a écrit des remarques relatives à ses études, de ces séries de mots classés par ordre de matières, comme il en fallait avant l'introduction des dictionnaires dans les écoles. Il y a donc apparence que c'est le choix des expressions et des tournures cicéronniennes qui a recommandé ces lettres de Baduel à l'attention des professeurs qui l'ont suivi. La copie d'Avignon se réfère à d'autres copies manuscrites et imprimées et elle attribue l'idée d'un pareil recueil scolaire à Jean Fontayne, l'un des premiers et des meilleurs élèves de Baduel.

Toutes ces lettres, tous les noms qu'elles contiennent, toutes les affaires qu'elles mentionnent rappellent autant de soins et d'occupations dont le lettré était chargé à Nîmes. Lecteur public au collége, principal effectif de l'établissement, chef d'institution, père d'une jeune famille dont les cris troublent son repos ou dont les premières études ajoutent à son travail, pasteur véritable

de la communauté luthérienne, qui est par lui en rapport avec les réformateurs et qu'il a trop souvent à recommander à ses juges , comment eût-il pu déférer au vœu de ses élèves et de ses collègues qui lui demandaient d'écrire pour les écoles, composer son *Traité sur les devoirs des gens d'études,* livrer à son imprimeur Gryphius autre chose que des discours de classes, des harangues consulaires, des règlements d'école, des fragments de cours, des lettres intimes recueillies auprès d'anciens élèves ou de correspondants qui avaient pris soin de les conserver?

Écrire était pourtant son vœu, sa passion, et, à ce qu'il croyait, son devoir. Mais il n'y pouvait songer les jours de classes. Trop d'occupations réglementaires, trop d'incidents imprévus remplissaient ses heures et absorbaient son esprit. Les leçons venaient-elles à vaquer, les élèves à s'éloigner, la maison à recouvrer un peu de silence, alors il se recueillait, faisait trêve aux soucis de chaque jour, entrait dans l'ordre d'idées qui se rapportait à ses écrits projetés, c'est-à-dire à ses chères études, à ses convictions religieuses. Il y goûtait un calme, une paix qui faisaient le charme de ces heureux moments. Sa plume courait en liberté à la suite de ses pensées et retrouvait l'éloquence chrétienne et cicéronienne qui avait fait sa réputation. Mais parfois l'ombre sinistre de Bigot passait devant ses yeux comme une menace redoutable. Ce souvenir odieux réveillait aussitôt toutes ses appréhensions : Que faisait à cette heure l'implacable ennemi? Par quelle nouvelle et audacieuse manœuvre essayait-il de circonvenir les juges de Toulouse? de faire dénoncer au roi Henri II leur mollesse contre les luthériens? d'obliger Gaillard de Montcalm à appliquer à Nîmes les décisions des Grands Jours? Quel moine fanatique, quelle dévote de haut

parage intéressait-il à sa querelle? Si les amis du lettré venaient à céder aux obsessions ou aux menaces, quel serait alors son sort et celui du collége? Fallait-il attendre le coup ou le prévenir par la fuite? Mais comment fuir sans emmener sa jeune famille et comment rompre brusquement les liens qui la retenaient à Nîmes? On va voir qu'en effet le danger était pressant et que la tempête allait se déchaîner sur Baduel et sur son œuvre.

CHAPITRE XVI.

LES PROCÈS.

Les incidents du second procès. — Bigot à Paris et à Toulouse. — Audiences de décembre 1547 et de juin 1548. — Les *Grands Jours* du Puy. — Accusations réciproques d'hérésie. — Essais infructueux de transaction. — Malmont à Toulouse. — Le *Prélude de philosophie chrétienne.* — L'*Épître antilogique.* — Réponse de Baduel.

> Non ita in hac civitate tuæ peregrinantur aures ut causam tanta contentione agitatam atque in curiam delatam ignores.
> (BAD., *Judici Tolosano Epist.*)

Éloigné de Nîmes, Bigot continuait à inquiéter la ville que sa présence avait longtemps troublée. Le premier procès qu'il avait intenté aux consuls, aussitôt après la signature de ses contrats, avait duré deux ans et suscité les désordres de la première guerre collégiale. Le second procès, cause d'une seconde guerre non moins violente, s'était déjà prolongé plus longtemps quand le philosophe quitta Nîmes au mois de juin 1547. Ce procès avait passé jusque alors par trois phases qui auraient dû, semblait-il, l'épuiser : la condamnation à Nîmes même de la ville; l'appel de celle-ci devant le Parlement de Toulouse; l'obtention par Bigot de *lettres d'antici-*

pation qui suspendaient l'effet de l'appel. Le litige, terminé en apparence à l'avantage du philosophe, était pourtant destiné à vieillir des années encore et à se compliquer d'incidents étranges dont il est à propos d'indiquer ici l'enchaînement et les conséquences.

Il était né, comme le premier, d'une question de gages. La ville avait promis cinq cents livres par an à Bigot et n'était pas en état de les trouver. Il fallait pour les réunir ajouter divers revenus de la municipalité aux faibles « collectes » ou contributions acquittées par les étudiants et recourir à des taxes supplémentaires. Les habitants de la ville étaient fort enclins à laisser payer les leçons du professeur par « ceux-là seuls qui y avaient profit. » Les évêques ne donnaient rien. Bigot n'était pas homme à se contenter de promesses, ni surtout à accepter les reproches des députés qui lui imputaient la décadence de l'académie et le départ des meilleurs écoliers. Quand la ville alléguait l'insuffisance de ses ressources, il répondait que si ses mandataires avaient activement conduit les démarches destinées à obtenir les revenus promis par les évêques, ils auraient chaque année douze cents livres de plus dans la caisse du collége et n'éprouveraient nul embarras à s'acquitter de leurs engagements envers leurs professeurs.

Bigot réclamait donc à la ville, devant la cour du sénéchal, en premier lieu la totalité de ses émoluments, augmentés de dommages-intérêts pour les retards qu'on lui faisait subir; ensuite, en sa qualité de recteur de l'université dont il représentait tous les droits, de nouveaux dommages-intérêts pour la négligence avec laquelle la ville en gérait les affaires. Il avait eu soin, en effet, après le gain de son premier procès, de faire insérer dans son contrat, soumis à la formalité d'une nou-

velle signature, une clause obligeant les députés à faire exécuter les promesses des évêques. Un ami de Bigot, le notaire Jean Lansard, entrevit à la fois à cette occasion le moyen de venir en aide au philosophe et celui de libérer la ville du paiement de ces dommages-intérêts. Ce moyen consistait à en exiger le montant des quatre députés sur leurs biens personnels. C'était une idée fixe chez ce notaire que celle de la responsabilité pécuniaire des magistrats, et il devait proposer plus tard, à l'époque des troubles religieux, que les troupes appelées à Nîmes pour mettre fin aux assemblées luthériennes, fussent entretenues aux frais des consuls de cette opinion. Ainsi ce que Bigot réclamait à la ville, Lansard le réclamait à ses délégués, et cette seconde réclamation fit la matière d'un procès subsidiaire qui suivit à Nîmes d'abord, puis à Toulouse, toutes les phases du procès principal. Mais de plus graves incidents ne tardèrent pas à surgir.

Bigot, singulièrement intempérant de plume et de langue, ne s'abstenait pas d'entretenir ses auditeurs de ses difficultés avec la ville, d'accuser les députés, les magistrats, les principaux habitants. Que ne leur reprochait-il pas? Leurs actes, leurs mœurs, leurs travers étaient la matière de ses lazzis. Il les désignait par les surnoms que sa malignité avait inventés : le juge-mage était Pisistrate ou Pisistratule, parce qu'il s'était une fois montré avec des gardes; Malmont était la Montagne de Malheur; Calvière, le Calvaire de la Gorgone; Baduel, le perroquet nîmois; les Nîmois eux-mêmes, des barbares et des Gèthes. Il ne ménageait pas même la réputation des matrones de la ville et ne se faisait pas faute de raconter à son jeune public les frasques de ses valets et de ses servantes. L'expulsion de deux d'entr'eux avait, dit-il, fait rire toute la ville. Sa chaire

enfin était une tribune, pour ne pas dire des tréteaux, d'où partaient les accusations les moins mesurées, assaisonnées du plus gros sel. Quelques étudiants goûtaient fort cette étrange philosophie et savaient gré au professeur des amusements qu'il leur procurait. Mais on peut croire que les magistrats, les députés, les consuls en étaient médiocrement charmés, et l'on ne sera pas surpris d'apprendre qu'un beau jour ils décidèrent la suspension des leçons de Bigot. C'était, sauf erreur, en 1545.

L'arrêt était plus facile à rendre qu'à faire exécuter. Les étudiants du parti de Bigot envoyèrent à Toulouse un syndic pour demander le maintien des leçons de leur maître et pour se plaindre en même temps de l'insuffisance de celles de Baduel, chargé de le remplacer. Voilà donc un quatrième procès, ou si l'on veut un troisième incident du procès, qui vient encore embrouiller l'affaire. Un cinquième allait suivre. Les têtes sont chaudes à Nîmes, surtout parmi la jeunesse des écoles, et l'usage des armes était alors fréquent parmi les étudiants. De les porter à s'en servir il n'y a pas loin. Les étudiants du parti de la ville étaient fort animés contre les bigotiens. Un jour, un groupe d'entre eux, cherchant ou saisissant l'occasion, se jette sur deux amis du philosophe, les poursuit dans le collège, et trouvant les portes closes derrière eux, se met en devoir de les enfoncer, non sans démolir en même temps les toits pour se frayer un autre passage. Madame Bigot, alors en couches, fut si épouvantée du vacarme, qu'elle ne put jamais se remettre de sa frayeur. Son mari trouva là naturellement l'occasion d'un cinquième procès contre les *effracteurs* du collége, procès qui se poursuivit comme les autres à Nîmes et à Toulouse, sans d'ailleurs aboutir à un résultat.

Ce procès était-il civil? était-il criminel? Les parties étaient loin de s'entendre là-dessus, ou plutôt elles changeaient d'opinion selon leur intérêt, pour appeler plus à loisir des sentences rendues. Mais il ne pouvait y avoir doute sur la nature d'un autre procès, plus gros que les précédents. La victime du guet-apens du 9 juin 1547, ce Pierre Fontayne, que Bigot avait fait si cruellement traiter sur des propos de domestiques, avait intenté de son côté une action criminelle contre le philosophe devant le Parlement de Toulouse et se disposait à la poursuivre avec l'acharnement que l'on peut supposer. Bien qu'il n'y eût pas de connexion entre les revendications de Bigot contre la ville et celles de Fontayne contre Bigot, il est aisé de voir que les deux actions devaient influer l'une sur l'autre et que la victoire de Fontayne ne pouvait manquer d'assurer celle des consuls.

Telle était la situation fort peu rassurante de Bigot quand il s'enfuit de Nîmes après l'évènement du 9 juin pour se rendre à Paris. Il se sentait gravement compromis par ce lugubre incident sur lequel il ne cessait de gémir : *Meus mihi dolendus semper ac deplorandus casus*[1]. Que devait donc dire Fontayne? Jamais la protection des Du Bellay ne lui avait été plus nécessaire. L'ambassadeur était mort depuis quatre ans; mais le cardinal avait hérité de sa bienveillance. Jean Du Bellay reçut la visite de Bigot au moment où la disgrâce commençait à l'atteindre lui-même et où le nouveau roi Henri II, après son couronnement à Reims, le laissait partir pour Rome sans espoir de retour. Du Bellay fut affectueux pour le philosophe fugitif, le recommanda à son ami le cardinal de Châtillon, et, sur les instances

[1] Big., *Epître antilogique.*

de Bigot, fit renouveler par le jeune roi l'invitation de François Ier aux évêques de la sénéchaussée de Beaucaire *d'unir* chacun un fief de deux cents livres au Collége des Arts. Il procura aussi à Bigot des lettres royales de pardon, qui n'étaient sans doute qu'un appel un peu vague à la bienveillance du Parlement de Toulouse pour un savant homme pourvu de puissants amis. Muni de ces lettres et plein d'une imperturbable confiance, Bigot se mit en route pour Toulouse, passa par Laval, sa ville natale, pour y vendre les derniers biens qui lui étaient restés de son père, et arriva enfin à Toulouse le 25 septembre.

Rien ne peut peindre l'étonnement qu'il éprouva dans cette ville en apprenant les accusations que la rumeur publique et la sévérité de la magistrature faisaient peser sur lui. Séditieux, blasphémateur, homicide, hérétique, athée, il était désigné par les qualifications les plus compromettantes, regardé comme capable et coupable de tous les crimes et menacé d'une sentence capitale. Au lieu de se présenter, comme il en avait eu d'abord l'intention, devant la cour du Parlement pour se faire acquitter avec égards et excuses sur le vu de la missive royale, il s'empressa de se cacher dans le collége de Saint-Marcel et d'y consulter des avocats. Leur avis fut que, pour se justifier dans l'affaire de Pierre Fontayne, il fallait faire constater l'adultère de son accusateur avec sa femme, et produire à ce sujet des témoins. Il en fit venir vingt pour témoigner non-seulement de l'adultère, mais de l'inceste, car Madame Bigot était marraine d'un des enfants de Fontayne, puis il se constitua prisonnier.

Sa cause fut appelée vers la fin de décembre. Les témoins entendus et la lettre royale lue, la cour fut bien embarrassée pour se prononcer; elle inclina plutôt

vers la sévérité. Le réquisitoire demandait que l'accusé fût ramené à Nîmes, exécuté et écartelé sur la place publique pour servir d'exemple à la ville et à la province. L'avocat de Bigot adoucit ces impressions en faisant remarquer l'accord qui régnait entre les témoignages et parvint à gagner du temps : la cause fut remise au mois de juin suivant.

Bigot resta encore en prison jusqu'au milieu de février, après quoi sa captivité fut changée en détention. Ni lui ni ses adversaires ne perdirent le temps qui devait s'écouler jusqu'à la reprise de l'affaire. Pierre Fontayne trouva conseil et appui chez les magistrats de Nîmes, irrités pour leur compte contre Bigot, et en particulier chez le juge-mage. Gaillard de Montcalm, chargé par le Parlement de Toulouse d'instruire l'affaire de l'adultère et de la mutilation, fit venir madame Bigot et, après l'avoir interrogée, la déclara innocente et la renvoya à son père, sans se soucier autrement des instances du mari qui demandait qu'on la fît comparaître à Toulouse. Pour forcer son beau-père Brison à la représenter devant la justice, Bigot voulait qu'on saisît ses biens, qu'on les fît vendre au besoin. Le juge-mage ne se prêta que pour la forme à ces exigences, soit qu'elles lui parussent déraisonnables ou que l'innocence de Fontayne fût à ses yeux suffisamment prouvée.

Il mécontenta d'une autre manière le susceptible philosophe. Dans son rapport au Parlement, il qualifia Verdan, le principal acteur de la scène du 9 juin, de domestique de Bigot, bien qu'il eût quitté depuis trois ans le service du professeur. Pour cette double raison, Bigot considéra le juge-mage comme un complice et un protecteur de Fontayne. Pierre Rozel, de son côté, s'étant chargé de le défendre à l'audience projetée du 8 juin, il semblait que les adversaires de Bigot dans

le procès civil mêlassent à dessein leur cause à celle de Fontayne dans le procès criminel.

Le 8 juin 1548, la chambre criminelle du Parlement traita Bigot avec un redoublement de sévérité, mais sans rendre d'arrêt. Elle se déclara encore insuffisamment éclairée et demanda à l'accusé de produire de nouveaux témoins, entre autres Verdan, et de verser de nouvelles provisions pour faire face aux dépens de ce surcroît d'instruction. Les ressources de Bigot et de ses amis étaient déjà épuisées. Ses deux filles, dont la plus jeune avait deux ans, se trouvaient dans le dernier dénuement. Rozel s'étant opposé à ce qu'une partie des gages réclamés par leur père fût affectée à leur entretien, Bigot resta persuadé que ses adversaires voulaient le consumer avec ses enfants par les frais de justice, comme d'autres avant eux avaient ruiné son père à Laval. Mais si la situation de Bigot parut critique et sa cause compromise, il faut avouer qu'il sut frapper contre ses accusateurs un coup redoutable.

On a remarqué les imputations de blasphème, d'hérésie, d'athéisme, qui s'étaient produites contre lui devant la cour au mois de décembre précédent. C'était la première fois que ces accusations avaient pris corps et étaient devenues une menace et un danger. On s'était jusqu'alors borné à dire à demi-voix que le philosophe s'oubliait dans ses propos et dans ses leçons; qu'il lui arrivait de ne pas respecter la majesté divine; qu'il parlait comme un impie et un athée; qu'il n'observait point le maigre prescrit par l'Église. Peu à peu ces bruits s'étaient accrédités et aggravés; il s'y était joint des détails si choquants qu'on peut à peine les répéter après trois siècles. Bigot avait juré, disait-on, que si le Christ était sur la terre, il lui arracherait la chevelure. Comment ce langage inouï, s'il avait été réellement tenu,

n'aurait-il pas scandalisé les familles et mis en fuite les étudiants honnêtes?

Pour tirer parti de ces griefs en vue du procès civil, les avocats de la ville avaient eu l'idée de procéder à une enquête et de recueillir des témoignages. Mais dès que les témoins eurent à se nommer et à signer leurs rapports, ils furent pris d'un subit accès de prudence et affectèrent aussitôt la plus grande réserve. Il ne s'en trouva que trois dans toute la ville disposés à soutenir juridiquement leur dire. On alla donc en chercher ailleurs. Baduel était alors à Montpellier avec quelques étudiants qui l'avaient suivi lors de la seconde guerre collégiale. Les commissaires chargés de l'enquête vinrent le trouver et lui demander ce qu'il savait de l'athéisme et des blasphèmes de son collègue. Baduel, embarrassé et toujours circonspect, répond le moins qu'il peut, assure qu'il ne sait rien par lui-même, que l'accusation d'athéisme a été répétée devant lui par l'ancien prévôt de la cathédrale, Robert de la Croix, mort depuis plus de deux ans. Il s'explique encore moins sur les autres accusations, mais son témoignage n'en est pas moins consigné dans l'enquête et envoyé à Toulouse pour être mis au mois de juin sous les yeux de la cour.

Bigot n'avait pas eu par lui-même connaissance de tous ces détails. Ils lui furent rapportés sans exactitude et sans bonne foi par son ami et son avocat, Arnaud Davin, la peste du barreau de Nîmes, le défenseur de toutes les mauvaises causes, et, pour user de représailles, le philosophe résolut d'accuser à son tour Baduel d'hérésie et de luthéranisme. Il est superflu de rappeler que ces accusations étaient mortelles et l'on tremble à la pensée de ce qu'elles supposaient d'imprudence ou de fanatisme. Bigot sentait par moments l'odieux de son rôle et s'excusait sur la provocation de Baduel, qu'il

avait pourtant omis de vérifier. « Est-il digne d'un philosophe, et surtout d'un philosophe chrétien, de rendre le mal pour le mal? » se demande-t-il, et cette grave question aurait dû l'arrêter plus longtemps. Mais dans l'état alarmant où il voyait ses affaires et dans le trouble d'esprit où il se trouvait lui-même, il n'hésita point et chargea maître Bourg, son avocat à l'instance de juin 1548, de lancer cette flèche du Parthe. Bourg fit à ce sujet un discours plein de jeunesse et d'emphase, puisque Bigot croit utile de le laver de ces reproches, et l'avocat de Baduel, Jean de Téronde, y répondit avec adresse et mesure, de manière à prévenir pour le moment les conséquences de ces graves imputations.

A l'issue de ces plaidoyers et de ces incidents, la cour remit à une époque ultérieure sa décision sur l'affaire de Pierre Fontayne, et renvoya aux Grands Jours, qui devaient se réunir au Puy le 5 septembre suivant, la solution du procès civil. Elle eût mieux fait peut-être de trancher d'abord la question criminelle qui impliquait évidemment l'autre. Cette procédure serait sans doute suivie aujourd'hui. Mais depuis que l'accusation d'hérésie avait été articulée des deux parts, le procès civil auquel elle se rattachait, prenait une importance prédominante, et il fallait avant tout décider si les deux adversaires, ou l'un d'entre eux, étaient vraiment criminels aux yeux de l'Église.

Le 5 septembre 1548, Bigot était au Puy; les représentants de la ville de Nîmes y étaient aussi, le juge-mage en tête. Les mêmes accusations furent reproduites de part et d'autre. L'avocat royal ayant rappelé les faits d'hérésie à la charge de Baduel, le défenseur de Bigot, Trélon, moins fougueux que son collègue de Toulouse, se borna à dire : « Je m'approprie les paroles de l'avocat du roi. » Bigot parla à son tour et donna des preuves

trop certaines du luthéranisme de son collègue. Il insista ensuite « sur la mauvaise foi et la passion de ces sectaires qui, pour le priver de ses émoluments, l'accusaient de ruiner l'Université par son hérésie. » Jean de Téronde, accouru de Toulouse, défendit Baduel avec d'autant plus de zèle qu'il partageait secrètement ses idées religieuses; mais le succès ne répondit point à son attente ni à ses efforts. Les accusations de luthéranisme étaient de celles que le temps ne faisait qu'envenimer. Assez de prêtres, de moines, de dévotes prenaient soin d'y ajouter le fiel de leurs insinuations et de leurs calomnies. Tout accusé était perdu à bref ou long délai. Baduel, qui le savait bien, avait tenté dans deux lettres, adressées la veille du jugement à son avocat et à l'un des juges, d'arrêter l'accusation sur les lèvres de Bigot, en l'amenant à une réconciliation et à une entente. Mais Bigot ne voulut rien écouter et, la cause entendue, la cour décida : Que le philosophe n'était point convaincu d'impiété; qu'il était régulièrement dispensé d'observer les jours maigres; que ses gages lui seraient intégralement payés, ainsi que les dommages-intérêts qu'il réclamait; enfin que son rétablissement comme principal dépendrait de l'issue de son procès avec Fontayne.

Baduel au contraire, reconnu mal sentant sur la foi, fut condamné à résigner ses fonctions de recteur; ses collègues, non moins suspects, durent quitter leurs chaires. Les consuls eurent ordre de chercher un autre principal et d'autres régents non entachés de luthéranisme.

On a vu plus haut l'effet de ces décisions sur Baduel et les magistrats occupés avec lui de la réorganisation du collége. Tout sembla un moment perdu. Bigot vainqueur accourut à Nîmes, muni de l'arrêt des Grands

Jours, pour mettre les magistrats en demeure de le faire exécuter. Ses disciples durent tressaillir de joie et lui faire des ovations. Baduel poussa un cri de détresse d'autant plus douloureux, que son ami intime René Gasne, de Montpellier, accusé aussi d'hérésie par l'évêque Pellicier, semblait sur le point de succomber à cette accusation : « O temps, ô mœurs ! s'écrie notre lettré dans une missive au premier président, vous voyez notre situation, notre sort, la haine de ceux à qui nous avons à faire, les périls qu'ils nous font courir. Mais le souverain maître de nos destinées veut que la vertu et l'innocence soient éprouvées par les fureurs de pareils monstres. Nous supporterons donc leurs injustices en faisant appel aux plus hautes consolations. »

On voit que Baduel était presque résigné à mourir. Mais en vain Bigot faisait constater l'hérésie par preuves authentiques ; Gaillard de Montcalm temporisait et n'exécutait qu'à demi les décisions du Puy. Destitué comme principal, Baduel était maintenu comme professeur aux mêmes gages ; obligés de quitter leurs classes, ses collègues obtenaient, par des épreuves victorieusement subies, le droit d'en prendre d'autres dans le collége. Quant à Bigot, il ne fut payé que des dommages-intérêts qui lui avaient été alloués ; le magistrat chargé de lui compter ses gages trouva obscur le texte du jugement qui l'y condamnait et demanda à Toulouse des éclaircissements qui se firent attendre. Il y avait toujours moyen à cette époque de ne pas regarder une cause comme jugée.

Tout marchait donc lentement à Nîmes au gré du philosophe. Il se hâta de revenir à Toulouse pour exciter le zèle et l'amour-propre des magistrats qui lui avaient donné raison et pour travailler à l'heureuse issue de son procès criminel. Mais là aussi l'appui ne man-

quait pas à Baduel : Mansancal le conseillait; d'autres amis exerçaient sur lui une protection discrète et efficace; Téronde, son avocat, qu'il avait vu au retour du Puy, lui était plus dévoué que jamais; Bernard Trainier, citoyen notable et futur capitoul, était gagné aux idées nouvelles; Charles Rozel, beau-frère de notre lettré, était devenu luthérien et tenait sa famille de Nîmes au courant de tout ce que tramait Bigot.

Celui-ci brandissait toujours le glaive acéré dont les autres s'efforçaient de détourner les coups. Le tribunal ayant précédemment demandé, à l'audience du 8 juin, un supplément d'enquête sur la mutilation et l'adultère, l'accusé résolut d'étendre cette enquête, de la faire porter non-seulement sur les faits à juger, mais sur sa personne, ses antécédents, ses affectueux rapports avec les lettrés de Paris, de Suisse, d'Allemagne; tout cela, en vue de faire entendre aux juges que c'était pour bonne cause qu'il se comportait autrement avec Baduel; que celui-ci, juridiquement convaincu d'hérésie, ne méritait point d'égards, devait être banni du collége et de la ville et traité selon la rigueur des lois. Ainsi l'enquête, ordonnée d'abord dans un sentiment hostile à Bigot, tourne en sa faveur par l'effet des décisions du Puy et menace Baduel qu'elle avait paru destinée à protéger. Aussi Bigot en poursuit-il l'exécution avec une ardeur incroyable et en accueille-t-il la promesse avec une joie triomphante. Cette joie correspond à une tristesse amère pour Baduel, qui se résigne avec dégoût à de nouvelles démarches en conciliation.

Par intérêt pour lui sans doute, la ville s'y résigna de son côté. Elle envoya à Toulouse deux personnages de marque, Berbenon et de la Jonquière, pour offrir à Bigot plus d'argent qu'il n'en pouvait espérer de l'heureuse issue de son procès, lui remettre un bon à toucher

pour la somme de trois mille écus, déjà déposée chez un banquier de Toulouse, et recevoir, avec sa quittance, la promesse de se retirer de l'Université et de la ville. Les pourparlers furent longs et la question minutieusement débattue. Tout considéré, Bigot refusa de se démettre de son rectorat et de laisser le champ libre à ses ennemis. Il crut l'Université intéressée à son maintien dans sa charge. Il se plaisait à croire qu'il représentait seul à Nîmes les hautes études, Baduel et les députés n'ayant de goût que pour la grammaire. Et de fait la philosophie et les cours libres, c'est-à-dire Bigot et les bigotiens, avaient abreuvé la ville de tant d'ennuis qu'on pouvait la croire disposée à en faire de bon cœur le sacrifice. En 1545, dès le début du second procès, Bigot avait offert au consul Richer de se démettre et de s'éloigner, si la ville voulait s'engager à constituer l'Université dans tous ses priviléges et dans toutes ses chaires. Il n'avait pas été pris au mot. La ville n'avait pas non plus voulu faire usage d'un diplôme pontifical, autorisant provisoirement l'académie à conférer des grades, et avait gardé secrète cette pièce dont Bigot ne put obtenir communication que par suite d'une action juridique. Il y avait donc quelque fondement à la crainte du philosophe que, lui parti, la ville ne mît peu d'empressement à achever l'organisation de l'Université; mais un peu de sang-froid et de bon sens l'eût amené à reconnaître qu'il avait fait lui-même tout ce qu'il fallait, et au delà, pour guérir les Nîmois de leurs hautes visées de 1540.

L'insuccès de la transaction proposée par la ville ne détourna pas Baduel d'une tentative analogue. Pour désarmer Bigot, il eut recours à l'entremise de son beau-frère, Charles Rozel, pour lequel le philosophe avait toujours eu quelque goût. Bon professeur de philosophie et bon légiste, Rozel obtenait de Bigot plus de considé-

ration et d'égards que son frère et son beau-frère. Ses premières démarches furent bien accueillies ; il fit dire à Baduel qu'il pouvait être tranquille : « Cet avis m'a fait plaisir, répondit aussitôt le lettré, non que j'aie aucune crainte (le sentiment de mon innocence me le défend), mais, dans l'intérêt de mes travaux, je désire éviter tout trouble pour moi-même et pour la ville. Je n'en apprécie pas moins vos bons offices. Avant tout, réfutez l'opinion répandue contre moi par Davin et Durand au sujet des accusations portées contre Bigot. Plût à Dieu que celui-ci ne les eût jamais connus ou n'eût point prêté l'oreille à leurs conseils! »

Peu de jours après, le 6 avril 1549, l'affaire avait fait un pas. « Je vois avec joie, écrivait Baduel, Bigot repousser les conseils des hommes malveillants et brouillons qui s'étaient emparés de lui et revenir à la bonté de son naturel.... Pour vous montrer par quels sentiments je réponds à ces nouvelles dispositions, je me borne à prendre Dieu à témoin de mon bon vouloir pour lui. Vous qui connaissez la droiture de mes intentions et la simplicité de mes mœurs, vous pouvez aisément comprendre ce que je pense et souhaite de son retour et de notre réconciliation. Que Dieu le délivre des misères dans lesquelles il est impliqué et lui donne cette modération et cette tranquillité d'âme qui lui feront trouver plus de plaisir à être mon ami et celui de mes concitoyens qu'à être notre ennemi!... Il y a encore ici quelques perturbateurs de nos études. Bigot me fera plaisir en leur écrivant qu'il ne tiendra pas pour ses amis ceux qui s'opposent à ce que je considère comme la véritable discipline des classes. » Ou Baduel avait l'illusion facile, ou ces paroles devaient bien lui coûter. Elles étaient d'ailleurs en pure perte.

Moins d'une semaine après, Bigot avait tourné bride,

faisait citer Baduel, Malmont et les quatre consuls. Baduel déconcerté envoyait son beau-frère chez Téronde, chez le procureur Pégon, chez ses autres amis, lui demandait des renseignements suivis sur les démarches de son adversaire, et se préparait de nouveau à tout événement (12 avril). Que voulait Bigot? que s'était-il passé dans sa tête mal équilibrée? L'insuccès des pourparlers avec la ville amenait-il la rupture de ceux dont Charles Rozel était chargé? reprenait-il l'accusation d'hérésie pour obliger la ville à congédier Baduel et à donner plein effet aux décisions des Grands Jours? réclamait-il aux consuls et à l'ancien recteur le diplôme pontifical dont il vient d'être question, ou s'agissait-il de l'étrange histoire de la seconde lettre de pardon que le roi avait accordée à Bigot? Celui-ci raconte que, deux ans après cette première lettre de pardon qu'il avait lue à l'audience de décembre 1547, Henri II, apprenant la détention prolongée de Bigot, envoya au Parlement une seconde missive. Mais au lieu de la faire parvenir directement, il la confia à un certain Gortian, qui la remit, non aux magistrats de Toulouse, mais aux consuls de Nîmes, sur leur promesse de la faire parvenir à son adresse. Il fallut encore une action juridique pour l'arracher aux consuls, et, quand ils furent obligés de la produire, ils la donnèrent comme écrite par le roi en leur faveur, non en faveur de Bigot, car elle ne contenait que quelques mots pour inviter les juges à hâter la conclusion de l'affaire. Tout cela est étrange et donne une idée peu favorable des procédés administratifs usités dans l'ancienne France.

Enfin, le procès Fontayne restant toujours en suspens, la ville choisit un syndic pour la représenter à Toulouse et terminer sa propre affaire. Ce syndic fut l'un des quatre députés et non le moins important, Pierre de

Malmont, auquel elle alloua un traitement de trois livres par jour. La ville le munit de toutes les recommandations nécessaires pour les magistrats de Toulouse, et, en outre, d'un dossier complet de l'affaire, avec un *inventaire* ou *index* énumérant tous les détails de la cause et leur enchaînement.

Il serait intéressant de retrouver cet index dont Bigot fait la plus vive critique. Il prétend y signaler deux erreurs. Le mémoire affirmerait que, vers le commencement du second procès, Bigot, en plein conseil extraordinaire, aurait fait abandon à la ville des dommages-intérêts qu'il continue à réclamer. Mais ce récit est incomplet selon le philosophe et il convient d'y ajouter une restriction capitale : Bigot n'avait proposé cet abandon que dans le cas où la ville, ayant intenté une action judiciaire aux députés pour leur faire *personnellement* payer ces dommages-intérêts, aurait échoué dans son entreprise.

L'autre critique de Bigot est relative aux revenus épiscopaux. Les députés s'étaient engagés à faire les démarches nécessaires pour les obtenir, et ils prétendaient les avoir faites; mais leur adversaire soutient que c'est avec une négligence coupable, et que les délibérations de l'hôtel de ville alléguées en preuve de leurs soins démontrent au contraire qu'on n'envoyait à Paris que des messagers déjà occupés de leurs propres affaires et peu attentifs à celles du collége. S'il y a eu quelques démarches sérieuses, c'est quand Bigot était à Paris et qu'on craignait de devoir ces revenus à son intervention, ou quand le procès de Toulouse a obligé les députés à plus de diligence. La vérité est que, sur ce point aussi, Bigot a été l'obstacle et qu'il a mis trop d'affaires sur les bras de la ville pour lui laisser le loisir de suivre les démarches auprès des évêques. Comment demander et

surtout obtenir des subsides épiscopaux pour une université où règne le plus grand désordre et où se croisent les accusations d'hérésie?

Malmont arriva à Toulouse vers la fin de l'année 1549 et présenta à tous les personnages influents les lettres de recommandation de la ville, écrites pour la plupart par Baduel. Mais ni ces lettres, ni les démarches personnelles du syndic, ne hâtèrent beaucoup l'expédition du procès. Aux fêtes de Noël 1549, rien n'était fait, puisque Baduel renouvelait ses recommandations; trois mois plus tard, quand parut à Toulouse le *Prélude de philosophie chrétienne* de Bigot, rien n'était fait non plus, puisque la dernière ligne du livre nous apprend le retour infructueux de Malmont, obligé de quitter Toulouse par suite de l'appel interjeté par le docteur Rover. Quel était ce docteur qui faisait ainsi son apparition au dernier moment, et contre quoi s'avisait-il de protester? Son appel se rattachait-il à la protestation de Jean Lansard et tendait-il à faire considérer Malmont comme incapable de représenter la ville, puisqu'il était personnellement responsable envers elle? Autant de questions qu'il est impossible de résoudre et sur lesquelles le livre de Bigot ne jette aucune lumière.

C'est de ce livre, complété et contrôlé par des renseignements manuscrits de provenances diverses, que nous avons tiré nos renseignements sur les procès de la ville avec Bigot, sur les guerres collégiales, sur les dissensions qui agitèrent les premières années du Collége des Arts. Le volume se compose de deux parties, l'une philosophique, l'autre personnelle. La partie philosophique est la plus étendue, mais non la plus intéressante. L'auteur nous en fait connaître l'origine. Épuisé par les frais de justice, Bigot espérait retirer quelque profit de leçons de philosophie qu'il donnerait aux théologiens et

aux jurisconsultes de Toulouse. Le choix de ce public était habile, puisque le sort du procès dépendait de légistes dociles aux influences religieuses. Bigot rédigea donc à l'avance le résumé de ses leçons, ne trouvant pas d'auteur dont le texte fût approprié à son but. Il se mit à l'œuvre; mais la peste se déclara avant l'ouverture des leçons et dispersa, avec l'auditoire, les espérances pécuniaires du professeur. Ne pouvant fuir comme les autres, il développa les thèses qu'il ne voulait d'abord qu'indiquer, et, au lieu d'un opuscule, produisit un gros livre dont il fut merveilleusement satisfait.

« J'y montre à l'étudiant, dit-il à la fin de l'ouvrage, les diverses parties de la philosophie qui forment sous ses yeux comme un tableau vivant. Il peut en comprendre les débuts, la marche, la fin; se rendre compte de ce qu'est la physique, la mathématique, la métaphysique, la morale.... En dehors de mon dessein d'y faire connaître la substance de l'âme, sa simplicité, son immortalité, son union avec le corps, sa façon de connaître les choses particulières, que de fois et par quels graves arguments j'y trouve l'occasion de réfuter les erreurs d'Aristote! Je ne veux point m'en glorifier, mais je serais trop ingrat envers la sagesse éternelle du Père éternel, si je ne remerciais le Dieu qui a été mon unique maître, et qui; au milieu des difficultés du forum, m'a permis de composer en un an ce grand ouvrage et de l'offrir à tous ceux qui veulent s'adonner à la philosophie. Mais à Dieu ne plaise que je porte l'orgueil au point de me croire si rempli du souffle de la vérité que je n'aie en quelques points de détail pu tomber dans l'erreur, comme le poëte dont on a pu dire qu'il sommeille quelquefois.... J'admets aussi qu'on m'impute les nombreuses fautes d'impression, qui sont à la charge du typographe toulousain : on m'avait bien averti de me méfier! Mais

après tout, ces fautes ont leur bon côté, et il y a parfaite convenance entre un ouvrage composé dans des circonstances aussi troublées et une impression qui s'en est si étrangement ressentie [1]. »

Quant à la partie personnelle et biographique du livre de Bigot, elle occupe le *Carmen supplex* avec ses notes, les deux petites poésies de la fin du volume, et surtout l'*Épître antilogique* au cardinal du Bellay. Celle-ci abonde en informations incohérentes, mais précieuses, sur le philosophe et sur tous les incidents auxquels sa présence a donné lieu à Nîmes et à Toulouse. Mais elle n'a pas été seulement écrite pour fournir des matériaux à l'histoire : elle a été surtout destinée à prévenir les juges de Toulouse en faveur de Bigot et contre son collègue. Ce n'est même pas un plaidoyer; c'est un mémoire de l'accusé, écrit sans doute sans parti pris de tromper, mais aussi sans impartialité et sans mesure, bon à consulter, non à croire sans vérification. Les juges de Bigot qui lui ont été favorables, les avocats qui l'ont défendu, les amis lointains ou voisins qui lui ont témoigné de la bienveillance, et surtout les quatre qui, à Nîmes, formaient le « coin ou le carré de Bigot » (*Bigotii quadrus*) sont comblés de louanges et de témoignages d'admiration. Les personnages, au contraire, qui lui ont été hostiles sont représentés comme des sots et des misérables. Le susceptible philosophe se plaît à mettre en opposition le médecin de Toulouse qui l'avait soigné pendant la peste et qui l'avait guéri d'une tumeur au genou, le docteur Boussarel, dont le prénom était *Juste,* avec les prétendus *justes* de Nîmes, c'est-à-dire les luthériens, qui lui avaient fait autant de mal que l'autre lui avait fait de bien, et surtout avec leur

[1] Big., *Præludium phil. christ.*

chef Baduel. C'est lui qui, à ses yeux, était véritablement l'ennemi; lui surtout qu'il lui importait de noircir devant les juges du Parlement; lui enfin qu'il devait s'efforcer de rendre d'abord ridicule et ensuite odieux. On va juger si Bigot prit à cœur cette double tâche.

« Dans les placards diffamatoires qu'il fit afficher contre moi, écrit-il, mon adversaire m'accusait d'ignorer le latin, d'être barbare et de soutenir la barbarie, de n'être donc pas supportable dans une université polie par Baduel.

» Barbare ou non, qu'importe à mon enseignement qui, selon la juste remarque des stoïciens, ne consiste pas dans la recherche et l'élégance des phrases, mais dans la solidité des idées? Baduel cependant ferait bien de réfléchir que, si je suis barbare, il est, lui, un de ces Gèthes,

Nés dans la patrie des moutons, sous un ciel épais et lourd,

et un triple ignorant, qui ne sait même pas compter jusqu'à quatre, non plus que les Gèthes ses pareils. On connaît ce vieux proverbe que la science n'a d'ennemis que chez les ignorants, car qui l'attaquerait la connaissant? Si donc Baduel l'attaque, c'est qu'il y est étranger. Je sais bien qu'il mêle à ses opuscules des phrases de Cicéron en y changeant quelques mots; mais c'est pure ostentation et non savoir véritable, comme le prouvent ses leçons de philosophie et les plaintes sur leur médiocrité que le syndic des étudiants a portées à Toulouse. C'est ainsi que tout jeune, j'empruntais à Virgile, pour les insérer dans mes vers, des comparaisons sur les Hyades, le Bouvier et les autres constellations, sans le moindre à propos et par gloriole juvénile.

» Que peut savoir en poésie et en histoire l'homme qui tolère à peine César dans le collége et qui en bannit

Térence, bien que l'un d'eux fût l'ami de Cicéron et que l'autre ait été loué de lui pour la pureté de son style? Et que valent ses écrits? Qui n'en voit la maigreur et l'inanité, telles qu'on peut bien les lire un moment, mais qu'on dédaigne d'y revenir? Quoi! Baduel serait à mes yeux ce qu'il est pour ses amis, non pas un cicéronien, mais un second Cicéron? Oui, sans doute, si l'orateur est l'homme qui s'attache à l'écorce de Cicéron sans pénétrer jusqu'à la moëlle.

» Quelle fut, me demanderez-vous, l'issue de votre longue guerre? Celle que chacun peut prévoir. Contre un tel vélite, contre un soldat si légèrement armé, il n'est pas surprenant que la victoire me soit restée, alors surtout que je me servais contre lui des meilleures armes, des armes socratiques : la modération et la patience. (!) Vaincu et mis en déroute, il se réfugia à Carpentras avec une partie de ses troupes pour y régir les écoles. Là il engagea de nouvelles luttes et combattit contre un certain Jacques Normand, homme fort savant, avec autant de succès que contre moi. La honte de sa défaite et une autre cause plus grave (des soupçons d'hérésie) ne tardèrent pas à le ramener à Nîmes, où il n'était ni attendu ni désiré. Je lui rendis alors le bien pour le mal et le fis rétablir dans son emploi. Mais l'ingrat ne s'en tint pas plus tranquille. Dévoré de jalousie, il suscita contre moi une autre guerre que je soutins par les mêmes armes, et une nouvelle retraite l'amena à Montpellier, où il gouverna encore une école, si une école peut se composer de huit élèves. Il ne cessait cependant de tourner les yeux vers Nîmes, le seul théâtre où son ambition pût se donner carrière [1]. »

Mais Baduel n'est pas seulement un docteur, un

[1] Big., *Épître antilogique.*

rhéteur, un général ridicule (*doctorculus, rhetorculus, dux fortissimus*), un perroquet occupé à répéter des mots qu'il ne comprend pas (*psittacus nemausensis*); c'est un luthérien, et l'*Épître antilogique* est surtout destinée à produire à la lumière cette grave imputation. Bigot avait déjà ébauché cette tâche, mais le prétoire seul l'avait entendu jusqu'ici; il voulait désormais se faire entendre du public, soit pour susciter à son adversaire de nouveaux ennemis, soit pour exercer sur le tribunal une pression décisive. Pour atteindre plus sûrement son but, Bigot eut recours aux conseils et, en quelque mesure, à la collaboration d'un personnage important dont il avait fait la connaissance à Toulouse et qu'il avait dû chercher à enrôler parmi les auditeurs de son cours projeté. C'était un moine franciscain du nom d'Esprit, chargé des fonctions de grand inquisiteur. Ce conseiller d'orthodoxie incontestable et qui l'avait prouvé en faisant mettre en prison un habitant de Nîmes appelé Combes (serait-ce le grainetier du grenier à sel, ce second consul que nous avons vu si dévoué à la prospérité du Collége des Arts?) rendit à Bigot le service de donner à son livre un vernis de religion et de théologie qui ne permettait plus de considérer l'auteur comme athée ou impie. En atteignant ce but louable, l'inquisiteur se rapprochait de son autre but, la perte des luthériens de Nîmes, que la page suivante devait rendre inévitable :

« Si je n'accusais aujourd'hui Baduel, s'écrie Bigot, et si je ne l'eusse accusé déjà dans le cours de ma détention, en prouvant qu'il est, en fait de religion, exactement ce qu'il prétend que je suis, je n'aurais nul moyen de faire sentir à mes juges son inconsistance et celle de ses acolytes, le caractère équivoque de leur haine et de leurs témoignages. Ne font-ils pas preuve, en effet, d'inconsistance et de légèreté, et ne ressemblent-ils pas à des

femmes? Une femme veut, ne veut pas; ceux-ci pensent, ne pensent pas; ils approuvent et blâment. Les opinions abominables qu'ils se sont faites en religion, opinions dont ils font pour eux-mêmes le signe de la souveraine et unique sagesse et de l'esprit évangélique, ils me les attribuent sans bonne foi, dans l'intention de me perdre, et ils entassent les témoignages pour prouver que je les professe. N'est-ce pas là approuver et improuver? Il n'est pas de haine plus fatale que celle des sectaires, surtout de ceux *qui ôtent le Christ du monde.* J'ai vécu dans la haute Allemagne, parmi des gens d'accord avec nous sur le mystère de la présence réelle. En exposant au milieu d'eux les croyances que j'ai professées de tout temps, je n'ai point encouru leur haine, ni perdu mes titres à leurs bons offices. Mais quand je suis revenu en France parmi des sectaires qui ne croient qu'au signe de cette présence (*signarios*), Dieu! qu'au bout d'un court séjour ces gens s'éloignaient de moi avec une pieuse horreur : plus, en vérité, que d'un païen et d'un publicain!

» Les Romains combattaient, avec les autres peuples, pour la gloire; avec les Gaulois, pour l'existence; moi, j'ai combattu avec les Allemands pour la vérité; avec les *signaires* pour la vie. Mes malheurs ont pour origine la question de l'Eucharistie, comme les malheurs d'Athanase, celle de la seconde personne de la Trinité. (!) Parleraient-ils le langage des anges, que, s'ils n'ont pas la charité, et s'ils exercent leur fureur contre leur prochain, je ne saurais les croire évangéliques, avoir confiance en leur piété et leur sincérité. La sagesse n'entre point dans les âmes haineuses, et Dieu, qui est la sagesse infinie, ne se communique pas plus à ces vases d'élection, qu'un vin généreux ne se met dans des vaisseaux aigris. Pour nous, qui n'abandonnons point

la parole de Dieu, et qui ne sommes pas non plus si abandonnés de lui, que nous ne voulions le salut de nos ennemis, nous publierons sur ce sujet, une fois hors de de ces misères, un écrit de toute clarté où des preuves certaines s'ajouteront aux raisons consignées dans notre *Prélude.* »

Ces déclamations perfides et ces menaces restaient sans doute dans un vague calculé; mais il ne faut pas oublier que des pièces authentiques les précisaient devant le tribunal et qu'un semblable appel à l'opinion ne pouvait que rendre le Parlement implacable. Baduel n'eut connaissance qu'au mois de juin 1550 de l'*Épître antilogique.* Il est impossible de s'exagérer l'impression qu'il en dut recevoir. Sa correspondance avec Rondellet, Calvin, Mansancal, nous le montre incertain s'il doit répondre. Il s'y décide, et adresse *Aux juges de Toulouse* ce qu'on pourrait appeler avec Lamennais « un discours véhément qui ne résout pas les véritables difficultés. » Il dénonce à la sévérité du Parlement les accusations calomnieuses de son adversaire contre les magistrats, les députés, les principaux citoyens, tous indignement traités dans l'écrit de Bigot. Quoi! c'est du pied même du tribunal que part un factum aussi inconvenant! Où est le respect dû à la magistrature et à toutes les autorités légitimes? Qui ne s'autorisera désormais d'un tel exemple, si la licence n'en est sévèrement réprimée? Il est faux que les magistrats de Nîmes méritent les reproches qui leur sont adressés; faux, que les mœurs de la ville soient à ce point corrompues; faux, que Bigot puisse citer en sa faveur les témoignages qu'il invoque. Nulle cité au contraire n'a des mœurs plus modestes, des citoyens plus unis, des magistrats plus dignes de respect.

Telle est la thèse de Baduel, et on ne peut que le louer

de prendre la défense de sa ville natale calomniée. Comment aurait-il pu laisser passer sans protestation ce propos faussement attribué au sénéchal de Crussol, « qu'il n'avait trouvé parmi les magistrats de Nîmes que de vieux renards, et qu'il avait maudit le jour où le roi l'avait envoyé trop jeune au milieu d'eux? » Comment ne pas démentir cette parole attribuée à François Ier, « que nulle part en France la justice n'était aussi mal rendue qu'à Nîmes? » Comment tolérer ces accusations qui atteignaient la population toute entière : « Passons sur tout le reste; concentrons sur ce point notre plainte : cette ville, autrefois estimée de la reine de Navarre pour la pureté de ses mœurs, il nous revient qu'elle dégénère tous les jours de cette honnêteté; des courtisanes de haut parage y étalent la licence de leurs caprices. Qui s'élèvera contre ces misérables, au souvenir de la détention de Bigot, et de tant de souffrances, de maladies, de déboires, qu'il a essuyés? Qui osera s'opposer aux péculats, aux rapines, aux larcins, aux rapts, aux homicides, aux crimes de toute nature? Que dis-je s'y opposer? Qui ne s'empressera d'y applaudir, si une juste sévérité ne vient bientôt en arrêter le débordement? »

Ces calomnies et beaucoup d'autres non moins violentes ne pouvaient manquer d'émouvoir l'indignation de Baduel et de mettre son éloquence au service de la municipalité irritée. Mais d'où vient qu'il ne dit mot de la question d'hérésie, question de vie ou de mort pour lui-même et pour plusieurs de ses amis? D'où vient que ses citations de l'*Épître antilogique* s'arrêtent juste au mot qui soulève cette question ou le franchissent pour passer à ceux qui suivent? C'est sans doute que l'hérésie était le fait, non de la ville en général, mais de certains particuliers, et que l'apologie écrite par Baduel se place au point de vue de la *communauté* de Nîmes et de ses

magistrats; mais le choix même de ce point de vue est inspiré par une raison plus grave. Il est aisé de concevoir la perplexité où se trouvait l'honnête Baduel. L'aveu de l'hérésie lui aurait été fatal et le désaveu blessait sa conscience. Il élude donc la difficulté, ferme les yeux et voudrait bien les fermer aux autres, se donne ample carrière sur les accusations qui ne présentent aucun danger, pour dissimuler celle à laquelle sa vie est suspendue. Peine inutile! il ne réussit pas plus aujourd'hui à faire illusion au public qu'il n'a précédemment réussi à désarmer son adversaire.

Après l'arrivée à Nîmes du livre de Bigot, Baduel n'y fit plus qu'un séjour de quelques mois. Il les passa au milieu des alarmes. Ses idées devinrent de plus en plus sombres et prirent une teinte apocalyptique. La fin de l'année scolaire approchait. Il la laissa venir sans bruit; sans bruit aussi il quitta la ville vers l'époque de la rentrée. Son adversaire n'y revint pas. Les procès retentissants que nous avons rappelés devaient durer encore. Nous ne savons presque rien du double verdict qui les termina; mais on va voir que les suites en furent également funestes aux deux parties.

CHAPITRE XVII.

CONCLUSION.

Espérances et mécomptes. — Bigot à Montauban. — Baduel quitte Nîmes. — Son séjour à Lyon. — Genève. — Ce que devient sa famille. — Le lettré et le chrétien.

Sicut avis migrans de nido.
(BAD., *Ad Calvinum Epist.*)

Le spectacle qui se déroule sous nos yeux est instructif et pathétique. Réveillée de son long sommeil du Moyen Age au double appel de la Renaissance italienne et allemande, la petite ville de Nîmes s'éprend d'un immense amour pour la civilisation et le progrès, et, voulant s'assurer un avenir conforme à son beau rêve, elle jette les fondements d'une université qu'elle a résolu de rendre supérieure à ses aînées. Elle en confie la direction à un lettré célèbre qui lui doit le jour et qui a noué des relations de goût et d'amitié avec ses plus illustres émules de France et de l'étranger. Et d'abord tout sourit à l'ambition de la ville et du recteur. Un plan d'études savamment combiné développe dans une nombreuse jeunesse le goût de l'antiquité ressuscitée; les villes voisines viennent puiser le savoir et l'éloquence

dans la cité hardie qui s'est vouée à la haute culture de l'esprit. Une reine, un roi tiennent l'œil ouvert sur l'école qui est leur bienfait; les prélats promettent un libéral concours; les magistrats de la sénéchaussée et du Parlement prêtent l'appui de leur autorité. Pour amener à sa perfection un établissement qui donne tant d'espérances, Baduel et ses amis appellent à leur aide un philosophe fameux auquel la cour est favorable, que les Du Bellay protègent, que de hauts personnages, ambassadeurs, cardinaux et vice-rois, désirent s'attacher.

Mais à peine Bigot a-t-il apporté à Nîmes, avec sa passion pour la philosophie, son antipathie malencontreuse pour les lettres, et suscité un conflit funeste entre son enseignement et celui de Baduel, que des haines étranges, des rivalités fougueuses, des procès retentissants viennent agiter le domicile des Muses et troubler la cité. Les deux chefs du collége prétendaient le diriger chacun selon ses vues : les magistrats, tour à tour favorables aux deux rivaux, finissent par se prononcer en faveur de l'ami des lettres et par déposséder de sa charge le philosophe qu'ils ont appelé avec trop d'empressement et lié à leur fortune par des conditions trop libérales et trop solidement garanties. La querelle ne mit d'abord aux prises que la philosophie et les classiques, c'est-à-dire le Moyen Age et la Renaissance. Mais bientôt les personnalités blessées y ajoutèrent leurs passions, la jeunesse de l'école y mêla ses imprudences, et le fanatisme religieux ses fureurs; il y eut des rixes sanglantes, des accusations capitales. Bigot hors de lui s'emporta peut-être jusqu'au crime, et cet incendie dévora en peu de temps l'établissement où il s'était allumé.

On a vu dans quelles angoisses Baduel essaya de le

relever; il y parvint en partie, mais sans jouir pour son compte de ce pénible et incomplet succès. Il dut quitter le théâtre de ses travaux, non sans avoir du moins assuré la victoire des lettres. Son premier successeur, Guillaume Tuffan, devait être un lettré; les successeurs de Tuffan, Jean de Serres, Jules Pacius, Samuel Petit furent aussi des lettrés. Les jésuites après eux entretinrent la tradition des lettres, et la nouvelle université a été à cet égard l'héritière de l'ancienne, telle que Henri IV l'avait restaurée.

C'est vers la fin de 1550 que durent être jugés à Toulouse les deux procès de Bigot. Le philosophe n'atteignit point cette date sans ressentir pour sa part les angoisses et les troubles qu'il avait causés aux autres. Tantôt plein d'espoir et tantôt découragé, il voyait depuis de longues années le succès se dérober à ses efforts et mettre à l'épreuve cette fermeté stoïque qu'annonçait sa fière devise : *Sta firme,* enroulée autour d'une colonne debout parmi des ruines. La colonne semblait céder par moments et la résistance de Bigot fléchir. « Fuis, lui disait à l'oreille ce génie familier qu'il aimait à se donner à l'instar de Socrate et qui le berçait sans doute ici de poétiques chimères, fuis vers le Septentrion qui te réserve sécurité et salut. A Nîmes tout t'est contraire : le climat funeste à ta santé; les mœurs des habitants opposées aux tiennes; la tyrannie des grands sur la foule qui n'ose te défendre. A ces tyrans, tu ne sais pas obéir, tu n'obéis qu'aux princes. Tu vois leur bonne foi, leur respect pour la justice, objet de ton culte. Ils favorisent, contre les décrets du Parlement, une autre religion que la tienne. Tout enfin te présage des maux dont ton *carré* d'amis lui-même ne pourrait te défendre. Nul dans la noblesse ou le peuple ne hasarde un mot en ta faveur. Tous sont muets sous le pied de Pisistrate (le

juge-mage) et bien muets puisqu'ils n'ont point proféré de plaintes sous la *montagne de maux* dont Malmont les accable. » C'étaient là, certes, de puissants motifs de renoncer à la lutte : « Ah! si je pouvais, répondait Bigot, emmener avec moi mes quatre amis et déserter le poste où Dieu m'a placé, que je serais prompt à partir [1] ! » Mais il ne pouvait s'y résoudre, et son obstination le retenait plus peut-être que son devoir.

Toutes les misères cependant venaient fondre sur lui à la fois. Sa bourse épuisée, sa famille dispersée, ses filles à l'hôpital (si du moins l'ordre qu'il en avait donné lui-même avait été exécuté), sa constitution usée par une détention interminable et par les influences de la peste, sa réputation compromise, sa tête perdue, au point que le bruit courait avec persistance qu'il était devenu fou et qu'on se plaisait à l'appeler « le plus grand fou de France » (*stultus Galliæ*), ainsi qu'il a soin de nous l'apprendre; ses vains efforts pour rassembler un auditoire et donner des leçons : tout semblait conspirer à le réduire au désespoir et hâter sa fin. Mais son robuste tempérament résistait à tous ces assauts et il vit enfin arriver le terme, sinon de ses maux, au moins de ses incertitudes.

Le 16 décembre 1550 il était à Montauban, assez affranchi des difficultés du forum pour signer avec les consuls de cette ville un engagement comme professeur de philosophie. Il devait remplir cette charge pendant deux ans et demi, aux gages de quatre cents livres par an, dont le tiers serait payé par l'évêque Jean de Lettes, prélat savant et dissipé, destiné à passer plus tard à la Réforme, à se marier comme son collègue d'Uzès, à finir sa vie à Genève, tant ce XVIe siècle est rempli d'incidents

[1] Big. *Lectori* (à la fin du *Prélude*).

extraordinaires! Une clause du contrat donne pourtant l'idée que Bigot n'était qu'à demi libéré. Elle prévoyait « des cas urgens et nécessaires » pour lesquels le professeur aurait à omettre des leçons, et l'obligeait à en refaire « autant qu'il en aurait cessé et obmis pour lesdits cas urgens et nécessaires. » Peut-être que, acquitté dans l'une des deux causes et libre sous caution, Bigot avait dû se réserver de comparaître aux audiences du procès en suspens.

Quoi qu'il en soit, il n'enseigna guère qu'une année dans les écoles publiques de Montauban. Le 14 février 1552, le contrat fut résilié en ce qui concernait l'évêque et il le fut le 5 mars suivant en ce qui touchait les consuls. Des sommes d'argent lui furent remises pour obtenir son désistement. Il les accepta sans difficulté. Avait-il mécontenté la municipalité montalbanaise par des propos ou des actes pareils à ceux qui lui avaient aliéné les magistrats de Nîmes? Le Parlement l'avait-il déclaré indigne d'enseigner? Le document qui nous signale son passage à Montauban se tait sur la cause de sa rupture avec cette ville. Il témoigne, par contre, d'un changement survenu dans la vie de famille de Bigot. Sa femme y est mentionnée et autorisée à accepter une des sommes destinées à faciliter la résiliation de son contrat. Mais ce n'est plus cette Brisone dont il a été question dans le cours de notre récit. C'est une *demoiselle* Jehanne de Calle, de famille noble, comme ce titre l'indique, et dont le mariage suppose le décès de la première épouse.

Bigot se dirigea-t-il avec elle vers le Nord où il pressentait un sort plus paisible que dans ce Midi funeste où il venait de passer dix années? Réalisa-t-il son rêve de venir terminer sa vie à Metz où il avait séjourné pendant sa jeunesse, dans ses marches de soldat ou ses

voyages d'étudiant? Ne pouvant affirmer, ni conjecturer, dans le silence de tous nos documents, nous prenons congé du bruyant philosophe en transcrivant le dernier vœu qu'il nous ait laissé :

« O Metz, ville préférée parmi toutes celles qu'a parcourues ma jeunesse, n'écoute point les cris du forum contre moi, ni les âpres discours de mes ennemis ardents à me bannir. Ne me ferme point tes portes; je ne serai point chez toi un hôte perfide, et peut-être te ferai-je honneur. Ausone a chanté la Moselle, je chanterai la ville de la Moselle, bien qu'en des chants moins harmonieux [1]. »

La mélancolie de ce vœu laisse l'impression que Bigot, après tout, n'était point une nature perverse et qu'il y avait place en lui pour des sentiments doux et humains. C'est par là qu'il s'était fait d'honorables amitiés, non-seulement dans les rangs élevés de la société et de la science vers lesquels se haussait son orgueil, mais plus près de lui et à son niveau. Aux noms que nous avons eu l'occasion de citer, nous pouvons ajouter celui du médecin qui soigna Bigot à Toulouse. Juste Boussarel ne voulut d'autre salaire de ses soins que le plaisir d'avoir longtemps sous son toit et à sa table son client rendu à la santé. Dans le cours de son premier procès, Bigot eut toujours à côté de lui Serat de Bernis qui lui fut fidèle jusqu'à la mort, et il put après lui compter sur l'éclatant dévouement de ce *carré* d'amis formé par l'avocat Davin, le docteur Durand et deux marchands notables, Maur et Bertrand. Mais il ne s'abandonnait pas longtemps aux sentiments affectueux qu'il savait inspirer et partager et il retombait sous le joug des passions impétueuses dont il était la

[1] Big., *Carmen supplex.*

première victime. Elles ne devaient pas seulement troubler son repos, mais éteindre son talent et arrêter l'essor de ses destinées.

Doué d'une rare intelligence, d'une grande souplesse d'esprit, d'une puissance de travail prodigieuse, d'une ambition qui osait tout se permettre, il fut par son savoir l'admiration de Mélanchthon, et par la vigueur de son intuition philosophique, celle de Scaliger. Il eut l'idée hardie d'écrire son livre en français, et il osa sur certains points penser autrement qu'Aristote. Si les aspérités d'un caractère rude et fantasque ne lui eussent attiré des difficultés et prescrit le recours à de hautes protections qu'il fallait flatter, il n'eût sans doute pas dévié de la droite ligne de la sincérité religieuse et philosophique, il eût laissé un nom illustre dans la science et donné un précurseur à Descartes. Il ne reste de lui qu'un souvenir obscur, une célébrité douteuse; et nous devons confesser, après avoir laborieusement essayé de recomposer sa vie, qu'elle n'a été qu'un avortement.

Ce mot, hélas! ne s'applique pas à lui seul dans l'époque originale et terrible où il a vécu. Combien d'hommes et d'institutions n'ont été alors que des ébauches, victimes de contradictions internes, de principes insuffisants ou incomplets, d'accidents violents? L'université de Nîmes, si confiante à ses débuts, fut loin, on l'a vu, de réaliser les rêves qu'elle avait fait naître; Baduel, son premier chef, termina dans l'obscurité et l'éloignement une existence dont la première partie avait été pleine d'enthousiasme et de beaux rêves. La plupart des contemporains de nos deux héros n'eurent en partage, dans leurs dernières années, que luttes, dégoûts et supplices : il suffit de nommer Jean Sturm aux prises à Strasbourg avec l'intolérance luthérienne; Marot mourant à l'hôpital de Turin; Ramus, victime des assassins

de la Saint-Barthélemy; Dolet et Paleario finissant sur le bûcher comme Savonarole; le président Mansancal succombant à une tristesse pire que le bûcher.

Et n'en est-il pas de l'époque même où ces hommes ont vécu comme de chacun d'eux en particulier? La Renaissance italienne, qui avait donné l'éveil aux arts, n'a-t-elle pas vu s'épuiser la veine qu'une baguette magique avait ouverte sous ses pas? La Renaissance plus sérieuse de la France et de l'Allemagne, qui avait appelé et propagé la Réforme, ne l'a-t-elle pas abandonnée sur bien des points pour devenir le patrimoine et l'héritage des jésuites, ses pires ennemis? La Réforme elle-même, après sa double épreuve du martyre et des combats, n'a-t-elle pas vu lui échapper une bonne part de ses conquêtes? L'un et l'autre de ces grands mouvements rénovateurs ont-ils rempli tout leur programme de donner la lumière aux esprits et la liberté aux consciences? Bigot s'éteignant dans le trouble et les luttes n'est donc à beaucoup d'égards que le symbole du temps où il a vécu. Heureux, dans ces grandes époques de révolution et de luttes, ceux qui meurent jeunes et purs, sans voir la fin du jour dont ils ont salué l'aube! Plus heureux, mais combien plus rares, ceux à qui il est donné, comme à Mathurin Cordier, de voir le crépuscule du soir après celui du matin et de s'endormir dans la paix de Dieu et dans une douce confiance en la sagesse de ses plans!

Au mois d'octobre 1550, Baduel de son côté dirigeait vers le Nord des regards pleins d'anxiété. Le moment lui semblait venu d'abandonner la surveillance de ses élèves particuliers et sa charge de professeur au collége. Les derniers débats du procès de Toulouse avaient sans doute donné un nouvel essor aux accusations d'hérésie que l'*Épître antilogique* de Bigot ne per-

mettait plus d'oublier. Les passions religieuses fermentaient à Nîmes. Les prisons se remplissaient de luthériens que les ordres du Parlement enjoignaient de dénoncer. C'était le temps où pouvaient se passer chaque jour des scènes comme celle dont Félix Platter fut témoin à Montpellier peu d'années après. « Le 6 janvier 1554 (n. s.), un *commissarius* arriva de Toulouse et visita la ville en compagnie du bailli pour rechercher les luthériens. Des criées furent faites à son de trompe, prescrivant sous des peines sévères de dénoncer tous les hérétiques. On brûla aussi en place publique un grand nombre de bibles trouvées chez un libraire. » Ces excitations et d'autres attisaient le fanatisme des dévotes, qui n'avaient pour gagner le ciel qu'à rapporter à leurs confesseurs les propos hérétiques qu'elles avaient pu entendre. L'une d'elles, on s'en souvient, avait déjà dénoncé Morlet, l'un des amis de Baduel; elle accusa peu après cet autre luthérien « parfaitement probe et doux, » du nom de Combes dont nous avons parlé. Baduel fit signaler au Parlement « la méchanceté, la cruauté inouïe de cette mégère », mais sans succès.

La situation ne faisait donc qu'empirer à Nîmes; une étroite surveillance était exercée sur les suspects; Baduel s'éveillait souvent le matin peu sûr de ne pas tomber avant la fin du jour aux mains de ses ennemis. Dans ce péril, son âme impressionnable s'exaltait, et les sentiments tumultueux qui s'y succédaient de moment en moment trouvaient dans la Bible, sa lecture favorite, des expressions poétiques et touchantes : « Nous vivons ici à l'ombre du Seigneur, caché sour ses ailes protectrices, comme des poussins exposés à la rage des oiseaux de proie. Nous attendons dans cet asile la rédemption et la délivrance que Dieu nous prépare, soit au sein de votre église genevoise, soit, si nous succombons, dans

les demeures célestes[1]. » Ce désir de s'envoler vers des régions plus sereines, loin du cruel exil qu'il subissait *sous la tyrannie de l'Ante-Christ,* ramenait souvent à sa pensée cette image d'un oiseau qui s'en remet à ses ailes du soin de lui trouver une retraite : « Notre malheureuse condition, pareille à celle d'un oiseau qui émigre d'un lieu à l'autre, se trouve indiquée dans un verset de Salomon, qu'un de mes élèves lisait ces derniers jours au souper : *Tel un oiseau quittant son nid, tel est l'homme qui s'éloigne de sa demeure.* Et n'est-ce pas là le sort de l'exilé qui met tout son soin à fuir l'idolâtrie? David en est un exemple illustre : chassé de sa patrie et de la véritable Église, il entendait avec chagrin les étrangers parmi lesquels il séjournait lui dire : *Émigre comme un oiseau de montagne en montagne.* Ainsi en est-il de nous, qui, sous une domination cruelle, sommes sans cesse exposés à la serre des oiseaux de proie. »

Déjà plusieurs des amis de Baduel avaient succombé à l'horrible tentation de renier leur foi. Sa discrétion ne nous a pas mis en état de les nommer. Faut-il les chercher parmi les magistrats de la ville jusqu'ici favorables au collége et à son chef, ou seulement parmi les personnages en vue de la cité, qui avaient donné leur appui moral à Baduel? Toujours est-il qu'une vive alerte avait été donnée et que le courage avait fait défaut à ceux sur la constance desquels on avait le plus compté : « L'épouvante a été si vive, surtout parmi les riches, écrit Baduel à Calvin, que la persévérance dans la piété et la vraie crainte de Dieu est traitée de déraison et de scandale par ceux-mêmes qui se déclaraient nos alliés et nos amis. Puis donc qu'il n'y a plus ici ni

[1] Bad., *Epist. ad Calvinum.*

piété, ni sécurité, je songe sérieusement, dans cette effroyable tempête, à venir chercher au sein de votre Église, notre mère commune, un abri sûr pour moi, pour mes jeunes enfants et pour leur mère. »

Secrètement mûri depuis les premières accusations d'hérésie, le projet de Baduel de se retirer à Genève semblait donc sur le point de s'accomplir. Mais que de liens à rompre et que d'obstacles à surmonter pour le mettre à exécution? que d'amis à laisser dans l'isolement ou le danger? Morlet à Nîmes, Gasne à Montpellier, la veuve d'Alen à Arles, d'autres qui nous sont inconnus perdraient, à ce départ, une consolation ou un appui. Et ceux dont la foi était faible, ceux que le zèle du lettré suffisait à peine à réchauffer, et qui, sans lui, pouvaient retomber dans les anciennes erreurs : le savant Rondellet, à Montpellier, luthérien sans doute, mais lié par la reconnaissance à un cardinal impitoyable pour les nouveautés; Jean de Mansancal, à Toulouse, droit de cœur, mais obligé par sa position aux plus grands ménagements, fallait-il éloigner d'eux une des lumières auxquelles leur conscience s'éclairait? Et les beaux-frères du professeur, Pierre et Charles Rozel, engagés à peine dans les voies de l'Évangile, n'était-il pas nécessaire à leur affermissement dans la foi nouvelle d'en entretenir le foyer au sein de leur famille? Leur sœur Isabelle était sans doute prête à suivre au loin son époux et aspirait avec lui à une profession sincère de ses sentiments chrétiens; mais, mère de quatre enfants dont l'aîné avait à peine sept ans, et sur le point de donner le jour à un cinquième, elle ne pouvait songer à entreprendre un pénible et périlleux voyage. Un vide s'était récemment fait dans la famille de Baduel; son père était mort, laissant une veuve; ses deux fils venaient de régler sa succession : quel arrangement faire à l'égard des biens

dont on venait à peine de recueillir l'héritage, de la maison que Jehan Baduel venait de céder à Claude? Enfin celui-ci n'avait pas d'argent et n'en avait jamais eu. En 1545 il ne pouvait encore payer dix écus qu'il devait à Bucer depuis sept ans; en 1550 il était hors d'état de faire honneur à une créance qu'avait sur lui, depuis son séjour à Paris, le célèbre imprimeur Simon de Colines. Il avouait à cette occasion, on s'en souvient, que depuis plus d'une année il n'avait rien touché de ses gages et n'avait reçu que des promesses. Toutes ces circonstances semblaient élever contre le projet d'émigration des obstacles insurmontables.

Baduel les surmonta pourtant. Le 31 octobre il annonça à Calvin sa résolution définitive, et peu de jours après il avait quitté Nîmes pour n'y plus revenir. Il chargea sa femme de vendre ses modestes biens avec l'aide de Pierre et Charles Rozel et promit d'envoyer de Lyon la procuration nécessaire. C'est là que Baduel fit halte. Il s'empressa d'aller voir Gryphius qui avait depuis longtemps en main et différait de mettre sous presse le manuscrit des *Annotations sur Cicéron*. Sébastien Gryphius était l'un des grands imprimeurs de ce temps. Né en Allemagne, il était venu s'établir dans une ville où l'art de la typographie avait été mis en honneur par Jean Treschel et Josse Bade, et il ne tarda pas à balancer la réputation d'Estienne et de Colines. Ils accaparaient à eux trois la gloire et les affaires. Un contemporain [1] décerne à Estienne la palme de la correction des textes, à Colines celle de la beauté

[1] Inter tot norunt libros qui cudere, tres sunt
Insignes; languet cetera turba fame.
Castigat Stephanus, sculpit Colinæus; utrumque
Gryphius, edocta mente manuque facit.
(*Epigr. de Jean Voulté.*)

des caractères; Gryphius réunissait ces deux mérites. Il avait imprimé les autres écrits de Baduel, comme celui-ci se plaisait à le rappeler, sauf un, l'*Éloge de Florette de Sarra,* qui était sorti en 1542 des presses d'Étienne Dolet, l'ami de Bigot. A la date où nous sommes parvenus (1550), Gryphius ne pouvait suffire aux demandes qui lui arrivaient de toutes parts et se réservait surtout pour les grands ouvrages. Grands et petits, il en a publié une liste prodigieuse qui s'allonge encore chaque jour sous la main de ceux qui ont entrepris de la dresser. Il préparait alors une édition des *Discours de Cicéron* et il demanda à Baduel d'en corriger le texte. Ce travail fit prendre patience au fugitif, qui n'était pas d'ailleurs en position d'encourir de nouvelles dépenses et qui avait intérêt à ne pas découvrir sa retraite. Si le vrai caractère de son départ venait à être connu, ses biens ne pouvaient manquer d'être confisqués, ni sa famille d'être molestée. Aussi le volume remis en 1549 à Gryphius ne devait-il voir le jour que trois ans plus tard.

D'autres soins ne tardèrent pas d'ailleurs à occuper les loisirs et les pensées de Baduel. L'exaltation religieuse qui s'était développée en lui dans les alarmes de son séjour à Nîmes ne fit que s'accroître à Lyon. Les luthériens de cette ville tenaient aussi des réunions secrètes et manquaient de pasteurs. Cédant à leur désir ou à son zèle, Baduel en accepta la charge, consacrant la matinée à ses nouveaux devoirs et ne réservant à Cicéron que ses après-midi. Sa parole éloquente et convaincue fut goûtée dans ces conciliabules qui réunirent bientôt un nombre considérable de fidèles. Pour ne pas les exposer par cette affluence même au péril d'être découverts, Baduel les divisa en quatre groupes, selon le nombre des classes du collége qu'il quittait, et multiplia

ses exhortations et ses sermons. Il eut bientôt à les multiplier davantage encore, car à l'une de ces réunions il rencontra une fois plus de cent cinquante auditeurs, et les raisons de prudence qui dirigeaient sa conduite prirent tout à coup une gravité exceptionnelle.

Des troubles éclatèrent à Lyon à l'occasion du chant des psaumes dans les rues de la ville. C'était le moment où la France entière, éprise d'une passion ardente de Réforme et de chant, faisait partout entendre les psaumes de Marot, sur les airs nouveaux et entraînants que venaient de leur donner les musiciens de la nouvelle Église. On chantait à Paris, à Nîmes, à Angoulême, à Toulouse. On chantait dans les maisons, on chantait sur les places publiques. Les idées nouvelles qui étaient dans l'air éclataient partout en manifestations harmonieuses. Lyon fut peut-être la première ville de France où la musique de Louis Bourgeois fut populaire. Dès 1542, Étienne Dolet imprima le Psautier huguenot dont les éditions se succédèrent d'année en année et obtinrent une faveur inouïe. Les psaumes de Clément Marot n'auraient eu que quelques lecteurs; la musique que leur adaptèrent les compositeurs huguenots leur en donna des milliers et les porta sur ses ailes dans toutes les directions [1]. Les ouvriers typographes de Lyon chantaient les psaumes en les composant; mais ils ne les chantaient pas seulement à l'atelier : ils en répétaient le soir la mélodie quand ils étaient seuls, ou l'harmonie quand ils se trouvaient réunis.

Dès 1550 et plus encore l'année suivante, surtout vers les mois de juin et de juillet, des groupes se formaient à Ainay, alors au confluent de la Saône et du

[1] Voir O. Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, t. II, Bibliographie.

Rhône, et se dirigeaient vers l'intérieur de la ville en chantant à haute voix. Aucun des chanteurs ne fréquentait le culte secret présidé par Baduel. C'étaient en majorité des imprimeurs, « gens dissolus, audacieux, prompts au mal, perdus de mœurs. » Ce jugement sévère de Baduel n'était que trop motivé. La législation et la justice avaient fort à s'occuper de cette population cosmopolite, turbulente, sans familles, accoutumée à fréquenter les mauvais lieux et à se moquer de toutes les croyances. Un soir, elle s'amuse à suivre le quai de la Saône et à jeter vers l'autre bord de la rivière des provocations insolentes à l'adresse des chanoines et des comtes de Saint-Jean. C'était un moyen infaillible de faire interdire les chants. Mais la défense ne fait que les animer. Les mutins s'arment, crient plus fort et ne connaissent plus de bornes quand le guet en a pris et blessé quelques-uns.

Comme toujours les luthériens payèrent pour les autres. Un de leurs ministres, Claude Monier, ancien principal du collége de Clermont, destitué pour soupçons d'hérésie (il en était de l'Auvergne comme du Languedoc) tombe aux mains de l'autorité. Livré à l'official, il répond avec une franchise hardie qui contraste avec la prudence qu'il a dû jusqu'alors s'imposer. Il est enfin brûlé vif sur la place des Terreaux le 30 novembre 1551. Au moment où il marchait au supplice, une voix lui cria du milieu de la foule : *Vale in Christo, frater.* Ce n'était point celle de Baduel, qui n'eût pu sans se trahir assister au martyre de son collègue.

Il était depuis trois mois à Genève. Le 24 août, date qu'un crime abominable n'avait pas encore rendue néfaste, il fut admis au nombre des habitants de la ville hospitalière qui rendait la liberté aux consciences captives et la parole aux convictions longtemps muettes. Avec quelle

joie Baduel eût pris possession de cette liberté sacrée, si l'idée de ses biens confisqués, de sa famille en péril, de sa femme en couche si loin de lui, n'eût opprimé son cœur et affaissé son esprit. Il se consola de la perte de ses biens en adressant à son fils Paul une *Lettre sur le vrai patrimoine et l'héritage que les parents chrétiens doivent laisser à leurs enfants* [1]. Il ne nous apprend rien dans ce traité sur la date ou la forme du jugement qui lui enleva son avoir, ni sur la manière dont il fut exécuté. La ville essaya-t-elle de se dédommager ainsi du désarroi où la fuite du principal dut jeter le collége, ou la justice appliqua-t-elle en cette occasion une sentence relative aux luthériens émigrés? Baduel, toujours sobre de détails personnels, n'eût pas écrit autrement si sa pauvreté soudaine eût été héréditaire. « Je ne puis, mon fils, dit-il, quels que soient mes devoirs de père et mon affection pour toi, te recommander d'autre patrimoine, si je reste en vie, ni, si je meurs, t'en laisser d'autre que celui que Jésus-Christ m'assure par sa parole éternelle. » L'écrit tout entier n'est qu'un commentaire des passages bibliques qui ont rapport « à l'héritage des saints dans la lumière. » Ces pages sont-elles adressées au seul des fils de Baduel qui pût encore les comprendre, ou les deux jeunes frères de Paul avaient-ils cessé de vivre depuis la fuite de leur père, ajoutant ainsi une nouvelle douleur à toutes celles qui déchiraient l'âme tendre et délicate de l'exilé? Il n'est plus fait mention de ces deux enfants et si leur frère aîné fournit après eux une longue carrière, ce ne fut que pour mener, dans l'enseignement ou le ministère, une vie étroite et pauvre,

[1] *De vero patrimonio et hereditate quam christiani parentes suis liberis debent relinquere.* A la fin du volume des *Annotations sur Cicéron.*

comme celle qui était désormais réservée à son père.

Le 18 décembre 1551, Claude Baduel assistait à l'une de ces réunions des ministres genevois qui, sous le nom de *congrégations,* étaient destinées à stimuler et à éclairer leur zèle. Cette fois, à l'approche de la communion de Noël, ils confessaient tour à tour leur croyance en la doctrine de la prédestination attaquée par Bolsec. Quand tous les autres eurent parlé, le nouveau venu se leva à son tour et, ne pouvant employer en cette circonstance la langue de Cicéron dans laquelle nous sont parvenus tous ses écrits, il s'exprima en français : « Combien qu'il ne faille pas, dit-il, que je parle après tant d'esprits excellents par lesquels la doctrine de notre salut nous a été remontrée, maintenant, puisque Dieu m'a fait la grâce de me retirer de cette tyrannie de l'antechrist, en laquelle j'ai été détenu si longtemps, et de m'amener ici en cette sainte compagnie, là où je reçois journellement grande consolation, je ne puis taire que je ne proteste et fasse ici confession de ma foi, en laquelle je veux vivre et mourir. » Suit cette confession, pareille à celle qui avait cours à Genève et dont voici les derniers mots : « Je crois à la sainte Église, voire la présente, en laquelle il a plu à Dieu me retirer, le priant qu'il lui plaise de m'y entretenir, en sorte que j'y puisse vivre et mourir. »

« Il faut, ajouta-t-il, que nous rendions [de notre élection] tel témoignage par notre bonne vie et conversation que les pauvres aveugles et idolâtres en puissent être attirés à la connaissance de la vérité pour se joindre en union de foi avec nous, et que les méchants et réprouvés... soient tellement séparés de nous que nous les tenions comme abominables et excommuniés, comme eux-mêmes se séparent de l'Église de Dieu et de la communion des fidèles : et telle est ma foi [1]. »

[1] Op. Calvini, VIII, 135.

Il n'y a que peu de mots à ajouter pour esquisser la fin de la carrière de Baduel, telle qu'elle nous est connue, depuis son arrivée à Genève jusqu'à sa mort. Il paraît avoir vécu dans cette ville des faibles ressources que lui procurait sa plume et qu'il augmentait en recevant chez lui des pensionnaires. Car sa femme vint le rejoindre, lui amenant sa jeune famille accrue d'un petite fille. Il est question dans une lettre de Farel à Calvin d'un filleul du réformateur dauphinois qui a vécu ainsi au foyer de Baduel [1]. Mais en dehors des leçons que l'ancien principal pouvait donner à ses jeunes commensaux, il est probable qu'ils n'étaient pas pour lui une occupation bien absorbante. Sa femme prenait soin d'eux et lui ménageait à lui-même le loisir et le plaisir d'écrire. Nous pouvons suivre d'année en année les traces de son activité littéraire. En 1552, il met la dernière main au volume des *Annotations sur Cicéron* que Gryphius fait enfin paraître. Ce volume s'ouvre par une lettre aux seigneurs de Berne auxquels le lettré renouvelle indirectement ses anciennes offres de service pour la direction du collége de Lausanne. Mais à Berne et à Genève on jugeait sans doute le professeur trop fatigué et trop âgé (il avait plus de soixante ans) pour suffire à une pareille tâche. La carrière de Baduel était en réalité finie : il avait eu son jour à Nîmes et ne devait plus le retrouver.

A la fin de cette même année, Calvin prononça et fit imprimer *Quatre sermons traictans de matières fort utiles pour nostre temps* [2]. Il jugea à propos de les faire traduire en latin pour les mettre à la portée des chrétiens évangéliques des diverses contrées de l'Europe, et confia

[1] *Qui istic egit apud Baduellum.* 17 octobre 1555. Calv. Op., XV.
[2] Rob. Estienne, Gen., 1552.

cette traduction à Théodore de Bèze, alors professeur à Lausanne. Bèze se mit aussitôt à l'œuvre, heureux de témoigner par cet empressement son affection pour l'auteur et son intérêt pour le sujet. Baduel qui ignorait cet arrangement offrit à Calvin de se charger de la traduction. Touché de l'indigence et du zèle de l'exilé, le réformateur consentit à le satisfaire, si Bèze n'y répugnait point. François Hotman, collègue de Bèze à Lausanne et ami de Calvin, fut l'intermédiaire de cette petite négociation [1] et la traduction de Baduel parut l'année suivante [2], précédée d'une préface où la plus chaude adhésion était donnée aux idées du prédicateur. Ces idées sont connues : Calvin faisait aux chrétiens un devoir absolu de confesser leurs croyances et de rompre avec le culte catholique. Toute participation aux cérémonies *papistes* était à ses yeux criminelle. Mieux valait s'exposer à la persécution et au martyre; mais le plus simple était de tout quitter pour se joindre à une église fidèle où la parole divine fût purement prêchée et les vrais sacrements administrés. Baduel, que ces mêmes principes venaient d'amener à Genève, tenait à joindre sa voix à la voix retentissante de son ami. Il rappela à son tour dans une préface que Dieu est le libérateur de son Église, mais qu'il l'affranchit peu à peu et par degrés : « Le premier degré de l'affranchissement, écrit-il, nous est venu par Luther, homme de sainte mémoire, par lequel Dieu a délivré nos *esprits* d'une misérable servitude, et a mis en liberté nos consciences purgées d'impies superstitions. Après avoir ainsi jeté les fondements de notre émancipation, le Seigneur a procédé à la rédemption de nos *corps* encore soumis à un rude esclavage chez ceux

[1] Calv. Op., XIV, 398.

[2] Johannis Calvini, *Homiliæ quatuor*, etc. Gen., ap. Crisp., 1553. (Bibl. Mazarine.)

même dont les esprits étaient affranchis. Pour opérer cette seconde libération, il a employé l'énergie, la foi, l'activité, l'admirable constance des Farel, des Calvin, et des Viret, et il a chargé ces hommes de foi, pleins de son Esprit, d'établir aux yeux des hommes le vrai culte divin et l'honneur de l'Évangile. » On ne pouvait ni mieux dire, ni mieux résumer l'évolution qui, dans la conscience de Baduel comme dans la chrétienté réformée, avait conduit des principes luthériens aux pratiques du calvinisme.

Un travail plus considérable fut la publication chez Crespin en 1544 d'un *Lexique grec-latin,* ébauché par Budé [1]. On sait qu'après la mort du savant professeur du Collége Royal, ses fils se retirèrent avec leur mère à Genève; ils demandèrent à l'ancien recteur du Collége des Arts de préparer la publication de ce grand volume, pour lequel ils lui remirent des cahiers de notes de leur père. Baduel remania, compléta l'ouvrage et y ajouta une préface pour expliquer la part qu'il avait prise à cette œuvre, non sans saisir l'occasion de rendre une fois de plus témoignage à la vérité de l'Évangile.

Aucun écrit de notre auteur ne se rapporte à l'année 1555; mais il publia le 1er mars de l'année suivante, encore chez Crespin, les *Actes des Martyrs de notre siècle* [2], traduction latine de la deuxième édition du *Martyrologe* de Crespin lui-même, œuvre d'histoire impartiale et de piété profonde, dont les détails douloureusement monotones devaient renouveler sans cesse l'émotion du traducteur. Il avait vu ou connu plusieurs de ces confesseurs dont il avait failli grossir le nombre et dont il enviait peut-être les palmes glorieuses. Chaque

[1] *Lexicon græco-latinum;* in-fol. Gen., Crisp. 1554. (Bibl. Nat.)
[2] *Acta Martyrum nostri seculi.* Gen., Crisp. 1556.

jour de nouveaux récits, envoyés à Calvin par les communautés évangéliques, demandaient à entrer dans le recueil austère qui s'allongeait d'édition en édition. Celle que Baduel traduisit avait près de huit cents pages in-12 : les suivantes firent plus que doubler ce nombre.

Enfin Baduel traduisit en latin et annota les livres apocryphes de l'Ancien Testament pour la belle Bible de Robert Estienne de 1557. C'est le dernier écrit qui lui soit attribué.

On sait quel était son attachement pour la ville sainte (*Hierapolis*) qui lui avait offert un refuge. Il demanda et obtint l'honneur d'en être reçu bourgeois. Il le fut en 1555, la même année que Crespin. Les registres du Conseil de Genève ont conservé le souvenir de cette admission en termes qu'il est bon de reproduire : « Du 9 mai 1555. Spectable Claude Baduel, fils de feu Anthoine de Nismes, lequel a requis que plaise à Messieurs de lui faire tant de honeur et de biens de le recepvoir au nombre des bourgeois, se offrant contribuer à ce qui plaira à Messieurs. — Arresté que soit fait et receu par le moyen de seize escus pour lui et ses enffants et le seilliot. »

Cet honneur devait l'année suivante être suivi d'un autre : Baduel devint pasteur de l'église où sa vieillesse trouvait « tant de consolation ». Son nom figure à ce titre dans les registres de la vénérable Compagnie : « Environ le 18 d'apvril audit an [1556], M. Claude Baduel fut esleu pour ministre en ceste église, et pour autant qu'on craignait qu'il n'eust trop petite voix pour prescher en la ville, fust advisé qu'il feroist le sermon de la Magdelene, ce qu'il feit, assavoir le 15 dudit mois d'apvril, et y furent des seigneurs syndiques et du Conseil présents....

» .... *Baduel présenté.* Le dimanche ensuivant, assa-

voir le 17 mai, M. Claude Baduel fut présenté aux paroisses de Ressin et de Dardanies (Russin et Dardagnes), en lieu de Macart et ledit Macart mesmes le presenta. » On sait que Macar devait partir bientôt pour Paris, y exercer pendant deux ans un périlleux ministère et revenir à Genève pour y mourir en soignant les pestiférés.

« *M. Baduel, ministre à Russin, change et va à Vandœuvres.* Le vendredi, 2e de juillet, [1557]. Lors, d'autant que M. Baduel estait à Ressin et que pour aller d'une paroisse en l'autre, outre le chemin pénible, il faut passer un torrent fort dangereux, les frères ayant esgard à sa petite complexion, et à la perte de son œil, ordonnèrent qu'il viendroit à Vandœuvre et Cologny et que Maistre Mathias forniroit à Rossin et Dardagnes. »

Ainsi ce pauvre Baduel qui avait passé sa jeunesse à errer d'université en université au milieu des privations et des fatigues; qui n'avait eu que quelques années heureuses à Paris et à Strasbourg sous la protection de Marguerite de Navarre; qui n'avait inauguré sa carrière à Nîmes qu'à l'âge où de nos jours on songe à la retraite, et qui avait vu, durant ces dix ans de séjour dans sa ville natale, toutes les difficultés et toutes les menaces fondre sur lui; qui avait retrouvé à Lyon les mêmes périls; qui s'était vu priver de ses biens à son arrivée à Genève; qui, là, avait dû s'astreindre à un travail incessant de traduction et de compilation pour suffire à ses besoins et à ceux de sa famille; qui ne s'était pas même réservé la paix et la liberté de son foyer, où se trouvaient, à côté de ses enfants, des jeunes gens bruyants et étourdis suivant sans doute les classes du collége de Rive; qui par sa pauvreté peut-être importunait ses amis : ce Baduel ne disposait pour soutenir ces épreuves sans fin que d'une constitution débile, d'un tempérament sans vigueur. Déjà à Carpentras, en 1545, il pouvait parler à

Calvin de son faible corps et de son faible esprit : *ingenioli et corpusculi;* et si la modestie lui inspirait le premier diminutif, elle n'était pour rien dans le choix du second. Il était petit. Toute sa vie, il avait donné des leçons, parlé en public, avec une voix faible et grêle. A Genève il perdit un œil; était-ce à force de lire et d'écrire? était-ce par accident dans ses courses d'hiver, par le vent et la pluie, d'une de ses paroisses à l'autre? La pitié de ses collègues lui en choisit une d'un service plus doux; mais elle ne pouvait lui rendre la santé et la force. Il ne nous reste qu'à assister à sa fin.

Ce fut sans doute un coup sensible pour lui que la fondation de l'académie de Genève en 1559 se fit sans son concours; mais déjà sept ans auparavant on n'avait pas cru pouvoir l'appeler à celle de Lausanne. Le professeur de philosophie de la nouvelle institution, Jean Tagaut, étant pourtant venu à mourir en 1560, on chercha de tous côtés qui pourrait lui succéder et l'on ne trouva personne qui convînt à l'emploi. On choisit donc Baduel [1]. Il était malade et se traînait à peine : *Baduellus se utcumque trahit* [2], disait de lui Calvin. La peste régnait : c'est alors même que Macar venait de succomber. D'autres deuils se préparaient pour l'année suivante. Le réfugié Davantes, auteur de la musique chiffrée; le seigneur de Varennes, particulièrement cher à Calvin, devaient succomber au mois de septembre 1561. Au commencement de ce mois, on n'espérait plus sauver Baduel : *De vita Baduelli nulla spes residua est.*

[1] Registres du Conseil : « Du 11 nov. 1560. Sur ce que M. Calvin a proposé que ses frères ont advisé que ledit Baduel sera propre pour être lecteur au lieu de M. Tagaut, décédé, après avoir expérimenté quelques-ungs qui sont en ceste ville, arreste qu'il soit accepté et lui soit baillé le serment qu'il a faict. »

[1] Op. Calv., XVIII, *passim.*

Le 8 il mourut. Le *registre des morts* porte cette mention : « Du lundy, VIII septembre 1561 : Plus maistre Glaude de Baduel, b. d. g. (bourgeois de Genève), proffesseur dans le collége de ceste ville, est mort de fieuvre continue et de contraction de nerfs, agé de soixante et dix ans. » Cette dernière année, Baduel n'avait donc traîné qu'une existence mourante; il ne put être à l'académie que l'ombre de lui-même.

Sa femme lui survécut avec trois enfants. Elle continua, pour parvenir à les élever, de recevoir chez elle quelques élèves du collége ou de l'académie. Leur présence lui rappelait sans doute les jours prospères, sinon heureux, où une jeunesse nombreuse, surveillée et instruite par son époux, formait à Nîmes une belle couronne autour de sa table de famille.

Elle assista au mariage de ses deux filles. L'aînée, Jeanne, épousa le 4 juillet 1562 Gille Chausse, ministre du Saint Évangile à Vandœuvres et à Cologny; la cadette, Guyonne, épousa le 10 juillet 1568, Guillaume Roux, marchand de Nîmes, émigré comme elle à Genève. Elle n'avait pas dix-huit ans et était née après le départ de Nîmes de son père.

Les temps restaient toujours sombres. Ce mariage s'accomplit au moment où le vicomte de Joyeuse entrait à Nîmes à l'issue de la seconde guerre religieuse, pour y rétablir l'ordre et déférer à la justice les crimes de la *Michelade*. Le châtiment tomba sur ceux qui les avaient le plus regrettés. Le frère de madame Baduel, Charles Rozel, avait été consul pendant que la ville était aux mains des huguenots. Mis en prison avec ses collègues Andron, Fazendier et Garnier, il fut comme eux « atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, livré à l'exécuteur dans la ville de Toulouse, traîné sur la claie à la queue d'un cheval, ayant la hart au col, mis au pilori,

coupé en quatre morceaux ; » sa tête fut portée à Nîmes et ses biens confisqués. Ordre fut donné d'élever une colonne à la place du puits de l'évêché où avaient été jetés les catholiques le jour de la Saint-Michel 1567 pour rappeler le supplice et sa cause. Ce grand deuil accabla de douleur la vieillesse de la veuve de Baduel.

Son fils aîné resta sous l'ascendant de la fâcheuse étoile sous laquelle il était né : pédagogue et ministre à Genève comme son père, recommandé au Conseil pour sa pauvreté, il fut pauvre aussi en France. Pasteur à Bergerac, à Castillon, il lui fut interdit par un synode, sous peine de déposition, de demander à rentrer dans la première de ces églises. Il la représenta à l'assemblée politique de la Rochelle en 1588 avec une dignité et une compétence qui obtinrent l'approbation de Henri de Navarre, Protecteur de la *Cause*. Il assista plus tard au synode national tenu dans la même ville (1607), et il y reçut trois *portions* en raison de la misère où l'avait réduit la confiscation de son patrimoine. On suit ses traces à travers d'autres églises jusqu'en 1626. Il devait avoir alors plus de quatre-vingts ans. Il s'était marié et dut laisser au moins un fils, qui fut aussi ministre.

Là s'arrêtent les souvenirs que le temps nous a conservés de Claude Baduel : ce sont ceux d'un homme de bien, ami des lettres et rempli de la crainte de Dieu. Sa vie aussi fut un miroir qui réfléchit l'image de son siècle, mais pour en reproduire d'autres traits que celle de Bigot. Il y eut comme deux écoles dans la Renaissance : Bigot appartient à celle qui n'appuyait pas le nouveau savoir sur la réforme religieuse et ne songeait point à lui donner cette solide garantie. Cette tendance, répandue surtout en Italie, eut des représentants de ce côté des Alpes, comme Rabelais, comme Érasme, qui avouait le motif de sa préférence en disant : *Consulo*

quieti meæ, avant tout mon repos! Bigot luthérien à Bâle et catholique en France, l'évêque Pellicier tour à tour favorable aux deux cultes, le curé de Meudon indifférent à l'un et à l'autre, n'avaient que trop de modèles à suivre, d'excuses à alléguer.

Tout autre était Baduel : il fit partie de cette phalange intrépide qui osa livrer deux batailles à la fois, l'une en faveur du bon sens et des lumières, l'autre pour conquérir la liberté de conscience. Ces hommes ont doublement souffert et ont généreusement payé de leurs sueurs, de leurs larmes, de leur sang, la noble conquête qu'ils nous ont transmise. Ils ont, comme tous les lettrés et les savants de leur époque, erré de lieu en lieu, de pays en pays, enseignant, travaillant, publiant partout. Qu'ils s'appellent Baduel, Nicolas de Grouchy, Mathurin Cordier, Georges Buchanan, ou Paleario, Curione, pour nommer aussi des Italiens, il semble qu'un même élan les pousse à marcher, à agir, à écrire, à dépenser sans relâche l'activité qui les dévore. Mais, de plus que les autres, les humanistes de l'école religieuse ont voulu être en règle avec Dieu et tirer au clair les affaires de leur conscience. Ils ont collaboré à la fondation d'une église qui prétendait réaliser le nouvel idéal de la vérité religieuse et morale. Je ne puis m'empêcher, quels qu'aient pu être à plusieurs égards leurs torts et leurs lacunes, de les préférer aux autres, persuadé que rien n'est plus funeste aux arts d'abord et aux lettres, ensuite au repos et à la dignité de l'avenir, que les questions religieuses éludées, les erreurs de cet ordre affirmées par intérêt, les évidences niées, la lumière mise sous le boisseau. Qui voudra se rendre compte de l'état présent de nos mœurs, de nos idées, sonder les plaies de notre société moderne, s'expliquer l'insuccès de tant de généreuses tentatives dans tous les genres,

reconnaîtra peut-être que les fils à cet égard portent la peine de l'égoïsme de leurs pères et n'en sont pas guéris.

Baduel, lui, fut sérieux et sincère : élevé sous la double influence de la renaissance littéraire et religieuse, il subordonna l'une à l'autre les deux grandes passions qui remplirent sa vie : celle du beau langage et celle d'un Évangile en harmonie avec le nouveau savoir. L'une se donna carrière à Nîmes où elle créa un enseignement digne des meilleures écoles du temps, mais troublé par de déplorables querelles; l'autre l'arracha à des travaux de prédilection qu'il avait le chagrin de ne pouvoir concilier avec la sincérité de ses croyances, et dirigea ses pas vers la cité de Calvin, qui lui apparaissait comme une ville sainte et le vestibule du royaume du ciel. Un progrès moral continu, favorisé par la piété du foyer et hâté par des menaces de persécution, avait donc fait passer Baduel d'une noble passion à une foi héroïque. Après avoir sacrifié jadis son intérêt à celui des lettres en quittant Paris pour Nîmes et en faisant abandon de ses émoluments en faveur de Bigot, il sacrifiait maintenant l'intérêt des lettres et ses affections les plus chères à la libre profession de sa foi. Et tandis que tant de lettrés de son temps suivaient Érasme dans la voie de l'indifférence et du scepticisme, il osait, à ses risques et périls, marcher sur le chemin de la sincérité, qui était à ses yeux celui de la rénovation morale et de la force. La postérité lui doit une double reconnaissance pour la part qu'il a prise à l'introduction de l'enseignement classique dans notre pays et pour le généreux exemple qu'il a donné en obéissant avec une inflexible droiture aux ordres de sa conscience.

FIN.

APPENDICE

Les renseignements et documents qui suivent seront à la fois le complément et la justification de ce récit. Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire les principales pièces manuscrites ou imprimées, mais non moins inconnues, qui nous obligent fréquemment à nous écarter de Ménard, l'historien de Nîmes, et des écrivains qui l'ont suivi. Il n'est pas moins nécessaire de donner des spécimens du style de Baduel et de Bigot que nous avons dû toujours traduire et souvent abréger. Nous nous bornons aux citations de cette nature qui visent à la fois ce double but.

BIBLIOGRAPHIE.

I. OUVRAGES DE BADUEL.

Baduel n'a guère composé que des ouvrages de circonstance. Il a écrit pour s'acquitter des devoirs de sa charge ou pour exposer ses vues quand il s'y croyait appelé. Le catalogue de ses livres n'est donc que l'indication des étapes de sa carrière, depuis son arrivée à Nîmes en 1540. Nous ne sachions pas qu'il ait rien publié avant cette date. Son œuvre est, en somme, peu étendue: elle se compose de quatorze écrits, ou groupes d'écrits, d'importance inégale :

I. *De Collegio et Universitate Nemausensi.* Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1540. Biblioth. Nationale. Prospectus du Collége des Arts, traduit plus haut, p. 39.

II. *Oratio funebris in funere Floretæ Sarrasiæ habita.* Lugd., ap. Steph. Doletum, 1542. Dédié à la reine de Navarre, ce discours inaugura la réputation d'éloquence de Baduel; il a été traduit deux fois en français, en 1546 (Lyon) par Charles Rozel, beau-frère de l'auteur, et en 1829 (Montpellier) par un descendant de Florette de Sarra, de la famille de Montcalm. Cette dernière édition se trouve à la Bibliothèque Nationale.

III. *Oratio funebris in morte Jac. Albenatii locumtenentis.* Lugd., Gryph., 1543. Bibl. Nat. Dédicace à Jean Musenquan (Mansancal), premier président du Parlement de Toulouse. Jacques d'Albenas était le père du célèbre Poldo d'Albenas. Cet écrit est analysé p. 125.

IV. *Isocratis rhetoris orationes duæ ad Demoticum et ad Nicoclem a Cl. Bad. in lat. linguam conversæ.* Lugd., Gryph., 1543. Dédicace au roi de Navarre, 23 mai. Traduc-

[illegible] les loisirs forcés de Baduel éloigné de [illegible] de la peste. Bibliothèque Nationale.

[illegible] *oratio*. Lugd., Gryph., [illegible] pu voir cet écrit qui n'est sans doute [illegible] réflexions pieuses à l'occasion de la même [illegible]

[illegible] *studiose ac litteratæ in matrimonio* [illegible] Dédicace à Massecal (*sic*). Lugd., [illegible] Lips., 1577 et 1581. Bibliothèque du Protestan- [illegible] Traduit en français par Guy de la Garde sous [illegible] *de la dignité du Mariage et de l'honnête conver-* [illegible] *de lettres*. Paris, 1548. Voir p. 120.

[illegible] *De officio et munere eorum qui erudiendam juven-* [illegible] *suscipiunt, epistola ad card. Sadoletum*. Lugd., Gryph., 1544. Bibl. Nat. Voir p. 129.

VIII. *Isocratis de Dignitate regni oratio*; ejusdem *Oratio funebris in qua laudatur rex Evagoras* Cl. Bad. interprete. Lugd., Gryph., 1546. Traduction dédiée au dauphin Henri. Bibliothèque Nationale.

IX. Bad. *Annotationes in Cic. pro Milone et pro Marcello orationes*, quibus adjunctæ sunt : *Ejusdem orationes aliquot ab ejus discipulis in gymnasio Nem. pronuntiatæ*. Lugd., Gryph., 1552. Dédicace aux seigneurs de Berne. Bibl. Nat. Le manuscrit de ce volume resta trois ans chez l'imprimeur. Les écrits qui y font suite aux *Annotations* sont :

Oratio ad instituendum gymnasium Nemausense :

Trois autres harangues sur le même sujet.

Instituta litteraria, ou Règlement du Collège, avec une longue lettre d'introduction à Mansancal :

Huit [illegible], corrigés en modèles d'exercices scolaires, [illegible] sur la [illegible] sur la Nativité de Jésus-Christ, à l'occasion des fêtes de Noël 1549 ; une sur l'Excellence de l'art [illegible].

Deux [illegible] adressés à l'évêque et au juge-mage au mois de mars 1547, au nom des consuls sortants pour présenter leurs successeurs ; enfin, [illegible]

filium de vero patrimonio et hæreditate quem christiani parentes liberis suis debent relinquere, lettre composée à l'occasion de la confiscation des biens de Baduel en 1551. Ces divers écrits ont été traduits ou résumés pp. 277 et passim.

X. *Epistolæ familiares et Orationes,* manuscrit du XVIIe siècle, contenant la copie de cent vingt-quatre lettres et de quinze discours de Baduel et conservé à la bibliothèque de la ville d'Avignon (Museum Calvet). Les lettres sont pour la plupart des années 1549 et 1550. Les discours sont en partie la reproduction de ceux qui ont été mentionnés au numéro VIII, en partie des harangues non imprimées, savoir : trois autres harangues consulaires à l'évêque, à son vicaire, au juge ordinaire; deux au sénéchal, Jean de Saint-Nectaire, à son entrée dans la ville; deux aux étudiants; une aux juges du Parlement contre Bigot; l'invective contre les bigotiens traduite p. 146; enfin quatre *Disputations* sur la médecine, le droit civil, la vraie et la fausse imitation. Ces écrits et ces lettres ont été recueillis par Jean Fontayne, l'élève le plus dévoué de Baduel, celui qui avait été chargé de prononcer l'*Oratio ad Instituendum Gymnasium* en 1548. Une copie des principales parties de ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque du Protestantisme français.

Les ouvrages qu'il reste à mentionner ont été composés, non plus à Nîmes, mais, à Genève, ce sont :

XI. *Johannis Calvini homiliæ quatuor* e gallico sermone in latinum conversæ. Gen., apud Crispinum 1553. Bibl. Mazarine. Ces sermons insistaient sur le devoir de professer publiquement sa foi et répondaient aux sentiments les plus intimes du traducteur. Voir p. 279.

XII. *Præfatio Thesauri linguæ græcæ* a J. Crispino editi. Gen., 1554. Ce dictionnaire est la refonte d'un Thesaurus ébauché par Budé. Bibl. Nat.

XIII. *Acta Martyrum nostri seculi.* Gen., apud Crispinum, 1556. Traduction de la 2e édition des *Martyrs de Crespin.*

XIV. *Annotationes in libros apocryphos* dans la Bible de Robert Estienne, 1557. Genève. Bibl. Nat.

tion faite pendant les loisirs forcés de Baduel éloigné de Nîmes au moment de la peste. Bibliothèque Nationale.

V. *De morte Christi meditanda oratio.* Lugd., Gryph., 1543. Nous n'avons pu voir cet écrit qui n'est sans doute qu'une suite de réflexions pieuses à l'occasion de la même peste.

VI. *De ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ et degendæ.* Dédicace à Massecal (*sic*). Lugd., Gryph., 1544; Lips., 1577 et 1581. Bibliothèque du Protestantisme français. Traduit en français par Guy de la Garde sous ce titre : *De la dignité du Mariage et de l'honnête conversation des gens de lettres.* Paris, 1548. Voir p. 120.

VII. *De officio et munere eorum qui erudiendam juventutem suscipiunt, epistola ad card. Sadoletum.* Lugd., Gryph., 1544. Bibl. Nat. Voir p. 129.

VIII. *Isocratis de Dignitate regni oratio;* ejusdem *Oratio funebris in qua laudatur rex Evagoras* Cl. Bad. interprete. Lugd., Gryph., 1546. Traduction dédiée au dauphin Henri. Bibliothèque Nationale.

IX. Bad. *Annotationes in Cic. pro Milone et pro Marcello orationes,* quibus adjunctæ sunt : *Ejusdem orationes aliquot ab ejus discipulis in gymnasio Nem. pronuntiatæ.* Lugd., Gryph., 1552. Dédicace aux seigneurs de Berne. Bibl. Nat. Le manuscrit de ce volume resta trois ans chez l'imprimeur. Les écrits qui y font suite aux *Annotations* sont :

Oratio ad instituendum gymnasium, Nemausense;

Trois autres harangues sur le même sujet.

Instituta litteraria, ou Règlement du Collége, avec une longue lettre d'introduction à Mansancal;

Huit *Déclamations,* corrigés ou modèles d'exercices scolaires, savoir : deux sur la *Comparaison de la vie théorique et pratique;* cinq sur la *Nativité de Jésus-Christ,* à l'occasion des fêtes de Noël 1549; une sur l'*Excellence de l'art médical;*

Deux *Discours consulaires* adressés à l'évêque et au jugemage au mois de mars 1549, au nom des consuls sortants pour présenter leurs successeurs; enfin, *Epistola ad Paulum*

II. EXTRAITS DES ÉCRITS DE BADUEL.

De Collegio et Universitate Nemausensi. 1540.

Christianissimus rex, superiori æstate Nemausensibus fecit potestatem collegii universitatisque in ea civitate constituendæ, simulque omnia privilegia concessit, quæ usurpantur in iis civitatibus, in quibus studia humanitatis et liberales artes ac disciplinæ docentur. Quum autem multæ et graves causæ sunt, quibus inductus est rex, ut hoc beneficium in hanc civitatem conferret, tum locus ipse maxime commodus et opportunus eum vehementer est adhortatus, qui solus ex omnibus Galliæ Narbonensis civitatibus doctissimis ac prudentissimis hominibus dignus visus est, in quo sedes litterarum et domicilium constitueretur. Ea res gratissima omnibus accidit non solum civibus Nemausensibus, qui eam a rege petierunt et impetrarunt, sed ceteris Galliæ Narbonensis civitatibus, quarum nulla prope est, quæ de tanta regis liberalitate non magnopere lætetur eamque summo studio complectatur. Nec immerito : nam hujusmodi res concessa est quæ, si pro dignitate constituatur, maxima plurimaque adjumenta ac ornamenta toti Galliæ Narbonensi est importatura. Restituet humanitatis atque bonarum artium studia, quæ olim in his civitatibus et maxime Massiliæ fuerunt celebrata : nunc omnia prope sunt extincta aut deformata. Erudiet ac perpoliet ingenia nostrorum hominum, quorum est maxima vis et moderatio : quibus hactenus nihil defuit, nisi doctrina ac elegantia litterarum. Parentes liberabit et maximis sumptibus quos faciunt, dum suos liberos doctrinæ disciplinæque causa in longinquas regiones mittunt, et summo metu ac sollicitudine, qua afficiuntur, quum liberi eorum absunt et in his civitatibus versantur, in quibus propter licentiam malorum et voluptatum, in magna tum corporis, tum animi pericula incidunt. Itaque incredibile studium tantæ rei et instituendæ et perficiendæ omnibus est excita-

tum. Neque solum magistratus suum officium et auctoritatem promittunt, verum etiam Episcopi et ii, qui Ecclesiæ opes habent, suum studium liberalitatemque deferunt. Ii autem sunt acciti litterarum doctores, quibus nec doctrina deest ad tradendas explicandasque disciplinas, nec virtus ad mores informandos, nec benevolentia ad res humanas juvandas, eisque amplissima prœmia sunt proposita.

Et quoniam ordinis atque modi, qui in docendo maxime necessarius est, nulla antea habita ratio fuit, omniaque vaste et confuse tradebantur : dant operam ut vitiosam docendi discendique consuetudinem ex schola tollant, veterum disciplinam ac doctrinam revocent, ordinem ac modum eum adhibeant, quem puerorum ingenium et ratio litterarum requirit; denique ut consuetudinem puri latinique sermonis et eloquentiam restituant. Itaque in ludo litterarum eos ordines ac classes distribuerunt, quos et natura ætatum et ratio litterarum postulat; eaque in singulis docentur, quæ ætati ac ingenio uniuscujusque apta sunt. Alia est doctrina primæ pueritiæ, alia ineuntis adolescentiæ, et utriusque sunt certa principia, progressiones ac fines. Lingua autem latina a veteribus, doctissimis hominibus, ita divisa est, ut primum sit pura ac plana, deinde ornata, postremo apta. Quæ tria diversis temporibus sunt docenda et ab eo incipiendum est, quod ætati et ingenio puerorum est accommodatius : id autem est latine planeque loqui et scribere. Postea ubi et ætas majores vires collegit et prima illa institutio, puerilis doctrina, est absoluta, alia duo traduntur, ut ornate et convenienter ad id, quod est propositum, dicant et scribant.

Itaque, pro hac orationis distributione et varietate ætatum et ingeniornm, constituti sunt octo ordines aut classes, in quibus puerorum adolescentumque studia instituuntur. Ad eum ludum litterarum ac classes puer quinto aut sexto anno deducendus est, in iisque ad quintum decimum retinendus. Ita fiet, ut omni illo tempore, quod novem aut decem annorum est, per omnes ordines deducatur, in iisque diligenter continenterque instituatur et singulis annis quasdam studiorum progressiones faciat. Hæc ordinum ac classium distributio,

tum propter certos gradus doctrinæ, tum propter diversam naturam ac ingenium pueritiæ, est valde utilis ac necessaria.

Posteaquam hoc temporis spatium confectum est, studiaque, in quibus pueritia ac adolescentia informari solet, sunt absoluta, adolescens e classibus emittitur, disciplinaque illa liberatur et ad liberiorem doctrinæ vitæque rationem traducitur. Tum enim a quindecimo usque ad vigesimum annum publicas ac liberas lectiones audit, gravioribusque disciplinis ac artibus eruditur. Nam antea in illis classibus perpetuo puer continetur, disciplinæque ac magistro ita subjectus est, ut non possit ad superiores ordines ascendere, nisi in inferioribus præceptoribus satisfecerit; nec prius ex his classibus educi, quam pueritiæ adolescentiæque doctrinam omnem didicerit. Neque tamen publicæ illæ auscultationes ita sunt liberæ, ut disciplina careant. Manent enim adhuc adolescentes in officio et sunt in potestate præceptorum, eisque omnem observantiam ac obedientiam præstant; sed studia sunt tum liberiora, nec in certis classibus adstricta, quemadmodum illa puerilis et adolescentiæ doctrina. Vigesimo anno adolescentes omnia consecuti sunt, quæ ad humanitatis artiumque liberalium studia pertinent; omnibusque tum litteris ac disciplinis eruditi ac perpoliti, deliberare possunt ad quod genus vitæ aut doctrinæ se conferant.

Nam sive medicinam, sive juris legumque scientiam, sive theologiam amplecti velint, sive etiam in litteris sibi manendum ac vivendum existiment, habent jam comparata ea adjumenta, quæ ad cognitionem tractationemque aliarum artium sunt necessaria. Qua ex re facile intelligitur quantus sit usus ac utilitas litterarum. Neque enim fieri potest ut aut theologus religionem pure interpretetur, aut jurisconsultus leges recte explicet, aut medicus erudite ea tractet, quæ illa scientia comprehensa sunt, nisi prius in his studiis et artibus fuerit et liberaliter institutus et diligenter exercitatus. Quamobrem prudenter faciunt magistratus et episcopi, qui studia humaninatis atque artium in civitates recipiunt. Nulla enim respublica potest aut bene constitui aut tranquille moderateque gubernari, in qua nulla habetur ratio littera-

rum. Ecclesiæ vero non possunt puram doctrinam religionis retinere, seque adversus hæreses ac errores defendere, nisi litteræ retineantur atque conserventur. Parentes etiam non ornant modo rem suam familiarem, sed valde etiam adjuvant ac augent, quum suos liberos ingenuis artibus et piis moribus curant informandos.

Sed quanta sit utilitas ac dignitas horum studiorum, optimus ac christianissimus rex satis ostendit, quum Lutetiæ in aliisque Galliæ civitatibus doctoribus litterarum maxima præmia constituit, et nunc Nemausi earum locum sedemque esse voluit. Hæc auctoritas regis multos permovit ut hanc causam suscipiant suoque studio ac liberalitate comprehendant. Sed singularis exstat benevolentia ac benignitas Rev. Episcopi Nem. et Præposit. Roberti de Cruce, præstantissimi in ea republica civis et religiosissimi hominis; quorum uterque paratus est suas opes atque fortunas in hanc unam causam profundere, si hoc est profundere in republicæ Ecclesiæque salutem collocare. Hæc liberalitas est hujusmodi ut et litteras et litteratos memoria benefici obliget sempiterna et Deo tam grata sit, ut nihil gratius esse possit. Itaque possunt illi exspectare a Deo eam gratiam, quam solet is præclaris ac piis operibus cumulatissime referre; a litteris vero litterarisque eam benevolentiam atque memoriam quam nulla oblivio unquam delebit. Neque dubitandum est quin reliqui episcopi et magistratus, vel dignitate ipsius rei, vel horum exemplo incitentur, ut in hanc causam suam voluntatem liberalitatemque conferant. Cives certe Nemausenses et diocæsani tantis studiis eam complectuntur quantis nullam antea unquam rem sunt complexi; neque solum officii fructum, sed pietatis etiam laudem sibi in ea esse propositam existimant.

Habent autem plurimas gravissimasque causas quare humanitatis bonarumque artium studia apud se celebrari cupiant. Primum natura loci [illegible], qui non alius in Galliæ Narbonensi ad litterarum domicilium constituendum opportunior est. Nam neque tam mari propinquus est, ut possit [illegible] ac non etiam cor-

ruptelamque animorum pertinent; neque tam remotus ut destituatur iis commoditatibus, quæ ad vitam sunt necessariæ. Habet præterea multas et magnas commoditates quas quisque satis intelligit, qui in ea civitate est versatus. Deinde in ipsis civibus summa est modestia, temperantia, frugalitas ac gravitas. Nullus luxus, dissolutio et insolentia in victu cultuque corporis; nullæ voluptates, quæ sunt inimicæ virtuti atque doctrinæ : quæ causa una fuit ut rex eam civitatem dignam esse existimaret, in qua litterarum studia celebrarentur. Ipsius etiam regis summa auctoritas et singularis in illos liberalitas maximo opere eos commovet ut rei tam honestæ, tamque reipublicæ salutari nulla in parte deesse aut velint aut possint. Declaravit enim rex, quid de ea civitate existimaret, quum eam rem ei concessit, qua una putat suam regnique sui salutem atque gloriam contineri, cuique in omnibus pæne civitatibus summos honores tribuendos censuit. Hoc judicio regis nihil gravius ac honorificentius ab eo in illos proficisci posset, quodque vehementius eos excitare debeat, ut in hanc causam omnia sua studia, cogitationes opesque suas conferant.

Præclare et vere scripsit Plato, beatas futuras eas respublicas, quas qui tenerent ac gubernarent aut ipsi philosophi essent, aut a philosophis philosophiæque studio non abhorrentes. Nostra vero beatissima, quæ talem principem habeat, qui non solum ipse philosophatur, sed etiam philosophiæ litterarumque studia summo studio ac liberalitate prosequitur et philosophorum, hoc est hominum sapientum ac litteratorum, studio vehementer delectatur. Sed sanctissimus vir Esaias predixerat postremis temporibus futuros reges, qui litterarum et pietatis nutricii ac patroni essent. Hæc res nostro principi tantam laudem afferet, ut nulla unquam ætas, nulla memoria conticescat. Neque enim sunt ingratæ ac immemores litteræ, quæ solent eos, a quibus ornatæ sunt, maximis laudibus quoque ornare, beneficiaque in se collata memoria sempiterna complecti. Dominus ipsius regis optimam in litteras voluntatem perpetuo nobis conservet atque confirmet; aliorumque, qui sub illius imperio sunt, animos

commoveat, ut hac in re eam præstent similitudinem conjunctionemque voluntatum, quam in cæteris rebus ad rempublicam pertinentibus præstare solent.

Pourquoi Baduel quitte Nîmes. 1544.

(Fragment de l'*Épître à Sadolet.*)

.... Quamdiu Nemausi ea doctrina fuit retenta, quam ad illud collegium, quod a rege datum erat, instituendum primus attuli, eaque elegantia litterarum, quam ego satis præclare introduxi, diligenter exculta atque celebrata fuit, non putavi mihi unqnam discedendum, sed perpetuo manendum ea in civitate, in qua sedem ac domicilium quum rerum fortunarumque mearum, tum vero ingenuarum artium fundatum constitutumque videbam. Nam me quidem et ipsa classium ordinumque constitutio, et maxima puerorum adolescentiumque multitudo atque incredibilis contentio et progressiones studiorum admirabiles ita delectabant atque retinebant, ut hic optimis in studiis meisque cum civibus et parentibus jucundissime viverem, nec alium unquam locum mihi quærendum arbitrarer. Postquam autem ea disciplina a me constituta, nescio quo fato, perturbata fuit et deleta sic ut nullum prope vestigium illius doctrinæ elegantis remaneret, neque ullus jam industriæ meæ, egregiæque in patriam benevolentiæ locus hic esset relictus, existimavi aliam mihi rationem ineundam esse, aliamque civitatem quærendam, in qua quum meæ patriæ, tum etiam provinciæ universæ plus prodesse possem. In hac cogitatione deliberationeque quum essem, locumque aliquem ad hoc consilium meum atque studium idoneum dispicerem, a quibusdam Carpentoractensibus de præclara tua voluntate singularique Carpentoractensium studio quum erga me, tum in litteras certior sum factus. Itaque ad te scripsi ut, quoniam civitas vestra ad studia humanitatis ac bonarum artium constituenda colendaque multas et magnas commoditates habere mihi videbatur, vos etiam videretis an mea opera vobis ad eam rem opportuna atque utilis esse posset.... Hæc est causa consilii mei. 3 kal. sept.

Ad primum præsidem Epistola. 1547.

(Baduel écrit au nom de la ville.)

.... Illius præclarissimæ jurisdictionis, quam Nemausi habuisti [1], ea relicta est et memoria et gloria, quæ in gratissimorum nostrorum civium animis infixa, perpetuoque sermone celebrata, nullum unquam finem habitura videatur. Multa, imo omnia, tunc quidem abs te fuerunt et diligenter disceptata et prudenter judicata et severe ac constanter constituta cum summa commendatione æquitatis, justitiæ ac sanctitatis, quæ ab omnibus non solum nostris civibus, sed etiam exteris hominibus tanta laude celebrantur, ut nullam aut sermonis intermissionem aut oblivionem unquam habitura sint. Sed ea quidem communem existimationem atque admirationem omnium hominum habent. Quæ vero abs te erga rempublicam nostram et humaniter et amanter sunt profecta, ea nos sic accepimus, ut præcipuum quoddam ac singulare tuæ in nos benevolentiæ atque existimationis testimonium amplectamur ad vestrumque honorem summum et dignitatem conferamus.... Atque istius quidem tuæ in nos voluntatis ac opinionis recordatio non mediocrem fiduciam dedit ut tibi eam rem diligenter commendarèmus, quam ad reipublicæ nostræ et salutem et dignitatem magnopere pertinere arbitramur. Nam quum tu in hac nostra urbe, illisque conventibus, in quibus jus dicebas, pro tua summa potestate egregiaque in rempublicam nostram voluntate decreveris, ut Domus S. Marci, quæ canonicorum erat, ad domicilium optimarum litterarum gymnasiumque juventutis eleganter erudiendæ constitueretur, non veremur nunc tuam opem implorare, a teque petere, ut pro tua consuetudine ac humanitate ea beneficia tuearis, quorum tu auctor exstitisti.

Causa hujuscemodi est : Nos sex abhinc annos Gulielmum Bigotium ad instituendum id gymnasium, quod a rege nobis

[1] Les Grands Jours de 1541.

datum est, maximis stipendiis ascivimus, nescimus quo nostro fato, tanto quidem nostro malo, ut et ad salutem et ad existimationem reipublicæ nostræ intolerabile plane videatur, quum tamdiu tamen magna cum nostra pernicie infamiaque pertulerimus. Si peccatum est a nobis ea in re, fatemur peccatum imprudentiæ. Nam si illum eo ingenio hisque moribus esse suspicati fuissemus, quos postea in eo ejusque disciplina maximo cum nostro dolore ac dedecore vidimus, nunquam cum eo homine ulla conditione transegissemus, nec ullo modo commisissemus eam juventutis disciplinam, quæ et doctrinam magis liberalem et vitam magis prudentem desiderat. Nostram quidem optimam in rempublicam litterasque voluntatem declarat magnitudo stipendii, quod ei constituimus; summam vero ejus levitatem et insolentiam, quod tanta nostra liberalitate quum ad corruptelam juventutis, tum etiam ad perturbationem nostræ civitatis petulanter abusus est. Non commemoramus hæc libenter, Præses justissime, nec possumus quidem omnia. Tanta est enim magnitudo ac multitudo peccatorum ejus, ut nulla hora jam inde ab eo die, quo ad nos venit, usque ad eum diem, quo a nobis discessit, vel potius aufugit, vacua ejus insigni aliqua vel stultitia, vel injuria exstiterit. Sed quæ stulte, leviter, inepteque acta sunt ab eo quasi lusa, quanquam gravi et moderato magistro doctoreque indigna erant, tamen, ut potuimus, placide patienterque pertulimus. Studium vero ejus ad rempublicam nostram perturbandam labefactandamque incitatum ejusdemque exemplum moris vitæque immodestæ ad depravandam ac corrumpendam juventutem omnino comparatum amplius ferre nullo modo possumus. Neque enim veremur dicere, apud te præsertim, qui mores civium nostrorum, quum jus hic diceres, satis diu cognovisti, nullam esse in provincia Narbonensi civitatem, quæ vel honestatis, vel modestiæ, vel tranquillitatis et concordiæ sit amantior et cupidior, quam hæc nostra, in qua quidem cives omni præterito tempore optimis et consiliis et institutis consenserunt.

Itaque quum istam consuetudinem vitæ modestæ et pacatæ imprimis diligamus ac commendemus, nihil gravius et acer-

bius nobis esse ducimus, quam hujusmodi mores nostros humanos et moderatos et sedatos ita perturbari ac contaminari ab eo præsertim qui, quum sit magister juventutis ad eam ingenue ac modeste instituendam a nobis accersitus nostro maximo malo, ea in re nullo modo peccare potest, præsertim his corruptissimis vitiosissimisque temporibus ac moribus, quibus juventus quidem ita per se est dissoluta atque immoderata, ut a prudentibus magistris et gravibus, vix in officio teneri possit. Itaque, si ad hanc juvenum intemperantiam accedat magistri alicujus improba et flagitiosa disciplina, potes pro tua sapientia, Præses, facile existimare, quantam licentiam ad omnem nequitiam atque impudentiam præbitura videatur. Nam te quidem non latet, quantum auctoritas exemplumque eorum, qui ad doctrinam illiberalem morum vitæque rationem non modestam nec verecundam adjunxerunt, noceat eorum et studiis et ingeniis, qui illorum disciplinæ traditi sunt. Non credibile est, Præses sapientissime, nec mihi quidem memoratu facile, quantam pestem ac perniciem ista corrupta tum morum tum studiorum disciplina attulerit non huic nostræ solum civitati Nemausensi, verum etiam ceteris multis provinciæ Narbonensis civitatibus, ad quas hæc tanta vis veneni longe et late permanavit.

Nam si quando audis Monspessuli motus quosdam magnos scholasticorum excitatos; si istic etiam Tolosæ prope vestra tribunalia contentiones ac cædes factas; si usquam in alia quadam civitate aliquid actum immoderatius et turbulentius, debes pro tua singulari prudentia existimare horum tantorum dissidiorum ac tumultuum auctores in hac prava disciplina primum institutos fuisse ad eamque audaciam prope gladiatoriam impudentiamque exercitatos, deinde ad alias quoque civitates ac scholas corrumpendas et perturbandas missos accessisse. Neque vero nos videmus hoc tantum malum tam contagiosum ac periculosum finem ullum grassandi vastandique prius habiturum, quam vos, summi præsides ac judices, eum fontem, qui apud nos infectus ac corruptus in ceteras civitates manat, exhaustum plane purgaveritis ad eamque puritatem revocaveritis, quæ toti provinciæ salutaris esse possit.

Hoc autem ut faciatis, Præses humanissime, quum nostræ reipublicæ totiusque provinciæ salus vos hortatur, tum etiam vestra summa dignitas et amplitudo, qui propterea in hac amplissima supremaque curia locati estis, ut projectam hominum audaciam, libidinem effrenatam, morumque et studiorum corruptelam perniciosam reprimatis, istam provinciam universam gravissima jurisdictione et auctoritate vestra ita contineatis ac custodiatis ut, sublatis vitiis ac dissidiis, optimarum artium studia atque honestissimorum modestissimorumque morum instituta et exempla vestra auctoritate ac sapientia approbata honorataque floreant. Nos quidem Nemausenses, qui superioribus annis tuam egregiam in rempublicam nostram voluntatem multis in rebus perspeximus, nunc tibi non modo totius provinciæ præsidi ac custodi, sed nostro etiam liberorumque nostrorum optimo ac benignissimo parenti, tranquillitatem nostræ civitatis, gravitatem disciplinæ, honestatem ac sanctitatem juventutis ita commendamus, ut majore studio ac contentione, nec pluribus, gravioribus ac justioribus de causis, rem ullam nostram commendare possimus.

Misereat te liberorum nostrorum, quos longius a nobis aliquo amandabimus potius quam patiamur hic coram cum summo nostro dolore in tam prava ac perdita disciplina educari. Intelligis, pro tua præstanti sapientia, in juventutis sobole quoddam esse seminarium ipsius reipublicæ, moderatæ quidem planeque beatæ si, ut oportet, sit educata; immoderatæ vero ac miseræ, si secus instituta fuerit. Moneat te dignitas optimarum litterarum elegantissimarumque artium. Ne patiaris pro tua summa humanitate eruditioneque pulchritudinem earum tam indigne ac misere deformari. Sis defensor hujus beneficii cujus auctor exstitisti, tuque idem nobis feras opem, qui spem dedisti. Nos quidem promittere audemus, pro liberis etiam nostris spondere, si quidem nobis eos, ut volumus, educare ac instituere liceat, nos eam benevolentiam, observantiam, memoriam omni tempore vitæ præstaturos, ex qua nos abs te divino et immortali beneficio affectos homines intelligent atque cognoscent. Bene vale. Nem.

III. OUVRAGES DE BIGOT.

Guillaume Bigot a laissé deux volumes de format très-inégal, qu'il a remplis, autant qu'il lui a été possible, de renseignements sur sa personne. Ces volumes, très-rares, se trouvent l'un et l'autre à la Bibliothèque Mazarine.

Le premier est un petit in-12 de cent pages environ, dont le titre indique à peu près le contenu :

I. *Gulielmi Bigotii Lavallensis Somnium*, ad Gulielmum Bellaium Langæum, Mecænatem suum, in quo, cum alia, tum Imperatoris Caroli describitur ab regno Galliæ depulsio;

Ejusdem *Explanatrix Somnii Epistola* qua se, item et Gulielmum Budæum a quorumdam defendit calumniis ;

Ejusdem *Catoptron* et alia quædam poematia cusa prius inemendatius. Apud Pierre Roffet, Parisiis, sub signo Falcarii in vico Nostræ Dominæ. 1537.

Ce petit livre, assez belliqueux contre l'Allemagne, fut supprimé par les soins de puissants amis, lorsque l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes donna l'espoir d'une paix prochaine.

Il contient un mélange de vers et de prose qui se rapportent aux mêmes incidents et se complètent ou se répètent.

La principale pièce du volume est l'*Epître à Du Bellay Langey*, qui explique et développe *le Songe*, et qui, datée de Bâle 1536, est une première *Lettre antilogique* pleine de personnalités et d'attaques contre les adversaires de l'auteur.

Le second ouvrage de Bigot est un gros in-quarto de 537 pages, intitulé :

II. *Christianæ philosophiæ Præludium*, opus quum aliorum, tum hominis substantiam luculentis expromens et argumentis et rationibus, Gul. Bigotio Lavallensi auctore;

Ejusdem et *Ad Jesum Christum examen supplex* et *Antilogica dedicatoria Epistola* peraque tam Præludio quam

reliquis ipsius scriptis prælegenda. Tolosæ, Guidon Boudeville, 1549.

Ici aussi se trouvent des vers et de la prose, mais les premiers dans une faible proportion. Le *Carmen supplex* est un poëme de 500 vers hérissé de notes marginales sur Bigot et ses ennemis. Ces notes sont attribuées à un certain *Figulus Avenerus*, ou Potier d'Avenières, qui n'est autre que Bigot lui-même, dont la mère était d'une famille de potiers et du village d'Avenières, aujourd'hui compris dans la ville de Laval. Le *Carmen* fait pendant au *Somnium*, comme l'*Épître antilogique* de 1549 répond à celle de 1536.

Les quelques renseignements que les dictionnaires ont donnés sur Guillaume Bigot ont été tirés de ce volume et de l'exemplaire même qu'en possède la Bibliothèque Mazarine. Lancelot, inspecteur du Collége Royal, envoya à Bayle, pour son grand dictionnaire, quelques indications puisées dans l'*Épître antilogique*. Bayle les inséra telles quelles. L'abbé Goujet les a reproduites en partie dans sa *Bibliothèque française* (t. XIII, p. 63 et suiv.) Hauréau, dans son *Histoire littéraire du Maine* les a résumées d'après Goujet. Mais Lancelot n'avait pu ni lire à loisir l'écrit de Bigot, ni en percer les obscurités. Après lui et ses successeurs, le sujet restait presque intact.

Bigot avait écrit en 1545 un premier ouvrage de philosophie qu'il avait eu l'idée, alors originale, de publier en français. Il est vrai qu'il le faisait à mauvaise intention et pour rendre sensible au public l'ignorance de son rival en matière de philosophie. Malheureusement le manuscrit de cet ouvrage a disparu. Quand Bigot quitta Nîmes après l'événement du 9 juin 1547, la justice fit chez lui une perquisition qui amena la saisie de ce volume. A-t-il définitivement disparu ou pourrait-on encore le retrouver à Toulouse? Quoi qu'il en soit, le *Prélude* en a reproduit les idées principales. Bigot nous l'apprend lui-même en nous expliquant comment il a pu composer un si gros ouvrage en une seule année.

Un autre écrit projeté de Bigot devait contenir, sous le titre de *Diaphorologia*, un récit détaillé des querelles de

l'auteur avec ses collègues de l'université de Tubingue en 1536. Bigot, qui avait annoncé cette publication, y renonça sur l'avis de Grynæus, Volmar et quelques autres amis.

Nous avons enfin de lui une lettre autographe, datée aussi de Tubingue 1536 et conservée à la bibliothèque de Saint-Gall, Ms. vol. XII, p. 317. Elle a pour titre *Apologia Bigotii pro sua libertate ad D. Blaurerum, regionis hujus antistitem dignissimum;* elle a été résumée p. 99 et elle est reproduite ci-dessous.

Tous ces écrits sont en latin. Un spécimen du style français de Bigot nous est resté dans une épître en vers à son ami Charles de Sainte-Marthe, le premier savant illustre d'une famille qui devait en compter un grand nombre. Elle est de 1540 et parut cette même année dans le volume de Charles de Sainte-Marthe, *La Poésie française,* imprimé par Le Prince, à Lyon. Un exemplaire de ce volume *rarissime* se trouve à Chantilly, dans la bibliothèque de M. le Duc d'Aumale, qui a bien voulu nous faire adresser la copie de la pièce de Bigot. Cette pièce, en vers de dix syllabes, n'est qu'un conseil à Sainte-Marthe d'abandonner la poésie pour se livrer à l'étude des langues anciennes. Bigot lui assure qu'il n'en sera pas moins apprécié de la reine de Navarre, sa protectrice, et il lui en donne pour preuve le service qu'elle lui a rendu à lui-même en le défendant auprès de François Ier contre d'injustes accusations. Cette épître, aussi sagement raisonnée que peu poétique, est, comme les autres écrits de Bigot, remplie de détails personnels. On la lira plus loin.

IV. EXTRAITS DES ÉCRITS DE BIGOT.

Catoptron. 1535.

Me lævi in speculo nuper quum forte viderem,
Non, Grynæe, secus mea me stupefecit imago,
Quam sua lymphatum quondam stupefecit Orestem.
Hei mihi! qualis eram : quantum mutatus

Quam longo exegi demens in marte juventa!
Tota senilis erat facies mihi; luridus ima
Exanguisque color fœdabat labra; cavatos
Vidisses oculos et subsedisse genarum
Qui fuit ante tumor. Quid? quod mentita senectam
Traxerat enormes frontis pars optima rugas.
Hunc quoque ad horrorem novus ille accesserat horror,
Quod mihi tam gravibus curis studiisque retento
Nulla diu barbæ pectendæ cura fuisset.
  Hæc ego conspiciens deformia damna juventæ
(Sit mihi dura licet natura et nescia flere)
Non potui undantes lacrymarum sistere fluctus,
Immensum lacrymans quodcumque admiserat ætas
Cæca malum, exsecransque diem, quæ prima dedisset
Incautis manibus gladios, animamque secundos
Sperantem casus in aperta pericla vocasset ...
  Vos tamen, Andegavi, gens humanissima, scitis
Bigotium nunquam, sævus nisi cogeret hostis,
Conseruisse manus aut invasisse priorem.

. . . . . .

Exanimor, mecum hæc repetens, videorque videre
Pectus in hoc iterum gladios incumbere sævos,
Bombardasque in me horrifico mugire fragore
Et funesta peti miseram per compita vitam.
Hinc quoque Normanos durosque urgere Britones,
Illinc Andegavos, atque arma scolastica cerno.
Di quibus ingenuum est studium doctrinaque curæ,
Si bene vos colimus, si dona frequentia vestris
Aris offerimus, nos ex quo Teutonis ora
Detinet, has studiis turbas avertite nostris.
  Sin, Grynæe, jubes magnum renovare dolorem,
Ut fuerit nobis inhonesto vulnere lævæ
Exsectus pollex, sub ea, cui pendula nomen
Pilea dant, porta, quum circumfunderer hoste,
Cogerer et capiti tutricem obtendere lævam,
At saltem lateant æternis mersa tenebris,
Nec tradat luci ulla dies, nec vate sciantur

Bigotio, quæ nobilitas, quam Landria Turris
Nominat, huic capiti defixit vulnera, quæque
Funera prætendit, terraque marique secuta.
O si nil miseret, Turris, te, Landria, nostri;
Si nihil exsilio, ferimus quod sponte, moveris,
Si nil te placidæ musæ, quas pectore toto
Jamdudum sequimur; si nil te denique lenit
Quinque quod a patria carisque parentibus annos
Abfuimus, morum et linguæ populi hujus inertes :
Te saltem pudeat demittere stemma superbum
Vilis in exitium figuli, quem sola parentum
Nobilitat proba simplicitas virtusque suorum.
..... Generosum effinge leonem
A vili et cedente fera qui continet ungues....

Ad Ambrosium Blaurerum Wurtembergensis Ducatus antistitem et summum theologum. 1535.

Me quia sæpe mea de conditione rogasti,
Si tibi quando vacat, nostra *Catoptra* lege.
Sin nec onus cleri, nec concio docta frequensque
Hoc patitur, super his hæc metra rebus habe.
His ex carminibus ne me reputato poetam :
Sed nec opus monitis, hoc satis ipsa docent.
Annos pœne decem nullus mihi carminis usus;
Annos ante decem nec bonus usus erat.
Annos ante decem fucum veneresque sequebar,
Quale hæc eloquium sæcla subinde ferunt.
Quinque deinde malo suasu seducta juventa
Me certaminibus pluribus implicuit.
Quinque alios gravibus studiis impendimus, uno
Dimidioque dato mense poematibus.
Nunc vero ad Musas rediens, Blaurere, severas
Dico poematibus tempus in omne vale.
Si genus inquiris, mater de sanguine regum est,
Queis Agothoclea fert fama fuisse satum;

Seque suosque pater jactat textrice Minerva
  Esse satos atavos : hæc mihi nobilitas.
Jam mihi conandum ne exempla domestica fœdem,
  Neve a stirpe mea degener esse ferar.

Somnium. 1536.

Visorum miras species et somnia rerum
Conscia magnarum, quales Germania mores
Præferat, in patria quo sperem auctore quetiem
Post durum exsilium, victrix ut Gallia Carlum
Reppulerit, canimus....
  Laute pransus eram biberamque meracius illo
Forte die, Fossane, tua est ita splendida mensa!
Ergo probe pastum, simul ac me in tecta recepi,
(Ut facile insuetos, ubi paulo cœna paratur
Liberior, dapibusque solet potuque gravare)
Invadit sopor.... et caput inclinare suadet :
Explicor in reliquum corpus recubansque supinus,
Ut dorso inniti consuevit cetera moles
Corporis oppleti, somnos et somnia carpo,
Somnia queis, si vera notant, nec imagine falsa
Eludunt, vel opes Arabum præferre recusem....
  Post longum exsilium patriam repetisse videbar,
Rura Lavalla, meam, populo gratissimus omni....

(Bigot répondant aux questions de ses compatriotes décrit le caractère des Allemands et raconte ses aventures parmi eux :)

  Natio feta armis et præclarissima bello,
Quod faciunt natura soli asperioris et aer
Arcticus, et permissa viris gestamina ferri
Protinus a puero, vitæque licentia major.
Forsitan et mores Bacchi dissolvit abusus.
Miratrix turba ipsa sui, contemnat Achillem;
Hectora collatis secum fastidiat armis....
Pauca scias, Budæe, parum sis, Bembe, disertus

Ni vos ediderit felix Germania : tantus
Communi stupor est et tanta *philautia* clero....
Sis exter, moriare fame prius atque didactra
Munerave ulla feras. Gallorum primus honesta
Munia doctoris gessi hac in gente rogatus....
Gens eadem dominos odit frenumque gravatur
Libertatis amans (licet iste relangueat ardor
Hisce sub imperiis), tum rerum læta novarum
Eventu rapitur diversa in dogmata præceps....
Nullus honor rectis studiis [1]; nos fabula vulgi
Ludibrioque sumus pueris, longeque minores
Quam qui prima docent in agris elementa magistri.
Ægre hoc fert animosa sui et bene conscia virtus!
. . . . . Sapientia....
Sub pede grammatico misere calcatur, et auctor
Ejus Aristoteles, reliquus quem suspicit orbis,
A doctore rudi servatur præda triumpho.

(Mais Bigot défend vaillamment sa science :)

Acer ut et fidus canis irrumpentibus obstans
In præsepe lupis, conatus explicat omnes,
Latrat hians, ringitque minax et dentibus urget.
Illi indignantes rabido se dente tuentur
Intenti prædæ, sed ovem non deserat ille
Ni prius immodico fessus raurescat hiatu :
Hic mihi sic sophiam clamosa voce tuenti
Evenit.....

Apologia Bigotii pro sua libertate ad D. Blaurerum regionis hujus antistitem dignissimum.

Superioribus his diebus intellexi, humanissime Blaurere, ex nonnullis advenis, parochum et aliquot ejus consiliarios se in proxima reformatione constituisse redacturos me cum bursariis in ordinem ac servitutem, quo sic parochus sævius

[1] Allusion au séjour de Bigot à Tubingue.

me ulcisci posset, a quo esset ob indiligentiam notatus. Qua quidem de re illud scias velim, conditionem hic me accepisse ea lege, ut nihilo minus essem quam Maguntiæ liber. Ibi autem eram liber ut si quis alius ordinariorum professorum, neutrius collegiorum (sunt enim duo) servituti obnoxius, et in pari cum ordinariis honore semper habitus, quorum etiam nullo stipendium non habui auctius. Prætereo (quæ non vulgaris fuit in me honorificentia) sæpissime esse juxta meam sententiam de studiis communibus constitutum. Sed de libertate hac non feci licentiam. Sed quo majorem in me sensi gentis ejus humanitatem, eo me reddidi ad bene diligenterque docendum et affrictiorem et serviliorem. Qua quidem re optimi cujusque animum facile mihi lucrifeci, nisi theologastri unius, quanquam excipiendus non venerat, ut qui pessimus indoctissimusque esset. Cujus tandem ut suffugerem calomnias, meoque discessu illum apud universitatem, quam ei reliqui infensissimam, ulciscerer, facile in conditione presenti acquievi, sed legibus paribus retinendæ libertatis. Quid litteris Grynæi ad me, vel meis ad eum testibus opus, cum ne adversarii quidem hoc denegent? Igitur gravem aliquam caussam subesse oportet, qua nixi in servitutem redigere me velint, utrum quod expectationem de mea eruditione Grynæi et aliorum fefellerim? Minime, cum toties Grynæus in faciem mihi pronuntiarit diversum, sitque pollicitus impetraturum se ex Principe auxesim; quanquam si tacuisset, non sum tam pingui judicio, quin satis cognoscam tantum me præstare, quantum cæterorum quempiam. Parce, mi Blaurere, quod me contra istos mediocri laude tuear; hoc enim concedit Cicero præsertim in caussa justa. An quod libertate hac factus sim aut deterior, aut negligentior? Non certe deterior, cum a scortatione, comessationibus, ebrietate, fuerim alienissimus. Neque similiter negligentior, qui, quamvis morbo aliquando detentus, sumpto etiam pharmacho, ne lectionem quidem unicam prætermiserim, ut taceam quam acriter, sedulo et fideliter (qui meus mos est) docuerim. Rogo, non præstet libertati suæ relinquere, qui semper ita summittat se servumque ultro præbeat, quam ad servitutem

cogere, qui sit deinde refractarius? Non didici servire, homo alioqui et natura et genere ingenuus, sed didici libertate uti modestissime ac subjectissime, nisi cum pro defensione veritatis attollendi sunt animi. Quæ quidem veritas, ut cæteris suis cultoribus sæpe atrocia odia peperit, ita me, in hoc discrimen vocavit. Judicant isti tum se rempublicam universitatis exagitaturos pro libidine, cum ex ea Milonem sustulerint, id est, cum me abegerint, quod non dubitant se facturos, si libertate me mea spoliarint. Esto igitur, abigar, habeat per me Tubinga in grammatica magistros, quando professorem bonarum artium tam infense persequitur et hostiliter. Non jamdudum a Deo servamur, nos ut conditiones deficiant.

Habes, mi Blaurere, mentem meam. Potius quidvis faciam, quam ut istorum libidini paream, principi quidem ejusque vicariis et rectori pariturus, cæterorum nemini. Sed (ut spero) desistent isti, nisi manifestissime invideant summam et utilitatem et celebritatem universitati, quæ professione nulla apud exteros commendari suspicique poterat magis quam aristotelica, præsertim ab eo, qui ea in [re] non dubitat cum maximis viris pedem conferre, nedum cum istis sycophantis.

Utcumque sit, si persistant isti, deturque perfidiæ eorum locus (nam perfidiam voco ubi non servantur conventa), perficiam publicis scriptis (nam si natura negat, facit indignatio versum) ut hæc passim innotescat malignitas, discantque cæteri talibus quam antea cautius fidere. Honestior erat prætextus abigendi mei, si quam petii conditionem dixissent non se (nunc) posse per ærarii publici inopiam mihi condicere. Potuissem tantum dicere : « Tubingam vocatus primus e professoribus veni, primusque abeo.... Ens entium, miserere mei. »

Hæc ad te fusius, quæ rogo illis ostendas, aut ipse ad illos acerbiora rescribam, qui se nihilo inferiorem nisi titulo deprimere frustra nituntur. Bene vale, vir humanissime, et veritatem, quod præcipuum est antistitis munus, tueare.

Gulielmus Bigotius (si diis placet) in bursam redigendus.

Tubingæ, 1536.

Épistre de Bigotius a Saincte Marthe. 1540. ✓✓

Vn mien Amy, dauant qu'auoir enquis
Mon iugement sur rythmes : m'a requis,
Qu'un Epigramme à toy ie luy baillasse,
Cuiddant que ce, que ie blasme, louasse.
Ie blasme fort (sans rien dissimuler)
Voire et du tout ie uouldrois annuler,
Si ie pouuois, tes uers que fais en rythme :
Veu mesmement, que plus aurois d'estime,
Si te uoulois addonner aux sciences,
Desquelles as du Seigneur, les semences.
Ie ne dy pas, que Dames et Seigneurs,
Pour resiouir et recréer leurs cœurs,
Commettent cas lequel soyt d'eulx indigne,
D'escrire en vers quelque matière insigne :
Aussi à ceulx qui n'ont assés d'esprit,
Pour attenter haultain cas par escript :
Ou bien s'ilz ont leur esprit admirable,
Ilz n'ont esté (par sort desraisonnable)
En leur Jeunesse, aux Escholes instruicts :
Concedderay tel vers, pour leurs deduicts :
Mais les scauants trouueroyent fort estrange,
Si un Langey, en un rythmeur se change.
Tu me diras possible, que Dolet,
S'est bien demis à quelque triolet.
Je te respons ce qua luy mesme ay fait,
Que d'esprit grand doibt sortir grand effect.
Mais si tu ueulx a ceste fin la tendre,
Que par tes uers puisses proffit pretendre,
(Car auuourdhuy rythmes sont en uigœur,
Et hault scauoir recullé en langœur :)
Je te pourray par tel sy, excuser,
Que, sans iamais aux rythmes t'amuser,
Retourneras à ton meilleur estude.
Je ne suis point un stoique si rudde,

Que ie n'entende assés bien de moy mesme,
Qu'est mal aisé de monter roidde terme
Au bon cheual, qui n'a heu sa pasture :
Aussi ne peut qui paouvreté endure,
Phylosopher, né haults faicts entreprendre.
Si ne doibs tu, ô Saincte Marthe, entendre,
Que ceste noble, et illustre Princesse,
Que tu as prinse en refuge et addresse,
Te prise plus par ta Francoyse rithme,
Que ne feroit pour un Oeuure Sublime.
Tesmoing i'en suis, car lorsque ie lisois
Dedans Paris, ou Cardinaulx i'auois,
De mon scauoir tous portants tesmoignage :
Recullé fus par aulcun personnaige,
Qui ne porta proffit aux Escholiers :
Car espéroyent, que Sophistes lourdiers,
Seroyent par moy exterminés de France.
En ce temps la qu'on me fist telle oultrance,
Chascun craignait pour moy parler au Prince,
Ceste Princesse, en print bien la Prouince :
Disant, qu'auoys (comme on m'a recité)
Le bruit & pris, de l'Vniversité.
De ce, me sens à elle tant tenu,
Comme si i'eusse aulcun bien obtenu
De ce hault Roy, de Vertu décoré,
L'esprit duquel (i'en suis bien asseuré)
Si l'on souffroit ce diuin Art entendre,
Il passeroit en scauoir Alexandre :
Car il est Prince, en tout cas si parfaict,
Qu'onques un tel la Nature n'a fait.
Pour reuenir donques à mon propos,
Si la Princesse a heu cueur tout dispos,
Dauant le Roy tant bien me soubstenir,
Ie te requiers, celà de moy tenir,
Qu'en delaissant dorenauant tels mettres,
Prennes plaisir retourner a tes lettres,
En aduanceant ces langues en practique,

Desquelles as si bonne theorique.
  En ce faisant, honneur tu gaigneras,
A la Princesse aussi, plus complairas,
Et au Seigneur, qui pour orner le Monde,
Veult, qu'un chascun tant seulement se fonde,
Et tienne ferme, à la uacation
A laquelle, à son inclination.
  Si tu me dy, que moymesme ie rithme,
Certes aussi point ne t'en desanime.
Pourveu, qu'après labeur de grand' durée
Soit seulement l'Esprit qui se recrée.

Carmen supplex. 1549.

Humanum qui morte tua genus eripis orco
Conciliasque Patri, certus mediator et idem
Cum Patre rex, regnique dator sublimis olympi,
Solvo equidem primum grates tibi, Christe, supremas
De præsenti animo, mihi quem discrimen ad omne
Sufficis, haud patiens a te discedere victum.
Quis nisi tu nitro excussis tot glandibus, et tot
Me gladiis, me naufragiis, me pestibus atque
Ereptum vario tali discrimine servat?
Quis tamen orbe locus, quæ gens testetur et ausit
Dicere Bigotium, nisi trux compelleret hostis,
Conseruisse manus aut invasisse priorem?
  Me vix anniculum, quum nutrix extera peste
Et reliquus flagraret ager, regalis ad oram
Tramitis expositum servasti, Christe, periclo.
Nostra scit hoc regio et memini narrare parentem,
Qui tunc præteriit maturans altera quædam,
Se, duce te, reperisse vepres natum inter acutas,
De cujus ibidem arridentia mora legentem,
Te nostræ rectore famis. Quæ me altera demum
Clava. . . . . contra defendit acutos
Ardentesque duos. . . . . angues?
Ira unus tigrim, sphingem alter fraude præisset;

Mons malus hunc genuit, *Calveria* Gorgonis illum.
Denique quo, nisi te, nostrum ulciscente dolorem
Ac ignominiam, sit amicis nocte prehensus,
Mique per hos, quos ante minis spe carceris ursit,
Poplite cum gemino, geminis cum naribus, aures
Principium pœnæ dederit Fontanus adulter,
Colla brevi te idem laqueo spirante daturus?
Tu quam furta gravas mœchorum, quamque Tolosa es
Dura veneficiis et quanto examine libras
Hospitis incæstus hac, spero, morte probabis.
Quid? quod (mira fides semperque stupenda) Nemauso
Mille satellitibus me tunc quærentibus unum,
Par fora perque vias perque interiora domorm,
Par fora, perque vias eduxti, Christe, periclo?....
Gratia par etiam quod opus te hoc auspice tantas
Inter ego curas potui conscribere, demum
Quod duce te didici (tua quæ mihi gratia rara est)
Omnia quæ novi, latiæ nisi semina linguæ,
(Atquæ hæc pauca quidem) nullo præeunte magistro.
Amplius oro tamen, Patris o sapientia luxque,
Ne mihi nequidquam dederis tua symbola, divæ
Gestamen sophiæ, neu me lustrasse sagacis
Naturæ secreta velis, ut talia nunquam
Præ turbis tegnisque fori miracula prodam....
..... Genus affecto logica mihi lege docendi
Liberius, nec adhuc trito ulli tramite pergo.
Pergo per anfractus, per rupes, perque salebras,
Explanans his ante viam, qui pone sequantur,
Hæc ad summa brevi sophiæ ducturus et ipsos.
Tum vero quantis animis et pectore surgo,
Res sacras si quando notha ratione profanus
Urget Aristoteles? Quoties ego cominus illum
Ense suo jugulo? Quoties vel sacra taceret
Pagina, veridici nec haberent ista prophetæ,
Quæ tetigi, contendo tamen sic esse proloque?....
Cedite, Dædalea; Junonis cedite, pennæ :
Quas pennas facit ipse Deus, non magna verentur

Flamina, non solis radios, non denique solem!...
.... Erit ut reditus mihi dent mea jura secundos
Ut spero, et versis cedat juri injuria fatis,
Et tibi victrices, victrix academia, palmas
Victor ego referam, et quam servitute laboro
Acer et invictus septenos jamque per annos
Eripere, eripian : mene hoc desistere cæpto
Incolumem; quem nec Putei lethalis abyssus,
Terruerit, divine minax fuget hasta Georgi [1]?
Haud ita, nec stabilis sic prodam signa colomnæ!...

Methæ, mi electæ, quanquam fora garrula pellant,
Nobilibus certe invitis et plebe, Nemauso,
Ne me propterea foribus reppellite vestris.
Non ego vanus ero, nec forsitan indecor hospes.
Mosellam Ausonius, Mosellanas ego Methas
Æmulus extollam, quanquam arte et carmine dispar,...

Epistola antilogica. 1549.

Quod [Baduellum] oppugnem, non tam oppugnandi quam repugnandi animo, id facere me intelligi volo, qui nisi quadamtenus hic oppugnem nunc, et in mea detentione jam oppugnassem, ipsumque ostendissem eum esse, quod ad religionem attinet, quem me fingit, idque inquisitione constare, non eram ejus et sui sequacium contra me testantium ostensurus neque levitatem, neque odia, neque testimoniorum ad hæc consequentem suspicionem. An non levitatem suam produnt et inconstantiam femineæ dubio procul simillimam? Femina vult, non vult; isti sentiunt, non sentiunt; probant, improbant. Quæ siquidem abominanda pleraque de religione et sentiunt, et sentiendis illis se unos sapere, spiritumque Evangelii tenere jactitant, illa in me ad mei perniciem comminiscuntur et testimoniis astruunt suis. Quod qui est, nisi

[1] Allusion aux Grands Jours du Puy et à la place Saint-Georges de Toulouse, où se faisaient les exécutions.

quæ probant improbare? Jam quod odium odio sectariorum, præsertim Christum de hoc mundo tollentium, esse capitalius potest?

Vixi inter germanos superiores, qui de corporis præsentia nobis assentiuntur, quæ jampridem sentio et sentiens ibidem et disputans liberrime, nihilo propterea factus eis neque odiosior, neque officiis recipiendis ab eisdem diminutior. At quum ad Galliam per signarios, qui signum præsentiæ, non præsentiam ponunt, reverti, ibique aliquamdiutius mansi, Deus bone! quam, religiose et superstitiose abhorrebant isti a me! revera plusquam ab Ethnico et Publicano. Romani cum ceteris de gloria, cum Gallis de vita dimicabant; cum superioribus germanis de veritate nobis, cum signariis de vita pugnandum est. Quid? si meorum mihi malorum una scaturigo est Eucharistia, sicut Athanasio suorum persona secunda Trinitatis?

Egone, si linguis loquantur angelorum et charitatem non solum non habuerint, sed in suum proximum sæviant, evangelistas credam, pieque et sinceriter sapere confitear, quasi in animam malevolam introeat sapientia, et se Deus, qui infinita sapientia est, communicet istis vasis electionis, hoc nihilo sapientius facturus, quam si vinum generosissimum peracido vasi reponas? Nos autem, qui Dei verbum non reliquimus, nec ita proinde sumus ab ipso relicti, quin inimicorum saluti bene consultum velimus, eis ea de re opusculum scribemus, his exempti miseriis, quod subjecta fide simul et cognito nostro *Præludio* (cujus a lectione consulo ne suo nostri odio absistant) spero futurum luce meridiana clarius. Nunc ad propositum reverto.

Baduellus, hostium meorum præsidio confirmatus, de liberis, pædagogisque eorumdem, iis potissimum, quibus verborum quam rerum copia ut facilior, ita gratior erat, sibi exercitum conflat. Apud quem habita gravi concione, et ea lectionis loco, multa dux militiæ fortissimus in nos et de nobis conquestus est, quorum summa erat philosophiam perniciosissimam esse et moribus et pietati; quare se et eam, et philosophum, et philosophastros optimatum civitatis

ope abacturum. Quantum autem vox ista gratiæ et residua concio ejus, quam non dixerat, sed vomuerat, apud alteros emunctæ naris auditores invenerit, ex eo licet intelligere, quod sororius ejus, Carolus Rozellus, philosophiæ jam tum prælector eximius, nec modo legali scientia minor, non affinitate conjunctissima retineri potuit, quin strenue illi resisteret, et rationibus illum pudefaceret et conturbaret exquisitis, ut de cætero non ausus sit neque aperto marte congredi, neque se belli fortunæ committere. Quid igitur? divertit ad insidias, certe nocturnas, quæ tamen interdiu nulli non paterent. Quasnam illas? Famosos in me libellos noctu affigi vicatim jussit, quibus et alia in me sane quam multa et in primis illud mihi vertebat maximo probro : me admodum et latini sermonis rudem et barbarum, barbariæque propugnatorem, nec proinde in universitate jam per Baduellum politiori ferendum.

Barbarus autem sim, au perpolitus, quid ad professionem meam, quam re non oratione vel elegantia volunt stoïci tractandam? Verumtamen perpenderit Baduellus, non quemadmodum barbarus ego sum, ita Getha sit ipse quispiam,

Vervecum in patria, crassoque sub aere natus,

qui tam rudis sit rerum semel omnium ut (quod de Gethis proditur) vix norit ad quaternium numerando pervenire. Veteri proverbio receptum est, scientiam non habere inimicum præter ignorantem, idque recurrit, ut, qui eam oderit, ipsam ignoret. Profligat autem philosophiam Baduellus; quid igitur in hac ille tenere judicandus est? Ciceroniana quædam, fateor, Platonem spirantia verbis mutatis opusculis suis inserit ac inculcat; verum ostentatione, non judicio hoc illum facere suæ philosophicæ lectiones, deque ipsis querimoniæ syndici cum lite nostra judicandæ satis ae supra declarant. Quomodo me puerum versus facientem memini Pleiadas, Bootem, et id genus astronomica solitum e Virgilio mutuari, non judicio, sed juvenili gloriola. Jam in poesi et historia quid iste habeat, qui vix Cæsarem, nequaquam Terentium, quanquam hunc Ciceroni familiarem, illum ejus-

dem Tullii sententia pure scribentem, in collegio vix docere passus sit. Ubi omitto dicere qua temeritate et violentia non primarius in meas primarii partes ac officium invaserit. Jam scripta illius, quis non videt quam jejuna, quam macilenta exsistant et exsucca? ut excurrendo legere illa possis, relegere dedigneris, tanquam quæ nihil habeant solidi, nihil faciant ad famem, quæ nihil succi, nihil ad sitim. Egone Baduellum, qui suo sit et suorum judicio orator Galliæ maximus, nec ciceronianus, sed potius Cicero alter, concessero talem esse, nisi oratorem mihi definias, qui ad Ciceronis corticem hærens semper medullam attigerit nunquam....

Fortasse quæris de belli tandem inter nos exitu. Quis, rogo, miretur contra velitem hunc et levis armaturæ militem nos bello factos superiores, præsertim usos præstantibus armis, nimirum socraticis, patientia videlicet et moderatione incredibili? Quibus victus iste ac fusus Carpentoractum ad scholas regendas cum parte copiarum evasit. Ubi digladiatus iterum cum Jacobo quodam Normano doctissimo, et id nihilo quam mecum felicius, ipse partim eo pudore, partim causa graviori, quam paulo post subjiciam, Nemausum inexpectatus indesideratusque rediit. Quid ego tum illi? Reddidi sane bonum pro malo. Nam tum causam secundam ejus fugæ ignorans, quacumque valui apud populum fide et gratia perfeci, suum ut illi stipendium redderetur. Vah! ingratissimus homo minime propterea conquievit quin, partim ex hostibus impulsus meis, partim suapte natura dominandi percupidus nec invidia minore exustus (eum enim loliginis tingit succus), in me bellum instauraret. In quo iisdem rursus armis, quibus antea, fractus, tolerantia et æquanimitate, Montempessulum cum reliquiis factionis suæ scholam moderaturus confugit. Ubi jurgiis iterum ac sua insolentia fecit, ut, quum scholam haberet nullam, nisi auditores octo scholam quis esse putet, Nemausum rursus cogitarit, nusquam alibi suæ licentiæ perfugium tutius opinatus futurum.

Quo pœne tempore, qui quintus dies Idus junias fuit, meus mihi dolendus semper ac deplorandus supervenit casus. Ex quo ad aulam teque, tanquam ad asilum residuæ meæ salutis

refugi. Præclaram igitur rei bene gerendæ occasionem mei hostes nacti, Baduellum accersunt, non id penuria doctorum impulsi : quandoquidem tum viri pro me uno quinque, totidem lectionibus pro una mea dandis, se ultro civitati in absentiæ meæ supplementum obtulerunt, sic illi profecto genere omni doctrinæ exculti, Baduello ut fecerint, vel in se disputandi, vel responsandi sibi ipsis optionem frustra et delectum. Nam mercedis loco ac didactri atrocia plurima verba, carcerum minitationes, repulsam violentam, denique si non verbera, verberum certe affinem depulsionem reportarunt. Itaque Baduellus, etsi mihi cum hostibus de meo hic statu causa pendebat, vi tamen in conditionem meam intruditur, nulla juri prorsus reverentia superstite. Potitus igitur rerum securusque, ut confidebat, dominii, regnare cœpit, ut si alias unquam, insolenter. Formam ædepol quamdam, figuramque dixisses proscriptorum et occisorum, quæ, post civilia bella, nutu ac libidine victoris eduntur. Hei Bigotianis omnibus! Discipuli nostri conturbantur, excluduntur provisionibus, exterminantur civitate; breviter in eos, quidquid libet, licet.

Fragment d'une leçon de Bigot sur le libre arbitre. 1549.

(*Præl. Phil. Christ.*, p. 463. Fin.)

Ego uti de me exemplum afferam : sexto decimo abhinc anno, armis sponte positis, omnique abjurata simul insania juvenili, me ardore magno ad philosophiæ intermissa studia regressurum constitui : scilicet hoc mihi proposito delectoque studiorum meorum fine, ut, quia disciplinas ceteras conspiciebam illustrari passim, philosophiam vero jacere unam atque negligi, rem me dignam rebar, si optimam corporis constitutionem, acres spiritus, ingenium haud languens et id genus Dei et naturæ in me dona, utilitatis communis et patriæ meæ ornandæ causa, ad illustrandam olim scribendamque philosophiam converterem.

Et hunc quidem finem ac scopum meorum mihi studiorum, tacitis naturæ igniculis incitatus, quum propositum

haberem atque jam tum appeterem, ecce *practicus* in me *intellectus*, *appetitu* hoc et desiderio impulsus, de mediorum inventione eo conductorum cogitavit. Ea vero quum singularia esse debeant (nam talium solorum actio executioque est), nihil autem intellectus practicus in se gerat apud se singulare..., practicus meus intellectus primum, *phantasmatis* per illustratam phantasiam sibi præsentatis, rationeque sua eis prospectis admota, indicavit societates perniciosas sibi abjurandas horum et illorum. Sed quinam devitet? Durum est enim assueta relinquere. Aliis igitur inter hæc appulsis et consultis a se phantasmatis variorum locorum, quæsivit et consultavit ad sylvasne et abdita loca, an potius Lovanium, universitatem exteram studiis florentissimam, adeat.

Ratione igitur adductus elegit et præoptavit Lovanium; sed dubitavit amplius de alio huc pertinente medio, nempe de viatico et necessaria ad illud institutum pecunia; quare patrem adeundum putavit et nixis ratione precibus ad hoc posterius inducendum; atque ita demum ad hoc se determinavit. Hic finita exstitit mediorum ad optatum finem conducibilium inquisitio inventioque, appellari solita *consultatio*. Cujus quidem consultationis resolutionem sive conclusionem postremam continuus excipit appetitus, motor scilicet nostri, ad id primo complectendum, quod fuerit consultationis ejusdem extremum. Unde non male illud Aristotelicum, id quod in inventione ultimum, primum fieri in executione, nempe in hujus operatione appetitus. Adivi ergo patrem ante omnia, perfeci suppeditaret proposito necessaria, post Lovanium appuli, ibique et inde post, qui adeundis periculis antea vitæ non pepercerant, nihilo magis in consequendæ eruditionis causa volui studendo immodice mihi parcere.

Un peu plus loin se trouvent ces syllogismes : Indignum est philosophum christianum, et cum innocentem. Anitiana comitia et judicum ibi formidare censuras: ego sum philosophus christianus et ejus insons, cujus prævenior culpæ : indignum est igitur me comitia illa suffugere. Ecce quo

syllogismo protinus et actu ipso appetitus meus me Anitium movet. Ille vero alter, scilicet : studia publica sunt anteferenda privatis; Lovanium est studium, seu universitas percelebris; ergo secessui est Lovanium præferendum, non est quin actu moxque ac immediate impellat, sed interventu privatæ opinionis....

Corrigit ac emendat ratio sensum : Gratus est tertiana laboranti frigidæ potus; at ratio medici judicat hunc jecur obstructurum et proinde febrim adaucturum. Sic me hortantibus amicis ut per hos ardentissimos æstus ego, vix morbo gravissimo liber, valetudinem curem, laboribus parcam, breviter me otio et deliciis ea causa dedam, quæ res sensu perjucundæ sunt; sed mea me ratio ac intellectus practicus ab hisce dehortatur, persuadetque mihi potius brevi moriendum, vitam ac honorem meum hoc labore defendendo, quam vitam eamdem per dedecus, cum inimicorum ludibrio, diutius protrahere.

C'est ainsi que Bigot tire presque toujours de lui-même ses exemples. Il répète sans cesse : Bigotius est albus, *par allusion soit à la blancheur précoce de ses cheveux, soit à celle de son teint. Il ne nous laisse pas non plus ignorer qu'il avait les yeux verts et le visage coloré.*

DOCUMENTS SUR BIGOT.

DEUX LETTRES DE JEAN BOYSSONNÉ [1] A BIGOT.

Gul. Bigotio. — Puer tuus Lugdunum proficiscens hac iter fecit, et de tua valetudine percommoda, simul de vehementi et pertinaci tuo studio plurimis mecum egit. Quo nuncio vehementer sum exhilaratus, præsertim cum intellexi Langayum eo in te esse animo, quo tu eum erga te futurum, cum hic esses, sperabas. At ego nunc te Taurini esse non credebam. Nam Coteræus nuper, cum Lutetiam venissem, mihi narravit te tunc temporis apud Ligures esse, indeque primo quoque tempore Venetias profecturum. Verum non ita esse, ut ille mihi dixit, et ex tuis litteris ad Vallam, et ex tuo puero intelligo; sed te nunc apud Pedemontios vivere, et in Castrum Rivollium, quo plus otii ad bona studia tidi compares, secessisse.

Ego nuper ex Aula redii. Per id tempus, quo in ea fui, Rex Lutetiæ semper moratus est. Quod mihi sane percommodum fuit. Quid ego in Aula egerim, quibuscum vixerim, qui bene me exceperint, qui non, quid interim acciderit, neque mihi satis otii est ad scribendum, neque tutum esse puto nostra hac tempestate, qua scripta, malorum hominum improbitate, in aliam partem interpretantur, quam scriptor senserit.

Sed de his omnibus aliquando coram.

Lugduni Doletus mecum cœnavit. Egimus non paucis de te, tuisque studiis. Tandem uterque nostrum in eam convenit sententiam, ut te ad continuanda perficiendaque Medicinæ

[1] Ancien professeur de droit à Toulouse, conseiller au Parlement de Chambéry.

studia hortaremur et accenderemus. Tu, si mihi credis, in eam disciplinam remis et velis intendes, ut non jam expectationi, sed plane persuasioni multorum fortiter respondeas.

Ego non ex aliis, sed ex me periculum commonstrabo, qui semel et iterum volui esse in familia unius, atque alterius Cardinalis, quibus studium meum atque operam omnem aliquando detuli : nec eam fortasse omnino inutilem, aut magis, si non fallor, respuendam, quam multorum, qui apud illos vivunt, prothonotariorum, pexorum et comptorum. Nihil tamen unquam promovi. Tandem nullam mihi meliorem ad vivendum relictam viam comperi, quam jurisprudentiæ sequi studia, in quibus jam a primis annis incubueram, et quibus simul rem et gloriam studiis reperi. Tu autem quantam laudem (omitto pecuniæ acervos) ex Medicinæ studiis tibi comparabis, si in eam artem nervos intendas tuos, qui tot artibus instructus ad eam capessendam accedis? Quæ ad te scribo, velim tibi persuadeas ab amico scribi et ab eo, qui tuorum commodorum non minorem rationem, quam suorum, semper est habiturus. Tu si videas aliunde tibi fenestram ad tua commoda tibi apertam meliorem, non est cur meis consiliis auscultes, aut meam sententiam in re tam magna sequaris, quando nec ego ipse mihi satis bene consulo. Sed nosti meum erga te amorem, qui me hæc ad te scribere non admonet modo, sed etiam jubet et imperat. Langayum meo nomine reverenter saluta, illiusque erga me voluntatem, quantum potes, mihi diligenter retine. Vale. Chamberiaci. Cal. Decembribus M. D. XL.

Cum hæc ad te scripsissem, reddita est mihi tua epistola, qua me certiorem de tuis rebus facis. Quod negocium tuum in Aula confici non potuerit ex animi tui, meique sententia, moleste fero. Coteræus rem omnem mihi in Aula narravit de Fossano et Rabelæso, et de litteris e Roma in Aulam perlatis, et est quod uterque reprehendi possit : hic quod de tam magnis, non habito delectu ad quos scribat, et de quibus rebus scribat; ille quod amici litteras passim omnibus ostendat. Intelligis quid dicam. Sed de his alias inter nos. Alardeto tuam salutem non dixi.

Nam ille jam hinc abierat Wormatiam recta, quantum intelligo, suum ducem illuc conventurus. Item illius cognata ad patrem profecta est. Patronus Regius Losergius, cum huc redii, jam sepultus erat. Crassus, Scæva et Taboerus adhuc in Aula sunt. Præsidem nostrum, item Duguerium, Thomam et Claudium tuo nomine salutavi. Non est autem cur tu mihi tantopere gratiam habeas ob tam levia mea erga te officia. Ego certe longe majora prestare vellem, si in mea esset positum potestate. Interim tu meam voluntatem boni consules.

Iterum vale. Chamberiaci II. idus decembr.

Gul. Bigotio. Nuper ad tuas litteras respondi satis prolixe : eo nunc brevior ero. Gratissimum mihi erit, si intellexero redditas esse tibi meas litteras. Rabelæsus his diebus hac iter fecit, meque invisit. Nescio si per hanc ipsammet viam ad vos redibit. Nam incertus erat quid ageret, cum hinc abiit. Si huc transit, non committam quin ad te scribam de rebus, quæ hic narrantur. Quamvis si quid est rerum novarum in Gallia, ad nos rarius et tardius commeat, quam ad vos.

Quare de his litteras tuas magis expectare debeo, quam tu meas. Vale. Chamberiaci XIIII. Cal. Januar. M. D. XL.

(Extraites d'une copie du temps qui se trouve à Toulouse, et communiquées par M. Ch. Pradel.)

CONTRAT DE BIGOT AVEC LA VILLE DE NIMES [1].

Séance du 15 *janvier* 1541. (*Conseil de Ville.*)

Aussi la mesme (séance) en la presence dud. Conseil Monsieur Mre Pierre Rozel licencie lun des depputez au faict

[1] Ce document est comme le nœud de l'action qu'on a vu se dérouler dans les pages précédentes. C'est en vertu de ces *pactes* que la ville fut deux fois condamnée à garder et à payer Bigot, et l'on prend ici sur le fait l'engouement aveugle qui l'avait portée à les signer.

du college a expouse que combien que par ung aultre conseil extraordinaire il feust este accorde avec Monsr Bigotius de le retenir pour deux annees aux gaiges scavoir est de la presente annee de quatre cens livres et pour lannee suivante de cinq cens livres. Toutesfois après que led. conseil fust tenu led. Bigotius a declaire a luy et aultres depputes que son intention nestoyt point de demeurer que la ville ne luy assurasse ses gaiges de cinq cens livres, aultant qu e luy plarret de demeurer en la pres^te ville. Toutes foys despuys lesd. depputes et led. Rozelle en leur compaignie ont accorde avec led. Bigotius, saulf toutes foys le bon voulloir du conseil extraordinaire, tout et ainsi que des certains pactes entre eux accorde est contenu, lesquels pactes led. Monsr Rozel du consentement dud. Conseil a leu a aulte voix et lesquels pactes soit ainsi este tenus :

PACTES ACCORDES entre messieurs les consuls de la ville de Nismes pour et au nom de l'université (des habitants) dune part et Monsieur Mre Guillaumes Bigotius docteur. En premier lieu est accorde et convenu entre eulx que led. Seigneur Bigotius sera retenu et demeurera pour lecteur publique en philosophie pour le temps de quinze annees successives comprinse la pres^te année courant en laquelle il aura quatre cens livres de gaiges et pour les quatre annees suyvant cinq cens livres chacune année, payables par quartiers de troys en troys moys. Pour lassurance desquels gaiges luy seront baillees susfisantes plages, bons gayses que se obligeront en forme dune soubztes revenu ations et autres clauses necessaires a lavantage dud. Bigotius. Et pour les dix annees suivant pareillement luy ont este constitue gaiges de cinq cens livres chacune annee dont les deux cens livres seront baillees par la ville des gaiges montant a semblable somme constitues par icelle ville a Maistre Baduel lesquels led. Sr Baduel consentira luy este livre et durant led. dix annees baillees et livrees et en ce faisant en tiendra quite lad. ville et fera neanmoins son devoir à la charge de sa lecture durant led. temps. Et le surplus de cesd. gaiges dud. Sr Bigotius pour le temps desd. dix annees lui sera paye sur les esmoluments revenu et col-

lecte des escoliers et aultre recepte appartenant deja au college de la prestᵉ ville les deniers duquel les consuls ville et université consentiront estre affaicts et charges estre employes avant toutes aultres choses au payement du surplus des gaiges dud. seigneur Bigotius annees pour annees jusques à la mortanne desd. cinq cens livres pour chacune d'icelle.

Et pour aultant que les vacances accostumees faire sur lannee au temps mesmes plus commode a lestude estoyent de graves prejudices pour la perte diceluy temps a este convenu quil ny aura de toute l'annee aucunes vacances excepte les jours de festes acoustumees de garder et les jeudys des sepmaines ou ny aura aucune feste et se feront lesd. vaccances quant aud. Bigotius seullement despuys la my juing jusques a la my septembre durant lequel temps se porront faire les lectures extraordinaires et actes publicques sans toutesfoys que les lectures des classes cessent en aulcun temps.

Plus a este convenu et accorde que led. Sʳ Bigotius jouyra de toutes les libertes fruicts revenus de tous actes prerogatives droits et preheminences que ont accoustume avoir les régents aux arts de Paris et que les autres universites fameuses baillent ordinairement aux lecteurs publicques en philosophie.

Et tout ce que dessus sera passe par instrument publicque saulf le bon plaisir et permission de Monseigneur de Langes (Langey) attendu que par icelluy seigneur led. Bigotius y fust appelle sa response arrivee voulloir le tout garder et entretenir optemperant a ce quil luy plaira en ordonner. Faict à Nismes le quinziesme du moys de janvier mil cinq cens quarante ung. De Balna consul, H. Bouffard consul, G. Bigotius, Claude Baduel, Bonaud, de Malmont, Rozel, de Calviere.

Lesquels pactes ainsi que dessus sont inseres leuz et entendus par led. conseil Monseigneur le juge-mage a demande ladvist a messieurs les consuls et conseillers que s'ensuyvent.

Mons Robert de la Croix prevost de l'eglise cathedralle de Nysmes a este dadviz que lon ne doibt point passer autre contract avec led. Bigotius se nest ce que ja este accorde par le conseil.

Messieurs les consuls par lorgane de Monsr le premier consul Mre Antoine de Balna ont este dadviz que lon ne doibt point passer ne contracter aulcun contract avecque led. Bigotius mais que le contract passe avecque luy doibt sortir son plain et entier effect et ne doibt en passer aultre contract jusques ce que est icelluy quest passe soit finy.

Monsr Mre Jehan Robert juge des crismes a este dadvis que lon doibt contracter avec led. Monsr Bigotius juxte la forme et en ensuyvant les pactes dessus inseres et que lon doibt donner plain pouvoir a Messrs les consuls et a M^res Pierre de Malmont, Jacques Bonaud, Pierre Rozel et Guillaume Calviere licencies aultrefoys depputes pour leffect du college de passer instrument avecque led. Bigotius selon la teneur desd. pactes et leur donner plain pouvoir doubliger les biens de la communaute dud. Nysmes et les constituer et pourvoir aud. affaires avec permission de les rellever indempnes sils se obligent en leur nom propre avec led Bigotius et pour ce sils desmandent la ville doibt permettre de les desdomager et rellever des despenses de lad. obligation.

Monsieur Pierre le Blanc juge ordinaire de Nysmes a este de semblable adviz

Mre Jehan Aymes	a este dudit adviz
Mre Jehan de Sauzet	id.
Mre Antoine de Georges	id.
Mre Jacques Bonaud	id.
Mre Pierre de Malmont	id.
Mre Jehan Bariere	id.
Mre Antoine Paredes	id.
Mre Guillaume Calviere	id.
Mre Pierre Andron	id.
Mre Pierre Rozel	id.
Sire Loys Vidal	id.
Sire Antoine Bernard	id.
Sire Jacques Sure	id.
Sire Pierre Morier	id.
Sire Vincent Mazel	id.
Sire Jacques Lageret	id

Mre Jehan Payany	a este dudit adviz
Mre Pierre Martin	id.
Mre Pierre Chabassut	id.
Jehan Reynauld	id.
Jehan Sany	id.
Blaise Fajolle	id.
Jehan Bertrand, bordeur	id.
Nadal du Lau	id.
Gilles Guiraud	id.
Mathieu Roux	id.
Charles Cassanhies	id.
Estienne Garnier	id.
Raymond Ynard	id.
Laurent Tutelle	id.

Jehan Raymont a este dadviz que lesd. gaiges soyent balies aud. Bigotius aux despens de ceulx qui y ont proffict.

Durand Robert aussi a este dadviz que. lesd. gaiges soyent payes aux despens de ceulx qui y ont proffict.

De ce quoy a este conclud par Mons. le juge mage en ensuyvant la plus grande oppinion desd. oppinans que la ville contractera avecque led. Bigotius juste la forme et en ensuyvant les pactes dessus inseres et leuz par led. Rozelle. Donnant plain pouvoir et puissance a Messieurs les consuls dud. Nysmes et auxd. de Malmont, Bonauld, Rozel et Calviere deputes de passer instrument pour et au nom de la comunaulte de Nysme avecque led. Bigotius selon la forme et teneur desd. pactes, leur donnant plain pouvoir et constituant pour pourvoir aud. affaires avec permission de les rellever indempnes et pour ce sils desmandent led. conseil au nom de lad. ville obliger les biens de ladite comunaulte aux rigueurs des cours de Monsr le senechal et conventions de Nysmes. Et ainsi lesd. opinans lont jure pour et au nom delad. communaulte representant tout le corps de ville en presence de Firmin Veyras, Pierre de Lobserve, Bernard Bons et Jacques Nicolas habitans aud. Nysmes

(Archives municipales de Nîmes, L, 7. — Communiqué par M. Ch. Sagnier.)

CONTRAT DE BIGOT

AVEC LA VILLE DE MONTAUBAN

I

L'an mil cinq cens cinquante et le sceziesme jour du moys de decembre a Montaulban et regnant Henry II, ez presences, etc. Establiz en personnes honnorables hommes messrs maistre Jehan Constans le vieulx licencié ez droictz, Nicholas Mabrun merchant et maistre Gerauld Vaucelle notaire consulz de ladite ville de Montaulban pour la presente annee mil cinq cens cinquante et maistre Ramond Scorbiac notaire et secretaire de Reverend pere en Dieu monseigr Jehan de Letez [1], evesque de Montaulban etc. faisant pour et au nom dudit Seigneur par lequel a promys de faire ratiffier le contenu du present instrument quant en sera requiz sur ypothecque de ses biens propres et particuliers. Lesquelz Consulz pour soy et les aultres Consulz leur compagnons absens et pour et au nom de l'université et communauté de ladite ville Et ledit Scorbiac au nom dudit seigneur Ont baillé a Monsieur Maistre Guillaume Bigotius docteur en medecine et maistre ez artz illec present et acceptant : La charge de lecteur à faire chacun jour une lecture d'une heure en philosophie dans les scolles publicques d'icelle ville ou aultre lieu que luy pourra estre baillé Sauf et reservé audit Bigotius la vaccation du jour de jeudy de chasque sepmaine et les jours des festes du dimanche et solempnes de nostre Seigneur, Nostre Dame et des appostres et Evangelistes; et aultres festes que la court de parlement de Tholose n'entre point [2] et les mois de juillet et aoust. Et ce pour

[1] Jehan de Lettes des Prés, coadjuteur à l'évêque Jehan des Prés en 1517, évêque lui-même du 30 octobre 1539 au mois de novembre 1556; plus tard protestant, marié et réfugié à Genève. (*Gallia Christiana.*)

[2] En séance.

le terme de deux ans et demy, encommancez du premier jour du moys de janvier prochainement venant et finissans lesdits deux ans et demy revolutz et complectz. Et pour ce faire lesdits Messrs Consulz et Scorbiac aux noms que dessus respetivement luy ont constituez gaiges de quatre cens livres torn. pour an, poyables chesque moys la doulziesme partie de laquelle somme ledit Scorbiac au nom que dessus a promys payer audit Bigotius la somme de cent cinquante livres torn. pour la premiere annee et pour lautre annee et demye cent cinquante livres torn., et lesdits Consulz le restant de ladite somme ausdits termes. Oultre a part cinq soulz torn. que ledit Bigotius prendra de chascun scoulier de ses auditeurs pour moys, sens y comprendre les enfans ou aultres domicillez et comptables de la ville et sa juridiction. Et a esté pactisé et convenu que au cas que a ladite cité de Montaulban survint dangier de peste pour raison duquel faulsist fermer les scolles, en ce cas ledit Seigneur evesque et Consulz seront tenuz de payer lesdits gaiges audit Bigotius durant ledit danger pourveu que ledit Bigotius sera tenu de aller lisre ailleurs hors icelle la ou lesdits Seigneur evesque et consuls adviseront. Et pendant le temps dudit bail ledit Bigotius sera tenu de faire lesdictes lectures et le debvoir d'un bon lecteur, cessant empeschement pour raison de maladie. Et d'abondant s'il estoit distraict par autres cas urgens et necessaires, en sorte que pour iceux cas urgens et necessaires feust contrainct obmectre quelques leçons sera tenu quicte refaisant aultant de leçons quil en auroit cessé et obmiz pour lesdits cas urgens & necessaires. Et à tenir et garder tout ce dessus lesdites parties respectivement, c'est assavoir lesd. Consulz ont oubligez et ypothecquez les biens communs et esmolumens de lad. ville et ledit Scorbiac les biens dudit Seigueur evesque et les siens propres pour le faire ratiffier et jusques a ce que ledit Seigneur ayt ratiffié envers led. Bigotius, et aussi led. Bigotius les siens propres envers lesd. Seigneurs evesque et Consulz et la ville. Et lesquelz ont soubmyz, etc. Renuncant, etc., avec serement que lesdites parties ont presté respectivement ez presences

de messrs maistres Guillaume de Vanes docteur de ladite ville, Jehan de La Roche aussi docteur de Tholoze, Pierre del Tilh prebstre de Yllemade et de moy, Arnauld Puget notaire royal habitant de ladite ville de Montaulban, qui requiz, en ay retenu le présent instrument lequel en tesmoing de ce et pour plus grand fermeté d'iceluy lesdites parties et tesmoings ont ensemble moy soubz signé

CONSTANS consul	MABRUN consul
G. VAUCEL consul	G. BIGOTIUS
SCORBIAC pour ledit seigneur evesque	LA ROCHE
DU TILL presbtre	DEVANES

POGETI

Lesdits Scorbiac et Bigotius et chacun d'eulx en ont retiré ung double.

II

Le xxije jour de fevrier an mil vc 51, lieu et an que dessus ez presences de damoiselle Jehanne de Calle femme et ayant procure dudit Bigotius comme illec en personne establie a dit et confessé avoir esté payé et satisfaict entièrement de la part dud. Seigneur evesque de Montaulban presens et estipulans pour luy ledit Scorbiac son secretaire et F. Nicholas Mabrun son tresourier tant de la tierce partie de la somme contenue audit instrument comme de l'accord qui a esté depuys faict entre lesdits Messrs Consulz et Scorbiac d'une part et ledit Bigossius d'aultre avec l'instrumentum passé retenu par Me Berenguier Beronnis notaire tellement que ladite de Calle a consenti que tant que touche la part dud. Seigneur evesque lesdits Instrumens soyent cancellez en presence de Sr Bernard Caussat merchant, Jacques Pons, Jean Heans ? de La Parville et de moi Arnauld Pogeti notaire royal susdit qui requiz en ay retenu acte En tesmoing de quoy me suys cy soubzsigné

POGETI

le t
du
de
l

III

[illegible] an susdit mil v[illegible] lj
[illegible] stably requis par Monsieur
[illegible] acceptant et estipulant pour
[illegible] la tranzsaction entre eulx
[illegible] susdit s'est debmys et desparty
[illegible] ce qu'il a du avoir receu des
[illegible] mains de Sr Jehan Fiez leur
[illegible] plusieurs solutions la somme
[illegible] livres huit soulz dix deniers
[illegible] la quotité de lad. somme jusques
[illegible] eux tiers de cent escuz sol. qui par
[illegible] seroient accourdez. En maintenant
[illegible] a consenti que lesdits instrumens
[illegible] comme a esté faict, presens Jehan
Chambolive [illegible] et Me Anthoine Robbert escou-
ber a pres[illegible] de lad. ville. Ensemble moy susdit
Pogeti [illegible] en ay retenu cestuy acte en tes-
moing de[illegible] cy soubz signé

POGETI.

(Archives [illegible] pales de Montauban. série GG. annéé 1550.
[illegible] — Communiqué par M. le professeur Nicolas.)

DOCUMENTS SUR CLAUDE BADUEL

ET SA FAMILLE.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BADUEL.

ANTHOINE BADUEL, marchand-bourgeois, mort en 1547, épouse en secondes noces *Pascale Cotelier*.

D'un premier mariage il avait eu deux fils :

CLAUDE BADUEL épouse, le 17 avril 1542 (ou peu après), *Isabel Rozel*, native d'Aigues-Mortes, fille de noble Rostang Rozel, gouverneur d'Aigues-Mortes et de Demoiselle Marguerite Malpele. Duquel mariage naissent :

PAUL, pasteur en Suisse et en France (V. *France Protestante*). Marié, il a dû laisser des enfants.

PIERRE, mort en bas âge. (?)

JEANNE épouse à Genève *Gilles Chausse*, pasteur, 4 juillet 1562.

Un troisième fils, mort en bas âge. (?)

GUYONNE épouse à Genève *Guillaume Roux*, marchand, le 10 juillet 1568.

JEHAN BADUEL épouse *Jehanne Brossette* (?), dont il a :

PASCALE BADUEL, morte le 11 juillet 1603, épouse le 24 mars 1576 *Sire Jehan Brunet*, dit de Poitiers, orfèvre, ancien du Consistoire en 1594 et 1595, mort le 30 mars 1598.

De ce mariage naissent :

PAUL, présenté au baptême le 30 octobre 1577 par le sire Firmin Raspal.

ESTIENNE[TTE], présentée au baptême le 16 septembre 1579 par Monsr François de la Meyrie; mariée à Sieur *La Coste*.

JACQUES, présenté au baptême le 17 mai 1582 par monsieur Jacques Pineton de Chambrun, ministre. Orfèvre comme son père, il fut marié, 1°, en 1614, à *Marie Bougèze,* morte le 27 septembre 1628; 2°, le 13 décembre 1628, à *Françoise Danye.* Ancien du Consistoire de Nîmes en 1654, 1655, 1656.

ANDRÉ, marchand, présenté au baptême le 19 août 1584 par Mre André Dumas. Marié le 21 août 1621 à *Vincente Celliere.*

MARIE, présentée au baptême le 19 octobre 1586 par le sire Guidon Cheiron.

(Comm. de M. Ch. Sagnier.)

CONTRAT DE MARIAGE DE CLAUDE BADUEL.

Au nom de Deu soit amen. Saichent touts presents et advenir que lan de lincarnation de notre seigneur mil cinq cens quarante deux et le dix septiesme jour du moys de avril, Tres chrestien prince Francoys par la grace de Dieu Roy de France regnant, comme suyt ainsi que fuct traicte de mariage lequel se accomplira en face de saincte mere esglise Dieu aydant, Entre venerable et egrege personne Monsr Maistre Claude Baduel, maistre aux arts, Recteur du college de la prete ville de Nismes, fils a Sre Anthe Baduel d'une part, et honneste filhe Ysabel Rozelle, natifve de la ville d'Aiguesmortes filhe a feu Rostang Rozel et ainsi este que expedie par devant moy Nore royal soubssigne et temoings cy apres nommes, personellement constitue lesd. parties, lesquels de leur bon gre mutuel et stipulation intervenant, ont comme s'ensuyt, et en premier lieu a este convenu entre lesd. parties que elles solempniseront mariaige en face de saincte mere esglize toutes et quantefois lune partie en sera requise par laultre.

Item et pour la supportation des charges de mariage, estably en personne Maistre Pierre Rozel es droicts licencie, frere de lad. Ysabel Rozel, lequel a constitue en dot a lad. Ysabel sa sœur et aud. Baduel son futur expous la somme de cinq cens livres tornois payables comptant le jour

des exposailhes, et oultre ce sera tenu led. Maistre Rozel habiller sa sœur de quatre Robes, A scavoir est de deux Robes aupelandes et cottes, scavoir est une Robe et cotte qui luy sera donnee durant ses fianssailhes, et les aultres robes le jour de ses nopces toutes lesdites quatre Robes bonnes honorables sellon la qualite de sa personne et garnies honnestement.

Item personnellement estably led. S^re^ Anth^e^ Baduel père dudit maistre Claude, lequel de son bon gre pour luy et les parties a ladvenir en faveur et consideration dud. mariage A donne et donne preciput et en avantage aud. maistre Claude son fils la moytie de tous et chacuns ses biens presens et advenir et ce par donation entre vifs et irrévocable pour iceulx jouyr et user apres la mort dud. Anth^e^ Baduel donataire, que diceulx sest retenu este usuffruictant en supportant les charges dud. mariage et saufs de povoir disposer en faveur de honneste femme Pascalle Cotellier sa femme proportionnellement sur tous ses biens tant donnes que retenus des fruicts et usufruicts dune maison que a sur le pont de l'Agau a la bocarie dans lad. ville de Nismes[1]; item pareilhement des fruicts dune siene vigne contenant une carteyrade et demye assize au terroir appelle de Lussan; Item les fruicts de quatre saumees de labour au terroir de Manduel pour diceulx jouyr durant la vie dicelle Cottellier tant seulement demeurant la propricte saulve aud. Claude Baduel son fils pour lad. moytie donnee. Item et oultre ce aura lad. Cotteliere, sil semble bon aud. S^re^ Anth^e^ luy donner toutz et chacuns ses joyaulx anaulx et chaynes dargent quelle a et se trouvera avoir et que led. S^re^ Anth^e^ luy aura faict au temps de sa mort selon leur estat.

Item et pareillement a cause des pactes que led. Maistre Claude Baduel, du voloir et consentement dud. Anth^e^ son pere,

[1] Dans un acte de 1548 (Ursi, notaire) cette maison est ainsi désignée : « Assise sur le pont de l'Agau, en la rue de la Bocarié (aujourd'hui du Grand Couvent) confrontant d'une part ladite rue d'autre la maison de Firmin Langles et d'autre l'Agau. »

a donne et donne en contemplation dud. mariage a lad. Ysabel sa future espouze toutz et chacuns ses habillements bagues joyaulx qui luy sont faicts ou quelle aura ordinaires ou precieux de quelque qualite et valleur que soient jusques au temps de la dissolution de leur mariage.

Item et au cas que led. Messire Claude viegne a deceder avant lad. Ysabel Rozelle led. Messire Claude, du voloir et consentement dud. S^re^ Anth^e^ son pere, luy a donne et constitue sur toutz et chacuns de ses biens donnes et aultres que luy apartiendront ses aliments et vestemment honnestes et convenables selon l'estat et qualite de leurs personnes et ce tant quelle demeurera en vefvage et oultre ce la somme de deux cens livres par agenssement et augmentation de dot, desquels deux cens livres elle en pourra disposer a toutes ses volontés. Et au cas que lad. Ysabel mourust avant led. Messire Baduel, elle luy a donne et donne, du voloir et consentement de Maystre Pierre Rozel son frère, la somme de cent livres tornois.

Item ce moienant lad. constitution de cinq cens livres tornois elle sera tenu quitte aud. Rozel son frère toutz et chacuns ses aultres biens paternels et maternels fraternels droict de legitime et supplement dicelle.

Item sest reserve led. S^re^ Anth^e^ Baduel quil puysse recognoistre la somme de six vintz livres tournois a lad. Cotelliere sa femme tant sur lesd. biens donnes que retenus et quelle puysse demeurer et aller habiter en temps de peste ou aultrement en son mas de Manduel ou aultre maison dans led. lieu quant aultrement ne porroyt cohabiter avec ses héritiers et tenir seulement une chambre dud. mas ou maison de Manduel durant sa vie.

Lesquels pactes et tout ce que dessus est contenu les parties susdites ainsi que tout et chacunes delles ont promis tenir garder et observer avec restitution de touz despens dommages et intérêts qui porroient provenir et pour ce que dessus faire tenir garder et observer lesd. parties ainsi que tous et chacunes dicelles ont obligé et ypotheque et soubmys lun envers laultre respectivement tous et chacuns leurs biens meubles

et immeubles présents et advenir aux cours présidalles de Monsr le Senechal conventions royaulx et ordinaires de Nysmes toutes aultres et chacunes d'icelles par lesquelles cours et chacune delles ont volu consentir lesdites parties et leurs successeurs povoir et devoir estre contrainctés et compellees realement et de faict pour l'observation de toutes et chacunes lesd. choses au present instrument contenues et ont dict et affirme lesd. parties et chacune delles navoir rien dict ou faict par sy devant parquoi les choses susdites ou parties dicelles ne puyssent sourtir leur plain et entier effect et ainsi lont promis et jure sur les saints evangilles de Dieu manuellement touches par vertu duquel jurement ont reserve et reservent icelles parties et chacunes delles aux ferries et messons et vendanges et a tout aultre secours de droict par lequel se pourroient ayder et secourir et dict dessus lesd. parties ont demande acte et instrument leur estre faict par moy notaire royal soubssigne.

Faict et redige a Nysmes dans la maison de Pierre Pavee escuyer Seigneur de Servas en presence de Maistre Jehan de Sauzet Docteur es droitz conseiller a la court de Monsr le Senechal, Noble Pierre Pavee Seigneur de Servas, Maistre Jehan Barrere licencie soubssignes et aussy lesd. Maistre Claude Baduel et Pierre Rozel semblablement se sont sy soubssignes et led. S^re Ant^e Baduel pere dud. Maistre Claude a mys sa marcq. Claude Baduel, Rozel, de Sauzet, Pavee, Barrere et moi Jacques Ursi notaire royal soubssigne

URSI.

(Extrait des Archives départementales du Gard, série E, 342.)

ACTES NOTARIÉS DE LA FAMILLE BADUEL.

1. Acte du 14 may 1542. Quittance et reconnaissance de la dot de sa femme faite par Claude Baduel à son beau-frère Pierre Rozel. Il y est dit que les 500 livres tournois de la dot d'Isabel proviennent du legs fait par feu son père dans

son dernier testament et que sa mère s'appelait Marguerite Malpèle. (Jacques Ursi, notaire.)

2. Acte du 18 may 1547. Quittance par Jehan Baduel, marchand, à Claude Baduel son frère, maître ès-arts, Recteur de la ville de Montpellier, absent et remplacé par son clerc Anthoine Bernard, de la somme de cinquante livres reçue en paiement d'une maison que Jehan vendait à Claude. (Id.)

3. Même date. Quittance de la somme de 30 livres tournois, montant de sa dot, faite par Pascale Cotelier, relaissée de sire Anthoine Baduel, en son vivant marchand à Nîmes, à Claude et Jehan Baduel, enfants dudit Anthoine. (Id.)

4. Acte du 14 octobre 1548. Partage des biens délaissés par feu Anthoine Baduel, tant à la ville qu'au terroir de Nîmes, entre maître Claude Baduel, régent du collége et sire Jehan Baduel, marchant. (Id.)

5. Mention est faite d'un acte passé en 1549 entre Claude Baduel et Jean Traucat, père du célèbre François Traucat, le jardinier huguenot, qui introduisit en France la culture du mûrier. (id.)

6. Dans un acte de partage (1550) entre Pierre et Charles Rozel (à l'époque du mariage de ce dernier?) Rostang Rozel, leur père est qualifié de noble. Les enfants de ce gentilhomme étaient Rostang, Pierre, Charles, Isabel, Madeleine, Marguerite. (Id.)

7. Dans un des actes de vente des biens de Claude Baduel en 1551 est mentionnée la procuration donnée par lui à Isabeau Rozel, sa femme, et à Jehan Baduel, son frère, pour vendre ses biens, procuration reçue par Claude Petit, notaire à Lyon, le 10 décembre 1550.

8. En 1563 sont relevés deux achats faits par Pascale Cotelier, femme de Pierre Chabassuti, notaire à Nîmes. Serait-ce la veuve d'Anthoine Baduel?

9. Acte du 24 mars 1576. Contrat de mariage de Pascale Baduelle, fille de Jehan Baduel, marchand et de Jehanne Brossette (?) avec sire Jehan Brunet, dit de Poitiers, orfèvre. Il est dit dans le préambule que le mariage aura lieu suivant

la religion réformée. Pascale Cotelier est nommée mairine (marraine) de Pascale Baduel.

10. Acte du 1er juillet 1603. Testament de honnête femme Pascale Baduelle, veuve de maître Jehan Brunet, en son vivant, orfèvre. Elle lègue aux pauvres de l'Église réformée de Nîmes cinq livres tournois; elle mentionne sa fille Estienne Brunette, mariée à maître Simon La Coste; André Brunet, son fils; Jacques et Marie Brunet, son fils et sa fille, ses héritiers par égales parts. Elle déclare devoir à demoiselle Marie de Passebois, femme de M. Bausile Fontfroide, son cousin, la somme de 60 livres et elle veut qu'elle lui soit payée. (Jean Ursi, not.)

(Archives départementales du Gard, série E. — Ces deux dernières communications et toutes celles qui vont suivre nous ont été adressées par M. Ch. Sagnier.)

DOCUMENTS

RELATIFS AU COLLÉGE DES ARTS.

Les prérogatives du recteur de l'Université des Arts.

Du doziesme de Jullet lan mil cinq cens quarante. .... Et touchant la dignite et honneur que lon doit faire au Regant de la Universite [le Prévot de l'évêché] a este dadvis que Mre Glaude Badueil soit esleu pour Regent et recteur, luy soit baille ban au cueur de lesglise cathedralle de Nismes, pourra estre apres celuy des consuls qui tiendra le premier ban du couste des secrestaires, et aux auctres actes publiques a este dadvis quil soyt mys entre les deux premiers soient ils officiers ou consuls. Offrant pour ce au nom de Monsgr levesque de Nismes donner alad. universite des beneffices jusque a la somme de deux cens livres ou bien le premier beneffice vaccant jusque a lad. somme. Cette oblation Messrs pres. et les consuls ont accepte.

(Archives municipales, L, 7. Délibérations des conseils de la ville de Nîmes, page 16.)

Requisition faicte à Monsr Mre Claude Baduel, Regent.

(10 avril 1543)

Lan et jour que dessus en la mayson consulaire de Nysmes personnellement constitues Monsr Mre Raymond Bosquier licencie, Francoys Ariffon et Bernard Corcone lesquels ont inthime a Monsr Mre Claude Badueil Regent en luniversite de Nysmes que ces jours passes certains particuliers de la ville auroyent baille requecte a la court de Mons. le Senechal en vertu de laquelle auroyt este enjoint auxdits consuls a la peine de vc £ (500 livres) en leurs noms propres exprimes quils eussent a prouvoir de coadjuteurs souffisans et Regens

pour lyre aux classes de lad. Universite et pour ce que nagueres que par ordonnance de la court de Monsr le Senechal fut enjoint aud. Baduel quil se eust a assotier daultres regens ses coadjuteurs pour lyre aux autres classes de lad. Universite.

A ceste cause lont somme et requis en suyvant lad. ordonnance quil aye a prouvoir et se acompaigner de sesd. coadjuteurs et M^{res} pour lyre auxd. classes aultrement ont proteste de la intimation de lad. ordonnance et led. Baduel a respondu que lad. ordonnance ne le lye pas avoir lesd. Regens a ses despans mais si la ville les veult payer quil en trouvera asses. Faict ce que dessus presens Mre Guill^{e} Calviere, Sire Pons Balazuc et plusieurs aultres et moy

A. CHABAUD.

(Archives municipales de Nîmes, K 3, page 53.)

Quittance faicte par Monsr Bigotius.

L'an mil cinq cent quarante et trois et le vingt sixiesme du moys de novembre Monsr Mre Guill^{e} Bigotius, docteur en medecine et Regent de la Universite aux arts et principal du college de Nismes lequel a confesse avoyr eu et reallement receu de Mes^{rs} les consuls de Nismes Monsr Mre Raymond Bosquier licencie, S^{re} Jacques Lageret, Mre François Ariffon et Bernard Corconne, lesd. Bosquier, Ariffon et Corconne presents et tant pour eulx que led. Lageret absent et pour la communaulte de Nismes stipulant et aceptant assavoyr est la somme de quatre cens quatre vingt neuf livres cinq soulz et neuf deniers de l'argent quest prouvenu de la vente de la mayson de l'escolle oultre et par dessus la somme de cent livres tornois quil a receu de Messrs S^{res} les consuls lan desusd. et le cinquiesme de juing dernier passe que aussi oultre la somme de troys cens livres quil a receus, assavoyr est de Monsr de Nismes ou de M^{r} le prevost son vicaire et de la somme de autre cent livres de Sr Jean Albenas que led. Albenas luy a payee constraint comme plaige et autres cent livres de Mrs Calviere, Bonaud, de Malamonte et Rozelle deputes de lad. ville an faict dud. college que

aussy outre les sommes quil a receus des scolliers pour leur collecte [1] et ce quils sont tenus de payer, du quel argent des collectes ont ete distraicts les despens de la poursuite du proces pour rayson de sesd. gaiges que led. Bigotius avoyt poursuivy contre la ville auxquels despens lad. ville avoyt este condampnee. Le tout revenant a la somme de neuf cens livres le tout de fraict et compte a luy due pour ses gaiges de lad. Regence. Et pour deux annees escheues a la feste de la Toussaints dannee passe de laquelle somme de neuf cens livres tornois et de touts autres despens dommaiges et interets par luy soubstenus led. Bigotius a quicte et quicte et quicte Mesd. S^res^ les consuls de lad. communaulte de Nismes led. Jehan Albenas leur plaige et touts autres et a promis ne leur en fere plus demande et ainsi la jure et renunce a touts droicts par lesquels pourvoyr estre releve de venir au contraire.

Faict en la maison consulaire de Nisme et presance de S^re^ Heyme Bouffard, Arnaud, Bonneterre, Loys de Leuze, Pierre de Lescure, Guillaume Heyraud habitans de Nismes et de moy soubssigne.

A. Charaut.

La quittance est dans le coffre.

(Archives municipales de Nîmes, K, 3.)

Institution de Claude Baduel et autres comme régents.

L'an 1545 et le 15 Décembre (?) Messieurs les Consuls Mathieu Fazendier lic., Jacques Aguillonet, Guichard de Brenna, Jean Savi ont institue comme regents du college et université de ceste ville MM. Claude Baduel, aux gages de 170 livres; Gaspard Bois, aux gages de 40 livres et Nicolas Caïs aux gages de 25 livres. Cedit Baduel faira des leçons publiques jusqu'à la fin de l'année.... les consuls s'obligeant sur les biens de la communauté de Nîmes.

[1] Ce mot paraît désigner une contribution payée par les étudiants; on verra dans le contrat de Bigot avec la ville de Montauban que cette contribution était de cinq sous par mois.

Extraits des délibérations des conseils de la ville de Nîmes. Fixation des frais et despans autrement dit à la moderne du budget.

1541-1542[1]. — A Mons. Mre Claude Baduel Regent en luniversite aux arts de la presente cité pour ses gaiges la somme de deux cens livres. . . . . 200 £

1542-1543. — A Mons. Mre Claude Baduel regent en l'universite aux arts pour ses gaiges ordinaires deux cens livres[2]. . . . . 200 £

1543-1544. — A Mons. Mre Guille Bigotius regent de la Universite de Nismes la somme de cinq cens livres tornois a luy taixee et ordonnee pour ses gaiges de la regence de lad. Universite de Nismes pour toute l'annee presente que escherra le premier jour de novembre prochain pour ce cy . . . . . 500.£

A Mons. Mre Claude Baduel son coajuteur en lad. universite la somme de deux cens livres tornois a luy taixee et ordonnee parque dessus pour ses gaiges et comme coadjuteur de lad. Regance pour cy. . . . . 200 £

1544-1545. — A Mons. Mre Guille Bigotius Regant de luniversite de Nismes la somme de cinq cens livres tornois a luy taixee et ordonnee par declaration des consuls pour ses gaiges ordinaires destre regent de lad. universite pour cy . . . . . 500 £

[1] Ces dates s'écriraient aujourd'hui 1542-1543. Les conseils de la ville fixaient à la fin d'une année, c'est-à-dire en février ou en mars (vieux style), le budget de l'année suivante, de mars à mars. La même observation doit être faite pour les dates qui suivent.

[2] Bigot n'est pas désigné dans cet article et le précédent, parce qu'il était déjà en procès avec la ville et que celle-ci ne comptait pas le payer.

A Mre Claude Constantin regent de la 4me classe, Pierre Fornier regant de la tierce, Gaspard Boy de la segonde et Nicolas Caïx regent de la premiere classe dudy college la somme de cens livres tornois pour estre distribuees auxd. Regents selon leurs contrats passes avec Messrs les consuls cy [1]. . . . . 100 £

1545-1546. — A Mons. Mre Guillaume Bigotius docteur regent du college pour la regence dicelluy la somme de quatre cens cinquante livres tornoys a luy taixees et ordonnees par desliberation desd. consuls pour ses gaiges de cette annee cy . . . . . 450 £

A Mons. Mre Claude Baduel aussy regent dud. college la somme de cent soixante dix livres tornois a luy taixees et ordonnees parque dessus pour ses gaiges de ceste annee suyvant son contrat entre luy et la ville passe pour cy. 170 £

A Mre Jean Ribot regent de la troisiesme classe la somme de cinquante livres tornois a luy taixee et ordonnee parque dessus suyvant son contract entre luy et la ville passe pour cy. 50 £

A Mres Nicolas Cays et Gaspard Bois aussi regens de une des classes du college la somme scavoir est aud. Boys de quarante livres et aud. Cays vingt cinq livres tornois revenant en tout a la somme de soixante cinq livres tornois a eux taixees et ordonnees suyvant les contracts entre eux et la ville passes pour cy. . . . . 65 £

(Dans le même conseil Maitres Gaspard Boys, Nicolas Cays et Pierre Fornier reclament 2 quartiers qui leur sont dus, bien qu'ils n'aient pas continué leurs leçons attendu le danger de la peste et comme ils etaient loués pour toute l'annee ils n'ont pu ni volu promettre ailleurs. Les consuls accedent à leur demande.)

1546-1547. — A Mons. Mre Guillaume Bigotius Regent du college pour ses gaiges de sad. regence la somme de deux cens livres pour cy. . . . . 200 £

[1] Baduel était à Carpentras.

A Maitre Nicolas de la Merliere regent des classes pour ses gaiges de lad. regence la somme de cinquante cinq livres tornois cy. . . . . 55 £

A Mre Pierre Burget aussy regent desd. classes pour ses gaiges de sad. regence la somme de quarante cinq livres tornois cy. . . . . 45 £

A Mre Nycolas Cays aussy aultre regent la somme de trente livres pour ses gaiges de sad. regence cy [1]. . 30 £

(Archives municipales de Nîmes, L, 7.)

1547-1548. — A Mons Mre Claude Baduel regent du college de la present. Un. pour troys quartiers de l'annee pour les soincts de son annee quil a regenter led. college suyvant la desliberation du conseil general de la ville sur ce tenue cent cinquante livres tornois pour cy. . . . . 150 £

A celluy qui aura les charges de la lecture publique aud. college au lieu dud. Baduel et de la derniere cartier de lannee cinquante livres tornois pour cy. . . . . 50 £

A Mre Sebastien Coguilhar regent de lune des classes dud. college pour toute lannee cinquante cinq livres tornois pour cy. . . . . 55 £

A Mre Pierre Burget aultre regent quarante cinq livres tornois pour cy . . . . . 45 £

A Mre Loys Pepin aultre regent dud. college trente livres tornois pour cy . . . . . 30 £

1548-1549. — A Monsr Mre Claude Baduel regent du college de la presante annee pour quatre quartiers deux cens livres tornois pour cy. . . . . 200 £

A celuy qui a la charge du college cent livres tornois. . . . . 100 £

[1] Baduel était à Montpellier.

Au lecteur qui lira des lectures publiques quatre vingt livres tornois. . . . . 80 £

A Mre Adam Fontaine regent de lune des classes du college la somme de cinquante cinq livres tornois . . . . . 55 £

A Mre Jacques Legrand aultre regent dud. college quarante cinq livres tornois. . . . . 45 £

A Mre Marc Millot aultre regent dud. college trente livres tornois. . . . . 30 £

1549-1550. — *Gaiges des Regens du college.* A Monsr Claude Baduel docteur la somme de deux cens livres tornois a luy accordee par desliberation du conseil general pour lisre durant lad. annee aud. college en authoration pour . . . . . 200 £

A Mre Charles Rossel docteur cent soixante livres tornois a luy accordees pour lisre durant lad. annee en philosofie aud. college pour cy . . . . . 160 £

A Mre Junius Mauranssargues principal dud. college la somme de quarante livres tornois pour estre paye de principal aud. college durant lad. annee pour cy. . . . . 40 £

A Mre Adam Fontayne regent en lune des classes aud. college la somme de cinquante cinq livres a luy accordees pour lisre durant lad. annee pour cy. . . . . 55 £

A Mre Jacques Legrand lecteur aud. college la somme de quarante-cinq livres a luy accordees affin de lisre durant lad. annee sellon la teneur de son contract pour cy . . 45 £

A Mre Pin de Brueil regent la somme de trente livres tornois a luy accordees pour lisre durant lad. annee aud. college suyvant la teneur de son oblige pour cy. . . . . 30 £

A Mre Jean Mourgue regent a la derniere classe dud. college la somme de trente livres tornois a luy accordees pour lisre aud. college durant lad. annee suyvant son oblige pour cy . . . . . 30 £

Aud. Mourgue la somme de sept livres dix sols tornois pour son dernier quartier de lannee precedente duquel na este paye ni satisfaict pour cy. . . . . 7 £ 10 s.

Donne cinq cens soixante sept livres 10 sols tornois.

1550-1551. — A Mre Girard Gilibert philosophe du college dud. Nismes deux cens livres pour ses gaiges veu que a tenu la parole a la ville et sest charge de lire aultre lecture en l'annee pour sy. . . . . 200 £

Item a Mre Adam Fontayne pour ses gaiges de toute l'annee quarante cinq livres. . . . . 45 £

Item a Mre Jacques Legrand pour ses gaiges de toute lannee trente cinq livres. . . . . 35 £

Item a Mre Pierre de Barris pour ses gaiges de toute lannee vingt cinq livres pour cy. . . . . 25 £

Lesquels gages des quatre regents dessus nommes seront payes par quartiers.

1551-1252. — Pour les gaiges du college dud. Nismes la somme de troys cens cinq livres pour cy. . . . . 305 £

1552-1553. — Pour les guaiges du college dudict Nismes la somme de troys cens cinq livres tornois pour cy. . 305 £

Conseil du 26 *may* 1552. — Aussy Gilibert Mre du college voullaict scavoir si la ville entend le retenir pour une aultre annee car prandroyct party ailheurs et se pourvoyraict. Conclud. en suyvant la plus grande opinion que pour le present lon ne devaict arreter avecque Mre Gilibert jusques a la venue du Sgr de la Calmette despute en court pour apres ouy son rapport sur les enfants du college y estre pourveu.

Conseil du 24 *juin* 1552. — Et en oultre que par larrest donne par la court souverayne du parlement séant a Tholoze

exigue est commande de pourvuoir de maistres aud. college de Nismes scavoir sy on retiendra ceulx quy y sont et a quels gaiges ou si lon advisera den avoir daultres.

Les consuls ont este dadvis que lon doibt retenir pour lannee qui vient les régents et maitres y estant à present.

(Archives municipales de Nîmes, L, 8.)

FIN DE L'APPENDICE.

Quelques légères fautes d'impression se sont glissées dans l'Appendice. Le lecteur n'aura pas de peine à les corriger.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

PRÉFACE. V

CHAP. I. *Nîmes en 1540.* — La ville. — Le monde officiel. — La magistrature. — Le clergé. — Les consuls. — Les écoles. 1

CHAP. II. *L'Université et le Collége des Arts.* — Ambition de la ville d'ériger ses écoles en université. — Bon vouloir du roi. — Lettres patentes. — Caractère du nouvel établissement. — Le gymnase de Strasbourg. — Revenus demandés aux évêques de la sénéchaussée. — L'hôpital Saint-Marc. . . 11

CHAP. III. *Claude Baduel.* — Sa naissance. — Sa famille. — Ses voyages universitaires. — Mélanchthon le recommande à la reine de Navarre. — Il voit Vivès, Budé, peut-être Érasme. — Il séjourne à Paris et à Strasbourg. — Jean Sturm et Jean Calvin. — Baduel arrive à Nîmes. — Ses efforts pour établir le Collége des Arts. 22

CHAP. IV. *Le prospectus du Collége des arts.* — L'écrit de Baduel. — Réveil de l'antiquité. — Les études classiques. — Leur organisation à Nîmes. 39

CHAP. V. *Origine et histoire des études classiques en France.* — La scolastique. — La Confrérie de la Vie Commune. — Jean Sturm. — Collége de Genève et colléges protestants. — Les Jésuites. — Le statut de Henri IV. 51

Pages.

CHAP. VI. *Baduel recteur.* — Cours public de philosophie et de littérature. — Quatre classes de grammaire. — Plus d'écoles privées à Nîmes. — Les commensaux de Baduel. — Les pédagogues. — Le luthéranisme au collége. — Prospérité de l'établissement. — Séances publiques pour l'ouverture des classes et l'élection des professeurs. — Éloge funèbre de Florette de Sarra. — Guillaume Bigot est appelé pour enseigner la philosophie 73

CHAP. VII. *La jeunesse de Bigot.* — Naissance et éducation. — Les armes et les plaisirs. — Séjour à Louvain, en Allemagne, à Bâle, à Paris, à Chambéry, à Turin. — Caractère de Bigot. 84

CHAP. VIII. *Bigot recteur.* — Ses premières leçons. — Ses contrats avec la ville. — Tendances opposées de Baduel et de Bigot. — Les lettres sacrifiées à la philosophie dans le collége. — La piété négligée. 105

CHAP. IX. *Les deux guerres collégiales.* — Mariage de Baduel. — Traité sur le Mariage des gens de lettres. — Premier procès entre Bigot et la ville. — Guerre et peste. — Éloge funèbre du lieutenant Jacques d'Albenas. — Partage du principalat entre Bigot et Baduel. — Baduel à Carpentras : sa Lettre au cardinal Sadolet. — Persécutions contre les luthériens. — Seconde guerre collégiale. — Effraction du collége. — Baduel à Montpellier. — Fuite de Bigot. 118

CHAP. X. *Réorganisation du collége.* — Retour de Baduel. — Départ des Bigotiens. — Plan de restauration du gymnase. — Règlement soumis à l'approbation du Parlement. 140

CHAP. XI. *Le règlement du gymnase* (1548). 153

CHAP. XII. *Seconde inauguration du gymnase.* — Baduel destitué de ses fonctions de principal. — Discours prononcés pour l'inauguration du gymnase. — Disputes publiques pour le choix des professeurs. — Situation tragique de l'établissement et de son chef. 162

CHAP. XIII. *Le Gymnase en 1549 et 1550.* — Le principal. — Les professeurs de philosophie. — Les régents. — *Annotations sur Cicéron.* — La rhétorique et la dialectique. — Les discours de Noël. — Faibles progrès des élèves. — Harangues consulaires. — La question des revenus. . . . 180

Pages.

CHAP. XIV. *Les commensaux et la famille de Baduel.* — Le professeur et l'éducateur. — Soins donnés aux élèves. — Les neveux de l'évêque d'Uzès. — Robert d'Alen. — Paul Isnard ou la fuite d'un élève. — Maître François. — Vie de famille de Baduel. 191

CHAP. XV. *Les amis de Baduel.* — Jean de Mansancal. — Jean de Téronde. — Morlet. — René Gasne. — Rondellet. — Gabriel Isnard. — Valériole. — Renaud d'Alen. — Calvin. — Mélanchthon. — *Lettres familières* de Baduel. — Ses occupations. 205

CHAP. XVI. *Les procès.* — Les incidents du second procès. — Bigot à Paris et à Toulouse. — Audiences de décembre 1547 et de juin 1548. — Les *Grands Jours* du Puy. — Accusations réciproques d'hérésie. — Essais infructueux de transaction. — Malmont à Toulouse. — Le *Prélude de philosophie chrétienne.* — L'*Épître antilogique.* — Réponse de Baduel. 235

CHAP. XVII. *Conclusion.* — Espérances et mécomptes. — Bigot à Montauban. — Baduel quitte Nîmes. — Son séjour à Lyon. — Genève. — Ce que devient sa famille. — Le lettré et le chrétien. 262

APPENDICE. 289

Bibliographie 291

I. Ouvrages de Baduel. 291

II. Extraits des écrits de Baduel. 294

III. Ouvrages de Bigot 304

IV. Extraits des écrits de Bigot 306

Documents sur Bigot. 324

Deux lettres de Jean Boyssonné à Bigot. 324

Contrat de Bigot avec la ville de Nîmes. 326

Contrat de Bigot avec la ville de Montauban. 331

Documents sur Baduel et sa famille. 335

Généalogie de la famille de Baduel. 335

Contrat de mariage de Claude Baduel. 336

Actes notariés de la famille de Baduel. 339

Documents relatifs au Collége des Arts. 342

Pages.

Les prérogatives du Recteur de l'Université des Arts. 342

Requisition faicte à Monsr Mre Claude Baduel Regent. 342

Quittance faicte par Monsr Bigotius 343

Institution de Claude Baduel et autres comme régents. . . . 344

Extraits des Délibérations des Conseils de la ville de Nîmes. Fixation des frais et despans autrement dit à la moderne du budget. 345

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

DEC 9 - 1973

JUL 0 9 1979

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06230 5514

BOOK CARD
DO NOT REMOVE

A Charge will be made
if this card is mutilated
or not returned
with the book

GRADUATE LIBRARY
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ANN ARBOR, MICHIGAN

GAUFRES, M.
ACTION
001
COPY

GL

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD